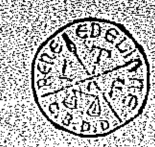
LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

NUMÉRO 7 — REVUE MENSUELLE — AVRIL 1944

Autorisation N° 257

(3e année)

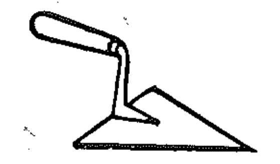
SOMMAIRE



Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
Robert VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. : 34-35
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Un an . . . . 70 frs
Six mois . . . 40 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

ENCORE UN MOT SUR 1789

Les controverses continuent autour de la révolution française. L'agence **INTER-FRANCE**, dans un de ses remarquables « Points de Vue », émet sur ce sujet quelques pertinentes réflexions. Elle rappelle que depuis 1798, époque où l'abbé Barruel publia ses « mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme » :

...Maints historiens ont reconnu, affirmé, prouvé l'influence de la Maçonnerie dans la « préparation » de la Révolution et la diffusion de l'esprit révolutionnaire.

Notre confrère cite entre autres :

Gustave Bord, dans sa « Conspiration révolutionnaire » ; Augustin Cochin, dans ses « Sociétés de pensée » ; sans parler des historiens maçons eux-mêmes : Louis Blanc, qui revendique hautement cette influence, et plus récemment Gaston Martin, maçon lui aussi, dans la première édition de « La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution. »

Aussi bien, estime la feuille d'agence, dont le dessein n'est pas « de vider en cinquante lignes un procès dont les pièces empliraient une bibliothèque », il y a, peut-être, une « impatience excessive » à dénier à la Maçonnerie, comme certains le font, « le rôle que de nombreux historiens ont établi ».

Parmi les pièces à verser à ce dossier historique il y aurait, notamment, ces fameux « Cahiers de doléances aux Etats généraux » dont parle François Daudet (**Action Française**, du 6 mars), à propos d'un article de M. André Martinet dans **L'Effort**.

Le rédacteur du journal socialiste s'étonne de la similitude des réclamations des paysans du Lyonnais, à la veille de la Révolution.

Givors demande que la Constitution soit assurée, la suppression des tribunaux d'exception, l'établissement d'Etats provinciaux semblables à ceux du Dauphiné, la suppression de toutes les tailles, vingtièmes, aides et gabelles, et le remplacement de ces impôts par une capitation unique déterminée par classe et par impôt territorial supporté par tous les sujets du roi, etc.

PARTOUT, A SAINT-BONNET-LE-TRONCY, A CHAZAY-D'AZERGUES, A BEAUJEU, A MARCHAMPT, A BELLE-VILLE, CE SONT LES MEMES DEMANDES, LES MEMES PLAINTES. AVEC UN ENSEMBLE PARFAIT, LES PAYSANS EXIGENT PARTOUT LES MEMES REFORMES, INDIQUENT PARTOUT LES MEMES REMEDES.

Hé ! quoi, rétorque François Daudet, que l'ignorance du collaborateur de « L'Effort » amuse, ne savez-vous donc pas comment les « cahiers de doléances aux Etats Généraux » ont été rédigés, mon brave homme » ?

C'est une des falsifications révolutionnaires le plus connue, cataloguée, classée, démontée pièce à pièce et depuis des années par tous les historiens d'A. Cochin à M. Dard.

Choderlos de Laclos et quelques autres F∴ les expédiaient « tout faits » dans les communes, et c'est précisément la grossière similitude de toutes ces plaintes fictives recopiées les unes sur les autres à travers le pays tout entier qui a fait découvrir le pot aux roses.

En effet, rien, absolument rien ne fut improvisé dans la campagne électorale de 1789. Tout fut admirablement orchestré par les Loges. L'historien∴ Gaston Martin l'a lui-même reconnu.

A L'ASSAUT DES TRONES

Dans la révolution de 1789, on trouve la main de la Maçonnerie : elle l'a préparée, elle l'a, dans une certaine mesure, conduite. L'action de la secte se rencontre encore (voir notre dernière revue de presse) dans le déclenchement des « journées » de 1830. A la Maçonnerie, enfin, revient « le mérite » (si l'on peut dire), d'avoir renversé, en 1848, Louis-Philippe qu'elle avait porté sur le trône.

Sur ce sujet, il y a d'intéressants renseignements à glaner dans un article de M. R. Scherer (**France Catholique**, du 30 décembre).

Et, d'abord, ceux-ci qui situent, au lendemain des « Trois glorieuses », la puissance de la Maçonnerie.

Il va se former trois partis : d'abord, celui de la « Résistance » qui veut arrêter tout de suite la Révolution pour en être le seul bénéficiaire : c'est celui qui a fondé la Société. « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Les Francs-Maçons y sont nombreux.

Plus nombreux, peut-être, sont-ils encore parmi les libéraux, lesquels se divisent maintenant et forment les deuxième et troisième partis : les libéraux monarchistes, le parti du « Mouvement », admirateurs du système anglais, chéris spécialement par la Franc-Maçonnerie qui y compte ses vrais ténors : La Fayette, Lafitte, Dupont de l'Eure, Dupin, Schonen, Teste..., et les libéraux républicains qui ont été roulés par les deux partis précédents et qui ne digèrent pas leur déconvenue. Ils sont riches aussi en Maçons : Crémieux, Godefroy Cavaignac, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Proudhon, Marie, Marrast, Raspail, Caussidière, Carrel, Trélat.

Le roi, lui-même, est loin d'être malveillant.

Fils de Philippe-Egalité, ancien girondin lui-même, le duc d'Orléans, sans se lier à la Franc-Maçonnerie, n'a certainement pas d'hostilité contre elle. Ce n'est pas le sentiment religieux qui peut l'écarter du Temple, car le nouveau roi en a fort peu (et son fils aîné, Chartres (1), encore moins). Il a certainement favorisé l'action maçonnique qui travaillait pour lui.

N.D.L.R. — Le fils aîné du roi Louis-Philippe était non le duc de Chartres, mais le duc d'Orléans.

Mais, très vite, les choses se gâtent. Le maréchal Soult, interdit l'accès des Loges aux militaires.

A cette mesure, la Maçonnerie répond en multipliant les sociétés politiques.

« Amis du Peuple », « Association des Ecoles », « Société de l'Ordre et du Progrès » et surtout « Société des Droits de l'Homme ». Ce sont ces groupements qui mèneront la campagne, dite « de la Réforme », point de départ de la Révolution de 1848.

Chaque groupe maçonnique a les siennes : le groupe « avancé » où siègent Cavaignac, Louis Blanc, Proudhon, fonde des sociétés à tendance nettement révolutionnaire.

Il y a des sociétés communistes, des sociétés unitaires, il y a la fameuse « Société des Saisons », qui, avec Blanqui, prépare le chambardement général. Dans les dix premières années du règne, les émeutes ne sont matées que pour renaître. « L'émeute est entrée dans les mœurs comme une espèce d'institution sacrée » (Louis Reynaud). Et lorsqu'on ne va pas jusqu'à l'émeute, on s'arrête à l'attentat : Pépin et Morey, les complices de Fieschi sont Francs-Maçons.

On comprend dès lors le mécanisme de la révolution qui renversa la monarchie de juillet.

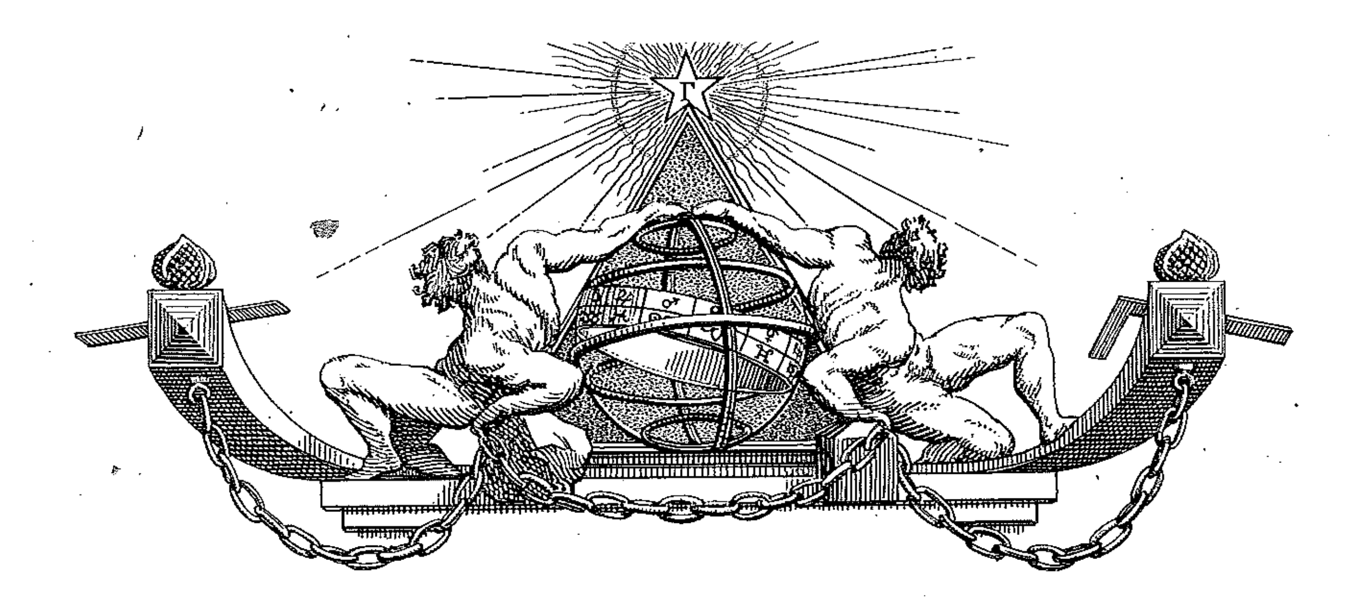
...La Réforme est le prétexte qui donne le signal du départ. Et la faiblesse du pouvoir royal laisse l'émeute se développer quasi librement. Le deuxième groupe, entré en scène, profite du grabuge pour dresser la masse ouvrière, en lui laissant espérer la grande transformation sociale. Les premiers, les bourgeois, diraient volontiers : « Ça n'est pas de jeu, ce n'est pas cela que nous voulions ». L'aveu de Duvergier de Hauranne est dénué d'artifice : « Si nous avions su combien les parois du volcan étaient minces, nous n'aurions jamais déterminé l'explosion. »

Les deux courants manifestent leur divergence dans le gouvernement provisoire ; il y a le groupe Marie, Arago, Garnier-Pagès ; il y a le groupe Marrast, Flocon, Caussidière, Louis Blanc, et entre les deux, misant sur les deux tableaux, Ledru-Rollin. Tout ce personnel est Franc-Maçon, comme nous l'avons vu. Son rouge est plus ou moins accentué, mais tous ont travaillé à la ruine de l'autorité royale.

NOS MAITRES

La Maçonnerie a puissamment contribué à l'établissement des I[re] et II[e] Républiques. On la trouve sur les fonts baptismaux de la III[e] : il n'a pas manqué une voix maçonne au fameux amendement Wallon qui consacrait officiellement le nouveau régime.

(Suite page 191 et 192.)



LA F∴ M∴ ET L'UNITÉ FRANÇAISE

La Franc-Maçonnerie se proclame le « centre d'union »; elle prétend tout fédérer autour d'elle ; et elle reproche à ses adversaires d'être des diviseurs. C'est ainsi qu'elle s'oppose aux religions et aux nations en qui elle ne veut voir que des levains de trouble, d'erreur et de contention. Internationale et universelle elle lutte sourdement contre tout ce qui gêne sa diffusion et elle s'en prend à tout cadre qui ne se plie pas à ses exigences. Sur ce point du reste ses attitudes, sinon sa doctrine, dépendent des circonstances, car aux heures où elle se sent assez forte elle n'hésite pas à s'attaquer carrément aux cadres nationaux, tandis qu'à d'autres époques, se sentant menacée ou se voyant impopulaire, elle cherche à s'appuyer sur eux. A l'heure actuelle, les maçons français et leurs amis reprochent à tous ceux qui travaillent à la suppression de la Franc-Maçonnerie française de faire œuvre antinationale, et de briser l'unité française, en voulant exclure d'elle de « bons Français » qui tiennent à rester maçons. Ce grief souvent répété mérite d'être examiné, non point parce qu'il est plausible, mais parce qu'il est fréquemment exploité, et parce qu'il constitue une dangereuse contre-vérité.

Dès le moment de sa fondation et en Angleterre même (1717), la Franc-Maçonnerie fut un élément de division là où elle s'installait. Quand ils créèrent la nouvelle Grande Loge d'Angleterre, les maçons du nouveau style s'arrangèrent pour briser rudement avec le passé, en instaurant des règles nouvelles, en créant une doctrine originale et en détruisant tout ce qui leur tomba sous la main des anciens règlements et des chartes antiques. Le fait est patent, et si par la suite l'esprit conservateur réussit à s'implanter dans la Franc-Maçonnerie anglaise, il n'en reste pas moins qu'elle commença sa carrière par un coup d'Etat et un coup de force. De même en France, quand le jeune Montesquieu, le jeune comte de Saint-Florentin et le jeune Voltaire se faisaient initier, à l'époque de la Régence, ils y voyaient un moyen de s'insurger contre l'esprit de la vieille France et de s'engager dans une voie toute nouvelle. Les chants, les hymnes, les cantiques que l'on répétait aux banquets et aux fêtes maçonniques célèbrent tous ce rajeunissement radical de l'humanité par la Maçonnerie et l'avènement d'une ère nouvelle, qu'ils appellent tantôt « l'âge d'or », « le temps de Rhée », ou de tout autre nom symbolique qui importe peu par lui-même, mais qui marque cette intention de liquider totalement le passé pour s'engager dans un avenir vierge.

Ces rêves et ces intentions prirent une importance singulière grâce à la Révolution française, époque maçonnique par excellence, et qui permit aux Loges d'expérimenter dans le réel au lieu de rêver, de chanter, de boire et de conspirer.

Il est frappant, en dépouillant les dossiers et archives des Loges françaises, de voir leur prédilection pour la Révolution française et leur unanimité en sa faveur ; alors qu'à l'égard de toutes les autres révolutions elles gardent une certaine réserve, elles sont enthousiastes et sans réticence pour la Révolution française en qui elles voient le « fait maçonnique » le plus remarquable que les siècles aient fourni. Il est bien vrai, en effet, que la Révolution française a été et est devenue de plus en plus un fait et un engin maçonniques. Jamais on n'avait réussi mieux et plus vite à briser une aristocratie dominante pour la remplacer par un personnel maçonnique, jamais derrière des conflits d'intérêt on n'avait mieux réussi à monter une plus grande opération de guerre politique, civile et religieuse. La Révolution française avait certainement des causes françaises et l'usure du cadre politique français était incontestable, mais ses causes principales sont d'ordre international et maçonnique. C'est la Maçonnerie qui en fit cette irréparable rupture de la continuité et de l'unité françaises qu'elle est encore à l'heure actuelle. Dans tous les autres pays, les révolutionnaires une fois vainqueurs ont refait l'union du pays et se sont arrangés pour renouer la chaîne de la continuité nationale ; en France, au contraire, la Maçonnerie, dominant les pouvoirs publics trop tard sensibles à ce danger, a imposé un enseignement et une doctrine officiels qui font commencer la France en 1789, et qui, d'un seul coup, barrent tout le passé d'un grand peuple; or, ce passé est un des plus riches du monde; le sol de France, ses cultures, ses travaux de toutes sortes, ses incomparables œuvres d'art, ses monuments admirables devraient prouver au Français le plus obtus que son passé fut si glorieux, et fécond, et utile et utilisable... Cette extraordinaire amputation de plus de dix siècles d'histoire est un procédé maçonnique. La Maçonnerie n'a jamais eu le goût de la France, même en France, pas plus qu'elle n'a le goût de l'art ou celui de l'histoire, et elle a procédé allégrement à la suppression des dix ou douze premiers siècles

de notre histoire sans barguigner et sans se rendre compte, même, du crime qu'elle commettait. Elle a repris, elle a vulgarisé, elle a imposé la doctrine des philosophes les plus violents et les plus aveugles du XVIIIe siècle, en sorte que de ce long et magnifique déroulement qui constitue l'histoire de France avec sa merveilleuse continuité, il ne reste qu'un pénible chapelet d'horreurs aboutissant à la soudaine et miraculeuse explosion de la Révolution. Cette doctrine caractéristique des Loges, devenue doctrine officielle du régime depuis 1880, a coupé l'histoire de France et l'âme française en deux. Le Français est obligé de vivre face à son passé où face à son avenir, et on le contraint à ce choix absurde comme si en vérité il ne pouvait pas et ne devait pas se servir de son passé comme du meilleur et du plus efficace instrument pour affronter son avenir.

La Franc-Maçonnerie a brisé l'unité française dans le temps ; elle l'a brisée aussi dans l'espace. Elle n'a cessé de se mêler à la lutte des partis et d'encourager leurs dissensions. Elle a rarement pris position d'une façon ouverte pour un parti, préférant garder des contacts avec chacun d'entre eux. Mais en fait elle s'est toujours appuyée de préférence sur un parti : de 1740 à 1770, sur les parlementaires, les jansénistes et les princes du sang opposés à « la cour », les jésuites et le ministère ; de 1770 à 1790, sur le parti du duc d'Orléans; opposé à Louis XVI et à Marie-Antoinette ensuite, de 1790 à 1794, sur les jacobins puis sur les républicains, puis sur Bonaparte. De 1810 à 1860, elle s'est appuyée sur les « libéraux », et ensuite sur les républicains radicaux. Elle les a plus compromis qu'elle ne s'est compromise avec eux. Mais elle a fort efficacement maintenu dans la nation ces querelles qui lui permettaient d'arbitrer et de faire par là-même primer ses intérêts. On comprend donc pourquoi elle est favorable au parlementarisme et à tout régime qui, en entretenant des luttes ouvertes, lui permet dans l'ombre de cheminer et de négocier avec les divers partis, entre les partis.

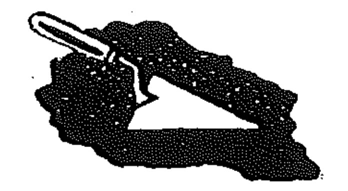
A cette double rupture de l'unité nationale, temporelle et spatiale, elle a su en ajouter une autre. A l'intérieur de chacun des métiers elle a eu ses créatures et elle a installé une cellule. Ainsi, derrière la façade de l'unité syndicale ou professionnelle, dans le cadre théorique de l'unité française, un petit groupe de maçons, mandatés par leurs frères, travaillaient pour les intérêts desdits frères et de leur association aux dépens des autres Français et de leurs collègues. Cet aspect de la vie maçonnique devient de plus en plus frappant et choquant à mesure que nous connaissons mieux les archives de la rue Cadet. Ces négociations sordides étaient le ressort essentiel de la Maçonnerie. C'était ainsi qu'on entretenait en France ces oppositions feutrées, ces divisions incessantes, dont nous avons tant souffert et qui nous ont rendus incapables de nous maintenir au rang où nos ancêtres avaient établi notre pays.

Le mal était grave, partout la Maçonnerie avait exercé ses ravages, pourtant bien peu de gens s'en doutaient, et un plus petit nombre encore acceptaient de le reconnaître. La France était semblable à ces maisons de certains pays coloniaux, qui semblent en parfait état, vues de dehors, mais si vous pénétrez à l'intérieur tout s'écroule, car les termites ont rongé toutes les poutres et seule la peinture retient encore à la demeure son apparence solide ; il suffit d'un geste pour que tout s'écroule en une minute ne laissant qu'une nuée de poussière et de sciure de bois. La désunion française était intérieure et essentielle, la Maçonnerie avait rompu le lien le plus profond de l'unité française, le lien mental et psychique ; elle avait propagé sa logique à elle en sorte que malgré la communauté des intérêts, malgré les points de départ communs, les Français ne pouvaient se reconnaître, se retrouver et se regrouper. C'est l'horrible spectacle que nous voyons depuis 1936.

A partir de 1940, un grand effort a été fait, de la façon la plus sincère, mais dans les conditions les plus défavorables, pour sortir de ce cauchemar, pour reconstituer l'unité nationale et refaire une nation. L'une des premières tâches devait être d'éliminer la Franc-Maçonnerie, et telle fut bien la doctrine proclamée par le gouvernement dès l'été 1940. Quand nous avons fondé cette revue, nous n'avions point d'autre objet que d'apporter notre concours à cette œuvre indispensable. Jamais, en effet, la France ne redeviendra elle-même si elle ne retrouve son unité morale, et jamais elle n'acquerra cette unité si elle n'élimine le vieux virus maçonnique.

Bernard FAŸ.





COMMUNISME ET F.·. M.·.

LES rapports du Parti communiste avec la Franc-Maçonnerie ont été mouvementés. Ils ont prêté à trop de commentaires tendancieux pour ne pas mériter une étude approfondie.

Disons tout de suite que, jusqu'en 1920, ils ont été excellents. La Franc-Maçonnerie a soutenu à fond les communistes engagés dans la grève générale de mai 1920 et défendu les fonctionnaires aux ordres de Moscou que le gouvernement avait révoqués après l'échec du mouvement révolutionnaire.

Mais il n'est pas douteux que l'énergie toute relative du Bloc national causa un certain flottement dans les rangs maçonniques et sociaux-démocrates.

Le 23 octobre 1922, l'ex-F.·. Marcel Cachin vint protester, lors d'une tenue de la L.·. **LES ZELES PHILANTHROPES**, contre « l'illégalité » des poursuites intentées contre les communistes, mais cette manifestation dut être une des dernières faites en commun par les FF.·.-MM.·. et les serviteurs de Moscou, car l'Internationale avait déjà pris en secret la décision qui allait consommer la rupture : à son deuxième congrès (juillet 1920), elle avait voté à l'unanimité une proposition de Guilbeaux tendant à « défendre aux communistes d'appartenir à la secte des Francs-Maçons. »

LE CONGRES DE MOSCOU DE 1922

Aux vingt et une conditions imposées pour l'adhésion à l'Internationale communiste, il en fut ajouté une vingt-deuxième, interdisant l'adhésion à la F.·.-M.·. et à la Ligue des Droits de l'Homme. Cette vingt-deuxième condition fut tenue secrète, certains chefs communistes hésitant peut-être à rompre avec les FF.·.MM.·.. Elle ne fut rendue publique qu'après le IV[e] congrès (novembre-décembre 1922) et la motion adoptée par cette assemblée fut rédigée en termes désobligeants.

Déjà cette rupture avait eu son prolongement sur le plan profane : le congrès de Tours (25-31 décembre 1920) avait provoqué la scission entre socialistes marxistes et communistes.

La querelle allait durer près de vingt ans.

Voici le texte du compte rendu du congrès de Moscou qui allait la rendre si implacable :

IV[e] CONGRES DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE
tenu à MOSCOU, du 5 novembre au 5 décembre 1922

Résolution politique sur la question française

LA FRANC-MAÇONNERIE, LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET LA PRESSE BOURGEOISE

L'incompatibilité de la Franc-Maçonnerie avec le socialisme était admise dans la plupart des partis de la II[e] Internationale. Le parti socialiste italien avait exclu les Francs-Maçons en 1914 et cette mesure fut sans conteste une des raisons qui permirent au parti de mener pendant la guerre sa politique d'opposition, car les Francs-Maçons italiens, en leur qualité d'instruments de l'Entente, agissaient en faveur de l'intervention.

Le II[e] congrès de l'Internationale Communiste n'avait pas ajouté aux conditions d'admission à l'Internationale un article spécial sur l'incompatibilité du communisme et de la Franc-Maçonnerie uniquement parce qu'il considérait cela comme allant de soi, et comme il appert des procès-verbaux, l'idée ne lui venait même pas qu'on pût appartenir à la fois au parti prolétaire et à une organisation purement bourgeoise cachant, sous des formules de fraternité mystique, des visées électorales et de carrière. La découverte au IV[e] Congrès du fait qu'un nombre important de communistes français appartiennent à des Loges maçonniques, apparaît aux yeux de l'Internationale, comme le témoignage le plus éclatant que notre parti français a conservé, non seulement l'héritage psychologique de l'époque du réformisme, du parlementarisme et du patriotisme, mais encore des attaches purement matérielles extrêmement compromettantes pour l'élite du Parti, avec des institutions de la bourgeoisie radicale. Alors que l'avant-garde communiste rassemble les forces du prolétariat pour une lutte implacable contre tous les groupements et organisations de la société bourgeoise, au nom de la dictature du prolétariat, toute une série de travailleurs responsables du Parti, des députés, des journalistes et jusqu'à des membres du Comité central, conserve des attaches étroites avec des organisations secrètes de l'ennemi. Le fait le plus triste est que l'ensemble du Parti, dans toutes ses tendances, n'a pas soulevé cette question depuis Tours, malgré sa complète clarté, à l'échelle internationale et que ce fait n'a été mis à jour devant l'Internationale, dans toute sa terrible signification, qu'à la suite de la lutte des fractions à l'intérieur du Parti.

L'Internationale estime nécessaire de mettre fin une fois pour toutes à ces attaches compromettantes et démoralisatrices de l'élite du Parti communiste, avec des organisations politiques de la bourgeoisie. C'est une question d'honneur pour le prolétariat révolutionnaire que l'épuration de toutes ces organisations de classe, des éléments qui veulent appartenir à la fois aux deux camps en lutte.

Le Congrès charge le Comité central du Parti communiste français de liquider au plus tard, pour le 1[er] janvier 1923, toutes les attaches du Parti, en tant que membres isolés ou groupés avec la Franc-Maçonnerie. Tout communiste, appartenant actuellement à la Maçonnerie qui ne ferait pas, avant le 1[er] janvier, une déclaration précise à son organisation, publiée dans la presse du Parti, sur sa rupture définitive avec la Maçonnerie, serait, par là même, automatiquement exclu du Parti, sans droit d'y appartenir jamais. Le fait de cacher son adhésion à la Maçonnerie serait considéré comme la pénétration dans les rangs du Parti d'un agent ennemi et entacherait la personne qui s'en rendrait coupable de déshonneur à la face du prolétariat entier.

Considérant que le seul fait d'appartenir à la Maçonnerie, indépendamment de savoir si on poursuivait tels ou tels buts matériels ou de carrière ou tout autre but douteux, dénote un développement absolument insuffisant de la conscience de la dignité de classe, le IV[e] Congrès estime nécessaire que les camarades qui appartiennent actuellement à la Maçonnerie ne puissent occuper aucun poste responsable dans le Parti avant deux ans.

Le Congrès invite le Comité central du Parti communiste français :

a) Publier immédiatement un appel au Parti, en expliquant le sens de la portée de la présente résolution;

b) Prendre toutes les mesures qui découlent de la présente résolution, afin que l'épuration du Parti de la Franc-Maçonnerie soit faite sans la moindre faiblesse ou omission pour le 1[er] janvier 1923.

Le Congrès exprime l'assurance, que, dans cette œuvre d'épuration et d'assainissement, le Comité central sera soutenu par la majorité écrasante des membres du Parti, à quelque fraction qu'ils appartiennent.

LA F.·.M.·. NE S'AVOUE PAS TOUCHEE.

Le coup fut rude pour la Franc-Maçonnerie, mais elle eut l'habileté de ne pas le marquer. Elle défendit Marty et Sadoul comme si de rien n'était. Au convent du G.·.O.·. de 1922, le délégué de la L.·. **L'ETOILE DE L'ESPERANCE**, de Beauvais, put s'écrier sans être contredit :

« NOUS DEVONS DONC ORGANISER LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE. C'EST GRACE A L'UNION DES GAUCHES, DONT LA LOGE SERA LA CELLULE, QUE NOUS TRIOMPHERONS. IL NOUS FAUT GROUPER TOUTES LES BONNES VOLONTES REPUBLICAINES ET, MEME AVEC LES COMMUNISTES, ADOPTER UN PROGRAMME QUI PUISSE RALLIER TOUTES LES ENERGIES.

La position des Obédiences maçonniques ne fut pas modifiée par la publication, en décembre 1922, de la vingt-deuxième condition d'adhésion à l'Internationale communiste.

Le 15 janvier 1923, le Conseil de l'Ordre rédigea une circulaire où il se garda bien de répondre à l'intransigeance moscovite en prononçant une condamnation explicite du communisme. Il se contenta prudemment de combattre « toutes les dictatures » :

Lundi 23 Octobre 1922

LES ZELES PHILANTRHOPES

Temple : 94, avenue de Suffren.

GRANDE TENUE BLANCHE

en collaboration avec la 15e Section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sur

LES ÉVÈNEMENTS DU HAVRE

Historique - Arrestations arbitraires - Illégalités de procédure

Conclusions à en tirer

par

M. LÉTRANGE, *Président de la 15e Section de la Ligue des Droits de l'Homme* — Marcel CACHIN, *Député de Paris* — F.·. Oscar BLOCH, *Président du Comité maç.·. de Défense sociale*

Ouv.·. des trav.·. à 20 h. 30.

Note. — Ces événements, racontés par des orateurs qui les ont vécus présentent un intérêt capital à l'heure présente, car ils démontrent avec quelle impudence les libertés les plus essentielles des citoyens sont actuellement foulées aux pieds.

Les SS.·. et FF.·. des 3 Obéd.·. sont instamment invités à prendre part à cette Tenue Blanche et à y amener le plus grand nombre possible de prof.·.

Métro : Champ-de-Mars. Autobus : Porte St-Martin-Grenelle. Tramway : Gare du Nord-Muette du XV.

Objet :

FASCISME ET COMMUNISME.

O.·. de Paris, le 15 janvier 1923 (E.·.V.·.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE AUX LOGES DU GRAND ORIENT DE FRANCE.

S.·.S.·.S.·.

TT.·.CC.·.FF.·.

De nombreuses Loges se sont préoccupées de l'attitude qu'allait prendre le Grand Orient de France devant l'adhésion de la Franc-Maçonnerie italienne au coup d'Etat fasciste et devant l'excommunication prononcée par les communistes russes contre les communistes francs-maçons de France.

Le Conseil de l'Ordre tient à préciser ses points de vue en présence de ces deux événements.

Il déclare d'abord ne pas vouloir s'immiscer dans les questions qui intéressent chaque pays étranger, tant au point de vue maçonnique qu'au point de vue politique et social. Il entend montrer par là que si la Franc-Maçonnerie est internationale par ses principes, elle sait cependant respecter la liberté des Obédiences particulières. Estimant que ni la force, ni la contrainte ne peuvent jamais créer des unions durables, il compte sur l'élévation progressive de la conscience sociale pour amener une entente profonde entre les Maçonneries et entre les Nations.

Mais si le Grand Orient de France reconnaît à chaque Maçonnerie étrangère le droit de se déterminer politiquement selon son choix, sans qu'il ait à porter un jugement sur ce choix, il tient à indiquer sa volonté de s'opposer à un mouvement dictatorial, d'OU qu'il VIENNE, qui se créerait en France. Il est, en effet, dans sa doctrine de combattre toutes les DICTATURES et d'attendre du libre jeu des institutions républicaines l'admission de toutes les classes de citoyens à la direction politique.

Accueillant dans ses Loges tous les hommes « libres et de bonnes mœurs », la Franc-Maçonnerie travaille à la formation d'une humanité meilleure. Loin d'affaiblir les énergies novatrices, elle les exalte par la précision et la beauté de l'idéal que ses symboles expriment.

C'est pourquoi, se tenant en dehors des luttes de parti, le Grand Orient de France ne sort de sa réserve que lorsque par duplicité ou par violence, les institutions républicaines sont attaquées.

Veuillez agréer, TT.·.CC.·.FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre :
MILLE.

Les vice-présidents :
DUPRE, LAHY.

Les secrétaires :
METOIS, DELAUNAY.

Le Garde des Sceaux :
Ch. BERNARDIN.

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives de la Grande Loge de document semblable. Nous supposons donc qu'en cette circonstance délicate, comme dans beaucoup d'autres, la G.·.L.·. resta fidèle à sa tradition silencieuse.

Le compte rendu de son assemblée générale de 1923 témoigne qu'elle ne découragea pas une Loge de l'Afrique du Nord de demander la reprise des relations économiques entre la France et l'U.R.S.S. :

La R.·.L.·. CONCORDE ET VERITE, or.·. de Bône, demande, dans un excellent esprit de fraternité internationale, pour rattacher les citoyens de Russie aux citoyens de France et d'Europe que les gouvernants de France accordent un intérêt plus immédiat à la question russe, et qu'une commission d'industriels et de commerçants soit désignée pour l'étude en commun des problèmes économiques et des moyens les plus efficaces pour la reprise des relations et des échanges étant donné l'intérêt immédiat qu'en retirerait le commerce en général et les finances de l'Etat en particulier. Le Convent partagera le désir de la R.·.L.·. de Bône.

(Compte rendu du convent de la Grande Loge de France de 1923, page 92.)

M. Herriot, dont nous avons montré, il y a deux ans, la complaisance à l'égard de la F.·.M.·., fit mieux que déférer à ce désir : il reconnut les Soviets et inaugura des relations diplomatiques avec eux.

L'Internationale communiste boudait, néanmoins, les FF.·.MM.·. et les nouveaux adhérents au parti communiste étaient priés de signer l'une des deux déclarations que voici :

« Je n'appartiens pas à la Franc-Maçonnerie » ou « Je n'appartiens plus à la Franc-Maçonnerie depuis... date de ma démission. »

Cette attitude désagréable n'empêcha pas la Franc-Maçonnerie de prendre parti pour les communistes quand elle en eût l'occasion.

C'est ainsi qu'à la fin de décembre 1924, la Chambre syndicale des bijoutiers-joailliers fut alertée par son président et des adhérents effrayés par le péril communiste. M. Aucoc, syndic du Conseil municipal, leur conseillait d'adhérer, soit à l'Union civique, soit à la Ligue des Patriotes.

Il se trouvait que la Chambre syndicale comptait parmi ses membres un F.·.M.·. de la L.·. **LES FRERES UNIS INSEPARABLES.** Que fit exactement ce F.·. ? Le G.·.O.·. a, sur ce point, gardé le secret, mais il est certain qu'il agit avec efficacité, car les bruits alarmistes répandus par le président sur la menace communiste furent démentis quelques jours plus tard. M. Aucoc ne parla plus des adhésions à la Ligue des Patriotes et le rapport sur l'incident, rédigé par le membre de la L.·. **LES FRERES UNIS INSEPARABLES**, fut transmis à M. Herriot par les soins du Conseil de l'Ordre du G.·.O.·..

Si le G.·.O.·. consentait à agir en faveur des communistes, il voulait que ce fût avec discrétion. Aussi, désavoua-t-il le F.·. Chaussade lorsque celui-ci loua la salle des fêtes pour une projection de films soviétiques interdits par la censure et causa des incidents avec la police. Il n'apparaît pas, néanmoins, que le F.·. Chaussade ait jamais reçu, comme il semblait le souhaiter, l'interdiction écrite de louer la salle des fêtes à des organisations communistes.

L'ENVERS DU DECOR.

Les Obédiences maçonniques maintenaient au plus haut degré leurs traditions d'habileté, mais leur apparente indifférence devant la condamnation communiste était une attitude de façade commandée par la nécessité de sauver les apparences.

En réalité, la décision des Bolchevistes avait causé une émotion très vive dans les Loges et les Obédiences maç.·. avaient eu quelque mérite à garder leur sérénité dans l'atmospère de passion créée par Moscou.

Le Grand Bibliothécaire de la G.·.L.·., Albert Lantoine, ne put s'empêcher de trouver outrageant que la Maçonnerie ait été rangée parmi les puissances conservatrices. Il écrivit dans une page curieuse d'**Hiram couronné d'épines :**

La Maçonnerie répondra à l'Internationale qu'elle n'est pas une organisation domestiquée. Et pourtant !

Elle a toujours été dans tous les pays la servante, nous ne dirons pas du gouvernement, mais du régime existant... La décision de Moscou l'a éberluée, l'a touchée non seulement dans ses œuvres vives (si peu !) mais surtout dans sa vanité. Mettre la Franc-Maçonnerie au rang des puissances conservatrices, quel outrage ! Ne témoigne-t-elle pas tous les jours de son libéralisme ? N'est-elle pas en train de mener une campagne héroïque contre le Bloc national? Que peut-on lui demander de plus ? Elle demeure anticléricale, opposée à toute emprise du pouvoir militaire sur le pouvoir civil ; elle est toute acquise à une meilleure et plus aimable répartition des richesses ; elle a été jusqu'à voter des résolutions exigeant la participation obligatoire des ouvriers aux bénéfices des industries particulières. Trotsky ignore donc que la Maçonnerie française n'observe pas l'impartialité prescrite par ses statuts et qu'elle adhère presque unanimement au programme du Bloc des Gauches ?... Et encore la Maçonnerie française a tout de même des tendances révolutionnaires. Ces tendances ne pouvaient évidemment satisfaire (parce qu'infectées d'un incorrigible esprit bourgeois) l'intransigeance raisonnée de l'Internationale, mais enfin elles permettraient de trouver excessifs certains considérants du manifeste communiste.

(Albert **LANTOINE : Hiram couronné d'épines**, T. II, p. 379-381.)

Ce n'est pas seulement en France que l'émotion était grande. **Le Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale** ne put s'empêcher de souligner la rudesse de la décision soviétique. Il montra le cruel dilemme qui se posait à la conscience des communistes francs-maçons.

Voici un de ses articles reproduisant une information de **L'Echo de Paris**, selon laquelle le secret de la décision communiste aurait été imposé par Lénine et Trotsky, FF.·.MM.·. tous les deux :

BOLCHEVISTES ET FRANCS-MAÇONS

On lit dans L'Echo de Paris :

Lorsque furent établies les conditions d'adhésion à l'Internationale troisième de Moscou, celles-ci furent soumises, au nombre de vingt-

deux, à l'approbation de Lénine et de Trotsky. Les Communistes français en connurent immédiatement le nombre et attendirent avec impatience leur publication.

Quelle ne fut pas leur stupéfaction lorsqu'ils constatèrent, lors de l'arrivée de la liste en France, qu'elle ne comportait que vingt et un points. Une condition s'était sans doute égarée en route. Malgré les efforts tentés pour le savoir, ils ne connurent jamais la vérité.

Voici ce qui s'était passé : l'article disparu était ainsi conçu : « Ne pourront adhérer à la IIIᵉ Internationale les membres de la Franc-Maçonnerie. »

Or, Lénine et Trotsky, qui étaient précisément membres importants de cette organisation, supprimèrent simplement ce dernier paragraphe, et voilà la raison pour laquelle les Communistes français ne reçurent jamais de Moscou que vingt et une conditions d'adhésion à l'Eglise rouge.

AU PAYS DES SOVIETS

Le congrès de la IIIᵉ Internationale rouge interdit à tout communiste français d'appartenir à la Franc-Maçonnerie ou à la Ligue des Droits de l'Homme.

Et la décision comme on en jugera par son texte n'a pas été rédigée en termes édulcorés. Voici le texte officiel de la décision prise à Moscou :

« Il faut que les couches dirigeantes du parti coupent tous les ponts conduisant vers la bourgeoisie et accomplissent radicalement la rupture avec la Franc-Maçonnerie. Le parti communiste doit avoir pleine conscience de l'abîme qui sépare le prolétariat et la bourgeoisie. Mais une fraction des éléments dirigeants du parti a jeté des ponts masqués sur cet abîme, en se servant des Loges des Francs-Maçons.

La Franc-Maçonnerie est la plus perfide et la plus infâme des duperies du prolétariat par une bourgeoisie à allures radicales. Il faut que nous la combattions à outrance. Cette lutte ne manquera pas de provoquer une crise salutaire au sein des dirigeants du parti français.

De même, il est de rigueur que les communistes sortent de la Ligue des Droits de l'Homme. Cette mesure est très importante, parce qu'elle est susceptible de purifier le parti de tous les amateurs, dilettantes et carriéristes. »

LES FRANCS-MAÇONS NE SE SOUMETTRONT PAS

L'autre soir, au siège du Grand-Orient, 16, rue Cadet, les membres du parti communiste adhérents à la Franc-Maçonnerie se sont réunis pour envisager la situation particulière qui leur est faite par les nouvelles décisions du congrès de Moscou.

Malgré l'interdiction du bureau politique du parti communiste, de nombreux délégués étaient présents.

Après un long et minutieux examen de la situation, les Francs-Maçons communistes ont décidé de rester tout à la fois et Francs-Maçons et communistes. Une note sera envoyée au Comité directeur pour le prier de demander à l'Exécutif de Moscou de revenir sur sa décision.

Comme chacun sait que Moscou ne transigera pas, on peut conclure de cette réunion que les Francs-Maçons communistes ne voulant pas démissionner du parti, attendront placidement d'être exclus de ce parti.

(Bulletin de l'Association Maçonnique Internationale, N° 1, janvier-mars 1923, pages 99 et 100.)

CRISE DE CONSCIENCE.

Obéissant à cette consigne, les FF.'.MM.'. communistes lyonnais décidèrent de rester fidèles à leur Loge et d'attendre l'exclusion du parti communiste :

Les FF.'.MM.'. communistes lyonnais, réunis le samedi 23 décembre au Temple, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les Communistes Lyonnais appartenant à la Franc-Maçonnerie, réunis le 23 décembre au Temple s'élèvent avec énergie contre la décision brutale prise à leur égard par le IVᵉ Congrès mondial.

Ils protestent contre une décision votée dans l'ombre par des délégués sans mandat impératif, puisque aucune discussion n'a jamais eu lieu dans la section française à ce sujet.

Ils voient dans leur exclusion brusquée au 1ᵉʳ janvier 1923 la preuve que l'Internationale craint la lumière de la discussion dans les sections et veut empêcher le débat devant le Conseil national du 26 janvier, chargé d' « entériner les décisions prises par le Congrès mondial ». L'application des décisions nous concernant précédera donc leur acceptation par le parti français.

Ils s'indignent des termes outrageants employés à leur endroit par la « Résolution » publiée par L'Humanité et se refusent à considérer comme valables des décisions prises dans de telles conditions.

Estimant que leur droit le plus absolu est d'adhérer à une Loge maçonnique, et qu'il n'y a nulle incompatibilité entre la qualité de Franc-Maçon et l'adhésion au parti communiste, les intéressés déclarent rester à la fois à l'une et à l'autre de ces organisations. »

Les F.'.M.'. lyonnais se mettent donc publiquement en état d'exclusion du parti communiste, choisissant sans hésitation la frat.'. amitié de leurs FF.'....

Tous les FF.'. n'eurent pas la philosophie des communistes lyonnais. Un F.'. d'Alais imagina de démissionner. Craignant peut-être que d'autres FF.'. ne suivent son exemple, le Conseil de l'Ordre du G.'.O.'. décida de frapper un grand coup et de menacer d'exclusion ceux qui oublieraient l'investiture maçonnique :

La L.'. LE REVEIL DES CEVENNES, Or.'. d'Alais, signale la démission d'un de ses membres appartenant au parti communiste.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture de cette pl.'., les FF.'. qui ont pris la parole ont été unanimes à regretter ce geste. Tous ont souligné le danger pour la Maçonnerie que des FF.'. puissent la quitter sous des influences étrangères et profanes, violant ainsi le serment prêté par eux en hommes libres, au moment de leur initiation.

La Loge demande l'avis du G.'.O.'. à ce sujet.

On pourrait peut-être signaler à nos FF.'. :

I. — L'article 279 du règlement général, disant que : « Peuvent faire l'objet d'une plainte, la violation des engagements maçonniques et l'insubordination maçonnique accompagnées de circonstances graves ; »

II. — Que les Francs-Maçons ont été admis dans notre Ordre sur leur affirmation d'être des hommes libres et de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Franc-Maçonnerie ;

III. — Qu'en obéissant servilement à un ordre dogmatique, ils ont aliéné leur qualité d'hommes libres.

IV. — Que cette attitude établit une collaboration évidente à l'œuvre de déconsidération entreprise contre la Franc-Maçonnerie par l'Internationale communiste ;

V. — Que sur une injonction d'ordre contraire, rien ne s'opposerait à la réintégration des FF.'. démissionnaires ;

VI. — Que cette réintégration d'éléments, qui, au fond, n'ont rien de maçonnique, est à éviter.

Ces données pourraient servir à nos FF.'. pour exclure le F.'. démissionnaire et il serait à désirer que cette pratique fût suivie par de nombreux At.'..

— ADOPTE.

(Compte rendu des Travaux du Grand Orient, 1923, Conseil du 5 février, p. 52-53.)

La Grande Loge adopta la même procédure, mais la Loge **LA FEDERATION MAÇONNIQUE** trouva qu'elle témoignait d'un manque de sang-froid regrettable et demanda au Conseil fédéral de revenir sur sa décision:

Vœu émis par la R.'.L.'. N° 326 LA FEDERATION MAÇONNIQUE, O.'. de Paris, dans sa Ten. Sol.'., du 6 février 1923 :

Après avoir entendu le compte rendu de la dernière séance de la G.'.L.'. duquel il résulte qu'une procédure aux fins d'exclusion devra être engagée contre les FF.'. qui donneront leur démission de la F.'. M.'. pour satisfaire aux exigences du Parti Communiste.



ORDRES DU JOUR DES LOGES DE LA REGION PARISIENNE

Vendredi 20 Novembre 1936

LES AMIS DE L'HUMANITE (G.'. O.'.)

Temple : 63, rue Froidevaux, Paris-14ᵉ

Sous le titre général :

Destin du Rassemblement Populaire

[illegible]

TENUE BLANCHE FERMEE

[illegible]

M. MAURICE THOREZ

[illegible]

[illegible]

Les FF.·.MM.·. de la FEDERATION MAÇONNIQUE,

Considérant que cette décision, qui paraît avoir été prise sous le coup du ressentiment causé par les récentes déterminations du Parti Communiste, décèle, en même temps qu'un manque de sang-froid et une hâte excessive, un oubli des principes de liberté et de tolérance qui sont nos guides les meilleurs,

Considérant que la F.·.-M.·. doit, surtout à elle-même, de ne pas traiter les communistes qui l'ont quittée, ou la quitteront, autrement que les adeptes des autres partis qui ont eu le même geste vis-à-vis d'elle,

Emet le vœu :

Que la question de l'exclusion des communistes démissionnaires de la F.·.M.·. soit portée à l'ordre du jour de la prochaine Ten.·. de la G.·.L.·., afin que celle-ci puisse, en rapportant sa décision, revenir sur une erreur qui, si elle était maintenue, ne nuirait qu'à la F.·.M.·. elle-même.

La Grande Loge acquiesça au désir de LA FEDERATION MAÇONNIQUE, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de sa tenue du 5 mars :

...La seconde interpellation est du F.·. BARBET, qui déclare que la décision de la dernière Grande Loge, mettant en accusation les FF.·. qui ont quitté la Maç.·. sur l'ordre du Parti Communiste, n'est pas conforme aux règlements généraux.

Le Grand Maître dit que c'est bien l'avis du Conseil fédéral qui n'a pas appliqué la décision prise. — Sur conclusion du F.·. Orateur, la Grande Loge revient sur la décision précédente qu'elle annule.

(Bulletin officiel de la Grande Loge de France, N° 21, mars 1923, **p. 64, Grande Loge du 5 mars.**)

Le temps fit son œuvre. Pendant une dizaine d'années, on ne signala pas d'incidents majeurs entre la F.·.M.·. et l'Internationale communiste.

En 1935, les FF.·.MM.·. qui cherchaient à reprendre des relations officielles avec cette dernière fondèrent le **Cercle Maç.·. d'Etude, de l'Union soviétique.** Celui-ci organisa des réunions dans le Temple de la G.·.L.·..

Voici l'une de ses circulaires :

CERCLE MAÇONNIQUE D'ETUDE DE L'UNION SOVIETIQUE.

Paris, le 3 juillet 1935.

Vénérable Maître et Très Chers Frères,

Notre Cercle d'Etude groupe exclusivement des Frères et Sœurs décidés à étudier — et à faire connaître dans la Maçonnerie — les réalisations de l'Union soviétique.

Nous organisons le mercredi 10 juillet — à 20 h. 30, Salle de la Crypte — 6, rue Puteaux, une tenue blanche fermée au cours de laquelle notre Sœur Eliane BRAULT parlera de l'U. R. S. S.

Cette conférence sera suivie de la projection d'un film soviétique NON CENSURE « L'ALARME », film de propagande antireligieuse en Union soviétique.

Nous vous prions de venir nombreux à cette intéressante soirée et vous remercions du bienveillant accueil que vous ne manquerez pas de faire à notre invitation.

Les visiteurs trouveront, mercredi soir, à l'entrée de la Crypte, les cartes nécessaires au prix de DEUX francs.

Veuillez agréer, vénérable Maître et Très Chers Frères, nos fraternelles salutations.

Le secrétaire : M. BELLEVAUX.

M. Bellevaux, 5, rue du Débarcadère, Paris (XVII°).

LA RECONCILIATION.

Au début de 1936, le Cercle envoya un de ses membres enquêter en U. R. S. S. Nous ne savons pas à quelles conclusions arriva ce personnage. Tout ce dont nous pouvons nous rendre compte, c'est que la position du Cercle était fort délicate et que le G.·.O.·. ne voulait avoir aucune relation avec lui. Le Conseil de l'Ordre mettait même ses ateliers en garde contre lui.

Le Cercle Maçonnique d'Etude de l'Union Soviétique préparait, cependant, un rapprochement. La création du Front Populaire acheva de modifier progressivement la situation.

Les FF.·. communistes eurent licence de faire des conférences de propagande en Loge.

Thorez maintenait, malgré tout, au début de 1937, l'interdiction officiellement faite aux communistes de se faire initier à la F.·.M.·.. Le Conseil de l'Ordre l'avoua à des FF.·. qui l'interrogèrent sur ce point:

Circulaire N° 11

O.·. de Paris, le 17 mars 1937 (E.·.V.·.)

Le Conseil de l'Ordre aux Loges du Grand-Orient.

S.·.S.·.S.·.,

TT.·.CC.·.FF.·.,

Des Frères et des Ateliers nous ont souvent consultés pour savoir s'il est possible d'appartenir à la Franc-Maçonnerie et au Parti Communiste.

Pour vous renseigner, nous avons la faveur de vous communiquer l'extrait ci-dessous d'une lettre portant la signature de M. Maurice Thorez, secrétaire général du Parti Communiste :

« A la question qui m'est posée, je répondrai que les statuts de notre Parti n'admettant pas l'affiliation d'un membre du parti à la Franc-Maçonnerie. Nous considérons, en effet, qu'il y a incompatibilité entre les principes d'organisation admis par nous et une affiliation de cette nature. »

« Veuillez agréer, TT.·.CC.·.FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Les Vice-Présidents, LAURENT, GAUTHIER.	Le Président du Conseil de l'Ordre, A. GROUSSIER.
Le Garde des Sceaux, Etienne BAZOT.	Les Secrétaires, Paul PERRIN, DELAUNAY.

Le Trésorier,
CABRET.

La détente vint, cependant, de Thorez lui-même. Il avait trop le désir d'attirer à lui tous les adhérents du Front Populaire pour ne pas chercher à mettre un terme à une situation aussi délicate.

Il avait accepté de venir faire une conférence en Loge le 20 novembre 1936 et n'y avait renoncé, au dernier moment, qu'à la suite d'une publication gênante pour lui de l'**Action Française.**

Le 10 décembre 1938, il coupa court aux scrupules qui paraissaient gêner certains communistes ; il écrivit que « l'heure n'était pas aux disputes entre communistes et FF.·.MM.·. ».

Voici sa circulaire qui est encore inédite aujourd'hui pour les Nationaux français :

Parti communiste français
Section de l'Internationale communiste
44, rue La Peletier, Paris (IX°)
Comité Central

Paris, le 10 décembre 1938.

Cher Camarade,

Je m'excuse de n'avoir pu, en raison des obligations nombreuses que me crée la situation politique actuelle, vous répondre plus vite.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre lettre. Comme vous, je pense que l'heure n'est pas aux disputes entre démocrates, et, dans le cas qui nous préoccupe, aux disputes entre communistes et francs-maçons.

En effet, ce n'est pas quand la menace réactionnaire et fasciste se fait plus insolente, quand des agressions ont lieu contre notre régime de liberté et de légalité républicaine, que fléchira notre volonté d'union. D'autres que nous se sont faits, jusque dans les rangs des partisans de la démocratie, les porte-parole d'une campagne odieuse de division de notre peuple. Tel était le sens réel, bien que dissimulé, de certains mots d'ordre anticommunistes. Nous nous sommes efforcés de ruiner ces desseins et nous ne pouvions le faire qu'en nous affirmant comme toujours résolus au maintien de l'union des forces de démocratie et de paix dans notre pays. C'est ce à quoi nous nous sommes employés.

Soyez assuré que pour sa part, notre Parti ne faillira jamais à la cause de l'union de tous les démocrates sincères. Notre attitude passée — en des circonstances aussi graves — en est la meilleure garantie.

Recevez, cher Camarade, mes salutations fraternelles.

Signé : THOREZ.

Ainsi, dès le 10 décembre 1938, il n'y avait plus d'obstacles aux relations entre la III° Internationale et la Franc-Maçonnerie française.

La croisade des démocraties n'a fait que les rendre plus intimes. On s'en aperçoit tous les jours depuis plusieurs mois.

Georges OLLIVIER.



Les Bourbons et la F∴ M∴

LOUIS XV

Au siècle de Louis XV, la conversation au goût du jour roule sur une nouvelle société mystérieuse, dont les membres se nomment « Frey-Masons ».

C'est un club à la mode, où l'on s'inscrit pour s'occuper, boire, chanter, causer et... brasser les idées les plus diverses et les plus folles.

La nobiesse oisive prend place sur les colonnes de cette association secrète et l'on chuchote qu'un certain prince d'Arménie, qui ne serait autre que le Roi lui-même, participe à ces réunions.

Que devons-nous penser de cette insinuation?

Louis XV fut-il F∴M∴ ? Ou bien, s'il n'a pas été initié, peut-on dire qu'il fut « Protecteur » de l'Ordre ?

Voici quelques déclarations et chansons, composées et dites dans les Loges, qui ont pu prêter à confusion.

D'abord cette poésie latine :

« Ô vous par qui notre art vraiment royal doit répandre une lumière toujours nouvelle sur la postérité la plus reculée, vivez longtemps.

O le meilleur des rois, par qui les Français voient renaître le « siècle d'or », puissiez-vous vivre heureux pendant un « nombre de siècles » égal à « celui des canons que les Maçons ont tirés en votre honneur dans toute l'étendue de l'univers. » (1)

Ce morceau, d'un lyrisme prétentieux, un des multiples poèmes maç∴ qui déborde de tendresse pour le Roi et vante ce « siècle d'or », depuis si calomnié, ne permet pas d'induire que Louis XV fut initié à « l'Art Royal ».

Il en est de même de cette strophe du F∴ abbé Pingré (2).

Lorsque, le sceptre en main, Louis dicte des [lois,
Dans son maître, un Français bénit un tendre [père,
Si, pour fonder un Temple, il prend en main [l'équerre,
Dans son frère un Maçon voit le plus grand [des rois (3).

De cette citation, peut-on conclure que le « plus grand des Rois », dans lequel Pingré voit un frère « l'équerre en main », était réellement Franc-Maçon, et ne traduit-elle pas simplement en langage maç∴ les transports d'un ecclésiastique initié, qui remercie Louis XV à l'occasion de la pose de la première pierre de l'Eglise Sainte-Geneviève ?

Il existe, d'autre part, une série de manifestes dithyrambiques de la confrérie — dont l'énumération serait fastidieuse — qui tendent à se réclamer d'une « protection » royale.

Mais ces textes n'apportent aucune précision. Il ne faut pas y voir autre chose que les louanges de style que la M∴ décerne et décernera avec une constante hypocrisie aux pouvoirs établis.

De même les archives des Loges n'administrent aucune preuve de l'initiation de Louis XV. Elles ne portent nulle trace de sa « Protection ». Elles mentionnent, au contraire, « les persécutions » dont la M∴ aurait été victime sous son règne.

Pour qu'un point d'interrogation ait pu se poser, il faut cependant que l'attitude du Roi à l'égard des Frey-Masons ait prêté à équivoque.

Essayons de la situer et de l'expliquer :

— En examinant les tendances personnelles de Louis XV;

— En considérant ses actes à l'encontre des Loges;

— En recherchant les influences qui ont dû jouer auprès de lui : celles de ses ministres, de son entourage, du clergé, de la noblesse et de l'opinion.

●

En quoi Louis le Bien-Aimé a-t-il hérité de son ancêtre Louis le Grand?

Chrétien, il a comme lui une foi très réelle et les désordres de sa vie privée seront pour lui une occasion de remords continuels qui attristeront la fin de ses jours.

Roi, il se sent fier de l'être, il croit à la monarchie de droit divin et n'entend partager son autorité avec personne.

Comment ce monarque absolu, qui montre souvent une pénétrante intelligence de l'avenir, n'a-t-il pas supputé le danger que cette nouvelle secte d'importation étrangère fait courir à son royaume ?

Comment — sans intervenir efficacement — laisse-t-il bafouer, par ces prétendus novateurs, les valeurs et les institutions auxquelles il est traditionnellement attaché?

Pourtant, ces brillants causeurs, ces écrivains, ces « philosophes », il ne les aime point, et malgré le véritable mécénat exercé sur eux par Mme de Pompadour, il ne les voudra connaître.

Seuls les hommes de science l'intéressent. Il travaille avec Cassini (1), encourage Bernard de Jussieu, mais son bon sens lui interdit de s'égarer au delà de ces recherches scientifiques. Il mésestime les élucubrations dangereuses, les échafaudages intellectuels qui tendent à renverser des vérités vieilles comme le monde. Il considère ces gens avides de « Progrès », assoiffés de « Lumières », comme des intrus, et il se détourne d'eux avec dédain.

Ce dédain lui coûtera cher. On aurait aimé le voir saper l'association Maç∴ dans ses racines, avec la fermeté qu'il a déployée envers les Parlements à la fin de sa vie.

Mais il est jeune quand les Loges commencent d'essaimer en France, il se montre timide devant les oppositions grandissantes ; il frappe mais ne persévère pas.

Les poursuites amorcées contre la F∴M∴ en sont un exemple typique.

●

On raconte que, dès le début, le Roi intrigué par les mystères maç∴ a exigé qu'on lui révèle le « secret » (1) de cette Société et sur l'aveu que les Frères n'étaient pas liés par un serment, mais par une simple parole d'honneur, il aurait souri et se serait moqué.

Mais ces réunions secrètes ne sont pas sans inquiéter Louis XV et son ministre Fleury. Le Cardinal, souvent étriqué dans sa politique, mais parfois plein de sagesse, redoute ces manigancerles intellectuelles des beaux esprits infiltrés des importations anglaises.

Malgré son amitié avec Walpole, il oblige le club de « l'Entresol » à ne plus s'occuper de politique et provoque sa fermeture (2), il rejette les requêtes que lui adresse le F∴ Ramsay et apostille ou fait apostiller sa lettre de quelques annotations parmi lesquelles on déchiffre qu'il s'oppose aux « **collèges** » de francs-maçons (3).

D'après Luynes, c'est une lettre du Cardinal au lieutenant de police Hérault qui détermine celui-ci à rendre « au Chastelet de Paris » la sentence du 14 septembre 1937 qui, conformément aux lois du royaume, fait défense :

...de s'assembler ni former aucune association sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit et « notamment » sous celle de Frey-Masons (4).

A quels mobiles obéit Fleury en frappant pour la première fois la Maç∴?

— Les uns disent que c'est à la suite du rapport de M. de Foulon, ambassadeur à La Haye, ou de celui de M. von Hoey, ambassadeur de Hollande, car l'association vient d'être interdite dans ce pays pour avoir intrigué en faveur du prince de Nassau (5).

— Les autres, comme Barbier, dans son Journal, invoquent le renvoi du ministre

---

(1) G. Bord. « La F∴M∴ en France des origines à 1815 », p. 235.

(2) Premier surv. de la Chambre des Provinces (Etat du G∴O∴ de 1779).

(3) Les papiers de l'abbé Pingré sont à la bibl. Sainte-Geneviève.

(1) Mémoires de Luynes, tome I, p. 194.

(1) « Considérations filosophiques sur la F∴M∴ », dédié à tous les Orients de France, par un député de Jérusalem, p. 90, éd. à Hambourg (Bibl. Mazarine).

(2) Sa lettre à l'Abbé de Saint-Pierre, du 11 avril 1731.

(3) Les mots griffonnés en marge au crayon sont peu lisibles et l'écriture du ministre n'a pas été identifiée d'une façon certaine.

(4) Archives Nationales, ad. 845.

(5) Mémoires de Luynes, 15 mars 1737, I, p. 210.

Chauvelin et la jalousie que le Cardinal éprouve à son égard.

Si l'on en croit les potins du café Procope et du Palais-Royal :

Les Frey-Masons politiques disent que cette deffense (sic), a été sollicitée par l'ambassadeur d'Angleterre, de l'ordre de son maître qui apréhende que Mylord Dervenhovater (sic), grand maître de cet ordre et qui est catholique et jacobite outré, ne se serve de toutes ses associations en faveur du prétendant et contre son gouvernement (1).

Quoi qu'il en soit de toutes ces raisons, il paraît certain que le Roi et son ministre, sans déceler la véritable action de la Maç.·. ne veulent pas de ces réunions clandestines et tiennent à ce qu'elles soient surveillées et dispersées par la police.

Pour se renseigner, Hérault, lieutenant de police, sous le ministère Fleury, développe le système des « mouches » qui espionnent les personnages suspects, recueillent les mots de passe et détectent les lieux de réunions. Aussi, les gazetins de police (2) et les archives nationales (3) fourmillent-ils d'anecdotes sur l'activité des « Frey-Masons » dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Nous nous bornerons à énumérer, pour mémoire, les descentes de police et les perquisitions qui s'échelonnent de 1737 à 1747 (4).

La première et la plus connue est celle qui vient troubler, le 10 septembre 1737, un banquet de Frey-Masons préparé par le traiteur

(1) Bibl. Hist., de la Ville de Paris, 19 sept. 1737.
(2) Gazetin, Bibl. Ville de Paris, mss. 26700.
(3) Dossier, Ad. 878, etc.
(4) A ce sujet, on consultera avec fruit l'article très documenté de M. P. Dudon, dans la revue « Etudes », des 5 et 20 mars 1913.

Chapelot, quai de la Rapée. Le procès-verbal de cette intervention est émaillé de détails pittoresques (1).

Cette opération entraîne la sentence d'interdiction du 14 septembre 1737, dont nous venons de parler et déclenche la curiosité de tous. Les réunions de F.·.M.·. n'en ont que plus de succès, et les hôtels particuliers accueillent les nouveaux « persécutés » avec la joie malsaine de duper les pouvoirs publics.

Marville, successeur et gendre de Hérault, tient régulièrement Louis XV au courant de ces « polissonnades ». Sur ordre royal, sont engagées quelques nouvelles perquisitions. G. Martin note en **1738** l'arrestation des FF.·. de la L.·. des « Deux écus », qui célébraient la saint Jean d'Hiver (2). Au mois d'avril **1740**, deux Anglais Balphe et Broomets et les nommés Kemp, Boisseau, Naudot et Barré goûtent pour quelque temps des prisons de la ville « pour s'être trouvés dans les assemblées de frimaçons » (3).

Le 22 décembre **1743**, Miché de Rochebrune, commissaire au Châtelet, accompagné de deux exempts, se rend au château de Charonne, en vue de surprendre le sieur Bardin et ses acolytes maçons. La promenade est sans effet, les coupables étant apparemment absents. Les policiers constatent seulement que le jardinier qui leur ouvre la porte est « jambes nues ».

De nouveau et toujours sur ordre royal, Rochebrune perquisitionne le 1er mars **1744** chez Mornet « près la barrière de la rue de Lourcine »; les quatre quidams arrêtés sont vite relâchés sur les ordres de Maurepas.

(1) Archives Nationales, Ad. 845.
(2) Cf. Gaston Martin, « Manuel d'Histoire de la F.·.M.·. française », p. 11.
(3) B. Arsenal, dossier Bastille 11.455.

Une nouvelle sentence de police, du 5 juin 1744, tente d'endiguer la multiplicité des réunions suspectes. Mais les sanctions vont en s'affaiblissant. Marville devant le peu d'empressement de Maurepas, successeur de Fleury, ne se hasarde plus guère à sévir. Qui plus est, à la suite d'une perquisition faite le 8 juin 1745 à l'Hôtel de Soissons, rue des Deux-Ecus, non seulement le traiteur Leroy se voit restituer ses nappes et serviettes et les divers ustentiles qui devaient servir au banquet, mais, à la suite des interrogatoires, Marville reçoit des remerciements anonymes sur la façon « amicale » dont il a traité les Frères Maçons.

Il ne faut pas s'étonner dès lors que cette année-là l'aumônier et les gens du Roi (gardes du corps, valets, etc.), osent former une Loge sous le titre de « **Loge de la Chambre du Roi** », loge bleue qui relève de la G.·. L.·. Anglaise de France!

Cependant, après la dernière sentence de police de **1745**, qui sauve encore la face, les policiers Dadvenel et Poussot signalent :

— Une convocation adressée aux initiés pour le 29 juin 1745, au château de Livry;

— Le projet d'un petit Comité qui doit se tenir, en juillet, chez le négociant Péronne;

— La réunion qui doit grouper — à peu près à la même date — 250 frères au Grand Commun de Versailles.

L'impudence éclate sans en être pour cela plus châtiée.

Le lieutenant de police, découragé ou complice, se contente de classer les rapports de ses subordonnés. Son action ne se révèle pas



Ludovicus XV Franciæ et Navarræ Rex.



André Hercules Cardinal de Fleury
Grand Aumonier de la Reine Ministre d'Etat Grand Maître et Surintendant des Postes



Comte de Maurepas.

plus efficace après les comptes rendus d'enquêtes qui lui sont faits sur les assemblées tenues :

En 1745, rue des Martyrs ; **en 1746**, rue Philippe, chez La Valette, étalier-boucher et rue de Bussy, chez Lendel, traiteur ; **en 1747**, rue Poissonnière, chez la dame Gombotte, et chez Jourdan, maître-peintre (1).

Marville laisse faire, et les F.·.M.·. ne sont personnellement jamais inculpés.

L'action entreprise par Fleury s'estompe de plus en plus. Il faut un pugilat entre Lacornars et antiLacornars (2), pour réveiller la police et contraindre Sartines à interdire les assemblées de la Grande Loge, en 1766. Cette interdiction, de pure forme, dure jusqu'en 1770. La Maçonnerie reconnaît elle-même qu'elle n'est plus inquiétée et continue sans risques ses réunions clandestines.

Cet abandon progressif des opérations policières, de moins en moins nombreuses et suivies de sanctions de plus en plus faibles, n'est pas sans déconcerter (3). Il s'explique par l'évolution lente qui s'opère en France, où la F.·.M.·. tend à prendre une existence officielle.

Déjà, en 1752, le Procureur du Roi, à Châtellerault, écrit au Procureur général qu'il est à la tête de la Loge de la Ville et que c'est la preuve évidente que rien ne s'y dit contre l'Etat, la religion et les bonnes mœurs (4).

Son cas n'est pas isolé. A la faveur de l'ombre et par l'attrait du mystère, le cancer maçonnique a gagné progressivement la Cour, et les grands Corps de l'Etat.

●

Après la mort du Cardinal de Fleury, presque tous les ministres ou secrétaires d'Etat sympathisent avec la Maçonnerie.

(1) Perquisition faite sur ordre royal du 31 janvier 1747. Voir Arch. Nat. 01 91, 21 mars 1747. (Article P. Dudon déjà cité, p. 774.)
(2) Voir G. Bord « la F.·.M.·. en France des origines à 1815 », p. 190.
(3) Il y a de nombreux trous dans les archives et gazetins de police, après 1747. Les rares textes que nous avons pu consulter sont muets sur l'activité maçonnique. Le lieutenant de police Berryer, intime de la marquise de Pompadour, ami des philosophes, a peut-être sa responsabilité dans ce silence.
(4) Daniel Mornet, « Les origines intellectuelles de la Révolution française », p. 359.

Les secrétaires d'Etat à la Maison du Roi — un des départements les plus importants — sont :

— De 1718 à 1749 le **comte de Maurepas;**

— De 1749 à 1775 le **comte de Saint-Florentin.**

Nous allons voir que le Roi Louis XV ne peut rien attendre d'eux pour enrayer la vogue grandissante des Loges.

Maurepas est un sceptique habile et souple que Louis XV n'estime guère. C'est lui qui a la haute main sur la police après Fleury. Par son indifférence — sans doute calculée — « on dit qu'il est de la confrérie » (1), il décourage le zélé Marville, successeur et gendre de Hérault. Maurepas fait libérer les prisonniers et après la descente de police de mars 1744, rue de Lourcine, il néglige d'arrêter les Frey-Masons qu'il affecte de tenir pour des gens de « vil espèce » (2). Les hauts personnages titrés qui hantent les Loges ne nous semblent pourtant pas — au point de vue social — des FF.·.MM.·. de vile espèce et il est caractéristique que les enquêtes policières n'enregistrent aucune de leurs réunions. Une telle carence donne à penser que le ministre — s'il n'est F.·.M.·. — est trop plat courtisan pour oser s'aventurer sur le sentier tracé par Fleury.

Auprès de lui, son lieutenant de police prend le vent, soucieux de ne pas déchaîner les tempêtes des dieux. Les gazetins de police (3), qui, parfois, ne manquent pas de hardiesse, nous rapportent le bruit qu'il serait lui aussi entré dans la F.·.M.·., Marville a certainement évolué dans son attitude et l'annotation qu'il inscrit en marge d'un rapport sur l'affaire de la dame Gombotte (4) : « ne mérite pas grande attention », est symptomatique de cette évolution. Une récente affiliation peut expliquer le peu d'intérêt qu'il prend aux réunions prohibées, mais comme nous ne possédons rien d'affirmatif, nous en sommes réduits aux hypothèses.

Le second secrétaire d'Etat à la Maison du Roi, Saint-Florentin, est signalé par tous les auteurs Maçons ou non Maçons, comme ayant été initié en présence de Montesquieu (5), en septembre 1735, chez la duchesse de Portsmouth, à la Loge du « Louis d'Argent ».

Parmi les secrétaires du comte, deux au moins sont connus comme F.·.M.·. : Nogaret, qui deviendra Vén.·. de la L.·. « Le Patriote », à l'O.·. de la Cour, en 1788 et Moet, Vén.·. de la L.·. « Le Secret », fondée le 27-9-1753.

On ne s'étonnera pas que les dépêches que le comte de Saint-Florentin est chargé de signer et d'expédier, ès qualité, soient rédigées de telle façon qu'elles manquent d'efficacité. En transcrivant les ordres de Sa Majesté, lui ou ses scribes savent trouver les formules anodines. Ainsi sa missive du 2 mai 1745, à M. de Glène, intendant de Provence :

Je suis informé, Monsieur, qu'il y a en Provence et principalement à Toulon, des Frimaçons (sic), qui tiennent Loges et se multiplient en recevant toutes sortes de personnes. Sa Majesté n'approuvant pas ces sortes d'assemblées, je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour les empêcher (6).

Celle du 2 septembre 1748, à M. de la Châtaigneraie, intendant de Limoges :

« On se plaint, Monsieur, qu'il se tient à Brive des assemblées de Francs-Maçons, quoique ces sortes de sociétés n'ayant aucun objet contraire à l'ordre public, cependant comme il est irrégulier qu'il se fasse des assemblées de quelque nature qu'elles puissent être, vous voudrez bien, s'il vous plaît, faire avertir sans éclat les personnes qui tiennent les Loges de s'en abstenir » (1).

(1) Mémoires d'Argenson, t. II, p. 433.
(2) Lettres de Marville, t. II, p. 94, rapport de Maurepas, au Roi, après l'audience du 18 juin 1745.
(3) Bibl. Arsenal, mss. 4.556. Lettres de Vierrey, 9-10-12 juin 1745.
(4) Citée plus haut.
(5) Saint James Evening Post, du 20 septembre 1735.
(6) Arch. Nat., registre 01 441, p. 96.

On sent la réticence derrière l'ordre donné.

La formule « sans éclat » pleine de diplomatie, est reprise à l'adresse de l'Evêque de Limoges, dans une dépêche du même jour :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet des assemblées de Francs-Maçons qui se tiennent à Brive. J'écris à M. l'Intendant de prendre sans éclat les mesures nécessaires pour les faire cesser (2).

Entre 1745 et 1748, l'on remarque la même évolution vers une attitude plus indulgente. Le moins de bruit possible semble être le mot d'ordre des Loges; le Roi doit oublier qu'une Société d'origine anglaise travaille dans le sein de son royaume et occupe la plus grande partie de son personnel administratif à des discussions subversives.

Aux Affaires étrangères, le duc de Choiseul, qui siège également au Grand Conseil et au Conseil des Dépêches est athée, protecteur des philosophes, en correspondance avec Voltaire, et reçoit chez lui « tous les ennemis de la religion » (3), et s'il n'est lui-même F.·.M.·., la grande majorité de sa famille fait partie de la secte.

A la justice, le Grand Chancelier d'Aguesseau se fait le protecteur et le défenseur des Encyclopédistes et de Diderot. Son cousin, l'avocat général au Parlement, d'Aguesseau de Fresnes, est orateur d'une Loge maçonnique (4).

A la direction de la librairie, Malesherbes facilite l'influence des littératures d'importation.

Il demande au Roi de « façon pressante » une plus grande liberté de la presse et l'abandon des lourdes restrictions pesant sur les ouvrages étrangers. Ce qui lui vaut cette approbation de Voltaire : **« M. de Malesher-**

(1) Arch. Nat. 01 444, p. 183.
(2) Idem.
(3) Gaxotte. « Le Siècle de Louis XV », p. 315.
(4) Arch. du G. O. de France. Tableau du G. O. D. F., 1er août 1777.



Le duc d'Antin s'opposant, d'après Clavel, à l'action de la police lors de la perquisition chez le traiteur Chapelot.

bes a rendu d'infinis services au genre humain en donnant une plus grande liberté à la presse qu'on n'en avait jamais connu auparavant — nous sommes déjà plus qu'à demi-Anglais » (1).

Au lieu de trouver un censeur, Helvétius et les Encyclopédistes ont trouvé en lui un défenseur de leurs écrits auprès du gouvernement royal.

Interprète puissant des écrivains subversifs, il a contribué à répandre partout leurs idées dans le pays.

●

Non seulement les ministres du Roi, mais ses intimes, ses hommes de confiance, sont plus ou moins acquis à la secte.

Mme de Pompadour, à qui l'on doit pourtant des interventions heureuses en politique étrangère, est, par ailleurs, la bienfaitrice des écrivains audacieux, des plus ardents critiques du gouvernement de Louis XV, et, pour des raisons toutes personnelles, elle applaudit à ces assemblées qui enragent le parti dévôt.

Le prince de Conti, fantasque et aventurier, l'intime du Roi, chef de son « Secret » est ouvertement F.·.M.·., il a brigué la grande maîtrise à la mort du duc d'Antin.

Une lettre signée Camus et adressée à Bertin du Rocheret (2), nous conte que pour faire échec aux sentences de police contre les « Frey-Masons », M. le prince de Conti : **« fait construire un bâtiment sur l'eau, prétendant éviter les poursuites de M. Hérault qui n'a nul droit sur la rivière ».**

Il est vrai que du même auteur nous apprenons (3) **« que la partie aquatique qu'on avait mise sur le compte de Monseigneur le prince de Conti, n'a point eu lieu ».** Ces gasconnades sont pleines d'esprit, de notre esprit français, frondeur et léger, mais tout devient plus grave lorsqu'on voit que le même personnage défend avec ardeur les privilèges du Parlement et s'attaque au ministère Maupéou-Terray ; qu'il couvre publiquement Rousseau, Beaumarchais, Diderot, les philosophes, les pamphlétaires, les prêcheurs d'égalité (4).

Ainsi, Louis XV est trompé ou lâché par ceux qui doivent défendre sa couronne, et qui, inconsciemment pour la plupart, ouvrent le chemin à des idées neuves, pleines d'un idéal terrestre savoureux.

●

Ce paradis sur terre, ces chimères, l'Eglise de France aurait pu leur en montrer les dangers, mais les démêlés entre Jésuites et Jansénistes ont gravement porté atteinte à son autorité ; elle traverse elle-même une grande crise morale et dans la question Maç.·., elle reste muette et silencieuse, comme frappée d'inertie.

Rome parle pourtant... et par deux fois. Un an après la sentence du Châtelet, le 28 avril 1738, Clément XII fulmine la Bulle **« In Eminenti ».** Le Pape désigne la F.·.M.·. comme une de ces associations secrètes, dangereuses pour la religion et pour la tranquillité publique, compare les FF.·.MM.·. à des voleurs qui percent la maison. Il les frappe pour crime « d'interconfessionnalité ».

Treize ans après, en 1751, Benoit XIV, dans la bulle « **Providas** » reprend et confirme les excommunications de son prédécesseur.

La pensée des Pontifes romains est si fermement exprimée qu'elle aurait dû susciter dans le clergé un fort mouvement de mise en garde. Or il n'en est rien, les bulles restent sans écho. Il est vrai qu'elles n'ont pas force de loi en France.

Les articles de la Pragmatique Sanction de Bourges fixant sous Charles VII les libertés gallicanes et, stipulant qu'aucune bulle n'est reconnue en France, qu'elle n'ait été examinée, publiée, lue, enregistrée, sont encore en vigueur au XVIII[e] siècle bien qu'ils soient alors plus ou moins respectés.

En fait, le roi est omnipotent. Il décide s'il doit ignorer les ordres pontificaux, les faire parvenir au Parlement, ou se contenter d'en donner officieusement connaissance au clergé.

Les archives relatives à la question n'étant ni rassemblées, ni classées, nous ne pouvons affirmer si le Parlement eut à connaître les bulles, ou bien si Louis XV négligea de les lui transmettre.

On retrouve cependant, dans les archives des Affaires étrangères, trace du passage dans les bureaux, de la bulle **« In Eminenti ».** Voici la réponse faite à Saint-Aignan, notre ambassadeur à Rome, qui avait transmis la décision papale, le 24 mai 1738 :

La bulle que le Pape a donnée contre les Francs-Maçons ne suffira peut-être pas pour abolir cette confrérie s'il n'y avait d'autre frein que la crainte de l'excommunication. La Cour de Rome applique si souvent cette peine qu'elle est aujourd'hui peu capable de retenir. Cette société avait aussi commencé à faire ici quelques progrès. Le Roi a témoigné qu'elle lui déplaisait et elle a cessé (1).

On le voit, la lettre est tout juste respectueuse et quelque peu mensongère. Le signataire ne veut pas que Rome puisse donner des leçons au Roi. Le Gallicanisme n'est pas mort. Une grande partie du clergé français est gallican, le Parlement l'est, par opposition aux Jésuites, et le Roi peut-être un peu pour ne pas mentir à son titre de « Lieutenant de Dieu ».

Comme l'écrit M. Monin :

En somme, la F.·.M.·. dépend de l'autorité royale et échappe aux foudres de Rome. Elle est considérée comme une liberté de l'Eglise gallicane (2).

Cela explique pourquoi les procès-verbaux des Assemblées du clergé, de 1735 à 1790, ne disent mot du sujet maçonnique.

En 1770, toutefois, le Roi promet de prêter la plus grande attention au projet approuvé par l'assemblée du clergé et présenté par l'archevêque de Toulouse, sous forme de mémoire à Sa Majesté. Mais aucune décision, aucun acte ne s'ensuit.

Rome ne manque pas d'insister. Elle intervient par l'intermédiaire du nonce et recommande plusieurs fois à Louis XV de ne pas négliger ce qui peut mettre en péril la foi de ses sujets.

Une fois elle a recours au cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, en ces termes :

Nous vous prions vivement de présenter nos instances à S. M. Très Chrétienne, afin qu'elle n'autorise pas les assemblées de la secte des F.·.M.·. (3).

Il lui est répondu par des assurances très vives qu'on accédera à son désir. Mais ni le ministère de Bernis, homme d'Eglise pourtant, ni celui de Choiseul, furieusement anti-ultramontain, ne vit aucune ordonnance royale contre la M.·.

En résumé, les bulles n'eurent jamais aucune valeur légale dans le royaume. Le clergé a pris l'habitude de mettre en quarantaine les lettres apostoliques — et le roi obtempère sur le terrain maçonnique pour se réserver plus d'aisance et de force envers son Parlement sur le problème janséniste, qu'il va résoudre au prix d'un lit de justice.

Les Papes ont parlé sans rencontrer d'oreilles pour les entendre.

Rares sont les voix qui s'élèvent courageuses, comme celle de l'évêque de Marseille en janvier 1742, dans ce mandement:

Nous avertissons tous nos diocésains de quelque condition, de quelque état et de quelque profession qu'ils soient, qu'ils ne peuvent entrer dans l'association des F.·.M.·. et que s'ils sont déjà reçus, ils ne peuvent continuer de se trouver dans leurs assemblées, sans commettre un péché dont nous nous réservons à nous et à nos vicaires généraux le pouvoir de les absoudre (1).

Ces quelques avertissements ne peuvent prétendre endiguer le flot montant et les initiations au sein du clergé se multiplient !

●

Ce n'est pas seulement aux clercs, c'est aussi aux grands que la F.·.M.·. tend la main avec succès. Et la folle participation de la noblesse aux réunions des Ateliers nous éclaire — en grande partie — sur l'inaction du roi et de ses commis.

Les F.·.M.·. acceptent d'abord l'autorité de trois grandes Maîtres anglais : le duc de Wharton, le Baronnet Macleane et le comte de Darwentwater.

En 1738, ce dernier, en partance pour l'Angleterre, résilie ses fonctions. La Grande Maîtrise est briguée pour la première fois par des Français. Le maréchal de Saxe, le prince de Conti, le duc d'Antin sont sur les rangs.

Que va faire Louis XV ?

Depuis 1737, le roi et Fleury ont désapprouvé les assemblées maç.·. Ils ont dit **« qu'on ne leur fera point leur cour en s'y faisant recevoir (2) »,** et ils ont inspiré la sentence du Châtelet. Ils ne veulent pas davantage qu'un sujet du roi accepte de s'asseoir dans le fauteuil de Grand Maître.

Voici à ce sujet ce que nous dit M. Le Forestier :

Lorsque, à la fin de 1737, Mylord Harnoues-



Duc d'Antin.

(1) John, M. S, Allison, « Lamoignon de Malesherbes », ch. II, p. 31 (Bibl. Nationale, ouvrage étranger, non trad.)
(2) B. Nat. Mss français, 15.176, folio 23.
(3) Bibl. Nat. fonds français Mss. 15176- fol. 27.
(4) « Vie privée du Prince de Conti », Louis-François de Bourbon, 1717-1776, d'après les documents des archives, les notes de police des mœurs et les mémoires manuscrits ou imprimés de ses contemporains, par G. Capon et R. Yves Plessis, B. Nat., 8°, in-27, 53.710.

(1) Aff. Etrangères, Rome 769, p. 173.
(2) Article de M. Monin « Les Bourbons F.·.M.·. », Revue Bleue, p. 651-658, 1895.
(3) Lettre de Benoit XIV, du 27 mars 1744.

(1) Considérations filosophiques, op. cit., p. 191
(2) Nouvelles de la Cour et de la Ville, p. 135

ter, Grand-Maître des Loges Françaises, sur le point de quitter la France, convoqua une Assemblée de Maîtres de Loges Parisiens pour élire son successeur, le roi ayant eu avis déclara que, si un de ses sujets était élu, on saurait bien lui trouver une autre Loge. Il ajouta qu'il voulait bien oublier le passé, mais que dorénavant tout Français qui se ferait recevoir dans cette société, ne devrait plus avoir l'audace de paraître à la Cour (1).

L'auteur, dans ce passage, interprète sans doute une lettre adressée à Bertin du Rocheret par un de ses correspondants. Nous nous sommes reportés aux originaux; les renseignements sont quelque peu contradictoires et la situation apparaît confuse.

Si le F∴ abbé Camus écrit le 23 janvier 1738 :

Il n'y a aucune assemblée, si vous en exceptez quelques personnes peu instruites de ce qui se passe à la Cour. Le Roy s'est hautement déclaré et signifié (sic), sur le bruit qui courait de l'élection d'un nouveau Grand-Maître qu'il lui réservait une Loge (2) : vous sentez que lorsque notre Maître parle, il n'est ni prudent, ni selon les règles, et les nôtres surtout (1) de désobéir (3).

Un autre correspondant, M. de Raucour, lui envoie le 17 novembre 1737 la lettre ci-après, dont nous respectons les termes et l'orthographe :

Il y a beaucoup de seigneurs qui tiennent loge chez eux se mettant au-dessous d'une réticence qui ne peut point attaquer leur façon de penser puisqu'ils sont trop attachés à la dignité du Gouvernement pour rien faire qui y soit contraire.

Plusieurs Ducs y sont donnés afin qu'à Fontainebleau en frères, l'on avance même que M. le Duc de Villeroy que Sa Majesté va passer deux jours, enfin revenant à Versailles, aura le plaisir de se trouver présenté à une réception que le Duc fera faire chez lui, je crois cependant la chose totalement impossible vu que le Roi ne peut descendre dans ce détail sans y être invité, c'est ce que j'aurai soin de vous dire dès que j'en aurai appris quelque chose (4).

Nous n'avons pas retrouvé l'information annoncée. Mais il est certain, que l'un des ducs (celui-là même qui, le 10 septembre 1737, chez Chapelot, s'était durement interposé et avait empêché l'exempt de police de relever les noms des frères présents) (5), Louis de Pardaillon de Gondrin, duc d'Antin, accède, le 24 juin 1738, à la Grande Maîtrise. **C'est un compagnon d'enfance du roi**, un de ces jeunes « Mirmidons » qui s'est mis au service de tous les partis de la Cour : faction Condé, faction Chauvelin et a mené une petite guerre sournoise contre le gouvernement (6). Son action politique lui valut d'être exilé, mais le roi ne lui tint pas longtemps rigueur.

De même, quand d'Antin accepte de présider aux destinées de la M∴, Louis XV ne dit mot... et, oubliant ses menaces, ne le fait pas conduire à la Bastille.

Préfère-t-il que cette insaisissable Maç∴ soit canalisée par un ami ? Celui-ci lui a-t-il donné des assurances ? Redoute-t-il en frappant de s'attirer de nouvelles inimitiés ?... Juge-t-il l'affaire sans grande importance ? Economise-t-il ses forces pour faire face à de plus graves et urgents problèmes ? Nous ne le savons.

En réalité l'entrée de la noblesse dans les Temples, l'accession des familiers du Roi aux grades les plus élevés de la Maç∴ paralysent l'action répressive. La Police sait, par exemple, « **qu'un grand hospice de F∴M∴** » se tient chez le comte de Mailly. Elle n'ose perquisitionner. Les Frères qui sont protégés par le comte de Clermont ne sont pas davantage inquiétés.

Le cas de l'avocat Petit d'Aisne (1) est révélateur de l'immunité dont ils jouissent.

Petit d'Aisne est secrétaire d'une Loge qui vit sur ses colonnes des noms illustres : d'Antin, de Bouteville, de Picquigny, de Mailly, de Fontenelle, de Coigny, de Montluc, d'Orge, de Maulevrier, de Vibraye (2).

Il est chargé de porter les convocations et ses allées et venues sont suspectes à la police qui le file.

Petit d'Aisne prend les devants, fait intervenir la princesse de Montbéliard puis le comte de Clermont. Celui-ci prend sa plume pour écrire à Marville :

Je suis fort surpris, Monsieur, d'apprendre que l'on continue à vouloir persécuter M. Petit d'Aisne. « Vous savez qu'il est à moi » et que je serais fort fâché que l'on fit pièce à quelqu'un qui m'appartient. Il n'y a qu'à m'instruire de ses torts, je sais contenir mes gens et vous savez que j'aime qu'ils ne s'égarent pas. « Je vous prie donc, Monsieur, de le faire laisser tranquille », et si vous avez quelque sujet de plainte contre lui, de m'en informer. Je ferai ce qu'il faudra pour y mettre ordre.

Vous connaissez, Monsieur, l'estime et l'amitié particulière que j'ai pour vous (3).

Louis de BOURBON.

Pomponne s'entremet directement auprès de Maurepas, qui, pour une fois, exprimant clairement sa pensée, répond :

Petit n'aurait point entendu parler de M. de Marville, s'il ne se mêlait pas de porter des avis aux Loges de freymasons, ce qu'il fera bien de cesser de faire.

Mais c'est un simple conseil d'ami. Aucune sanction n'est prise, et le F∴ Petit d'Aisne court toujours !

Cette histoire illustre l'impuissance ou la soumission du gouvernement et de la police envers les grands.

Elle permet de mesurer à quel point les représentants de la noblesse, ceints du tablier maçonnique, ont pu par leur seule présence faciliter l'extension des Loges dans le pays.

●

Le peuple avec son bon sens ne partage pas l'engouement du clergé et de la noblesse ; il se méfie de cette nouveauté d'importation étrangère.

Avec une verve moqueuse, le public crible de ses quolibets les Frères surpris quai de la Rapée et trouve bien « modéré » le procès-verbal de la perquisition « ou personne n'est nommé, ni désigné » (1).

Le même public qui désapprouve ces assemblées et associations dit : « **Qu'il en devrait intervenir une ordonnance du Roy (2).** »

Le ton devient plus vif quand on apprend que les répressions n'empêchent pas « les seigneurs » de se réunir et que deux réceptions ont eu lieu à l'Hôtel de la Guette (sic) (3).

« **On ne balance pas à dire,** note le rédacteur des Gazetins, **qu'il est de la justice de punir ceux qui auront la témérité de s'assembler dans la suite, parce qu'ils marqueront un mépris ouvert aux ordres du Roi (4).** »

L'ordonnance royale condamnant la F∴M∴ ne vient pas, et, déçus, les habitués du Café Procope, du Luxembourg, du Palais Royal se répandent en commentaires divers. Les gazetins de police continuent de recueillir leurs propos.

Les uns invoquent le règne de Louis XIV où : « **Les seigneurs de la Cour ne seraient pas assez téméraires d'entreprendre des assemblées sous quelque prétexte que ce puisse être, comme ils font aujourd'hui sous la dénomination de frey-maçons (5).** »

Les autres concluent : « à une tolérance accordée par le Roi et Monsieur de Fleury. »

Puis l'année 1737 passe. Les Loges continuent d'essaimer... Le fait divers change d'objet.

●

Les quelques textes que nous venons de lire, les faits que nous venons de résumer, nous montrent que la F∴M∴ n'a pas été en France, à ses débuts, sérieusement inquiétée.

Elle a bénéficié du climat créé par la Régence, elle a utilisé cette ambiance dissolvante qui entraînait les élites à toutes les complicités, à tous les abandons.

Elle a profité des difficultés de tous ordres qui assaillaient le souverain et de son souci de ne pas entrer en lutte, sur ce point, avec ses intimes, son clergé, sa noblesse, quand il avait tant d'autres motifs de s'opposer à eux.

Le Roi « agacé » par les réunions des Loges les a fait interdire comme les autres assemblées non autorisées, celles des garçons tailleurs par exemple.

Mais, inconscient des conséquences que la mystique Maç∴ en action allait entraîner, peu averti de ses buts réels, le Monarque n'a pas porté contre cette association la condamnation formelle et publique qui s'imposait.

Nous pouvons donc reprocher à Louis XV **sa coupable indulgence,** mais nous ne sommes pas autorisés à conclure, pour autant, qu'il ait été Initié ou Protecteur de l'Ordre Maçonnique.

M. Cl. BERTRAND.



Prince de Conti.

(1) Cité par G. Martin, op. cit., p. 10.
(2) Allusion, dit-on, à un séjour à la Bastille.
(3) Recueil des lettres adressées à Bertin du Rocheret, président en l'Election d'Epernay, 1693-1758, B. Nle, Mss., français, 15-176, folio 4.
(4) De Raucour, lettre adressée à Bertin du Rocheret, 17 nov. 1737, B. Nle, Mss. français, 15.176, folio 13.
(5) Bibl. Hist., Ville de Paris, fgms 354, 18 sept. 1737.
(6) « Vie privée de Louis XV », édité à Londres chez J. Peter Lyton, en 1781, t. II, p. 43.

(1) Dossier 10024. Bibl. de l'Arsenal.
(2) Id.
(3) Id.

(1) Bibl. Hist., Ville de Paris, fgms 354, 18 sept. 1737.
(2) Id.
(3) Id., 23 sept. 1737.
(4) Arsenal dossier Bastille 10166, 26 sept. 1737.
(5) P. Dudon, op. cit., p. 583.

LES PEINTURES SYMBOLIQUES

du Temple Maçonnique de Bruxelles

La Maçonnerie belge possédait des ressources financières que n'avait point sans doute la Maçonnerie française. Dans tous les cas, celle-là semble avoir eu une autre allure que celle-ci.

Il est certain que la position internationale de la Maçonnerie belge y était pour quelque chose. La richesse et la somptuosité des temples maçonniques belges en sont une des meilleures preuves. Le temple des Amis Philanthropes était situé rue du Persil et fut construit le 26 janvier 1879. Après avoir franchi un vestibule à porte cochère, on débouchait sur le premier parvis qui précédait le grand temple. Ce temple avait 31 mètres de longueur, 12 mètres de largeur et sa hauteur était d'environ 12 mètres. La décoration en fut traitée dans le style égyptien et fut exécutée par de véritables artistes. Les figures symboliques, les emblèmes maçonniques, les ors reluisaient partout dans une coloration chaude et brillante. L'entablement était rapporté par douze grandes colonnes d'un diamètre de 90 centimètres.

Le grand temple était supposé à ciel ouvert et des tableaux historiques décoraient les panneaux des faces latérales. Les tableaux du côté nord représentaient la construction du temple de Salomon; ceux du côté sud reproduisaient la légende d'Hiram. Le bijou de la Loge était représenté à grande dimension et en relief dans les deux panneaux de la face ouest.

De l'avis même des Maçons, ce local était réputé comme le plus beau temple maçonnique de l'Europe. On n'en trouvait de pareil qu'en Amérique.

Je désire étudier rapidement ici les peintures qui décoraient ce temple. Les artistes en furent les FF.·. Louis Delbeke et Jan Verhas. Selon ces peintres, les compositions formaient une série de **tarots** numérotés que nous allons étudier successivement et qui sont en rapport avec les lames du tarot divinatoire étudié par les occultistes.

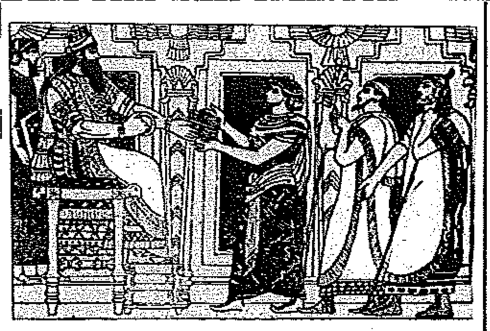
Tarot 1. — Les ambassadeurs du roi Salomon se présentent devant Hiram, roi de Tyr, et sollicitent son concours pour l'érection d'un Temple à Jérusalem. Le roi Hiram sur son trône placé au fond d'une salle ornée à l'assyrienne, reçoit des mains de ces dignitaires le message qui a pour but d'obtenir de ce roi les matériaux nécessaires à l'érection d'un semblable édifice ainsi que le concours d'un architecte capable de mettre, par voie de la pierre, l'idée d'un Dieu devant les yeux du peuple israélite. Derrière le roi se tient l'architecte que le roi de Tyr chargera de répondre aux vœux du roi Salomon.

Ce sujet symbolise la manifestation de la lumière et, par sa nature, se rattache à la première lame du tarot. Il dépeint en effet l'idée-mère de toute l'œuvre qui va se dérouler, car Hiram, l'architecte, apercevant que son roi se propose de lui confier cette mission, doit, dès ce moment, « concevoir en son esprit l'idée embryonnaire de l'édifice à ériger au Dieu d'Israël », disent les auteurs de ces fresques.

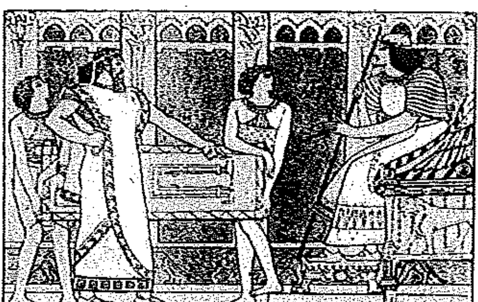
Tarot 2. — L'architecte Hiram présente au roi Salomon le plan du temple à ériger; ce plan, développé sur un châssis, est porté par deux esclaves qui le déposent sous les regards du roi.

Hiram explique sa conception; de la main gauche, il désigne ce qui en constitue le caractère saillant, tandis que de la main droite appuyée sur la hanche, il tient la clé, « qui lui permet d'ériger une œuvre qui soit l'image de l'œuvre du maître de l'Univers ».

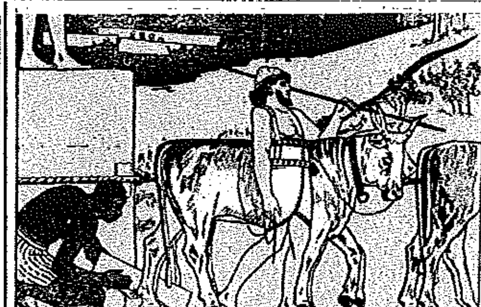
Salomon, par sa pose et son expression, indique quelle satisfaction lui fait éprouver la vue de ce projet. En sorte que désormais l'édification de l'œuvre est assurée. Cette phase constitue, dans l'ensemble des faits relatifs à l'édification du temple, **« une manière d'être de nature à rappeler le caractère de la seconde époque de la création, époque où les eaux inférieures, sous l'action de la lumière émanée de l'esprit Créateur, dégagent, peu à peu, les émanations sous forme de nue formant ainsi atmosphère couronnée d'un fir-**



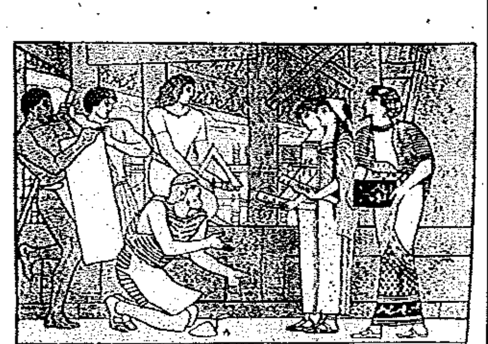
Tarot 1



Tarot 2



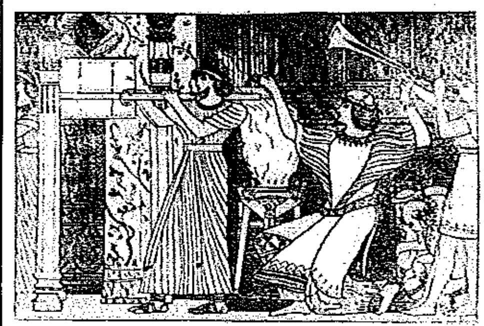
Tarot 3



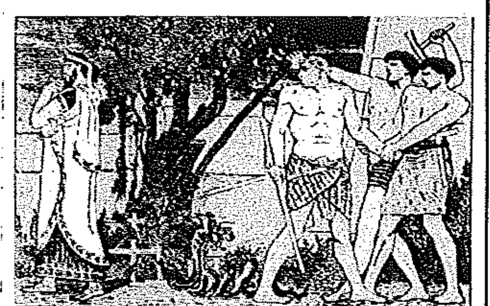
Tarot 4

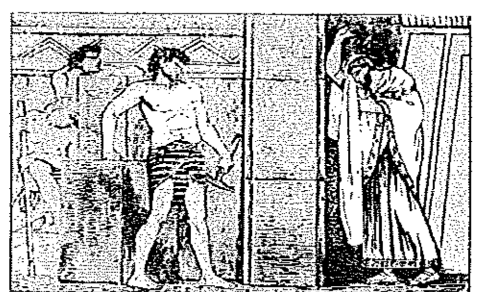


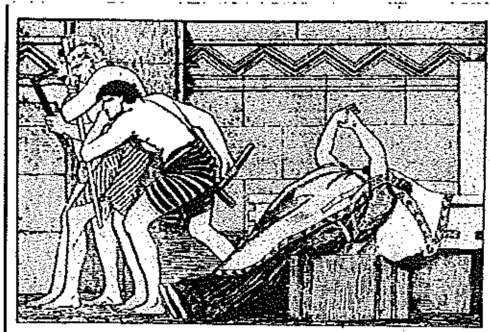
Tarot 5

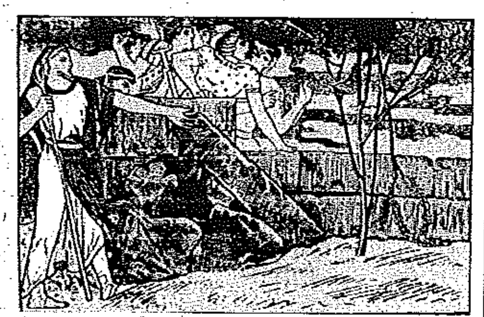


Torot 6


Tarot 12


Tarot 13


Tarot 14


Tarot 15


Tarot 16


Tarot 17

mament ». (Texte de l'étude du F∴ Cock.)

Tarot 3. — Le transport des matériaux pour l'érection du temple forme le sujet de cette composition. Sur le premier plan, un bouvier dirigeant des attelages de bœufs traînant de gros blocs de pierre; sur le bloc s'aperçoivent les jambes de celui qui s'y tient debout pour veiller à la direction à imprimer aux attelages pour éviter ainsi les accidents de terrain. Dans la partie inférieure, un nègre chargé de placer les pièces de bois qui, en roulant, permettent la locomotion. Dans le fond, le mont Lyban où s'abattent les cèdres destinés à la construction; sur un second plan, des bœufs transportant des troncs d'arbre.

« Ce troisième tableau, qui consacre le règne végétal en même temps que la grande force acquise à la nature, offre la puissance des bœufs, l'abondance, le volume et la solidité des matériaux, la couleur et la constitution des personnages, situation et manières d'être complétées au moyen de la couleur locale, une tonalité chaude et puissante où le jaune indien prédomine.

« Les ornements emblématiques, historiant la bande basse, se constituent de deux têtes dont l'action rappelle le souffle des vents. L'un souffle d'en haut, l'autre souffle d'en bas; l'un souffle froid, l'autre souffle chaud; de ce double courant naît le mouvement, l'action, dans la nature pour donner à tout la vie, le développement, la force. »

Tarot 4. — La pose de la première pierre est le sujet de ce tableau. Un échafaudage abrité sous le velarium garantit les ouvriers contre les ardeurs du soleil; ces objets se détachent sur un fond montagneux, planté et riant d'aspect que complète une décoration, faite d'un art primitif, appliqué aux échafaudages du fond semblant indiquer qu'une fête aura lieu. C'est en effet ce que la scène du premier plan affirme. Tout le groupe prête son attention à la pose de la première pierre d'un édifice, pierre dont l'emplacement est ménagé au centre de la composition. Suivant l'usage consacré pour telle circonstance, à l'emplacement réservé à cette pierre seront déposés divers objets précieux rappelant la date de l'érection, le caractère de celui qui fit ériger l'édifice, comme l'idée y consacrée. C'est surtout par voie de papyrus et de boîtes renfermant des objets caractéristiques au génie de la nation, que ce but est atteint.

La composition développe, d'un côté, tout le personnel consacré à ces travaux; de l'autre, celui mandé par le roi Salomon avec mission de déposer les objets commémoratifs; trois personnages forment ce dernier groupe. Dans ce nombre, deux jeunes filles, dont les types, la coiffure ainsi que la couleur des vêtements, rappellent le caractère des deux génies qui seront consacrés par Salomon sous forme de deux colonnes destinées au parvis, portent les papyrus; le troisième personnage va déposer sous la pierre la boîte magique, expression du savoir magique, apanage du roi Salomon.

Tarot 5. — Le roi Salomon, visitant les travaux, est le sujet de ce tableau. Cette composition, relative à la précédente, accuse une réserve de mise en scène. D'une part, le roi visitant les travaux; d'autre part, l'architecte montrant à Salomon leur état d'avancement, sont les personnages occupant le centre du tableau. A la suite du roi, un esclave portant le parasol royal; dans la même direction, deux ouvriers à leur tâche constituent tout le personnel mis en scène.

Tarot 6. — L'inauguration du Temple de Salomon constitue la matière de cette composition. L'arche, qui jusqu'ici avait été abritée sous un toit vulgaire, sera déposée dans la demeure qui lui est destinée. C'est le moment où les prêtres la transportent dans le Saint des Saints que cette composition retrace. « Salomon fait fumer l'encens sur l'autel invoquant Jod-he-vau-hé, qu'il daigne descendre dans la nue et venir habiter la demeure élevée à sa gloire ».

Le tarot 7 n'a pas été exécuté et devait représenter l'Arbre de vie ainsi que la lettre G. Les tarots 8, 9 et 10 représentaient la force, la justice et la philosophie théorique.

Dans la seconde aile du temple, c'est la légende du Maître Hiram — légende qui, on le sait, joue un rôle important dans l'initiation du 3e degré de maîtrise — qui forme la composition du décor du temple.

Tarot 12. — La rébellion contre la loi maçonnique, tel est le sujet du tableau qui, premier panneau de la seconde aile, est appelé à compléter le nombre des tarots formant réceptacle supérieur en même temps que d'établir le tarot de transition entre le domaine abstrait et le domaine métaphysique.

Au centre du tableau, un arbre chargé de son fruit, se détachant sur un fond composé en partie d'un monument en construction, en partie d'un ciel aux teintes violentes, précurseur d'orage : au pied de l'arbre, un treillis auquel s'enlacent des plantes rampantes entre les feuillages desquelles se montre un énorme serpent déroulant ses multiples anneaux; au côté gauche de la composition, et comme placé sous l'arbre, un groupe d'hommes au nombre de trois complotent contre la vie du Maître dans l'action de s'éloigner en portant le doigt indicateur sur la bouche en signe de silence ou de refus, sont autant de manières d'être complétant le sujet.

Tarot 13. — Les rebelles, attendant le Maître à la troisième porte, est le sujet de la composition destinée à traduire le caractère du Grand Prêtre qui fait la matière du tarot 13.

Les rebelles ont en partie consommé leur dessein criminel; le moment est venu où le troisième coup va être porté. Le Maître, ruisselant du sang qui coule de ses blessures, s'avance péniblement avec l'espoir d'échapper aux assassins. Le maillet, dont le bras homicide est armé, va se lever pour porter le dernier coup.

Les attributs, apanages du Grand Prêtre, tels que coupe, patère, baguette divinatoire ou volute, Uréus et thusmin, servent d'ornement symbolisant l'esprit du tarot 13. »

Tarot 14. — La mort d'Hiram, tombé sous les coups des rebelles, est le sujet de cette composition. Ce tableau, consacré au tarot 14, soit l'Exterminateur appelé aussi démon, puise ses éléments constitutifs dans la mort du Maître qui, étendu sur des blocs de pierre disposés en forme de T renversé,

exhale le dernier souffle en faisant un signe qui, depuis, est resté le signe de détresse. Tout dans cette composition exprime, par l'apparence rigide du fond et des accessoires, l'angoisse qui s'est emparée des assassins.

Tarot 15. — La découverte de la branche d'acacia est le sujet de cette composition.

Les sept maîtres envoyés par Salomon à la recherche de son architecte ont parcouru le pays en tous sens; ils se rencontrent à un endroit où la terre fraîchement remuée ainsi qu'un entassement de décombres, attire leur attention comme pouvant cacher le maître Hiram. Une branche d'acacia fraîchement poussée à cet endroit leur apparaît surtout comme indice qu'ils sont sur les traces de celui qu'ils cherchent.

L'horreur étant l'esprit dominant dans le tarot auquel cette composition se rattache, ce sentiment se voit exprimé ici, dans l'appréhension qui va bientôt se changer en certitude, qu'à l'endroit que couvre la branche doit se trouver le maître victime d'un assassinat. Tout concourt ici pour compléter l'impression d'un semblable sentiment; c'est d'abord la nature du lieu solitaire et inaccessible, ce bouleversement et cette branche mystérieuse poussée à un endroit où la stérilité semble avoir élu demeure. Le tout complété par l'expression d'angoisse qui se lit sur la face des maîtres, frappés de terreur à l'aspect de la branche d'acacia que le premier arrivé des maîtres leur montre comme l'indice du spectacle lugubre qui va les frapper.

Tarot 16. — La découverte du corps d'Hiram fait l'objet de cette composition. Les maîtres, guidés dans leurs recherches par la branche d'acacia, ont enfin découvert la victime de la rébellion.

Déjà, le corps apparaît au niveau du sol; mais son état est lamentable, car la chair semble déjà se détacher des os au point que l'odeur répandue par la putréfaction, qui a commencé, oblige l'assistance à s'en préserver. « Cependant, au milieu du recueillement, un souffle réparateur et vivifiant se fait sentir, la vie semble renaître, le ciel annonce une nouvelle aurore, et ces présages sont enfin réalisés par une renaissance, effet de la parution d'Horus, épervier porteur du signe de la vie. »

Tarot 17. — Hiram dans sa gloire est le sujet tenant lieu de couronnement à l'œuvre décorant l'aile gauche du temple comme de pierre finale au monument consacré dans ce décor. Le travail consacré ici dans le second réceptacle ayant pour but la recherche du roi dans le domaine de la philosophie hermétique et ce roi étant trouvé dans la personne d'Hiram, c'est au tarot consacré à la royauté, soit tarot 17, que l'œuvre s'arrête.

Un génie ailé répand autour du Maître-roi l'auréole de la glorification. C'est l'architecte que nous vîmes à son œuvre. Mais ici, tout autour de lui, participe à une existence surhumaine, tout y brille de fraîcheur, de splendeur et de clarté. Ceint du diadème royal, Hiram brille à l'égal d'un roi dont l'empire s'étend du Nil au Tigre. Son domaine reçoit la lumière du Caducée, il est dirigé par la force de la houlette, ornée de l'uréus. Telle est la puissance du nouveau roi dont le trône est établi dans la région zodiacale.

Devant le trône royal, apparaît l'autel couronné d'un nimbe parabolique, « emblème de l'esprit divin, se reposant sur le naos en signe d'unité entre les deux mondes, le monde de l'idée et le monde de la matière ou la plastication de l'idée ».

L'intérêt de cette étude réside surtout dans la constatation que la Franc-Maçonnerie, recherchant à tout prix des origines glorieuses et des ancêtres de valeur, ne craignit pas de s'adresser à ce qu'on a appelé le trésor légendaire de l'humanité pour se l'approprier purement et simplement. Pillant les anciens récits initiatiques de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Orient, de la Grèce, les petits maîtres du XVIII[e] siècle empruntèrent sans vergogne des traditions qui ne leur appartenaient point. Nous avons vu des Maçons symbolistes rechercher dans les respectables Guildes du moyen âge de quoi soutenir un mouvement philosophique artificiellement monté au XVIII[e] siècle. Nous voyons ici cette même tendance invincible de la Maçonnerie qui cherche en Egypte et dans la légende biblique un élément émotionnel susceptible d'attirer les chercheurs de mystère. C'est avouer bien explicitement la pauvreté intérieure d'un tel groupement auquel il manquait tout, et surtout la connaissance de la réalité traditionnelle.

J. MARQUES-RIVIERE.



Quand ils quittaient la Maçonnerie

DANS les archives du G.'.O.'. et de la G.'.L.'., que les services antimaçonniques dépouillent en ce moment, il n'est pas rare de trouver des lettres de démission assez impertinentes, adressées par des Maçons déçus à leurs Vénérables. Voici un spécimen de cette littérature.

Le 20 avril 1936, le F.'. Petibon écrivait au Vénérable de la loge « Internationale » :

« Je regrette que les événements démontrent une fois de plus la carence des plus belles devises que l'on inscrit dans les statuts ou les buts des sociétés; encore une fois mes illusions s'envolent au vent des déconvenues.

« Personne ne m'a prié de venir à la F.'.M.'., me direz-vous. Non, cela est vrai, mais de même qu'un politicien quelconque présente un programme et pipe des voix avec les suffrages des sympathisants, la F.'.M.'. présente un idéal pour piper les rêveurs : Liberté, Fraternité, Egalité, recherche de la vérité. Liberté dans le cadre de la M.'. et penser comme les augures. Egalité... pas même entre les humbles, encore moins entre les vedettes qui font de la maç.'. en dilettantes. Egalité dans les charges, oui, dans les profits, non. Fraternité... du coup de poignard dans le dos, du « on dit », des ragots de ma concierge, des grimaces conventionnelles, recherche de la vérité ou de la lumière sous le boisseau.

« Je suis en désaccord complet avec la façon de comprendre l'idéal humain et l'action de la maç.'.. J'ai pu croire un instant à une différence de méthodes et du réflexe des idées personnelles de certains membres du C.'. de l'Or.'., mais je suis revenu de mon erreur : là comme partout, la République des camarades n'est pas un vain mot et l'action des humbles de la ruche profite et sert les visées des augures.

« J'ai reçu du trésorier un compte de ce que je dois à l'atelier, j'y relève une erreur dans la réclamation d'un trimestre de 35 francs en plus; de plus, je constate que si sur certains points la solidarité est un vain mot, quand il s'agit de faire payer un pauvre bougre qui depuis deux ans a sollicité du travail et cela sans résultat, l'on n'oublie pas de lui compter les frais d'un banquet auquel il n'assistait pas et que peut-être, ce jour-là, il dansait lui et sa famille devant le buffet.

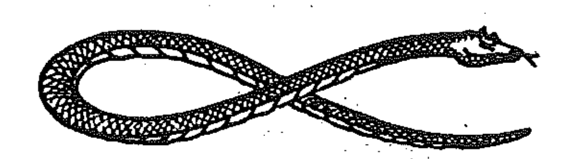
« J'aurais voulu pouvoir m'acquitter de cette dette et mettre en exécution ce dont je vous avais informé depuis longtemps, reprendre ma liberté. J'ai attendu, croyant toujours à une situation nouvelle qui me permettrait de régler; aucun changement favorable ne se produisant, je ne puis disposer de la somme que vous me réclamez, en outre cette position équivoque me pèse et je préfère en finir en vous demandant ma radiation.

« Je pense que vous jugerez, comme moi, de l'inutilité d'une démarche; statutairement ma radiation s'impose en raison de mon désaccord et des cotisations dues; en outre, je vous évite une démarche inutile, car rien ne pourra me faire revenir sur ma détermination.

« Avec mes regrets de ne pouvoir m'acquitter,

« Recevez mes salutations. »

Tout esprit honnête qui entrait dans la Maçonnerie ne devait pas tarder à s'apercevoir dans quel milieu peu reluisant il était tombé.



LA SYNARCHIE

Nous avons vu (1) qu'un groupe d'occultistes de la fin du XIXe siècle, Saint-Yves d'Alveydre et ses disciples bien connus : Papus, premier Grand-Maître de l'Ordre martiniste rénové ; Stanislas de Guaita, Barlet, Grand-Maître de l'Ordre kabbalistique de la Rose-Croix, etc., avaient conçu, sous une forme encore imprécise, un système politique qu'ils nommaient la Synarchie, basé sur l'existence, en Europe, d'un ensemble de gouvernements semblablement initiés, poursuivant les mêmes buts et appliquant les mêmes programmes.

Nous verrons, dans la présente étude, que des occultistes plus récents, ont précisé la doctrine. Entre les uns et les autres il y a, malgré certaines divergences, une filiation incontestable qu'il faut avoir présente à l'esprit et dont le fond commun peut être ainsi résumé :

I. — Les régimes démocratiques et parlementaires sont des régimes faibles, destinés à s'écrouler parce qu'ils ne peuvent se maintenir qu'à la condition qu'il n'y ait pas de guerre et qu'ils sont incapables d'empêcher les guerres.

II. — La Papauté, qui a joué un rôle funeste dans le monde et qui est ennemie de l'Occultisme, doit être détruite.

III. — Il faut envisager la prise du pouvoir en différents pays par des groupes d'Initiés. Quand des gouvernements d'Initiés, obéissant à une direction commune, seront installés dans des pays souvent opposés, il n'y aura plus de guerre. Ces gouvernements liquideront le Catholicisme et la Papauté, ce qui permettra l'éveil de l'Occultisme dans le monde.

Quel sera le régime préconisé ?

Un enfant terrible de la Rose-Croix, le Sâr Péladan, se déclarait alors partisan d'une « monarchie sans patrie ». Saint-Yves préconisera un système tripartite avec des Etats généraux imités de ceux de l'ancienne monarchie. L'Eglise était alors l'arbitre entre l'Aristocratie (ou les gouvernants) et le Tiers-Etat (ou les gouvernés). Il proposera la création d'un ordre de gouvernants, d'un ordre de gouvernés et d'une théocratie occultiste arbitrale, remplaçant la haïssable Eglise catholique.

Saint-Yves meurt en 1909 et le groupe qu'il a fondé et qui ne semble pas se confondre avec le Martinisme de Papus, va végéter du fait de la mort de son animateur.

Mais, en 1922, naît en France un **Mouvement synarchiste d'Empire** du besoin, écrit le document qui fera l'objet principal de cette étude, « de définir par la pensée, par l'expérience et par l'action, le sens de l'actuelle « Révolution mondiale ». Ce mouvement se propose de préparer une révolution synarchiste en France, ou plus exactement dans l'**Empire fédéral français** ; nous verrons ce que cela signifie, en tenant compte des **traditions nationales**. De cela et d'autres indications que renferme notre document, il semble qu'on peut conclure que des « mouvements » synarchistes analogues ont pris naissance dans d'autres pays et que chacun de ces groupes a fait un plan pour son pays conformément à certaines directives tout en respectant — apparemment du moins — les traditions nationales.

I

ORIGINE DES DOCUMENTS

Ces livres ont été découverts au cours de perquisitions effectuées chez des Francs-Maçons, notamment chez le F∴ **Gaston Martin**. On en a trouvé également à Lyon, au **Temple Martiniste** de la rue des Macchabées, siège de l'**Ordre Martiniste**, des **Ordres de Memphis et de Misraim et de l'Eglise Gnostique**, lors de la perquisition effectuée le 25 septembre 1941.

Chevillon, Grand Maître de l'Ordre Martiniste et Patriarche de l'Eglise Gnostique, interrogé par le commissaire chargé de la perquisition, fit des réponses évasives. Il déclara, le 25, qu'il s'agissait simplement d'un document communiqué pour son information personnelle et au surplus déjà ancien ; puis, le 30, que les deux livrets lui avaient été remis par une demoiselle Jeanne Canudo, afin, lui avait-elle dit, « de pouvoir en comparer la teneur aux principes synarchiques de Saint-Yves d'Alveydre », et elle avait fait remarquer que le livre était secret. Signalons, en passant, que cette demoiselle est une maçonne zélée, S∴ du Droit Humain, très Front populaire en 1936.

Le 3 octobre enfin, **Chevillon** se ravise et fait, par lettre accompagnée de documents, d'intéressantes déclarations. Il résulte de celles-ci qu'il existe deux Ordres différents : l'**Ordre Martiniste**, dont Chevillon est Grand Maître, et l'**Ordre Martiniste ancien et primitif**, légalement dénommé **Ordre Martiniste et Synarchiste**, présidé par le Grand Maître **Blanchard**, du Secrétariat de la Chambre des Députés. **Chevillon** ajoute que l'Ordre dont il est le Grand Maître « a toujours évité **soigneusement** d'employer le mot synarchique, afin de bien marquer la différence entre les deux organismes ». « Le **Martinisme régulier** (le sien naturellement) ajoutait-il, **sans mépriser aucunement les idées de Saint-Yves d'Alveydre**, ne s'en occupait pas spécialement. »

Cette insistance est curieuse.

A l'appui de ses déclarations, Chevillon envoyait deux exemplaires du **Voile d'Isis**, revue officielle de l'occultisme publiant des déclarations où ces deux obédiences s'excommuniaient. A signaler que, dans ce numéro de février 1921, **l'Ordre martiniste et synarchique** qui, bien entendu, se considère lui aussi, comme le seul régulier, déclare qu'il est relié à un **Directoire Suprême**, qu'il a signalé les irrégularités de l'Ordre martiniste aux **Fraternités Initiatiques d'Orient et d'Occident** et qu'il a fondé, dans sa première réunion d'après guerre, au mois de janvier précédent, un **Suprême Collège de Synthèse initiatique d'Occident**.

Y a-t-il simple coïncidence ou relation de cause à effet entre la création de ce collège et la création du Mouvement Synarchique d'Empire en 1922 ? Nous l'ignorons.

II

EXAMEN DES DOCUMENTS

Et maintenant, passons à l'examen des **livres**.

L'un est ronéotypé et porte le titre suivant : **Les 13 points fondamentaux et les 598 propositions du Pacte Synarchiste Révolutionnaire pour l'Empire Français** (P.S.R.).

Le 2e est imprimé et porte le titre : **Schéma de l'Archétype social**, ce qui signifie : **Schéma du type parfait d'Etat social**.

Il n'est pas fait allusion à la Synarchie, mais ces volumes se rapportent, sans doute possible, à la même organisation pour les motifs suivants :

1° Le livre des 13 points déclare que le système synarchiste n'est pas viable sans création de hiérarchies. Les hiérarchies dénommées par lui sont précisément celles qui sont étudiées dans l'Archétype ;

2° Le style est le même.

Quand on ouvre ce livre, on est saisi d'un petit frisson.

Au milieu de la première page, se lit cet avertissement :

« Toute détention illicite du présent document expose à des sanctions, **sans limites prévisibles**, quel que soit le canal par lequel il a été reçu.

« Le mieux, en pareil cas, est de le brûler et de n'en pas parler.

« La Révolution n'est pas une plaisanterie, mais l'action implacable régie par une loi de fer. »

A la page suivante on lit, sous le titre « Explications plus courtoises », les renseignements suivants qu'on peut ainsi résumer :

« L'ouvrage est strictement confidentiel et devra le rester durant la phase de la **Révolution invisible**.

(1) Voir le numéro de février 1944.

Des fautes et des coquilles, que nos lecteurs auront rectifiées d'eux-mêmes, se sont glissées dans cet article.

Nous ne corrigerons qu'une erreur, page 129, colonne 2, qui donne la référence d'un livre, ainsi dénommé : « Wurtemans : Histoire de la Rose Croix, Paris 425 ». C'est 1925 qu'il faut lire.

a) **La disparition de la propriété.**

La propriété est reconnue, s'il s'agit d'une propriété privée, personnelle, acquise sur les économies réalisées ou transmises par héritage. Mais ce n'est au fond qu'une tolérance puisque, d'après la proposition 424, « **toute propriété doit être un service public, une fonction sociale** ».

A côté de la propriété personnelle, il y a la **propriété communautaire.**

Il s'agit là d'une nouvelle forme de propriété qui s'applique aux entreprises industrielles et à la grande propriété. La **propriété communautaire**, c'est « la propriété concrète des moyens de production et de service de tous les participants directs de l'entreprise en question, y compris le capitaliste à son rang » (prop. 428).

« Dans l'ordre de subordination et dans l'ordre des avantages compatibles avec l'entreprise (429), ce rang doit être le quatrième après le technicien, après le travailleur et les républiques impériales, nationales, régionales, communales, syndicales et corporatives. »

On ne voit pas très bien ce qui reste pour les capitaux engagés.

Or ces deux formes de propriétés, la propriété particulière comme la propriété communautaire, ne sont pas garanties contre les plans du gouvernement synarchique :

« Comme moyen de réalisation individuelle et d'épanouissement domestique, la propriété privée, personnelle ou communautaire, **est donc consentie à qui peut encore y tenir**, pourvu toutefois qu'elle n'empiète pas sur les besoins vitaux des autres ni n'affaiblisse la puissance de l'Etat, gérant de l'intérêt général. »

Cela revient à dire ce que je disais plus haut : La propriété particulière **n'est que tolérée.**

Les rédacteurs des propositions osent même écrire ceci (prop. 433) :

« L'effort de la Révolution synarchique doit tendre à clore le règne de la rareté et à **instaurer le règne de l'abondance** qui rendrait toute propriété indésirable, comme une cause de soucis accablants, la **pleine jouissance personnelle** de biens remplaçant alors la **relative possession personnelle de biens.** »

Ces rédacteurs estiment-ils que le Kolkhose russe, que le gouvernement bolchevick a dû supprimer parce qu'il faisait partout faillite, doit être établi en France ? Nous avons peine à le croire.

Il est incontestable que le système synarchique aboutit à une socialisation générale.

Les propositions suivantes nous apprennent que les propriétés seront réparties en quatre secteurs, chacun d'eux correspondant à un temps d'arrêt dans le passage de la propriété individuelle à la propriété collective.

Ce seront :

Le secteur libre,
Le secteur contrôlé,
Le secteur socialisé,
Le secteur étatisé.

1) Seront libres les petites entreprises, la petite propriété, l'artisanat.

2) Seront contrôlées les entreprises communautaires qui n'ont pas encore été socialisées. Même contrôle pour la propriété d'une certaine étendue.

3) Seront socialisées les grosses entreprises communautaires. Elles pourront devenir la propriété collective des ouvriers et des techniciens à la manière de la fameuse Verrerie ouvrière de Carmaux créée par Jaurès, qui fit faillite, ou devenir la propriété commune de villes, de républiques régionales, de coopératives, etc.

4) Seront étatisées les industries assimilables à un service public : assurances, transports par fer, par mer et par l'air, gaz, électricité, mines de charbon et de fer, etc.

b) **Le bureau du plan.**

Quelle sera l'organisation qui aura la mission de faire la répartition entre les 4 secteurs ci-dessus ?

Ce sera l'**Ordre économique du peuple** représenté par le **Bureau du plan**, car il y a un **plan** comme dans certains pays et par conséquent il y a un organisme qui commande. Malgré toutes les précautions de langage prises pour affirmer qu'une certaine liberté sera laissée en régime synarchique, nous apprenons que le **Bureau du plan** est « **l'organe efficace du gouvernement** et de toute l'économie de l'Empire ». (Prop. 444.)

Le Bureau du plan est organisé par régions et y possède des services centralisés qui sont, en fait, l'organe principal de l'état économique régissant les secteurs. **Il dirige le secteur de l'Etat dont il est lui-même l'émanation.**

Sur quoi se basera ce « Bureau du plan » pour répartir entre les quatre secteurs ci-dessus indiqués les propriétés en passe de socialisation ?

Il y aura des règlements ou plus exactement des barèmes auxquels se conformera le Bureau du plan pour prendre ses décisions.

On se basera sur :

1) Le degré de concentration des entreprises,
2) Le degré de mécanisation atteint,
3) La masse des matières traitées,
4) La somme et la nature des intérêts particuliers mis en jeu,
5) La primauté accordée aux besoins des consommateurs,
6) Le rapport proportionnel entre les facteurs sociaux de chaque entreprise... main-d'œuvre, technique, capital, etc.

Ainsi le **Bureau du plan**, qui dirige le secteur de l'Etat et est, par cela même, favorable à la nationalisation, fera des plans périodiques prévisionnels (prop. 441) qui « coordonnent directement et indirectement les quatre secteurs », qui « embrassent, socialisent et dirigent l'ensemble de la vie économique de tous les pays pour le bénéfice équitable de tous les ressortissants de l'Empire ».

Il est difficile de saisir la pensée des rédacteurs qui disent ailleurs que cette révolution sera une révolution en ordre dispersé et qu'elle sera « plus subtile, plus difficile que la révolution de principe totalitaire » (prop. 96).

C'est donc vraisemblablement une révolution progressive et élastique que prépare la synarchie.

Pourtant ces conceptions socialisantes et internationales sont poussées jusqu'à leurs extrêmes limites.

C'est ainsi qu'on prévoit un **Plan économique mondial** auquel la France sera bien obligée de participer. Cette incorporation des nations permettra « de régler par un organe de compensation tout ce qui peut concerner les échanges entre empires associés ou incorporés ; cet organe permettra **d'établir le prix social, facteur de bien-être dans chaque pays** ».

Il y aurait donc un plan mondial ayant pour objet d'établir des prix sociaux par pays. Cela veut-il dire qu'il y a, derrière la synarchie, **un groupe qui aurait l'ambition d'être le maître des prix mondiaux ?**

On voit par là qu'en dépit de certaines déclarations plus ou moins traditionnalistes, la synarchie revient, par la bande, à une conception maçonnique et socialiste, basée sur la perfectibilité indéfinie de l'homme et le progrès sans fin de l'humanité.

C'est tellement conforme à la déformation maçonnique que nous allons nous trouver en présence d'un projet de Société des Nations monstrueux.

IV

INTERNATIONALISME ET S. D. N.

A) **Internationalisme.**

Tout à la fin des 598 propositions, les rédacteurs ne cachent guère leur jeu et dévoilent des plans qui ne visent à rien de moins qu'à détruire la France.

Je, soussigné ,
ayant reconnu à travers les
"treize points fondamentaux" du M.S.E.
la ligne générale de la révolution qui
convient à la civilisation française dans sa
phase actuelle ,
accepte par le présent Pacte synarchiste
français de me lier en C.S.R. avec les promoteurs du
Mouvement pour la France métropolitaine et les pays de
son ressort.
Je me porte à mon tour garant de ce Pacte et y
engage ma vie.
Je m'engage à ne pas rompre ce Pacte quoi qu'il
advienne avant que soit instauré dans l'empire français un
régime synarchiste approprié.
Je m'engage à remplir dans la pleine mesure de
mes forces chaque mission qui me sera confiée à cette fin.
Je m'engage à ne proposer ce Pacte à quelque
ressortissant français que ce soit ou à quelque étranger
déjà orienté qu'après épreuve et sous caution, et seu-
lement sous l'injonction d'un mandataire du C.S.C.
En foi de quoi, j'ai signé ici et scellé
le Pacte synarchiste français dans la pleine
liberté de ma conscience.
Fait à.... ....le... ....
en présence de mon cautionnaire et
de mes juges.

Serment synarchiste.

Voici quelques citations :

Prop. 565. — « Le caractère pacifiste du principe synarchiste tend, non à déplacer les frontières extérieures... mais à les **rendre aussi perméables que possible à la vie et aux courants** extérieurs et intérieurs... »

Prop. 552. — « Une large collaboration doit être proposée en toute loyauté aux pays civilisés qui peuvent se trouver à l'étroit dans leurs frontières. »

Prop. 539. — « Aucun pays ne peut se refuser à la prospection et à l'exploitation humainement conduite des richesses minérales qu'il recèle. »

Prop. 549. — L'Empire français forme un bloc dont aucun territoire ne peut être ni échangé ni vendu, mais « **tout territoire de l'Empire peut seulement être intégré avec le reste de l'Empire dans une fédération plus vaste.** »

On se demande ce que sera cet Empire français sans cohésion avec une Métropole à faible natalité, dans « une fédération plus vaste ». On va voir ci-dessous ce qu'est cette fédération.

C'est la fédération de l'Europe sans l'U. R. S. S. et sans la Grande-Bretagne avec la partie de l'Afrique qui n'est pas anglaise.

a) **Proposition 586.**

«L'Empire synarchique français est déjà voulu comme le promoteur de **la Paneurafrique, la future Union fédérative des peuples et des nations libérées de l'Europe et de l'Afrique.** »

b) **Proposition 587.**

« **La Paneurafrique s'impose** du fait même de l'existence d'une **Europe surpeuplée,** dynamique et suréquipée, à côté d'une **Afrique sous-peuplée,** statique et attardée. »

c) **Proposition 582 et 583.**

« L'Union Européenne doit sortir tôt ou tard d'un juste équilibre ou d'une conjugaison synarchique des poussées romaine, germanique, slave, en jeu dans l'Europe actuelle... **Le mouvement synarchique d'Empire reconnaît toutes ces poussées et les sert toutes.** »

Nous allons voir maintenant que cette **Eurafrique** sera elle-même peu de chose dans la fédération de Sociétés des Nations qui est imaginée.

B) **La Société des Nations.**

Une des dernières propositions (n° 592) de ce singulier programme politique nous apprend qu'il y a un plan d'organisation mondiale en gestation, encore plus important que celui de Genève.

Le monde sera divisé en cinq grands empires fédéraux raciaux, étant entendu que le mot « race » prend en synarchie un sens imprévu. Une race, « c'est l'ensemble des individus visibles et invisibles qui ont atteint à la conscience de l'unité religieuse ou socialité raciale ».

Chacune de ces fédérations impériales — on les dénomme également ainsi — forme une Sous-Société des Nations ou « Société mineure des Nations » et les cinq sociétés mineures ainsi formées se groupent pour former une Société majeure des Nations.

Ce seront :

La S. D. N. mineure des nations britanniques;

La S. D. N. mineure des nations pan-américaines ;

La S. D. N. mineure des nations pan-eurasiennes (U. R. S. S.);

La S. D. N. mineure des nations pan-eurafricaines;

La S. D. N. mineure des nations pan-asiatiques.

V

LES HIERARCHIES

A. — **Division et caractère des quatre hiérarchies supérieures.**

Comment réaliser cet immense programme, à la fois philosophique, diplomatique, social et économique qui embrasse le vaste monde.

Un seul moyen, disent les synarchistes : créer dans toutes les nations des hiérarchies, subordonnées les unes aux autres, qui obéiront à une direction unique et dans lesquelles seront embrigadés tous ceux qui, **où que ce soit,** exercent une fonction ou une profession **de quelque nature qu'elle soit.**

C'est ce programme que désigne l'expression « **la profession organisée et hiérarchisée** ».

Le livre des Treize Points fondamentaux le déclare capital.

Je cite :

415. — « L'ordre synarchique... postule... une société sans classes organisation synarchique, donc hiérarchisée. »

315 (?). — « La profession intégralement organisée et synarchisée... résoud pratiquement l'antinomie de **la liberté** et de **l'autorité,** pourvu qu'aucun citoyen ni qu'aucune profession ne reste en dehors de cette organisation synarchique, donc hiérarchisée.

ORGANES DÉLIBÉRATIFS ET LÉGISLATIFS.

Organe législatif souverain pour les Fonctions moyennes de chaque Hiérarchie

Emission impérative. — Réception servile.

La Grande Loge Blanche des Initiés ou Grand Conseil Théocratique

dominé par le SEIGNEUR du MONDE.

Le Grand Conseil Hiérocratique, formé des Pairs du Pontife et présidé par le Pontife.

Il prépare les **Règles hiérocratiques ;** le Pontife les promulgue.

Le Grand Conseil Idéocratique, formé des Pairs du Primat et présidé par le Primat.

Il prépare les **Règles idéocratiques ;** le Primat les promulgue.

Le Grand Conseil Aristocratique, formé par les Pairs du Roi et présidé par le Roi.

Il prépare les **Règles aristocratiques ;** le Roi les promulgue.

1) Dans la Fédération de l'Economie nationale, le **Grand Conseil Démocratique,** formé par les élus des Conseils démocratiques régionaux et présidé par le Syndic fédéral.

Il prépare les **Règles démocratiques ;** le Syndic fédéral les publie.

2) Dans les Républiques populaires régionales, le **Conseil Démocratique régional,** formé par les élus (au suffrage universel) du Peuple régional et présidé par le Syndic régional.

Il prépare les **Coutumes régionales ;** le Syndic les publie.

3) Dans les Corporations professionnelles, le **Conseil Corporatif** prépare les Décisions corporatives ; l'Assemblée générale les vote ; le Président les publie.

4) Dans les Communes, le **Conseil Municipal** (élu au suffrage universel) prépare les Coutumes locales ; le Maire les publie.

— 93 —

Une page de l'Archétype social.

341 à 343. — « La profession organisée et hiérarchisée, c'est la réalité technique de base dans l'Ordre synarchique... c'est le moyen technique de la révolution... c'est l'instrument capital de la révolution synarchique effectuée et son meilleur moyen technique. »

C'est dans le 2ᵉ livre doré, le livre de l'Archétype, qu'est reportée toute l'étude sur les hiérarchies.

Ces hiérarchies sont les suivantes : **la théocratie,** hiérarchie supérieure, organisée **sur le plan mondial; la hiérocratie,** subordonnée à la théocratie, organisée sur le plan des Empires raciaux fédéraux dont je viens de vous parler; **l'idéocratie,** subordonnée à la hiérocratie organisée sur le plan de la **nation; l'aristocratie,** subordonnée à l'idéocratie, organisée sur le plan de l'Etat, et enfin **la démocratie,** subordonnée à toutes les hiérarchies précédentes. La démocratie comprend tout le peuple. Nous l'étudierons plus loin.

Rappelons que, dans le langage synarchique (à propos de ce qui précède), **la nation** ne se confond pas nécessairement avec l'Etat. La nation est le territoire où domine une langue. Il peut y avoir sur ce territoire encore plusieurs Etats. Mais en principe, Nation et Etat sont appelés à s'identifier comme l'exige le principe des nationalités. On peut, en attendant, tolérer des Etats dans une Nation comme on tolère encore la propriété.

La théocratie.

C'est la hiérarchie la plus haute. Elle gouverne philosophiquement la planète et est « divine » dans le sens **occultiste** du terme. Je cite : « C'est un monde spirituel en rapport avec l'esprit élément de l'Ether » qui « transmet l'esprit impératif (de la loi divine) aux races (les 5 Empires raciaux fédéraux) sous forme de mystère ». C'est une hiérarchie occultiste qui rappelle les problématiques mahatmas de la Société de théosophie, ce qui masque peut-être quelque chose de beaucoup plus terrestre.

La hiérocratie.

C'est la hiérarchie des hiérarques ou grands initiés qui gouvernent philosophiquement chacun de ces 5 Empires raciaux fédéraux. Elle doit : « Obéissance de principe et adaptation de fait aux suggestions des envoyés de la théocratie mondiale : instructeurs, inspirateurs, réformateurs de la civilisation. » Ils sont, en fait, les maîtres des Etats généraux de chaque Empire racial et de chaque Société mineure des Nations, car nous verrons qu'il y a des Etats généraux par Nation et par Empire racial.

L'idéocratie.

C'est la hiérarchie qui, dans chaque nation, gouverne par les idées : « Elle reçoit de la hiérocratie la loi impérative de la religion, en tire la loi nationale, en transmet l'esprit impératif à l'Etat sous forme d'autorité enseignante, cultuelle. » (p. 41) (Voir Saint Yves.) Elle a dans ses attributions la « culture nationale », c'est-à-dire (je cite) : « les cultes nationaux, les arts nationaux, les sciences nationales. » Que signifie ce nationalisme religieux? Ceci : que l'idéocratie, organisation occultiste, seule qualifiée pour dispenser l'enseignement et les cultes dans les deux dernières hiérarchies (aristocratie et démocratie), d'après ses principes occultistes et païens, prendra les mesures destinées à faire disparaître peu à peu le Christianisme En France, elle pourrait, je suppose, favoriser le Druidisme.

L'aristocratie.

Il ne s'agit pas ici de l'aristocratie héréditaire que nous connaissons. Les synarchistes emploient le mot dans son sens étymologique. C'est le gouvernement de l'Etat par les meilleurs — les meilleurs, bien entendu, à leur point de vue. On devient aristocrate par des examens et des épreuves. C'est « une **démos aristocratie** de mérite et de services » qui « reçoit la loi impérative de l'**autorité** enseignante, culturelle, etc... et en transmet l'esprit au peuple... »

Les aristocrates sont les gouvernants.

Quelques mots maintenant sur les hiérarchies, les grades et les initiations.

1) Chacune de ces quatre hiérarchies est **divisée en sept grades.** Les trois plus élevés (5ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ grade) sont occultes et les quatre premiers sont d'accès plus facile (1, 2, 3 et 4). Il n'y a d'exception que pour la Théocratie dont tous les grades sont occultes. Aucun renseignement n'est donné. On trouve partout la mention : « Occulte. » « Incompréhensible aux profanes. »

2) Chaque hiérarchie a un chef choisi parmi les Titulaires du 7ᵉ grade, **élu à vie par ses pairs et agréé par** le chef de la Hiérarchie immédiatement supérieure qui lui donne son investiture.

Le chef de la Théocratie est le « Seigneur du Monde ».
Le chef de la Hiérocratie est le « Pontife ».
Le chef de l'Idéocratie est le « Primat ».
Le chef de l'Aristocratie est le « Roi ».

3) Dans chaque hiérarchie, les titulaires de tous les grades élisent un **Grand Conseil** qui est présidé par le chef de la Hiérarchie. Le Grand Conseil Hiérocratique est présidé par le Pontife, le Grand Conseil Idéocratique par le Primat, etc.

A noter que le **Grand Conseil Théocratique** s'appelle **La Grande Loge Blanche.**

4) **Etudions maintenant l'initiation aux divers grades dans les quatre hiérarchies.**

Il faut remplir les conditions suivantes :

a) Etre en possession d'un diplôme obtenu au **concours et à l'examen.** C'est un « diplôme d'instruction et d'éducation, soit hiérocratique, soit idéocratique, soit aristocratique, attestant la conscience de l'idéal impérial et l'aptitude à le suivre entièrement ». **Nous y reviendrons, car il est très intéressant.**

b) **Avoir atteint un âge minimum qui varie avec chaque hiérarchie. Avoir fait emploi de candidat à la hiérarchie** à laquelle on brigue d'entrer et **avoir fait un temps de probation.**

c) **Avoir fait un serment d'obéissance** et de dévouement absolu à la loi de la Hiérarchie ambitionnée.

d) **Avoir fait l'abandon de toute sa fortune personnelle** (cela permet de mieux tenir les gens), avec seule possibilité d'en laisser le tiers à des personnes désignées par le candidat et appartenant à la classe populaire. Accepter de vivre dorénavant d'une pension modeste, proportionnelle au grade.

e) **Etre agréé : 1° par ses nouveaux pairs, 2° par tous les titulaires des grades supérieurs** au grade sollicité.

Pourquoi le concours est-il intéressant?

C'est à cause des matières faisant l'objet des examens (page 53) :

— **Pour la Théocratie :**

Sciences mystiques - Théurgie - Mystagogie - Thaumaturgie - Cosmogonie - Anthropogonie - **Théosophie ésotérique** - Ascèse.

— **Pour la Hiérocratie :**

Théosophie exotérique - Théologie - Gnose - Exégèse - **Sociologie ésotérique** - **Magie** - **Psychurgie** - Mancie - Astrologie - Liturgie - Cosmologie - Anthropologie.

— **Pour l'Idéocratie :**

Pour les trois grades supérieurs : Enseignement hermétique.

Pour les quatre grades inférieurs : Enseignement analytique (professorat) comprenant : sciences mathématiques - morales - esthétiques - sociologiques - naturelles - psychologiques - pédagogiques - **technologiques pures** - économiques pures, etc.

— **Pour l'Aristocratie :**

Sciences spécialisées : Sciences politiques - juridiques - historiques - administratives - militaires - prophylactiques - technologiques appliquées aux travaux publics, etc.

Maintien des principes synarchiques de Saint-Yves.

Les quatre hiérarchies auxquelles nous joignons la **Démocratie,** dite inexactement la cinquième Hiérarchie, forment un ensemble apparemment compliqué.

Mais, en fait, ces cinq hiérarchies se réduisent aux trois hiérarchies de Saint-Yves.

Dans la Synarchie des Précurseurs, la **Théocratie,** définie comme **l'Autorité enseignante et cultuelle** est l'arbitre souverain entre les **Gouvernants** et les **Gouvernés.**

Dans la Synarchie actuelle, les trois hiérarchies inférieures (3°, 4°, 5°) : l'Idéocratie (ou Autorité enseignante et culturelle), l'Aristocratie et la Démocratie correspondant aux trois hiérarchies de Saint-Yves : la Théocratie, les Gouvernants et les Gouvernés. Les deux hiérarchies supérieures de la Synarchie actuelle (1°, 2°) ne font que prolonger l'Idéocratie ; et la Théocratie, avec sa Grande Loge Blanche, semble n'être qu'une affabulation des douteux Mahatmas de la Société de Théosophie.

C) La démocratie, hiérarchie inférieure.

Parlons maintenant de la Démocratie, c'est-à-dire du Peuple.

Les quatre hiérarchies, dont nous venons de parler, sont constituées par des élites dirigeantes peu nombreuses. Chacune d'elles comprend sept grades d'initiation qu'on ne peut franchir qu'après des épreuves sérieuses.

La Démocratie, elle, représente simplement l'ensemble du Peuple ou la masse des Gouvernés.

Quand on lit les textes, volontairement obscurs, consacrés à la Démocratie, on a, tout d'abord, l'impression que le Peuple est appelé à jouir, non de la Liberté, mais de libertés (au pluriel) sur le terrain corporatif et économique, conformément aux doctrines de Le Play, La Tour du Pin et consorts.

En fait, les libertés accordées d'une main sont retirées de l'autre.

Il y a, dans les communes et dans les villes, de « libres républiques », qui gèrent et administrent sous le contrôle d'un Conseil municipal élu au suffrage universel.

Il y a « les **Républiques régionales** », administrées par un **Grand Conseil économique régional,** aux pouvoirs imprécis, élu au suffrage universel et présidé par le Syndic régional. Tous les Grands Conseils fédérés forment le Grand Conseil Economique de la Nation, présidé par le Syndic fédéral. C'est, paraît-il, « l'Etat Economique mené par le Bureau du Plan ».

Il y a le **Grand Conseil corporatif** formé de délégués des corporations professionnelles.

C'est à l'échelon de la Nation que sont les organes dirigeants : **l'Assemblée du Peuple** et les **Etats Généraux.**

L'Assemblée du Peuple ne pouvant que transmettre vœux et propositions aux Etats Généraux, nous ne nous en occuperons pas.

Les **Etats Généraux,** eux, constituent l'organisme législatif important chargé d'élaborer les lois d'intérêt général. Chacun des trois Ordres : l'Idéocratie, l'Aristocratie, la Démocratie, a le même nombre de représentants et les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Mais ce sont toujours les hauts grades qui font la loi.

En effet :

Seuls sont éligibles, comme représentants aux Etats Généraux de l'Idéocratie comme de l'Aristocratie, les titulaires des trois hauts grades. Ils forment un bloc sans fissure des deux tiers des voix.

En face de ce bloc, la Démocratie aligne le tiers des voix et ses représentants forment un bloc enfariné et fissuré, car les représentants de ladite Démocratie (ou du Peuple), élus au suffrage universel, sont obligatoirement des membres ou anciens membres des Conseils démocratiques régionaux ou de l'Assemblée du Peuple que l'Aristocratie tient.

En effet :

Tous les **Titulaires des hautes fonctions** démocratiques sont nommés par l'**Idéocratie** et l'**Aristocratie** et doivent obéissance — c'est écrit en toutes lettres dans l' « Archétype », p. 67 — aux quatre hiérarchies supérieures.

Les **titulaires des fonctions moyennes** comportant une certaine responsabilité sont effectivement nommés par leurs chefs hiérarchiques, **mais les nominations ne comptent que s'ils sont agréés par l'Aristocratie dont le veto est éliminatoire.**

Il en résultera que la majorité des représentants populaires aux Etats Généraux étant titulaires de fonctions d'un certain rang, sont par conséquent triés sur le volet.

Ajoutons enfin que les lois votées **ne sont exécutoires** que si les trois Présidents de l'Assemblée, le Primat, nommé par le Pontife, le

Roi, nommé par le Primat, et le Syndic, nommé par le Roi, sont d'accord pour les promulguer. Vous voyez, par conséquent, que l'Idéocratie occultiste commande.

Mais ce n'est pas tout.

On voit apparaître, à propos des élections, aux Conseils économiques et corporatifs, le fameux **Bureau du Plan** dont je vous ai parlé plus haut.

Nous avons vu plus haut que le **Bureau du Plan** est l'**Organe du Gouvernement** ou de l'Aristocratie. Nous avons vu qu'il avait la mission de répartir les entreprises industrielles, commerciales et autres entre les quatre Secteurs économiques et qu'il était particulièrement chargé du Secteur des Nationalisations. Il résulte de certains textes un peu confus, que je n'ai pas le temps de discuter ici, que le **Bureau du Plan** se préoccupe d'éviter toute opposition dans les organisations corporatives et professionnelles qui pourraient se montrer hostiles à la socialisation. Ce sera simple : le **Bureau du Plan**, se considérant comme « le Centre et le Chef qualifié de la Démocratie populaire » et le « coordinateur des libres Républiques », transformera l'Etat économique en un **Etat technocratique « Souverain de l'Economie totale »** en combinant la **représentation indiquée ci-dessus avec une autre représentation, dite technocratique** (livre des 13 points fondamentaux; propositions, 331-335, 336, 466).

Cela ne veut-il pas dire en termes moins confus que le **Bureau du Plan** fera en sorte que les représentants élus des communes, des corporations, etc., soient en même temps les siens.

On en arrivera en somme à donner comme modèle de vie à un peuple auquel une culture à sens unique et suspecte aura été donnée, l'existence du robot donnant le meilleur rendement.

Méditons pour finir ce texte.

« La révolution synarchique est une application réaliste de **données positives**, dégagées par les Technocrates modernes de tous les pays, et **de leurs solutions les plus hardies**, qui visent à plier scientifiquement les forces de la nature aux besoins de tous les hommes **jusqu'à ce que soit fondée une Société d'aristocrates servis par la machine**, une Société qui permettrait à chacun, délivré enfin de l'antique maléfice du Travail forcé, générateur de haine, d'atteindre ici et maintenant son complet épanouissement ».

VI

CONCLUSIONS :

Quelques mots pour conclure.

La F.·. M.·. est en plein désarroi. Partout les régimes démocratiques et constitutionnels qu'elle a su si admirablement utiliser au XIX[e] siècle se sont effondrés ou ont dû abdiquer et se mettre en sommeil en raison des événements. D'autre part, du fait des bouleversements actuels qui demandent partout des gouvernants durs, le retour à l'ancien système est difficilement imaginable.

La F.·. M.·. est fidèle à un vieux principe : c'est que les absents ont toujours tort.

Tout se passe comme si un groupe de F.·. M.·., appartenant en partie à la Maç.·. spiritualiste, qui est moins démocratique que les obédiences les plus connues, avait, pressentant la catastrophe, pris l'initiative d'abandonner les anciennes méthodes et de préparer un nouveau régime, s'inspirant **en apparence** des idées des adversaires de la Maç.·., mais réservant aux conjurés les leviers de commande, de manière à sauvegarder l'essentiel : Anticléricalisme, vassalisation des pays catholiques, économie dirigée permettant aussi, en internationalisant les Industries nationales, de **sauvegarder** certains groupes financiers internationaux, se croyant capables de régenter l'Economie mondiale unifiée.

Signalons, en terminant, le soin qu'apportent les organisateurs du mouvement à affecter des idées traditionnalistes. Ils agissent comme s'ils voulaient donner le change et attirer dans leurs rangs des hommes de droite. Ceux qui se laisseraient enrôler auraient à la vérité, peu d'esprit critique.

Ce complot repose-t-il sur des bases sérieuses ?

Il existe, dans bien des pays, des groupes synarchistes. Nous en avons trouvé jusqu'en Pologne et le **Matin** du 29 mai 1942 a publié une dépêche **annonçant une réunion de 80.000** personnes au Mexique, sous la présidence de M. Torrès Bueno, chef du Parti synarchique de ce pays.

Ne sous-estimons pas ce mouvement, mais ne le surestimons pas.

Un plan, quel qu'il soit, ne peut avoir chance de se réaliser que si les conjurés sont des hommes de grande classe.

Nous connaissons le plan, mais nous connaissons mal les chefs de cette Société secrète.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

(Suite de la page 170.)

Mais celui-ci n'est devenu véritablement « sa chose » que vingt-trois ans plus tard, quand Henri Brisson, « l'homme noir, le personnage funéraire » qui présidait aux débats de la Chambre, succéda, à la tête du gouvernement, au Président Méline, le 28 juin 1898.

C'est Henri Brisson qui, le premier, a condamné le pays, rappelle dans son numéro 15, la revue « France », à n'avoir que des gouvernements et une administration maçonniques. C'est Henri Brisson qui a maçonnisé les fonctionnaires, les préfets, les trois directions de l'enseignement. Si Zay est devenu ministre de l'Education nationale, après s'être essuyé dans le drapeau, il le doit au corps enseignant maçonnisé qui a exigé sa nomination. Si Zay a été maintenu à son poste sous cinq cabinets successifs, c'est parce que le syndicat des instituteurs l'a exigé sous menace. Zay avait, en effet, accordé à la Franc-Maçonnerie un droit de regard sur les nominations, les permutations, les changements de résidence, la constitution des dossiers et jusque sur les promotions de la Légion d'honneur de son ministère. Il n'y avait pas de ministre, il y avait un clan, une bande, une maffia.

On sait la suite.

LA CONQUETE DE L'ECOLE

Si Jean Zay n'avait rien à refuser à la secte à qui il devait tout, ses prédécesseurs au ministère de la rue de Grenelle, ont été, eux aussi, des jouets dociles entre ses mains.

Par leur truchement, s'est opérée cette dictature de la Maçonnerie sur l'école dénoncée par Jean Bertrand et Claude Wacogne dans une brochure (1), abondamment commentée, notamment par le « Foyer Vosgien » (14 novembre 1943).

Empruntons à ce journal quelques détails sur l'action patiente, tenace, méthodique des Loges pour arriver à leur fins.

Au Convent de la Grande Loge, le F∴ Briquet, rapporteur, déclarait en 1911 : « L'école laïque n'a pas pour but de faire acquérir à l'enfant des connaissances déterminées; seule, la méthode qui sera suivie restera et servira à l'enfant pour lui permettre d'acquérir plus tard une école de parti enseignant les doctrines conformes à celles du parti démocratique qui est au pouvoir.

Partant de ce principe, la Maçonnerie noyaute activement les Ecoles normales, ces « séminaires de la démocratie enseignante », où l'on enseigne Kant, Rousseau et Marx. Et le laïcisme, issu de ces écoles, se dresse contre l'Eglise : « Le catholicisme, écrit le Bulletin de 1895 du Grand-Orient, nous devons, nous, Francs-Maçons, en poursuivre la démolition définitive. »

Une fois le système de l'instruction laïque et obligatoire fonctionnant, menace le Grand-Orient de France de 1877, on laïcisera les écoles communales, au besoin graduellement. Une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules.

Comment s'étonner de telles déclarations ? Quels ministres de l'Instruction publique de Jules Simon à Henri Guernut, en passant par Combes et Viviani ne furent pas F∴M∴, ou maçonnisants (2) ? Ne firent-ils pas voter les lois de 1882, 1886, 1901 et 1904 ? N'est-ce pas à Jean Zay, l'insulteur du drapeau tricolore que Blum confia l'Education nationale ?

La partie pour la Maçonnerie était belle de trouver, en son entreprise de destruction, d'indispensables concours.

Ces concours se sont manifestés en de nombreux domaines :

— Dans les nominations : on ne désignait que des fonctionnaires d'autorités (recteurs, inspecteurs d'Académie, inspecteurs primaires, etc.), appartenant à la secte ou en sympathie avec elle; un ancien militant d'extrême-gauche, le professeur Ludovic Zoretti, donne à ce sujet quelques précisions dans « Révolution Nationale » (14 décembre 1943).

— Dans le choix des manuels scolaires, qui contenaient souvent tant d'erreurs d'appréciation, de jugement, voire de faits et de dates. En voici, d'après le « Cri du Peuple (27 novembre), deux exemples entre mille :

Au moyen âge, sur les chemins, les forts saisissaient les faibles, les déchiraient et les mangeaient » (Guiot et Mane.) Et dans l'histoire d'Isaac et Béjean, destinée à la 3e d'E. P. S., « l'affaire Dreyfus n'était en elle-même qu'une grave erreur judiciaire qui faisait suite à une violente campagne antisémitique menée par le journaliste Drumont. »

— Dans l'octroi des subventions aux œuvres postscolaires et parascolaires : caisse des écoles, patronages laïques, etc.

— Dans la marche vers l'Ecole unique, enfin, forme déguisée et préparatoire du monopole de l'Etat sur l'Enseignement.

OSTRACISME

Le général de Castelnau, qui vient de mourir à Montastruc-la-Conseillère, petit village des environs de Toulouse, où il s'était retiré en 1939, était une des plus belles figures de l'armée française.

Jeune Saint-Cyrien, il prit part à la guerre de 1870. Il fut de l'armée de la Loire. Il gravit très vite les échelons militaires. En 1914, il était chef d'état-major général de l'armée. C'est lui qui mit au point le mécanisme de la mobilisation, qui s'exécuta sans à-coup.

Au lendemain de la guerre mondiale, où il s'était brillamment distingué : au Grand-Couronné, à Verdun, puis en Orient et en Russie, où il fut successivement envoyé en mission, on s'attendait à ce qu'il reçut le titre de maréchal de France.

Il fut barré, rapporte **Je suis partout** du 24 mars, par le maçonnisant Louis Barthou, qui « se piquait de tout connaître, y compris les choses militaires ». Voici dans quelles circonstances :

Barthou avait profité de son passage au ministère de la Guerre, pour faire abroger la loi portant création du titre de maréchal de France. Plusieurs officiers généraux, dont quelques-uns étaient loin d'avoir le mérite de Castelnau, portaient ce titre glorieux. D'un trait de plume, Louis Barthou en arrêta la liste au moment où un courant de l'opinion publique protestait contre l'ostracisme dont était frappé le vainqueur du Grand-Couronné.

Néanmoins, le général de Castelnau fut souvent appelé « maréchal », par ceux qu'avait outrés l'indigne geste du vaniteux et jaloux Barthou.

Ce n'était pas la première fois que les Loges poursuivaient de leur hostilité le général de Castelnau. En 1916, elles s'étaient opposées à ce qu'il succédât à Joffre comme généralissime des armées françaises. **Le Pilori** du 30 mars relate le fait en ces termes :

Longtemps on s'est étonné que le général de Castelnau, qui joua le rôle que l'on sait dans la guerre 1914-1918, n'ait pas été promu maréchal de France. De même beaucoup ne comprirent point les raisons qui empêchèrent sa nomination au commandement suprême des armées françaises, lorsqu'il fallut chercher un successeur à Joffre. Cette désignation était pourtant patronnée par une personnalité politique radicale-socialiste, non suspecte de sympathie outrancière.

Dans cet ostracisme, il ne faut voir que la volonté des Loges hostiles à un adversaire déclaré qui, au surplus, ne cachait pas ses opinions ultra-catholiques. Mais les raisons de ce véto se doublaient d'une accusation imbécile. On lui reprochait d'être l'homme des Jésuites.

Voici, d'ailleurs, à titre documentaire, la fiche qu'en 1904 — Castelnau était alors colonel au 37e de ligne — le F∴ Goutière-Vernolle, 30e et vénérable de la Loge Saint-Jean-de-Jérusalem, à Nancy, avait rédigé sur lui. Comme l'écrit **Le Pilori**, c'est un modèle du genre.

Réactionnaire et clérical; critique souvent le ministère actuel et souhaite la venue de Philippe; déteste tout ce qui est républicain.

Ce factum était une invitation aux F∴ qui régentaient alors la rue Saint-Dominique, à tenir à l'écart le grand soldat.

REQUISITOIRE

Tant que l'hostilité des Loges s'exerça contre sa personne, le général de Castelnau opposa à ces entreprises la plus sereine indifférence.

Il en alla autrement quand, au lendemain du 11 mai, la secte voulut ranimer en France les luttes religieuses du début du siècle.

M. Robert Havard de la Montagne rappelle, dans **L'Action Française** du 21 mars, comment fut créée, à ce moment, par le général de Castelnau, la Fédération nationale catholique.

Le succès du Cartel des gauches a rallumé les passions anticléricales de l'ère combiste. M. Edouard Herriot, nommé président du Conseil, entreprend de rompre avec le Vatican, dénonce les méfaits de l'école libre, menace le statut religieux de l'Alsace et de la Lorraine. Allons-nous revenir aux mauvais jours de 1903-1904 ? Tandis que Léon Daudet et « L'Action Française », accourus à Strasbourg, aident énergiquement l'Alsace à défendre ses libertés, le général de Castelnau se dresse, il fonde la Fédération nationale catholique, destinée à grouper, dans une ardente défensive, tous les Français qui veulent sauvegarder leur foi contre les trames judéo-maçonniques.

Depuis lors, et jusqu'à sa mort, le général de Castelnau sera sans cesse, sur la brèche. Par la parole, par la plume, il combattra sans relâche les ténébreuses menées de la secte. Il dénoncera ses entreprises et ses camouflages.

En 1935, par exemple, répondant à un tract du Grand-Orient qui veut faire passer la Maçonnerie internationale pour une association anodine, « essentiellement philanthropique » préoccupée « d'amélioration morale et matérielle... de l'humanité », mue par des principes « de tolérance mutuelle... d'absolue liberté de conscience », il mettra résolument les points sur les **i**.

« Est-ce par philanthropie, écrivait-il en un vigoureux article publié par la **France catholique**, la **Revue Internationale des Sociétés secrètes**, différents journaux de province et publié en tract, **est-ce par philanthropie que les bonnes sœurs ont été jadis chassées brutalement des hôpitaux civils et mili-**

(1) « La Fausse Education nationale », en vente, au Centre d'Action et de Documentation antimaçonnique, 8, rue de Puteaux, Paris-VIIIe, au prix de 5 francs.

(2) Selon le « Cri du Peuple » (27 novembre), sur les 33 derniers titulaires du poste de ministre de l'Education Nationale, « seuls, MM. Léon Bérard et Mallarmé ne furent point maçons ou maçonnisants comme Yvon Delbos ou Anatole de Monzie ».

taires (11 novembre 1903, 14 janvier 1904), qu'elles ont été molestées dans les œuvres où elles consacrent toutes leurs forces de dévouement aux soins des infirmes, des incurables, des vieillards, des orphelins? Philanthropie, lorsque le F∴ Combes déclare qu'il a préparé un projet de suppression de toutes les congrégations hospitalières? (14 janvier 1905).

La F∴-M∴ travaille-t-elle à l' « amélioration morale et matérielle de l'humanité » lorsqu'elle laïcise les écoles, — qu'elle réclame avec instance l'abolition de la liberté d'enseignement? (22 novembre 1898, F∴ Rabier, — 15 février 1904, F∴ Brisson); lorsqu'elle expulse les congrégations et s'empare de leurs biens par la main du F∴ Duez par exemple?...

« Tolérance mutuelle »?... Et la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'accaparement des ressources affectées aux besoins du culte, aux œuvres charitables et sociales... est-ce là le fait d'une « tolérance mutuelle »?...

Le grand soldat continue :

« Et « l'absolue liberté de conscience »? ...Mais, ô Grand Orient, vous avez donc oublié le fameux registre de « Corinthe et Carthage », la colonne des élus et celle des réprouvés. Vous oubliez les dénonciations, les délations, les « mouchardages »; les fiches et les « fichards », les F∴ Vadecard, Bernardin de Pont-à-Mousson, Gouttière-Vernolle de Nancy, Paillard de Mâcon, Debierre de Lille, etc. Vous n'avez pas souvenance des officiers privés de tout avancement, exclus de toute distinction parce qu'ils accompagnaient « leur femme à la messe » et confiaient leurs enfants à une « jésuiterie ». Vous avez oublié la méfiance, le désordre, créés dans l'armée, les polémiques violentes, les duels, les démissions, les éliminations !...

« En un mot, Grand Orient, vous avez oublié le fameux « Régime abject » institué par la Franc-Maçonnerie. Nous sommes encore quelques témoins de cette très douloureuse époque. Dans les corruptions, les trahisons scandaleuses, révélées ces temps derniers, nous avons vu refleurir sur le même fumier les mêmes abjections que jadis. Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

« Mais, cette fois, l'opinion publique, enfin informée, indignée, révoltée, dégoûtée, a vomi la Franc-Maçonnerie et les Francs-Maçons. Qu'ils restent donc à jamais... là où elle les a mis.

A PROPOS DE LA LEGISLATION SUR LES ASSOCIATIONS SECRETES

La méfiance en laquelle était tenue par l'opinion, depuis l'affaire Stavisky, la secte infernale, ne suffit point à ruiner son crédit sur l'administration et le Pouvoir. Comment en eût-il été autrement, puisque, mis à part le cabinet Flandin et le cabinet Pierre Laval où figuraient d'ailleurs quelques ∴ ou sympathisants, tous les ministères sans exception qui occupèrent la scène de 1935 à 1940, furent plus ou moins ses obligés? Il fallait en finir, une bonne fois, avec cette tutelle désastreuse. C'est à quoi s'employa, dès les premières semaines de son gouvernement, M. le Maréchal Pétain.

La législation antimaçonnique, dont le point de départ est le texte du 13 août 1940 portant dissolution des associations secrètes, n'avait jusqu'ici, à notre connaissance, guère rencontré de contradicteurs. On approuvait ou on se taisait. Ces temps seraient-ils révolus?

On peut le penser à lire certains commentaires, tel celui de **L'Atelier** du 25 mars. L'organe syndicaliste s'essaie à minimiser les responsabilités du régime d'hier, du Parlement et de la maçonnerie dans notre désastre.

« Certes, écrit un de ses rédacteurs, M. Armand Charpentier, il y eut dans les rangs de la Franc-Maçonnerie des bellicistes. Pour n'en point douter, il suffit de lire La Lumière, organe maçonnique. Ces hommes qui, pour assouvir leur haine contre Hitler, ont conduit la France à la guerre, méritent d'être châtiés. Mais ni Albert Lebrun, ni Paul Reynaud, ni Mandel, ni Herriot, ni Paul-Boncour ne sont francs-maçons. Or, ces Eminences républicaines sont au premier rang de ceux qui conduisirent la France aux abîmes. Par contre, sur les listes des parlementaires francs-maçons, on trouve les noms de sénateurs et de députés notoirement connus pour leur politique d'entente avec l'Allemagne. Il s'y trouve même deux sénateurs qui remplirent, au mieux des intérêts français, les importantes missions dont ils étaient chargés à l'étranger.

« C'est parce qu'il savait que les francs-maçons ne pouvaient être rendus globalement responsables de la guerre que le Maréchal Pétain déclara, tout en dissolvant les Loges, qu'aucune sanction ne serait prise à l'égard de ceux qui s'inclineraient devant sa décision. Mais elle ne faisait pas l'affaire de nos gaullistes qui se dirent qu'en dénonçant de pauvres diables, dont la plupart étaient entrés dans les Loges par simple curiosité, ils créeraient une vague de mécontentement contre la politique du Président Laval et mettraient sur le loyal visage du Maréchal Pétain le masque de Mac-Mahon. »

Ainsi, l'extension de la législation antimaçonnique, la publication des noms des dignitaires à **L'Officiel** — car c'est bien cela que vise M. Armand Charpentier quand il plaide pour les « pauvres diables entrés dans les Loges par simple curiosité » et dont certains ont eu, en effet, les honneurs de **L'Officiel** — serait une manœuvre des gaullistes? Ceux-ci, dont les sentiments pro-maçonniques se sont traduits, en Algérie, par la réouverture immédiate des Temples et l'abrogation de toutes les déchéances frappant les membres des sociétés secrètes, auraient poussé le machiavélisme un peu loin, à supposer qu'ils aient pu inspirer, à un moment quelconque, l'action de notre gouvernement !

Le rédacteur de **L'Atelier** ne l'ignore pas. Son article aurait-il donc pour but de frapper de suspicion, aux yeux des Français loyaux et, sans doute, aussi des « occupants », des lois qui gênent des associations et des hommes avec lesquels quelques-uns des collaborateurs du journal semblent avoir été naguère en sympathie?

AUTRE SON DE CLOCHE

La législation antimaçonnique qui n'a pas l'heur de plaire à M. Armand Charpentier ne rallie pas, non plus, pour des raisons opposées, le suffrage du **Franciste** qui écrivait en octobre dernier :

« En édictant la loi du 13 août 1940 sur les Sociétés Secrètes, le Maréchal a fait preuve d'une grande mansuétude, croyant, de bonne foi, le Français encore capable, dans la grande majorité, d'un sentiment élevé, d'un redressement moral, d'un courage reconnu légendaire. Mais un demi-siècle de république démocratique, mise au monde et entretenue par la franc-maçonnerie importée d'Angleterre, avait suffi à émousser ces ancestrales qualités, et le Français de 1940 n'était justiciable que de la contrainte et de la force...

Et notre confrère, après avoir rappelé comment, en 1917 — « l'année trouble » —, le général Pétain sut reprendre en mains, une situation militaire compromise — déjà — par une habile propagande bolcheviste, d'écrire :

« ... Nous sommes dans une situation autrement tragique, et dont dépend, pour des siècles, l'avenir de générations futures. Nous sommes à l'extrême limite, penchés déjà vers l'abîme, au bord du précipice. Il faut que la franc-maçonnerie disparaisse ou nous sombrerons sous ses coups, tous, et elle-même avec nous. La lutte présente pour nous, actuellement encore, d'invraisemblables avantages, et l'enjeu vaut que l'on s'y arrête. Si nous ne consentons pas à sortir de cette léthargie, si nous ne terrassons pas, par un décret unique et efficace, la pieuvre aux mille tentacules qu'est la franc-maçonnerie, notre sort sera rapidement réglé, et définitivement, par les Loges de toutes obédiences. »

Le **Franciste** a raison : Le péril maçonnique est l'un des plus grands de l'heure. Il s'impose même à des personnalités restées longtemps sceptiques à son sujet, tel Léon Daudet (aujourd'hui décédé), dont **L'Appel** du 30 mars cite cet aveu extrait de **L'Action Française** du 16 juillet 1941 :

« ... Lesdites sociétés, on le sait aujourd'hui, sont une des plaies de la vie actuelle, et j'avoue que, jusqu'aux révélations récentes, j'étais de ceux qui croyaient le mal exagéré, et je n'attachais qu'une importance relative aux bruits qui couraient à ce sujet. Depuis lors, j'ai compris bien des choses, grâce auxquelles mes yeux se sont ouverts. Ce n'est pas là une question d'âge : c'est une question de circonstance. »

Le numéro 7 francs **Abonnements : six mois 40 francs ; un an 70 francs**

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone Sud :
à VICHY, 39, rue de Paris, Hôtel Mondial
C. C. POSTAUX " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone Nord :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers français en Allemagne peuvent recevoir :
" Les Documents Maçonniques "
en souscrivant **eux-mêmes** *l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.*

IMPRIMERIE SPÉCIALE DES " DOCUMENTS MAÇONNIQUES " A VICHY

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

Dépôt légal 1944 (1er trim.) nº 1.

Le gérant : Robert Vallery-Radot

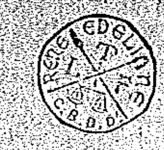
LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

NUMÉRO 8 — **REVUE MENSUELLE** — MAI 1944

Autorisation N° 257

(3e année)

SOMMAIRE



Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
Robert VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. : 34-35

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Un an . . . . 70 frs
Six mois . . . . 40 frs

LE NUMÉRO :
7 francs

CHRONIQUE DES LIVRES

Blanche Maurel : **Saint-Domingue sous la Révolution française.** Presses Universitaires, 1944.

LE dernier livre de Mlle Blanche Maurel, « Saint-Domingue et la Révolution française » apporte dans le domaine des études maçonniques une contribution fort importante. Ce qui nous manque en effet toujours quand nous voulons pousser nos connaissances maçonniques et les faire passer du plan rituel jusqu'à la réalité concrète, c'est de connaître la vie des chefs maçons telle qu'elle s'est déroulée et non pas telle que les obédiences maçonniques veulent nous la montrer. Or le travail des loges maçonniques et des écrivains maçonniques a toujours eu pour objet d'obscurcir la biographie de leurs héros afin de dissimuler les sordides profits qu'ils tiraient de la camaraderie maçonnique, ou tout au moins la curieuse technique qu'ils employaient pour profiter de celle-ci.

Parmi les héros de la Maçonnerie au XVIII[e] siècle, parmi ceux que l'on trouve à l'origine du Grand-Orient de France et qui, installés à ce poste central, n'ont cessé d'étendre l'influence de la Maçonnerie, deux noms reviennent constamment : Roettier de Montaleau, qui en réalité assura la survivance de la Maçonnerie à travers la Révolution et ses péripéties, et Bacon de la Chevalerie qui fut avec Roettier l'animateur de la Maçonnerie pré-révolutionnaire, révolutionnaire et post-révolutionnaire.

Or Bacon de la Chevalerie est un créole de Saint-Domingue. La plupart de ses intérêts et la partie centrale de sa vie se sont passés dans la colonie; c'est là qu'il a donné sa mesure, c'est là qu'il a manifesté ses qualités et ses défauts. Or en dépouillant les archives de Saint-Domingue et en étudiant aux Archives nationales tout ce que l'on pouvait trouver sur cette malheureuse colonie, Mlle Maurel a reconstitué une biographie de Bacon de la Chevalerie profondément édifiante. Nous le voyons tour à tour s'adonner à tous les escamotages de ces élections bigarrées qui créèrent à Saint-Domingue une série de parlements coloniaux impuissants à rien achever de bien mais capables de désorganiser tout; nous le voyons dans les délégations des colons de Saint-Domingue auprès des Assemblées révolutionnaires et dans ces milieux louches des bailleurs de fonds qui tour à tour appuyaient ces diverses délégations afin d'arracher la colonie à l'anarchie, ou du moins de sauver les gros capitaux qu'ils avaient placés là-bas, nous le retrouvons partout et toujours rusant, exploitant et manœuvrant.

Bacon de la Chevalerie est l'un des plus décriés, l'un des plus disqualifiés parmi tous ces tribuns parlementaires coloniaux dont bien peu méritent l'estime; ses contemporains sont unanimes sur ce point. On voit ainsi dans quel milieu la Maçonnerie pré-révolutionnaire et révolutionnaire recrutait ses cadres et quels étaient ceux auxquels elle conférait les hauts grades. C'est un commentaire précieux et précis à nos études sur la Moralité maçonnique et la camaraderie maçonnique (Voir « Documents Maçonniques » de juillet et octobre 1942).

Nous recommandons vivement à nos lecteurs de lire avec soin le livre de Mlle Maurel, car, s'il est assez douloureux en nous montrant comment on perd une colonie florissante et qui était l'une des mamelles du commerce français au XVIII[e] siècle, il montre aussi comment se font les belles carrières d'agents maçonniques.

●

Alexandre Eckardt : **De Sicambria à Sans Souci.** Presses Universitaires, 1943.

LE livre de M. Eckhardt tresse une fine, charmante et précieuse couronne autour des relations franco-hongroises depuis le début de notre ère jusqu'à ce jour; il est intéressant pour tout historien, pour tout homme cultivé, pour tout chrétien capable d'apprécier la civilisation traditionnelle de notre continent.

Il est particulièrement précieux pour quiconque a envisagé le problème maçonnique. Dans trois de ses chroniques (Les Français en Hongrie pendant la Révolution, le Baron de Trenck, le Contrat social en Hongrie) il montre le fonctionnement international de la Franc-Maçonnerie au XVIII[e] siècle; il ressort de ces études qu'entre 1750 et 1830, les sociétés secrètes et la Maçonnerie, ainsi que les sociétés politiques émanées de la Maçonnerie, ont, en quelque sorte, monopolisé à leur bénéfice le prestige et l'influence dont jouissait la France dans le bassin du Danube (1). Ce phénomène est d'autant plus caractéristique que les sociétés secrètes se sont implantées alors en Hongrie, principalement dans la noblesse; cette classe, en plein essor, enivrée de sa force et de sa générosité, ne s'est point doutée qu'en cherchant à bouleverser la cité elle le ferait à ses dépens et aux dépens des idées qui lui étaient chères.

Le phénomène hongrois est plus simple et partant plus facile à analyser que le phénomène français. L'échec même de ces tentatives permet d'en discerner mieux les modalités; alors qu'en France le succès éclatant de la Maçonnerie en groupant autour d'elle toute une série de forces disparates a masqué son action centrale et lui a permis de dissimuler la plus grande part de ses responsabilités, sur le Danube, l'avortement de la tentative a laissé les initiateurs face à face avec l'histoire.

On comprend mieux ainsi pourquoi l'idéalisme révolutionnaire de la noblesse apparaissait à celle-ci comme un moyen non de se sacrifier au bien commun, mais de reprendre par un biais l'influence et l'initiative qui risquaient de lui échapper à la longue. Dans les mouvements révolutionnaires européens qui se déroulèrent de 1775 à 1800, on aperçoit la rivalité qui oppose la fraction ambitieuse de la jeune noblesse, pressée de regagner le terrain perdu, et la masse de la bourgeoisie, consciente de sa force nouvelle, désireuse d'en profiter, mais inquiète. Dans nombre de pays ou de régions, les pires troubles révolutionnaires résultèrent de l'opposition entre ces deux forces, qui unies auraient pu dominer et diriger le cours des événements. La Franc-Maçonnerie ne réussit pas à les fédérer, et il en résulta pour elle une crise grave. Telle est la cause principale du sommeil de tant de loges françaises de 1792 à 1795, telle est l'une des raisons essentielles de l'échec révolutionnaire en Hongrie.

●

G. Densaert : **Le vrai visage de La Fayette,** Bruxelles 1943.

LE très curieux livre que vient de publier M. Densaer' aidera beaucoup à l'étude de La Fayette. Sans doute s'agit-il là d'un ouvrage de caractère polémique où l'auteur a cherché à mettre en relief les défauts, les erreurs et les échecs du personnage qu'il a pris comme point de mire. Ce dessein avoué implique une certaine technique et des procédés systématiques; l'accumulation des citations est l'un des meilleurs et des plus efficaces. Il pourrait sembler abusif si M. Densaert n'avait l'avantage d'étudier La Fayette du dehors; il n'est ni Français, ni Américain, et il a pu ainsi échapper au magnétisme exercé par M. de La Fayette sur ses concitoyens et ses compatriotes. Il dépeint son héros, sans l'aborder jamais de l'intérieur, mais comme l'on fait une statue que l'on fond dans un moule.

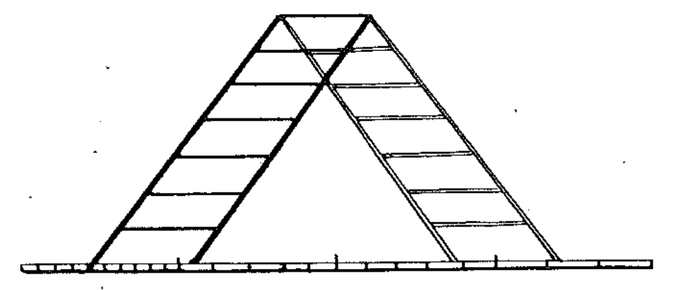
Sans nuances, mais non sans verdeur, cette étude fait ressortir certains des défauts de La Fayette, mais aussi certaines de ses qualités. L'on peut dire, et cela est intéressant pour les historiens de la Maçonnerie, qu'elle met en relief et l'importance et l'insignifiance de M. de La Fayette.

Son importance résulte du fait qu'il a été mêlé à tout ce qui s'est passé d'important dans l'univers de 1775 à 1833, révolutions, guerres, polémiques intellectuelles, etc., etc. Partout il a figuré, paradé, péroré, partout on l'a vu, admiré, loué ou persiflé. Son insignifiance résulte du fait que, dans aucun de ces domaines, il n'a joué véritablement un rôle moteur ou n'a eu l'initiative des actes. Sa carrière maçonnique en particulier est bien typique, il exerçait de hauts emplois, il a été considéré comme l'un des héros de la Maçonnerie, il a tenu le fauteuil dans des cérémonies éclatantes, mais il n'a pas eu, comme Philippe-Egalité, comme le duc de Montmorency-Luxembourg, comme Jérôme Lalande, comme d'autres plus modestes (tels que Roettier de Montaleau, Bacon de la Chevalerie, Thory), la place de l'initié secret ou du chef responsable; il a été un miroir, il a été un drapeau; à ce titre que l'on condamne ou que l'on loue La Fayette il faut le considérer comme un résumé et non pas comme une cause première. En lui ce sont des erreurs et des qualités d'une époque qui se mirent, à peine teintées par l'intelligence d'un homme point très doué, à peine ornées par la réelle bonté d'une nature généreuse et ostentatoire. C'est un témoin essentiel du libéralisme et de la Maçonnerie, ce n'est pas un des meneurs. Il nous rend le service de démontrer clairement ce que la Maçonnerie a voulu paraître. Pour se mieux dissimuler, celle-ci a besoin et de membres à la fois influents et discrets, et de membres naïfs, mais voyants, qui attirent sur eux l'attention, tandis que par là même ils font oublier au public les vrais maîtres du jeu. La Fayette fut une façade derrière laquelle se déroulèrent les grandes intrigues de la période révolutionnaire, une enseigne pour les badauds et les curieux. Le livre de M. Dansaert dépeint de la façon la plus vive et la plus crue cette « statue du héros maç∴ » que fut La Fayette et qui fut confectionnée par la Maçonnerie.

Peut-être y a-t-il lieu de se demander si La Fayette ne voulut pas être davantage et s'il ne s'y efforça pas? Ce serait la biographie intime de La Fayette et le récit de ses échecs honorables; M. Dansaert ne l'a pas tentée. Il ne nous montre que sa piteuse réussite. Ce qu'il nous donne n'est pas moins précieux.

Bernard FAY.

(1) Notons aussi quelques utiles détails sur l'affaire du collier, que Trenck, ami intime de Boehmer, semble avoir bien connue — et comprise.



La F∴ M∴ et les fonctionnaires

NECESSITE POUR LA F∴-M∴ DU NOYAUTAGE DE L'ADMINISTRATION

LA Franc-Maçonnerie ne peut régner sur un pays que si elle contrôle son administration. S'il lui est impossible de compter sur le dévouement d'un nombre suffisant de fonctionnaires, elle n'a aucun moyen de faire à son gré l'éducation de la jeunesse, de vaincre aux élections et de faire interpréter les lois à sa fantaisie.

C'est pourquoi, depuis sa naissance, elle s'est efforcée de noyauter les administrations publiques. Elle n'a, d'ailleurs, conquis le pouvoir en 1789 que parce qu'elle avait paralysé l'armée et les services du Lieutenant de police, rendant une répression des troubles impossible au moment où celle-ci pouvait encore être pratiquée avec succès, de l'aveu même du F∴ GASTON MARTIN, vice-président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient.

Depuis 1870, son emprise s'est beaucoup accrue. Un de ses orateurs à l'assemblée générale du Grand-Orient de 1929, le F∴ REGIS, en a avoué l'impérieuse nécessité :

Si nous identifions, a-t-il déclaré, l'idée de République avec l'idée de Maçonnerie, nous avons, en premier lieu, l'impérieux devoir de noyauter les ministères et les administrations publiques (1).

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que les fonctionnaires soient devenus très nombreux en Loge. La proportion en avait presque doublé entre 1909 et 1939. Un examen détaillé des annuaires du Grand-Orient de ces deux années-là a révélé que les fonctionnaires de l'Etat chargés d'un office de Loge comptaient pour 1/10 en 1909 et près de 1/5 en 1939.

Certains Maçons s'en étaient inquiétés et plusieurs vénérables avaient été mis dans le cas de défendre les fonctionnaires contre les autres catégories de FF∴. C'est ainsi qu'en janvier 1936, un certain F∴ VANEPH a lu aux membres de la L∴ **Les Egaux**, de Valenciennes, un curieux rapport, pour leur montrer qu'ils avaient tort de se plaindre : l'Atelier ne comptait qu'un quart de fonctionnaires. Ce n'était pas une proportion excessive. Au demeurant, les fonctionnaires maçons étaient les plus assidus aux Tenues. D'autre part, ajoutait VANEPH, les fonctionnaires constituent la véritable armature du pays. Les instituteurs façonnent la jeunesse et leur influence se fait sentir pendant plusieurs générations. Les autres serviteurs de l'Etat « interprètent et appliquent » les lois. Il est indispensable qu'ils le fassent « avec l'esprit maçonnique ».

Un autre rapport rédigé dans le même esprit par le F∴ BRUTUS, de Perpignan, constatant que les gouvernements passent et que les fonctionnaires restent, concluait que la F∴-M∴ devait assurer le recrutement de ces derniers et les tenir en mains.

LE SYSTEME DES FICHES

C'est pour être sûre de n'être pas trahie par les fonctionnaires que la Franc-Maçonnerie a cherché à étendre à l'Administration tout entière le système des fiches que le Grand-Orient avait pratiqué dans l'armée au début du siècle.

Une lettre de VADECARD, Secrétaire du Conseil de l'Ordre du G∴O∴ à un F∴ de Rennes en 1902, ne permet pas d'en douter.

La question paraissait si importante qu'en 1905, le F∴ JOUVIN en fit l'objet d'un rapport à l'assemblée générale du Grand-Orient. Il justifiait sa requête sur la nécessité de faire respecter par les fonctionnaires la volonté générale, telle qu'elle s'était exprimée aux élections. Il écrivait :

Le devoir du Gouvernement envers la nation, c'est de s'assurer par une surveillance de tous les instants que le fonctionnaire, son délégué, son mandataire substitué, si vous me permettez le mot, remplit ses fonctions dans les conditions de fidélité promise, c'est-à-dire, s'il porte, dans le cercle restreint d'administration qui lui est confié, l'esprit qui anime le mandataire général qui lui a délégué une fraction de son mandat. Le droit du Gouvernement envers le fonctionnaire est d'exiger de celui-ci qu'il ne manifeste point d'autres idées que celles que la nation a approuvées par la majorité de ses votes, et dont elle a voulu que s'inspirassent les actes du Gouvernement.

Nous n'avons pas besoin de souligner que les idées « approuvées par la nation » étaient celles que la Maçonnerie lui avait insufflées ; autrement, cette dernière n'aurait eu aucune raison de les soutenir.

Ce préambule avait pour but de faire triompher des remèdes énergiques, audacieux même.

En effet, le F∴ JOUVIN écrivait :

Quel remède apporter à ce mal du fonctionnarisme qui ronge ainsi la République ?

Tout d'abord, mes Frères, il convient de demander aux ministres, nos mandataires directs, plus de circonspection et plus de surveillance. Je souhaiterais que les renseignements demandés aux chefs hiérarchiques fussent scrupuleusement contrôlés par des directeurs dont le loyalisme serait certain. Ils auraient à tenir compte, sans aucun dédain, mais au contraire avec le respect dû à des citoyens qui remplissent leur devoir civique, des renseignements émanant de l'opinion publique, transmis par les associations républicaines.

Je souhaiterais que, sous la garantie de sa signature, tout citoyen pût adresser au ministre des observations qui seraient sérieusement examinées.

Le scandale causé par l'Affaire des Fiches découragea les Maçons d'organiser le « mouchardage » des fonctionnaires avec l'aide de « citoyens » qui auraient été des FF∴ ou leurs amis. Mais on ne peut guère douter que c'est à leur instigation que des associations « républicaines » comme la Ligue des Droits de l'Homme et, plus tard, les syndicats de la C.G.T. avaient pris l'habitude de signaler aux ministres les fonctionnaires prétendus cléricaux et réactionnaires pour donner leurs places à des républicains soi-disant éprouvés. Les attaches de la Ligue des Droits de l'Homme et de la C.G.T. avec la Maçonnerie autorisent ces soupçons. En tous cas, le Grand-Orient approuva les idées du F∴ JOUVIN, car l'impression de son discours fut demandée par l'assemblée générale.

LE PARLEMENT ET LES FONCTIONNAIRES.

La F∴-M∴ ne comptait pas sur les seules « associations républicaines » pour le contrôle des fonctionnaires. La garantie des parlementaires « républicains » lui semblait pour le choix des nouvelles recrues une caution indispensable. Aussi, lorsque la Chambre fut appelée à examiner un projet de loi dont l'article 21 stipulait qu' « aucune recommandation d'un membre du Sénat, de la Chambre des Députés ou d'un Conseil élu ne devrait être reçue et prise en considération par aucun de ceux qui... auraient qualité pour faire subir les examens ou nommer aux emplois », il y eut en Loge une levée d'épées flamboyantes.

La L∴ **Le Val Libre**, de SAINT-VALLIER, rédigea une circulaire qui fut adressée à de nombreux Ateliers et servit de base à la campagne de protestations.

Nous y lisons, entre autres choses :

...C'est par cette méthode que des gouvernements indifférents au progrès des idées républicaines, avaient naguère fini par donner à notre Démocratie une armée de Coup d'Etat qui, en des temps qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, a pu lui inspirer de si vives alarmes. Va-t-on, à présent que cette œuvre a été condamnée sans retour d'après ses funestes résultats, étendre à toutes nos administrations les mêmes errements ? S'il en était ainsi, il faudrait croire qu'il n'y a plus en France d'esprits capables de profiter des leçons de l'histoire. — Au contraire, s'il est de rares administrations que l'esprit républicain ait profondément pénétrées, c'est justement parce que, dans celles-là, l'usage s'est établi de ne procéder aux nominations importantes que sous la garantie d'un parlementaire républicain, qui procurait au gouvernement la certitude que le nouveau fonctionnaire ne trahirait pas la confiance de la Nation. Cette coutume elle-même va se trouver abolie par l'article 21.

---

(1) Compte rendu des travaux du Convent du Grand-Orient, de 1929, p. 184.

Cet article nous apparaît donc comme dangereux pour la République, en la livrant étourdiment aux loups qui se proposeraient d'entrer dans la bergerie, sans même avoir besoin de montrer patte blanche : mais là ne s'arrêteront pas ses mauvais effets.
Ajoutons qu'il présente un autre grave défaut : celui de jeter la déconsidération publique sur la représentation nationale...

Le rapport de la L.'. **Le Val Libre** continuait en ces termes :

...Ne voit-on pas, dans le cas où un texte aussi singulier serait voté, comme dès le lendemain les journaux réactionnaires en profiteraient pour montrer au pays un Parlement non seulement désarmé et sans force contre les traîtres à la République, mais encore se méprisant lui-même au point de considérer la recommandation d'un sénateur ou d'un député comme une tare, comme une faute professionnelle donnant lieu à une punition ? Quel est le régime politique qui ne se ressentirait pas de pareils coups de folie, fussent-ils inspirés d'ailleurs par la vertu la plus intransigeante ?...

La Maçonnerie n'eut pas besoin de faire une longue campagne pour amener les parlementaires à voter contre ce projet et personne n'osa jamais plus en présenter un semblable.

LES FRATERNELLES MAÇ.'.

La Franc-Maçonnerie comptait enfin sur une catégorie particulière d'associations pour le recrutement des fonctionnaires et l'initiation dans les Loges des administrateurs capables, qu'elle n'aurait pas encore reçus dans ses Temples. Ces associations, qui s'appelaient **Fraternelles**, étaient destinées à grouper les FF.'., non pour faire leur éducation politique comme les Loges, mais pour défendre les intérêts spéciaux de leur profession ou de leur quartier.
Les administrations publiques comptaient plusieurs Fraternelles.
Une circulaire adressée aux Vénérables de Loges, le 30 avril 1926, par le **Groupe Fraternel du Ministère des Finances et des Régions libérées**, déclarait qu'il était « formé dans le but de se connaître et de se prêter une aide frat.'. » [ernelle]. Comme ce groupe maçonnique englobait le Ministère des Finances, la Cour des Comptes, l'Administration des Contributions Directes et du Cadastre, celles de l'Enregistrement et du Timbre, des Contributions Indirectes, des Manufactures de l'Etat, des Monnaies et Médailles, de l'Imprimerie Nationale, de la Recette Centrale des Finances, de la Caisse des Dépôts et Consignations et tous les services des Sous-Secrétariats des Finances et Régions libérées, on juge sa puissance et l'efficacité des moyens mis à la disposition de ceux qui voulaient s'épauler mutuellement.
Une autre circulaire, diffusée le 25 novembre 1925 par le **Groupe Fraternel de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale**, est plus curieuse encore. Nous y lisons :

...En plus des questions professionnelles, le Groupement a décidé pour ne permettre l'init.'. [iation] **dans les At.'.** [eliers] **que de Prof.'.** [anes] **policiers irréprochables, d'inviter les Vénérables à lui signaler les prof.'.** [anes] **policiers en instance d'Init.'.** [iation].

Autrement dit, pour être sûr de ne voir entrer dans la Maçonnerie que les fonctionnaires de son choix, la Fraternelle de la Police offrait aux Vénérables de Loges de leur communiquer des renseignements que seuls des fonctionnaires étaient à même de se procurer. Elle se mettait en mesure d'empêcher l'initiation de tous les policiers dont elle ne serait pas sûre.
Des circulaires du même ordre furent envoyées aux Vénérables de Loges par d'autres Fraternelles de fonctionnaires.
Mais quelles que fussent, dans ce domaine, les prétentions des Fraternelles de fonctionnaires, la Frat.'. de la Police se mettait en mesure de contrôler l'initiation de leurs nouveaux adhérents, comme celle, d'ailleurs, de tous les candidats au G.'.O.'. et à la G.'.L.'., car ses statuts déclaraient que son objet était :

4° De décider la ligne de conduite à tenir à l'égard des profanes de la Préfecture de Police, de la Sûreté Générale, ainsi que de tous autres profanes connus, qui solliciteraient leur initiation dans un At.'. quelconque des deux obédiences.

Nous voyons, en lisant ces documents, que la Franc-Maçonnerie constituait ainsi dans l'Administration de véritables **soviets** qui écartaient de tous les emplois possibles les fonctionnaires jugés hostiles, sélectionnaient les sympathisants avant de les laisser entrer dans ses conseils et groupait ses amis de façon qu'ils puissent se prêter un mutuel appui et recevoir rapidement les consignes politiques à exécuter.

LE FAVORITISME.

La correspondance des Loges contient de nombreux exemples des services rendus à des fonctionnaires et des « histoires » qu'elle arrangeait.
Le 1er février 1936, par exemple, c'est le représentant du Conseil Fédéral du Rite Ecossais à Arles qui intervient pour que le sous-préfet, qui doit être nommé préfet, soit envoyé dans une ville pourvue



Le F.'. Marceau-Pivert

d'une Loge de ce Rite. Il y a sollicité son initiation et l'auteur de l'intervention a jugé utile pour la carrière maçonnique de ce personnage qu'il fasse sa demande d'initiation une fois qu'il sera préfet. Le Grand Maître fait une démarche dans le sens voulu par le F.'. d'Arles au ministère de l'Intérieur.
Le 13 janvier 1931, le Grand Secrétaire de la Grande Loge de France demandait la bienveillance du directeur de l'Administration pénitentiaire en faveur du gardien-chef de la prison de Nancy, le F.'. GAILLARD, qui avait laissé pénétrer dans la cellule d'un officier en prévention de conseil de guerre la femme de celui-ci. Quelques jours plus tard, le F.'. GAILLARD avait la satisfaction d'apprendre que, faute de pouvoir rester sur place, il serait nommé gardien-chef de l'une des prisons dont il avait donné la liste.
On pourrait multiplier les anecdotes de ce genre.

UN RAPPORT CONTRE M. CHIAPPE.

Plus caractéristique encore de l'activité maçonnique est la surveillance des fonctionnaires susceptibles d'être gênants. C'est ainsi qu'à la fin de décembre 1933, M. CHIAPPE fit l'objet d'un rapport de la Loge « 1793 », parce qu'il s'était permis de condamner l'objection de conscience au cours d'une discussion au Conseil municipal.

La L.'. « 1793 » transmettait au Conseil de l'Ordre du Grand-Orient **« sa protestation indignée afin qu'il fasse auprès des pouvoirs publics les démarches nécessaires pour que ce regrettable incident ne se renouvelle plus.**
Notre R.'. [espectable] **At.'.** [elier] **tient à souligner qu'il ne s'agit pas pour lui de prendre position pour ou contre l'objecteur de conscience, mais de rappeler à un magistrat le plus élémentaire de ses devoirs. »**

Cet incident montre, s'il en était besoin, que la Franc-Maçonnerie cherchait à paralyser tous les fonctionnaires capables de s'opposer à ses projets révolutionnaires. A plus forte raison, venait-elle au secours de ceux qui voulaient militer dans des organisations de lutte de classes ou étaient frappés pour leur activité subversive.

LA DEFENSE DES FONCTIONNAIRES COMMUNISTES.

Dès 1920, pour ne citer que celle-là, la L.'. **La Réunion**, de Toulon, s'élevait contre tout « projet de statut tendant à éloigner les fonctionnaires des organisations ouvrières » et demandait que fussent « suspendues toutes poursuites contre les syndicats de fonctionnaires qui, loin d'être des instruments de désordre, veulent apporter à la

Nation leur effort désintéressé pour l'aider à sortir du gâchis actuel (1).

Ces poursuites étaient légitimes, car nombreux étaient les fonctionnaires qui s'étaient compromis dans la grève générale de mai 1920.

A la suite d'un rapport de la L.·. **Le Réveil Vendéen**, de Fontenay-le-Comte, qui protestait, au début de l'année 1922, contre les mesures d'inquisition dont étaient victimes de la part des administrations universitaires les instituteurs communistes, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient déclara que les « faits allégués » (la surveillance) étaient en « violation évidente avec l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme, mais pouvaient être, dans une certaine mesure, appuyés par une jurisprudence ». Il demandait donc à la Loge d'étudier un projet de statut général des fonctionnaires « en harmonie avec les doctrines modernes, se rapportant à la liberté d'opinion (2). »

Quelques mois plus tard, la question de l'affiliation des fonctionnaires à un syndicat venait en discussion à la Chambre.

La L.·. **Travail et Fraternité**, de Bourges, émettait « le vœu que toutes les organisations démocratiques prennent position contre le projet gouvernemental de statut des fonctionnaires en secondant l'action protestataire de ceux-ci et en faisant sien l'ordre du jour présenté par M. MILLERAND à la séance du Parlement le 22 mai 1894, ainsi conçu :

La Chambre, considérant que la loi de 1884 s'applique aux ouvriers et employés de l'Etat, aussi bien qu'aux Compagnies et industries privées, invite le gouvernement à la respecter et à en assurer l'application » (3).

Après une brève résistance, le gouvernement céda et les fonctionnaires obtinrent le droit de se syndiquer.

En d'autres circonstances, la Maçonnerie intervint en faveur de fonctionnaires compromis dans une action révolutionnaire. La plus mémorable est la demande d'amnistie en faveur des grévistes du 30 novembre 1938, dont le F.·. PIERRE BLOCH, secrétaire du Groupe Maçonnique parlementaire, prit l'initiative, mais les circonstances extérieures étaient trop graves pour que le gouvernement fît preuve de docilité cette fois-là, et l'amnistie ne fut pas votée.

L'ELIMINATION DES FONCTIONNAIRES « FASCISTES ».

Au favoritisme éhonté que la F.·.-M.·. manifestait à l'égard des fonctionnaires marxistes, on pourrait opposer l'attitude sectaire adoptée à l'égard de ceux qu'elle classait comme cléricaux, réactionnaires ou fascistes.

Au début du siècle, le Grand-Orient avait favorisé la diffusion d'une « planche » de la L.·. **Les Philanthropes Arvernes**, de Clermont-Ferrand, demandant la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, sous prétexte que celle-ci « constituait une atteinte directe au principe de la souveraineté du peuple » et que le recrutement de la magistrature, assise surtout, s'effectuait d'une manière défectueuse et tout à fait antidémocratique. C'était le moment où Dreyfusards et Combistes cherchaient par tous les moyens à disposer d'une magistrature docile.

Au début de 1938, la L.·. **Le Phare de l'Etang**, de Berre, demanda que les fonctionnaires et officiers hostiles au Front Populaire fussent frappés « sans faiblesse ni rémission ».

Pour s'assurer de leur docilité, l'assemblée générale du Grand-Orient de 1938 avait envisagé de faire prêter aux fonctionnaires civils et militaires un serment de fidélité à la République. Ceux qui auraient refusé de le prêter auraient été immédiatement relevés de leurs fonctions et rayés des cadres d'activité.

Le Grand-Orient ne donna pas suite à ce projet dont l'efficacité lui parut douteuse, il soutint l'idée lancée par la Ligue de l'Enseignement et le F.·. JEAN ZAY, ministre de l'Education Nationale, de fonder une école d'administration afin d'opposer ses élèves à ceux que présentait l'Ecole des Sciences Politiques.

Rien de plus caractéristique à cet égard que le compte rendu des travaux de l'assemblée générale du Grand-Orient de 1937 :

Le F.·. PAUL PERRIN... **Vous savez que c'est de l'Ecole des Sciences Politiques que sort l'immense majorité des hauts fonctionnaires de la République. C'est une école privée qui est entièrement entre les mains et sous le contrôle de la féodalité contemporaine.**

On demande que cesse ce monopole et que l'Etat se préoccupe de la création d'un Ecole supérieure d'administration sur laquelle il exercera son contrôle. (Applaudissements.)

Le F.·. MERIEL. — **C'est en quelque sorte la répétition du vœu émis par la Ligue de l'Enseignement dans son dernier congrès :**

« Considérant que dans le but de préparer des fonctionnaires républicains, M. Jean Zay a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi rétablissant l'Ecole d'administration, créée en 1848 par Hippolyte Carnot, et supprimée par le comte de Falloux ;

« Considérant que cette réforme peut avoir, au point de vue laïque, une certaine répercussion, puisque, par exemple, certaines décisions du Conseil d'Etat ont pratiqué une brèche dans les dispositions légales interdisant les subventions, même déguisées, aux écoles privées, et qu'une formation plus adéquate des futurs conseillers d'Etat pourrait provoquer l'établissement d'une jurisprudence plus conforme à l'esprit des lois de 1881 et de 1886, et que, d'autre part, il y a intérêt à former des diplomates qui, en Orient, ne favorisent pas les congrégations au détriment de la Mission laïque française et que, par conséquent, le problème est du ressort de la Ligue,

Demande instamment que le projet visé ci-dessus soit mis d'urgence à l'ordre du jour de la Chambre. »

La guerre arriva sans que le projet ait pu voir le jour. Nous n'avons pas besoin d'en souligner le danger : s'il avait abouti, il aurait permis à la Maçonnerie d'exercer une tutelle complète sur l'administration **française.**

Celle-ci était déjà très forte à l'Instruction publique, aux Postes, à l'Intérieur, aux Colonies, aux Travaux Publics, au Travail et à la Justice. Les instituteurs et les postiers fournissaient, à eux seuls, une proportion étonnante de fonctionnaires francs-maçons. Les instituteurs étaient, de plus, organisés en un **Groupe Fraternel de l'Enseignement** très puissant et doté de nombreux agents en province. Leur action s'exerçait, non seulement au ministère de l'Education Nationale, mais à celui de l'Intérieur comme secrétaires de mairies.

Par contre, l'influence maçonnique dans l'armée était en régression très nette. Si la F.·.-M.·. avait, un moment, réussi à mettre la main sur la direction de l'Infanterie avec le général MATTER et le colonel BRUSSEAUX, sur l'Ecole de La Flèche, avec le général HASSLER, sur la Région de Paris, avec le général BOURRET ; si elle avait attiré dans ses Temples les généraux AZAN (qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien commandant des troupes de Tunisie), HAUSER, HILLAIRET, HUPEL, JACQUOT, LAVIGNE, LINARES, PELLET, PERALDI-FIORELLA et REVERS, depuis le 6 février 1934, elle ne recrutait plus guère que chez les officiers subalternes et les sous-officiers, mais ce n'était pas sans danger, ainsi que le montre l'exemple de 1789 et les efforts faits sous la Restauration par la Maçonnerie et les Carbonari pour capter les sous-officiers.

En prenant le pouvoir, M. le Maréchal comprit qu'il ne pourrait opérer le redressement du pays si les cadres de l'administration politique restaient sous l'influence d'une puissance occulte et irresponsable. Il signa donc une loi permettant d'écarter les fonctionnaires qui avaient eu une responsabilité dans les décisions maçonniques, en raison du grade ou des fonctions qu'ils avaient acceptés. Cette loi a eu pour effet de mettre à la retraite d'office plusieurs centaines de dignitaires de la Maçonnerie.

GEORGES OLLIVIER.



L∴ PAIX ET UNION
ET MARS ET LES ARTS RÉUNIS

GRAND ORIENT DE FRANCE

VŒU

Tendant au recrutement des fonctionnaires, à la protection des fonctionnaires républicains et au bannissement des fonctionnaires cléricaux.

La R.·. L.·. après avoir délibéré, a émis le vœu suivant :

[illegible]

EMET LE VŒU :

[illegible]

ET DÉCIDE

[illegible]

(1) Compte rendu des Travaux du Grand-Orient, du 1er octobre au 13 décembre 1920, p. 67.

(2) Compte rendu des Travaux du Grand-Orient, du 1er janvier au 31 mars 1922, p. 43.

(3) Compte rendu des Travaux du Grand-Orient, du 1er juillet au 30 septembre 1922, p. 313.



LE TRIOMPHE MAÇONNIQUE ET LA MORT DE VOLTAIRE

(Février-Mai 1778)

CE fut après un exil de près de trente années que Voltaire reparut à Paris. Il y arriva le 10 février 1778, en la compagnie de son ami le F∴ et marquis de Villette et descendit, rue de Beaune, à l'hôtel de Villette, dans les appartements mêmes du marquis et de la marquise (2).

Il était mis en espèce de paysan, coëffé en rond d'une grosse perruque de laine et portait, au lieu de chapeau, un bonnet rouge, ce signe de ralliement qu'avait porté autrefois Cromwell — dont il faisait son héros — et qu'adopteront, un jour, les Jacobins, ces vrais disciples et de Cromwell et de Voltaire (3).

Le secret de l'arrivée du Philosophe, assure Condorcet, avait été gardé, et « la haine n'avait pas eu le temps de préparer ses poisons ». Bientôt, cependant, la nouvelle en courut dans tout Paris et, dès lors, **« une foule d'hommes, de femmes de tous les rangs, de toutes les professions, à qui ses vers avaient fait verser de douces larmes, qui avaient tant de fois admiré son génie sur la scène et dans ses ouvrages, qui lui devaient leur instruction, dont il avait guéri les préjugés, à qui il avait inspiré une partie de ce zèle contre le fanatisme dont il était dévoré, brûlaient du désir de voir le grand homme qu'ils admiraient. La jalousie se tut devant une gloire qu'il était impossible d'atteindre, devant le bien qu'il avait fait aux hommes. Le Ministère, l'orgueil épiscopal, furent obligés de respecter l'idole de la nation... L'enthousiasme avait passé jusque dans le peuple ; on s'arrêtait devant ses fenêtres, on y passait des heures entières dans l'espérance de le voir un moment ; sa voiture, forcée d'aller au pas était entourée d'une foule nombreuse qui le bénissait et célébrait ses ouvrages » (4).**

Constamment entouré de quelques-uns de ses « Fidèles », le Philosophe, tel un Souverain, donnait audience et recevait hommage. L'illustre F∴ Franklin qui, dans une autre hémisphère, avait été — lui aussi — « l'apôtre de la Philosophie et de la Tolérance — Franklin qui avait honoré la Philosophie par le génie de la physique comme Voltaire par celui de la poésie — Franklin qui achevait de délivrer les vastes contrées de l'Amérique du joug de l'Europe, comme Voltaire délivrait l'Europe du joug des anciennes théocraties de l'Asie » — Franklin s'empressa de venir s'incliner devant « l'homme dont la gloire occupait les deux mondes ». Lui présentant son petit-fils, le Philosophe américain sollicita la bénédiction du Philosophe français : « God and liberty ! » (Dieu et la liberté !), voilà, dit Voltaire, la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin. »

Les deux patriarches devaient, à nouveau, se rencontrer, officiellement cette fois, lors d'une séance publique de l'Académie des Sciences ; dans un geste, prétendûment spontané, les Augures s'embrassèrent au milieu des acclamations. On a dit que c'était Solon qui embrassait Sophocle ! Avec moins d'emphase et plus de vérité, c'était le Patriarche des Francs-Maçons d'Europe (5), qui venait donner la très fraternelle accolade à l'Elu des Francs-Maçons d'Amérique : geste symbolique qui, dans l'esprit des initiés, proclamait « urbi et orbi » la très étroite alliance entre les Loges du Vieux Continent et celles du Nouveau Monde.

En ces jours, l'âge et la fatigue n'avaient pas encore affaibli l'étonnante activité de Voltaire qui, tout en s'adonnant au Grand-Œuvre Philosophique, n'avait garde d'oublier les intimes satisfactions de la gloire personnelle. Après avoir passé toute une partie de la journée à donner audience, il s'appliquait encore à exercer les comédiens qui donneraient spectacle au jour de son couronnement, et, par surcroît, consacrait le meilleur de ses nuits à concerter avec les « Frères » la déchéance de Dieu et, tout en même temps, celle des rois.

(1) Voir les « Documents Maçonniques », novembre 1943.
(2) La marquise de Villette — « Belle et Bonne », disait Voltaire de sa fille adoptive — laquelle sera Grande Maîtresse de la L∴ d'Adoption « Belle et Bonne » à l'O∴ de Paris.
(3) En Maçonnerie illuminée, le bonnet rougé joue un rôle insultant pour les rois. Le Frère officiant, en le présentant au Frère initié, lui dit : « Couvre-toi de ce bonnet, il est préférable à la couronne des rois ». (Ecrits orig. des Illuminés de Bavière. Déposition juridique de M. Cosondey, du 3 avril 1785).
(4 et 6) Condorcet : Vie de Voltaire.
(5) Selon toute vraisemblance, Voltaire aurait été initié aux premiers grades, lors de son séjour en Angleterre (1726-1729).

Aussi, en moins de quinze jours de ces trop violentes agitations, l'octogénaire tomba frappé d'un vomissement de sang, accident décisif de la maladie qui devait le précipiter au tombeau. C'est alors, dit son biographe :

« Que Voltaire qui désirait pouvoir rester à Paris sans y être troublé par les délations sacerdotales et qui, par une vieille habitude de sa jeunesse, croyait utile, pour l'intérêt même des amis de la Raison, que des scènes d'intolérance ne suivissent point ses derniers moments, c'est alors que Voltaire envoya chercher un aumônier des Incurables qui lui avait offert ses services. L'abbé Gaulthier confessa le malade et reçut de lui une profession de foi par laquelle il déclarait qu'il mourait dans la religion catholique où il était né. A cette nouvelle, qui scandalisa un peu plus les hommes éclairés qu'elle n'édifia les dévots, le curé de Saint-Sulpice courut chez son paroissien, qui le reçut avec politesse et lui donna, suivant l'usage, une aumône honnête pour ses pauvres (6). »

La formule de la Déclaration souscrite par Voltaire — avec son consentement pour la publication — fut soumise à l'Archevêque de Paris, tandis que la pièce originale, par surcroît de garantie, était déposée chez Monet, notaire à Paris. Dûment revêtu de la signature du déclarant et contresigné par les témoins, l'acte stipulait :

« Je déclare qu'étant attaqué, depuis quatre jours, d'un vomissement de sang à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me traîner à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice, ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gaulthier, prêtre, je me suis confessé à lui ; et que, si Dieu dispose de moi, je meurs dans la Religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes et que, si j'avais jamais scandalisé l'Eglise, j'en demande pardon à Dieu et à elle. »
Voltaire, le 2 mars 1778.

Dans la maison de M. le marquis de Villette, en présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu, et de M. le marquis de Villevielle, mon ami :
Mignot - Villevielle.

P. S. — M. l'abbé Gaulthier m'ayant averti qu'on disait, dans un certain monde, que je protesterais contre tout ce que je ferais à la mort, je déclare que je n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne plaisanterie, attribuée dès longtemps à plusieurs savants plus éclairés que Voltaire (7). »

Et cependant, un mieux sensible se déclare dans l'état du malade et, dès lors, adieu confession, rétractation et soumission ! Voltaire, qui se croit guéri, reprend possession de lui-même, renaît à ses virulences, aux vanités de ce monde et revient tout aussitôt au projet de son couronnement. Ses amis, qui demeurent inquiets, pressent l'exécution de la grandiose manifestation depuis longtemps préméditée ; les derniers préparatifs sont expédiés, le jour du Triomphe est proclamé, et les foules attendent avec anxiété l'heure de clamer leur admiration et leur adoration.

•

Le cérémonial des publiques et solennelles manifestations prévoyait, en premier lieu, l'intronisation de Voltaire à l'Académie.

« ...Sous le règne de Louis XVI, comme durant le précédent, Voltaire avait été l'âme de l'Académie française. Le choix des matières que la Société livrait à la discussion des jeunes littérateurs, celui des hommes dont elle proposait l'éloge public, les pièces d'éloquence auxquelles elle décernait ses prix, les sujets dont elle se recrutait, tous ces objets étaient subordonnés au jugement de Voltaire... oui, ce furent particulièrement nos Académiciens et nos Sociétés littéraires, en correspondance entre elles et avec les sophistes étrangers, qui déterminèrent par la subversion de l'ordre moral, la chute du trône fran-

(7) Cl. Proyart « Louis XVI et ses vertus, aux prises avec la perversité du siècle », T. II, p. 24 - 371.

çais... C'est par ses Académiciens que la France aura été mûrie pour la révolte... Des Académiciens auront figuré parmi les premiers moteurs, comme parmi les premiers acteurs de la Révolution ; la Révolution aura des Académiciens encore pour ses derniers bourreaux ; et, entre l'Académicien de Paris Voltaire, l'Académicien marseillais Mirabeau, et l'Académicien d'Arras Robespierre, nous pourrions placer toute une légion de conspirateurs académiciens (1). »

16 Mars. — Devant l'hôtel de Villette stationne un carrosse magnifique qui conduira le Triomphateur au Louvre, où, pour lors, siégeait encore l'Académie. Ce carrosse tout rutilant, établi sur les dessins du Franc-Maçon et Académicien Condorcet, est à fond d'azur parsemé d'étoiles, « symbole de cette Jérusalem dont les communs Frères et Amis de Voltaire et de Franklin auguraient dès lors et pressaient le prochain rétablissement ».

« ...Un peuple nombreux borde les rues ; les clercs du Palais, réunis à un essaim de jeunes gens de toutes les conditions, précèdent et suivent son char, criant à tue-tête : Le voilà, Le voilà ! Le père épie le moment de le montrer à son fils ; la mère à l'enfant qu'elle tient entre ses bras et personne ne regrette des heures d'attente, suivies du plaisir de L'avoir entrevu. »

« Voyez cette foule, s'écrie La Harpe, **ces avenues pleines d'un peuple immense !... Entendez ces cris qui annoncent l'approche du char, de ce char vraiment triomphal, qui porte l'objet des adorations publiques !... Le voilà ! les acclamations redoublent, tous veulent le contempler, le suivre, le toucher ; tout retentit du bruit des applaudissements, tout est emporté par la même ivresse. En ce moment, il n'y a plus rien ici que Voltaire. »**

Dès que le cortège est en vue, l'Académie se lève en corps, s'avance à la rencontre de l'Immortel et, dit Condorcet, « le reçoit comme le Souverain de l'Empire des Lettres, le nomme par acclamation Président de la séance, se presse autour de lui, le porte au siège d'honneur ». Durant toute la séance, l'encens fume en son honneur, et c'est d'Alembert qui, au nom des Quarante, en fait les frais. « Il faut, relate le même d'Alembert à Frédéric (juil. 1778), il faut, Sire, l'avoir vu pour le croire : l'enthousiasme et l'ivresse étaient au dernier degré. »

●

30 Mars. — Dès l'aube, tout Paris est en rumeur ! Quelle fiévreuse impatience, quelle ivresse, quel délire !

L'heure de se rendre au Couronnement est arrivée ! Le cortège, grossi de tout le corps académique, prend majestueusement sa marche vers la salle de spectacle, vers le Temple de l'Idole ! « Il se trouve plus de deux mille personnes dans la cour du Louvre, qui crient : « Vive M. de Voltaire ! » Gens et Dames de la Cour, Grands de la Ville, magistrats, hauts financiers ; « le bourgeois qui n'a pas arrhé sa place » n'en trouve pas.

Au milieu des acclamations, le Roi des Philosophes se dirige lentement vers le trône qui lui est réservé, face à son propre buste. Les applaudissements crépitent et se prolongent dès avant l'entrée des acteurs, lesquels donneront la tragédie d' « Irène », œuvre particulièrement froide et compassée, mais qui se recommande à l'admiration des « Fervents » par une leçon de suicide fort explicitement et très philosophiquement ordonnée ; ovations qui tournent au délire lorsque l'héroïne, se plongeant un poignard dans le sein, interroge le « Dieu clément » sur la légitimité de son acte. « Jamais, écrira Grimm au lendemain de la représentation, jamais pièce ne fut plus mal jouée, plus applaudie et moins écoutée. »

C'est entre cette tragédie et une comédie qui la suivra, que Voltaire doit être solennellement « couronné comme un Roi, puis adoré comme un Dieu ». Au signal donné, une actrice, vêtue du blanc peplum, s'avance, entourée d'une légion de comédiens, richement vêtus à l'antique ; tous tiennent en main une guirlande de fleurs. La Prêtresse qui — tel un ostensoir — porte religieusement la couronne réservée à l'Idole, s'approche, et, solennellement, au nom de la France :

...« Voltaire, reçois la Couronne
« Que l'on vient te présenter ;
« Il est beau de la mériter
« Quand c'est la France qui la donne. »

Et les Prêtres, à pas de sénateur, dirigent leur marche vers la statue du Héros, s'inclinent profondément, la baisent en posture d'adoration et déposent leurs guirlandes à ses pieds :

« Voltaire fut couronné sur le théâtre, au milieu des applaudissements, des cris de joie, des larmes d'enthousiasme et d'attendrissement... Il fut obligé, pour sortir, de percer la foule entassée sur son passage : faible, se soutenant à peine, les gardes qu'on lui avait donnés pour l'aider lui étaient inutiles : à son approche, on se retirait avec une respectueuse tendresse : chacun se disputait l'honneur de l'avoir soutenu un moment sur l'escalier, chaque marche lui offrait un secours nouveau, et on ne souffrait pas qu'aucune personne s'arrogeât le droit de le soutenir trop longtemps. Les spectateurs le suivirent jusque dans son appartement, on se précipitait à ses pieds, on baisait ses vêtements... Jamais homme n'a reçu des marques plus touchantes de l'admiration, de la tendresse publique ; les larmes coulaient sur le Philosophe qui avait brisé les fers de la Raison et vengé la cause de l'Humanité (2). »

Et, dès lors, l'enthousiasme ne connut plus de bornes : chaque jour, longtemps avant que le Triomphateur ne se rende visible, tout est en rumeur dans la capitale :

« De tous les points, des équipages se dirigent avec fracas vers l'hôtel qu'il habite, et obstruent au loin les quais et les rues adjacentes. Ce sont des Princes et des Grands, des Philosophes de Cour et des Magistrats philosophes, ce sont aussi des femmes titrées, et non moins infatuées de philosophie que leurs époux, qui viennent se disputer l'honneur de faire antichambre chez le Philosophe-Roi (3). »

L'enthousiasme des particuliers décida bientôt celui des Corps constitués, et aucune Société scientifique, académique, philosophique, philanthropique ou corporative ne se dispensera d'aller offrir son encens à la Divinité.

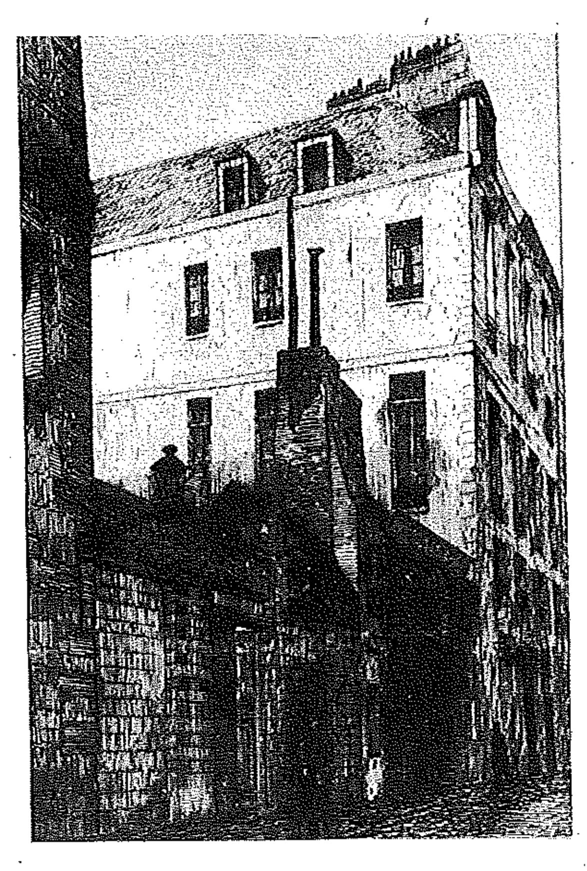
●

Mais — comme il se devait — de toutes les Associations, aucune ne se présenta en aussi fastueux appareil que la Franc-Maçonnerie. Quarante Frères des plus hauts grades, dont plusieurs Vénérables de Loges, conduits par le F∴ et marquis de Condorcet, composent la délégation. Au nom de la Franc-Maçonnerie Française et de la Franc-Maçonnerie Américaine, Voltaire est supplié de se rendre à une Tenue Générale de toutes les Loges, qui se réuniraient à la L∴ « Les Neuf Sœurs ». Et — s'il faut en croire le F∴ Amiable — Voltaire aurait répondu « qu'il n'était pas Franc-Maçon, mais qu'il aurait dû l'être depuis longtemps et qu'il le deviendrait bien volontiers (4).

7 Avril. — Toutes Loges réunies, les Frères, face à l'Orient, sont à l'Ordre : L'on frappe à la porte du Temple ! — Quel est le téméraire qui ose ? — C'est un profane qui demande à être admis. — Qu'il entre ! Et l'on vit Voltaire s'avancer solennellement aux bras de Court de Gébelin et de Benjamin Franklin.

Le V∴ de Lalande s'avance au-devant du vieillard, s'incline et, religieusement, remet à celui-ci le tablier maçonnique de feu le V∴ Helvétius : Voltaire, ayant porté respectueusement l'emblème à ses lèvres, est intronisé ; les orateurs débordent d'éloquence et de poésie :

(1) **Cl. Proyart, ibidem.**
(2) **Condorcet, op. cit.**
(3) **Cf. : Proyart, op. cit., L.IX, p. 178.**
(4) **Louis Amiable : Le F∴M∴ Lalande, p. 32.**



L'Hôtel de Villette

« ...Au seul nom de l'illustre Frère,
« Tout Maçon triomphe aujourd'hui;
« S'il reçoit de nous la lumière,
« Le monde la reçoit de lui... »

Cependant, soit en raison de l'âge et de la célébrité du néophyte, soit en raison d'une précédente initiation, le Grand Collège des Rites a consenti quelques dérogations aux gestes sacrés de l'Initiation : le Profane, sans avoir accompli les Voyages statutaires, sera initié à tous les grades; on ne lui imposera ni l'épreuve du feu, ni celle du breuvage d'amertume, ni l'imposition du masque sur les yeux et — fait unique — l'Orient sera simplement voilé d'un rideau noir.

Et tandis que Monnet, peintre du Roi, croque, pour la postérité, les traits de l'Homme-Dieu, la musique verse des flots d'harmonie; de douces larmes montent aux yeux de tous et Voltaire, dans l'ivresse de sa propre apothéose, de s'écrier : « Ce Triomphe vaut bien celui du Nazaréen ! »

Le choix de la Loge ne s'était point fait au hasard et sans dessein; c'est qu'en effet, la L∴ « Les Neuf Sœurs », fondée par le Cacouac et V∴ Helvétius, était la fille intellectuelle des Sages d'Holbach; c'est encore... mais laissons la parole au lyrique F∴ Mercier :

« Qui l'eût dit que des Loges de Francs-Maçons s'établiraient, rue du Pot-de-Fer, dans l'ancien noviciat des Jésuites, dans les mêmes salles où ils argumentaient en Théologie ! Que le Grand-Orient succéderait à la Compagnie de Jésus ! Que la Loge Philosophique des Neuf Sœurs occuperait la chambre de méditation des Enfants de Loyola ! Que M. de Voltaire y serait reçu Franc-Maçon en 1778 ! O renversement !...

« Je suis sous ces voûtes inaccessibles aux grossiers rayons du soleil, ceint de l'auguste tablier. Je crois voir errer toutes ces ombres jésuitiques, qui me lancent des regards furieux et désespérés. Et là j'ai vu entrer Frère Voltaire au son des instruments, dans la même salle où on l'avait tant de fois maudit théologiquement. Il fut loué d'avoir combattu pendant soixante ans le Fanatisme, car c'est lui qui a frappé à mort le « Monstre » que d'autres avaient blessé (1). »

●

Ce fut trois jours après cet ultime Triomphe que Voltaire se sentit frappé à mort.

S'il faut en croire le docteur Tronchin, le moribond, durant les longues semaines de sa douloureuse agonie qui lui laissait de cruels intervalles de connaissance, le moribond parut comme « agité de toutes les fureurs d'Oreste », se débattant, se déchirant lui-même... et pis encore !

Par contre, d'Alembert et Condorcet, gardiens vigilants au chevet du F∴ agonisant, sont demeurés fort discrets sur les circonstances mêmes de la fin atrocement douloureuse de Voltaire. D'Alembert, dans la Relation qu'il devait adresser à Frédéric II, avoue cependant que :

« Voltaire eut une agonie longue et douloureuse, qu'il parut regretter la vie et ne se réveillait que pour se plaindre... Il est très sûr, dit-il encore, que quelques jours avant sa maladie, celui-ci prit beaucoup de café pour travailler mieux à différentes choses qu'il voulait faire. Il s'alluma le sang, perdit le sommeil, se bourra d'opium, ce qui vraisemblablement a achevé de le tuer... Le curé de Saint-Sulpice s'étant présenté et ayant prononcé le mot de Jésus-Christ, Voltaire ouvrit les yeux, fit un geste de la main, comme pour renvoyer le curé, en disant : « Au nom de Dieu ! Monsieur, ne me parlez pas de cet homme-là et laissez-moi mourir en repos. »

Cependant, cette Relation — si elle est en tous points conforme aux notes qu'a laissées Condorcet — ne s'accorde guère avec les déclarations de l'abbé Gaulthier lui-même; celui-ci en effet rapporte que s'étant présenté à l'Hôtel de Villette pour offrir à nouveau ses services, d'Alembert, Condorcet et quelques autres philosophes — « qui déjà avaient manifesté de l'humeur » —, intervinrent et lui firent refuser la porte. Néanmoins, comme l'abbé Mignot, neveu de Voltaire, était venu personnellement le quérir, l'abbé Gaulthier se rendit auprès de l'agonisant, mais « Voltaire était dans le délire et l'on ne put tirer de lui rien de raisonnable ».

Ce fut le 30 mai 1778, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, que Voltaire expira; entouré de ses Frères, il mourait du moins en réalisant le plus cher de ses rêves : **« Que ne puis-je rassembler le saint Troupeau et mourir entre les bras de nos véritables Frères, en écrasant l'Infâme (2). »**

En de telles conditions, l'Archevêque de Paris et son Conseil ne pouvaient que déclarer indigne de la sépulture chrétienne le chef affiché des ennemis de la religion; le curé de Saint-Sulpice s'en vint donc notifier à la famille le refus d'accorder au défunt les honneurs religieux. Celle-ci insista, supplia; c'est qu'en effet, note Condorcet :

« L'empire de la secte des Prêtres sur l'esprit de la population n'est pas encore détruit : un chrétien privé de la sépulture est toujours, aux yeux du petit peuple, un homme digne d'horreur et de mépris et cette horreur, dans les âmes soumises aux préjugés, s'étend jusque sur sa famille. »

Les disciples de Voltaire protestèrent avec violence et songèrent à faire appel au Parlement :

« On disait hautement, relate d'Alembert, **que les magistrats qui avaient tant fait administrer et enterrer de Jansénistes, ne pouvaient, en bonne justice, refuser la même grâce à M. de Voltaire. Il y avait d'ailleurs un grand nombre de magistrats, surtout parmi les jeunes gens, et quelques-uns même parmi les vieillards, qui paraissaient très bien disposés. »**

Entre temps, d'Alembert, — encore et toujours — d'Alembert, arguant de son titre de Secrétaire Perpétuel de l'Académie, s'en allait réclamer le Service prescrit par les Statuts pour le repos de l'âme des confrères décédés. Il s'adressa au gardien des Cordeliers; mais le religieux répondit à l'Académicien :

« Vos statuts, Monsieur, datent du temps où l'Académie se faisait gloire de croire en Dieu et d'écouter son Eglise; mais ce serait, de notre part, une décision sacrilège d'invoquer, pour Voltaire, le suffrage d'une religion que celui-ci jurait d'anéantir et qu'il ne cessa de blasphémer qu'en cessant de respirer. »

Echec qui excita de nouvelles clameurs parmi les Philosophes, cependant que Linguet, le journaliste le plus accrédité de l'époque, prompt à saisir l'arrière-pensée de d'Alembert, notait dans ses « Annales » (1778) :

« Si les Pères Cordeliers s'étaient rendus à l'invitation du Secrétaire de l'Académie, ç'aurait été une matière à s'égayer dans les banquets philosophiques qu'une messe, chantée pour de l'argent, par des moines, à la réquisition de M. d'Alembert, pour le repos de l'âme de Voltaire. ...La conduite des Philosophes, en cette occasion, a réuni tout ce que l'inconséquence, l'audace, la fureur ont de plus révoltant. S'ils tenaient en effet, à leurs principes, s'il y avait dans leurs idées quelque chose d'arrêté, s'ils étaient susceptibles de pudeur, ou d'égards ou de raison, non seulement ils n'auraient pas exposé les reliques de leur Patriarche à l'ignominie d'un refus, non seulement ils n'auraient pas réclamé contre la résolution prise par les Pasteurs ecclésiastiques de les rejeter de l'enceinte consacrée par l'Eglise, mais ils auraient applaudi à une exclusion qui couronnait en quelque sorte l'indépendance, et complétait l'apothéose philosophique du défunt. »

Et nonobstant, les Conjurés, frustrés en leur intention de donner comédie aux dépens de l'Eglise, se rassemblèrent hâtivement et, après délibération, arrêtèrent : que les obsèques de Voltaire seraient célébrées au théâtre par une représentation de sa tragédie du « Mahomet » et que toutes les Loges Maçonniques et les Sociétés Philosophiques seraient convoquées à la cérémonie avec ordre de ne s'y présenter qu'en grand deuil. Déjà décors et costumes étaient commandés et l'heure proclamée, quand Louis XVI, non content d'approuver la décision de l'Archevêque de Paris, donna l'ordre à sa police de s'opposer à toute manifestation; par surcroît, le roi fit défendre aux Censeurs royaux de laisser imprimer aucun écrit à la louange du défunt (3) : dispositions de prudence élémentaire dans une ville en ébullition, où tout mouvement pouvait devenir émeute et révolution. Cependant la famille, moins avide de scandale, négociait avec le ministère; et, dit Condorcet :

« Les ministres n'osant ni blesser l'opinion publique en servant la vengeance du clergé, ni déplaire aux prêtres en les forçant de se conformer aux lois, ni les punir en érigeant un monument public au grand homme, et en dédommageant celui-ci des honneurs ecclésiastiques qu'il méritait si peu par des honneurs civiques dus à son génie et au bien qu'il avait fait à la nation, les ministres approuvèrent la proposition de transporter le corps dans l'église du monastère de Scellières, dont le neveu de Voltaire était abbé. »

Et donc, deux carrosses prirent la route de Champagne : l'un contenait le corps du défunt, l'autre était occupé par M. d'Ormoy, Conseiller au Parlement de Paris, petit-neveu de M. de Voltaire, par M. Marchand de Varennes, maître d'hôtel du Roi, et M. de la Houillière, brigadier des armées, tous deux cousins du défunt. Les uns et les autres, confirmant les déclarations de l'abbé Mignot, certifièrent que Voltaire était mort dans des dispositions religieuses et exhibèrent la Déclaration de foi précédemment signée par le défunt; en bref, le Prieur se laissa convaincre, lequel avouera ingénument :

« Nous avons chanté les vêpres des morts, le corps a été gardé toute la nuit, environné de flambeaux. Le matin depuis cinq heures, tous les ecclésiastiques des environs ont dit la messe en présence du corps, et j'ai célébré une messe solennelle avant l'inhumation qui a été faite devant une nombreuse assemblée... La famille de M. de Voltaire est repartie contente des honneurs rendus à la mémoire du défunt et des prières que nous avons faites pour le repos de son âme (4). »

(1) **Tableau de Paris**, T. I, p. 447.
(2) Voltaire à Damilaville (12 décembre 1770).

(3) Louis XVI qui n'aimait, ni n'estimait Voltaire, s'était refusé à recevoir celui-ci à la cour, bien qu'on ne lui eût pas retiré son titre de gentilhomme ordinaire du roi.
(4) **Condorcet** : Vie de Voltaire (appendice).

Et d'Alembert, non sans ironie, de relater à Frédéric :

« L'enterrement de Voltaire, fait à 30 lieues de Paris, par un prieur, bon moine bénédictin qui ne savait rien de ce qui s'était passé à Paris, fut une sorte d'escamotage. »

A quoi l'indéchiffrable Monarque répondait :

« Quoique je n'aie aucune idée d'une âme immortelle, on dira une messe pour le repos de l'âme de Voltaire dans l'église catholique de Berlin... Pour lui, la haine théologique ne saurait l'empêcher de se promener aux Champs-Elysées en compagnie de Socrate, d'Homère, de Virgile, de Lucrèce, appuyé d'un côté sur l'épaule de Bayle, de l'autre sur celle de Montaigne... Je lui fais, tous les matins, ma prière : divin Voltaire, ora pro nobis. »

●

Le 30 mai 1791, Gossin, député à l'Assemblée Nationale, montait à la tribune : « C'est le 30 mai 1778, s'écriait-il, que les honneurs de la sépulture ont été refusés à Voltaire, et c'est ce même jour que la reconnaissance nationale doit consacrer en s'acquittant envers celui qui a préparé les hommes à la Tolérance et à la Liberté. » Et l'Assemblée d'applaudir et, tout aussitôt, de décréter que Voltaire était digne des honneurs réservés aux Grands Hommes par la Patrie reconnaissante et qu'en conséquence, les cendres de l'illustre philosophe seraient solennellement transférées au Panthéon.

Cependant, les moines de l'Ordre de Citeaux — dont dépendait l'abbaye de Scellières — ayant été dispersés, la dépouille de Voltaire reposait dans l'église paroissiale de Romilly. Ce fut donc en cette modeste ville de Champagne que se rendirent les délégués chargés de procéder à la translation. Celle-ci, qui devait avoir lieu le 10 juillet, dut être reportée au lendemain, « par suite — écrivait le Procureur-Syndic à l'Assemblée Nationale — « par suite de la basse jalousie du ciel aristocrate qui, pour retarder le triomphe du grand homme, rival et vainqueur de la divinité, versait des torrents de pluie ». Et donc, la cérémonie eut lieu le 11 juillet 1791, et prit le caractère d'une manifestation nationale et républicaine : cérémonie pompeuse et grandiloquente suivant le goût du jour, panachée de symbolisme suivant le rituel du F∴ David, Grand Ordonnateur des pompes révolutionnaires et jacobines.

Sitôt arrivé à Paris, le corps fut déposé au centre de la nouvelle place de la Bastille, qui sera le point de départ de l'interminable cohorte : en tête, les sapeurs de la Garde Nationale, un bataillon d'enfants, les délégués des Clubs suivis des « Forts de la Halle » au grand complet; les hommes à piques du faubourg Saint-Antoine qui encadrent les « Patriotes »; certains sont porteurs d'un plan en relief de la Bastille, d'autres traînent une couronne murale maçonnée avec le mortier des cachots de la Bastille, d'autres encore exhaussent les bustes des FF∴ Mirabeau et Franklin, celui de J.-J. Rousseau, tous également moulés avec du plâtre provenant de la Bastille ! Un groupe d'artistes portant triomphalement la statue de Voltaire, œuvre du F∴ Houdon : huit prêtresses, vêtues de blanc, qui soutiennent une statue de la Liberté, laquelle montre du doigt les œuvres de Voltaire renfermées dans un coffre tout revêtu d'or; enfin, le sarcophage, char immense, aux lourdes draperies, que traînent douze chevaux, tous d'un blanc immaculé !

Le cortège, après de nombreux tours et détours, ne parvint à destination qu'à la nuit tombante : ce fut donc à la lueur des torches que les cendres de Voltaire furent intronisées, aux accents d'un hymne dont le F∴ J.-M. Chénier était l'auteur. Triomphe à nul autre comparable ! Consécration d'une idole sur « l'autel de la Patrie » révolutionnaire et maçonnisante !

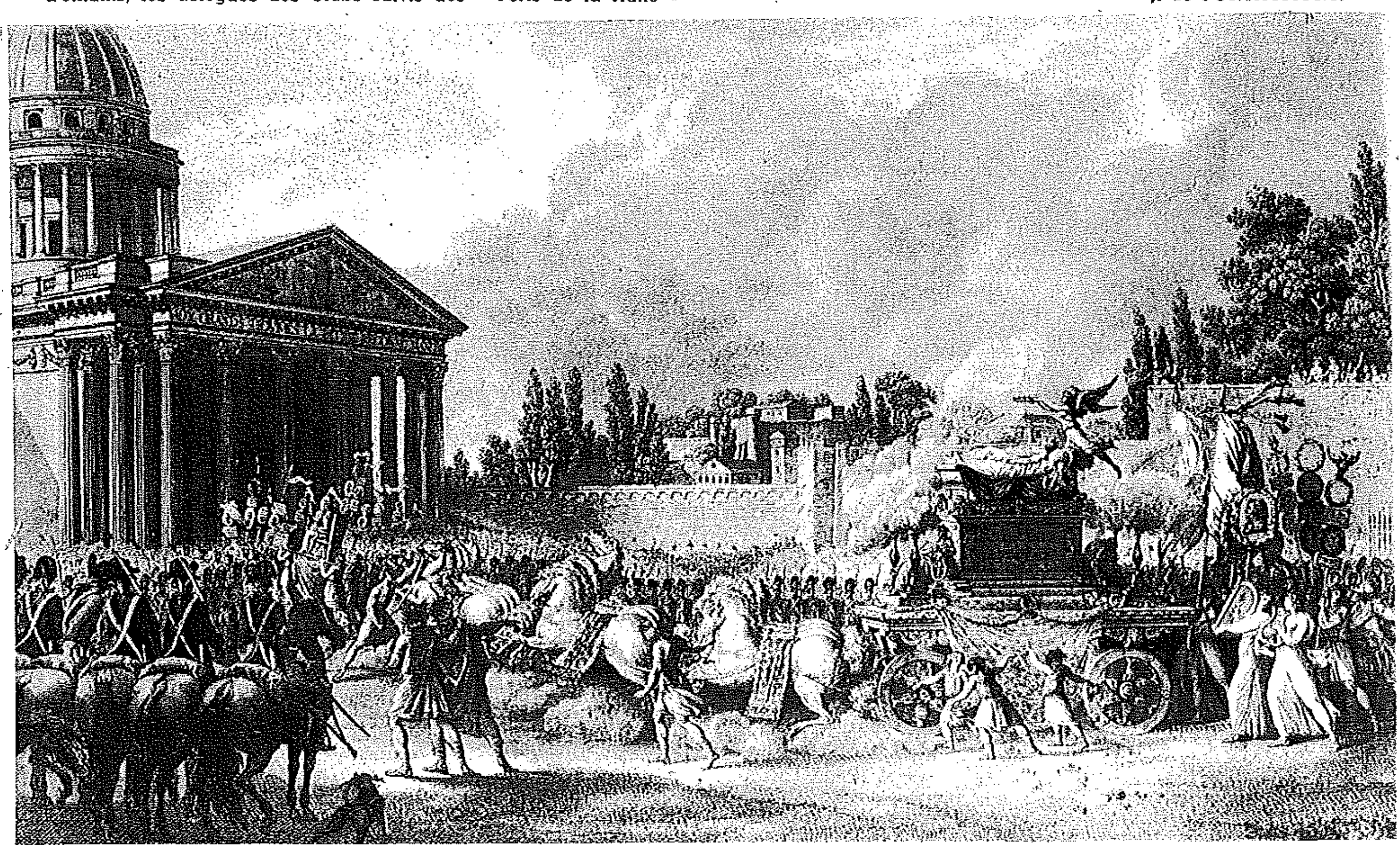
Voltaire fut — et demeure sans doute — le « Citoyen du Monde » le plus glorifié, le plus auréolé, à coup sûr le plus statufié; mais, tôt dans l'opinion commune, l'immense talent de l'Homme de Lettres ne fut plus qu'un succédané du Philosophe et de l'Homme de Révolution.

Voltaire, homme de révolution ? Question fort controversée et qui, de toute évidence, ne saurait rentrer dans le cadre de cette étude; cependant, aux heures mêmes où les foules révolutionnaires clamaient leur adoration, une femme de beaucoup d'esprit — par surcroît « philosophe » et tout autant maçonnisante — Mme de Staël (née Necker), notait déjà :

« Voltaire voulait éclairer la Société plutôt que la changer... Il déracinait tout autour ce que l'orage a depuis si facilement renversé, mais il ne voyait pas, il ne voulait pas la Révolution qu'il a préparée. »

Opinion qui fait date en ce sens qu'elle a inauguré une controverse que la Postérité elle-même n'a point su résoudre. C'est qu'en effet, aucun écrivain n'a manié la contradiction avec autant de désinvolture et de constance que Voltaire : tour à tour athée et déiste, doctrinaire et sceptique, novateur audacieux et conservateur intraitable, le Philosophe opère constamment avec la même netteté de pensée et la même décision dans les arguments; ce qui fait que chaque livre de Voltaire est une « merveille de limpidité » et que l'ensemble de son œuvre n'en demeure pas moins « un prodige d'incertitude ».

J. de PONTAUMONT.



Translation des cendres de Voltaire au Panthéon (11 Juillet 1791.)

Le Rite Ancien et Primitif

de

MEMPHIS-MISRAÏM

LE Rite oriental Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm est né en 1908 de la fusion du Rite de Misraïm et de celui de Memphis. Il prétend être l'héritier des traditions maçonniques du XVIII[e] siècle et tirer son origine de la Maçonnerie occulte des philalêtes de Paris, des Frères Architectes Africains de Bordeaux, de l'Académie des Vrais Maçons de Montpellier, du Rite de Pernety d'Avignon et surtout du Rite primitif des Philadelphes de Narbonne.

●

Dès qu'un peu de calme avait succédé aux agitations politiques et révolutionnaires de la fin du XVIII[e] siècle et que les temples maçonniques avaient à nouveau ouvert leurs portes, une partie des anciens Rites reparut et de nouveaux Rites surgirent.

Ce fut d'abord le Rite de Perfection ou d'Herodom avec ses 25 degrés que le Juif maçon Stephen Morin avait amené en Amérique, puis le Rite Ecossais Ancien et Accepté, avec ses 33 degrés, fondé en 1797 à Charleston par cinq Juifs : John Mitchell, Frédéric Dalcho, Emmanuel de le Motta, Abraham Alexander et Isaac Auld, lesquels dans des vues purement mercantiles s'étaient adjugé les plus hautes fonctions et avaient délivré, en 1802, des patentes au comte de Grasse-Tilly qui importa le Rite en France.

A peu près vers la même époque, d'autres spéculateurs également Juifs, les FF.·. Bedarride renchérissaient encore et établissaient sous le nom de Rite de Misraïm ou d'Egypte un nouveau système qui ne comprenait pas moins de 90 grades.

Le F.·. Lantoine, dans son « Histoire de la Franc-Maçonnerie française » ironise :

Des frères Bedarride, qu'on dit Italiens — à tort parce que, paraît-il, ils auraient importé leur rite d'Italie et qu'on dit Juifs, avec raison, font une récolte de grades maçonniques comme jamais le sol écossais n'en avait produit. C'était bien la peine d'avoir été chercher le roi de Prusse (1) pour aligner une pauvre escouade de 33 degrés ! Quelle pauvreté ! Eux, les trois frères Bedarride, en apportaient 90 — quatre-vingt-dix !

Selon le F.·. Thory, le Rite de Misraïm aurait été pratiqué à Venise et dans les îles ioniennes avant la révolution de 1789. De son côté, le F.·. Clavel dans son « Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie », attribue la création de la Maçonnerie misraïmite au sieur Lechangeur qui l'aurait établie à Milan en 1805.

Quoi qu'il en soit, si l'on ne peut d'une façon certaine considérer les FF.·. Bedarride comme les créateurs du Rite, il est exact cependant qu'ils en furent les organisateurs et que ce sont eux qui l'ont introduit en France, en Suisse, dans les Pays-Bas et en Angleterre.

Au surplus, le F.·. Ragon qui fut en rapports avec les frères Bedarride est bien convaincu des origines juives de ce Rite lorsque dans son « Tuileur Général » il l'intitule « **Rite de Misraïm-Maçonnerie Judaïque** improprement appelé Rite Egyptien ».

Les membres de ce Rite se recrutaient surtout parmi les maçons les plus en vue du Grand-Orient, assoiffés selon le goût du jour, de titres, de cordons, de décorations et de hauts grades. Ils se recrutaient aussi parmi les demi-solde et les vieux maçons libéraux.

Cette maçonnerie nouvelle avait des fins politiques. Anticléricale et hostile au pouvoir établi, malgré une apparence de loyalisme, elle se cachait sous le voile fantaisiste d'un symbolisme oriental de pacotille et d'une hiérarchie présomptueuse.

Sa légende est des plus excentriques. D'après le F.·. Marc Bedarride, Dieu est le premier Grand Conservateur de ce Rite à 90 degrés. Adam avec ses trois enfants fonda la première Loge. Letti son troisième fils lui succéda en qualité de Grand Conservateur. Caïn lui-même trouva grâce devant Dieu par son repentir et fut élu Grand Conservateur en l'an 250.

(1) Certains historiens maçonniques, dont le F.·. Lantoine, attribuent la création des 33 grades écossais au roi de Prusse Frédéric II. « C'est une absurdité historique », écrit le F.·. Gaston Martin. D'ailleurs, de 1774 jusqu'à sa mort, Frédéric II malade ne s'occupa plus de maçonnerie et de plus, il était l'ennemi des hauts grades.

Un souverain sanctuaire couronnait cet édifice de 90 degrés. Ceux-ci, subdivisés en quatre séries, comprenaient la série Symbolique avec 33 grades, la série Philosophique, également avec 33 grades, la série Hermétique avec 11 grades et la série Cabalistique, avec 13 grades.

Le Grand-Orient commença par anathématiser ce Rite, puis le reconnut en fait et enfin, à partir de 1889, rompit toutes relations avec lui. Il alla même jusqu'à interdire à ses membres de fréquenter les Loges misraïmites. Le coup était dur. Cependant le docteur Encausse, dit Papus, chef de l'ordre martiniste, réussit à lui insuffler dès 1897 une activité nouvelle.

●

Quelles étaient pendant ce temps les manifestations concurrentes sinon parfois antagonistes du Rite de Memphis avant d'arriver à la fusion de 1908, c'est ce que nous allons exposer.

Le Rite primitif des Philadelphes, auquel le Rite de Memphis fait remonter l'origine de ses principes, fut établi en 1779 à Narbonne par le marquis de Chefdebien.

Le Rite de Narbonne avait été importé en Egypte en 1798 par des officiers de l'armée de Bonaparte. Il semble même que Bonaparte fut initié à ce Rite si l'on en croit le T.·. Ill.·. F.·. Chevillon, Grand Maître du Souverain Sanctuaire de Memphis-Misraïm pour la France et ses dépendances (1) :

Les indications que vous me donnez sur l'histoire de M.·. M.·. me sont connues. Pour ma part, je puis vous spécifier ceci :

Le général Bonaparte et le général Kléber fondèrent au Caire, en 1798, une Loge composée d'officiers et de savants français unis à des notables Egyptiens initiés aux antiques mystères des Pyramides.

L'initiation Egyptienne donc liée à l'initiation Française, des Philadelphes, rite créé à Narbonne (France), par le marquis de Chefdebien en 1779. La Loge créée au Caire prit le nom de Loge Isis. Tel est le point de départ de notre Rite. Il fut ramené en France par Bonaparte mais ne fut installé définitivement qu'en 1814 par Samuel Honis, sous le nom de « Les Disciples de Memphis », avec l'aide de Gabriel Marconis le père de notre vrai fondateur en 1838.

La Loge « Les Disciples de Memphis » fut en effet installée à Montauban en 1815 par Gabriel Marconis de Nègre, avec l'assistance du baron Dumas, du marquis de La Roque, de J. Petit et Hippolyte Labrunie.

Après diverses vicissitudes et sa mise en sommeil le 7 mars 1816, elle rentra en 1826 dans le giron du Grand-Orient.

Quelques années plus tard, en 1838, le F.·. Jean-Etienne Marconis de Nègre, fils du Grand Maître, réveillait le Rite par l'initiation à Paris, au Prado, de la Grande Loge « Osiris » et à Bruxelles de la Loge « La Bienfaisance ».

Elu Grand Hiérophante du Rite le 7 juillet de la même année, le F.·. J.-E. Marconis procédait le 5 octobre à l'installation du Sanctuaire de Memphis, chargé du gouvernement de l'Ordre. Ce sanctuaire était composé du Grand Hiérophante et de six Patriarches Conservateurs de l'Ordre, lequel comprenait 95 degrés dont 90 degrés d'instructions et 5 degrés officiels.

En 1839, le réveil à Paris de la Loge « Les Disciples de Memphis », anciennement installée à Montauban, préluda à la création de nombreuses Loges en France et à l'étranger. Mais le 15 juin 1841, à la suite d'intrigues menées par le Rite concurrent de « Misraïm » qui avait retrouvé la faveur de la police après la condamnation (d'ailleurs insignifiante), des frères Bedarride, le Rite cesse toute activité.

(1) Extraits d'une lettre inédite adressée le 10 novembre 1934, par le G.·. M.·. Chevillon, 33°-90°-96° au T. Ill.·. F.·. Feltcher, 13°-33°-90°-99°-G.·. M.·. du S.·. S.·. des Etats-Unis. En raison de la personnalité et des fonctions de son auteur et de son destinataire, cette lettre mérite d'être prise en considération. En l'absence de documents, elle apporte un élément de réponse nouveau, à la question posée : « Napoléon a-t-il été F.·.M.·. ? » On sait que dans son ouvrage « Les F.·.M.·. fossoyeurs du Premier Empire », M. Charles de F.ahault répond à cette question par l'affirmative, alors que M. R. Scherer, dans « La France Catholique » du 13 décembre 1943, penche pour la négative.

Ce sommeil durera jusqu'à la Révolution de 1848. Sous l'influence des idées nouvelles, trois Loges, un Chapitre et un Conseil furent alors remis en activité.

Mais après une nouvelle interruption de 1851 à 1853, le gouvernement ayant interdit toute réunion, le Rite se réveille et porte dès lors son effort à établir des fondations à l'étranger, aux Etats-Unis, en Egypte, en Italie, en Angleterre, en Irlande, en Espagne.

Ce n'est qu'en 1862 que l'Ordre reprend véritablement ses travaux. Le maréchal Maignan, nouvellement promu à la Grande Maîtrise du Grand-Orient de France, désirait établir l'unité maçonnique en France. Le Rite de Memphis répond favorablement à sa demande et est intégré au Grand-Orient.

En 1876, le Rite de Memphis confère les grades de 95° de 96° avec le Rite de Grand membre honoraire ad vitam à l'Ill.·. F.·. Garibaldi.

En 1877, les grades de la maçonnerie d'adoption sont conférés par le Souverain Sanctuaire d'Angleterre à Mme Blavatsky, fondatrice de la Société Théosophique.

●

C'est donc en 1908 que s'érigea à Paris l'union de ces deux Rites longtemps adversaires. De nombreux caractères, en effet, les rapprochaient. Trop faibles d'ailleurs, pour vivre isolément, ces Ordres comprirent que seule une fusion pouvait les sauver, d'autant plus que le futur Grand Maître, le docteur Gérard Encausse, dit Papus et le futur Grand Maître adjoint Charles Détré, dit Teder, avaient appartenu aux deux obédiences.

Déjà, en 1881, sous la grande maîtrise de Garibaldi, les rites de Memphis et de Misraïm avaient fusionné à Naples en un unique Ordre maçonnique. Mais le Souverain Grand Conseil Général du Rite de Misraïm pour la France dont le F.·. Osselin était Grand Maître, avait refusé d'entrer dans la Confédération des Rites Unis de Memphis-Misraïm.

Le Rite de Misraïm autonome ayant disparu en 1902, la fusion devint possible en France.

Un Souverain Grand Conseil Général du Rite de Memphis-Misraïm pour la France et ses dépendances fut constitué à Paris, en 1908, à la suite du Congrès maçonnique spiritualiste tenu en juin dans le Temple du Rite du Droit Humain. La patente constitutive fut délivrée par le Souverain Sanctuaire d'Allemagne signée et scellée le 24 juin à Berlin par le Grand Maître Théodo Reuss, dit Peregrinos, qui assistait au Congrès de Paris.



Papus (D[r] Gérard Encausse)

Ce fut la Loge « Humanidad » de Lyon qui devint la Loge-Mère du rite nouveau.

Papus devait rester à la tête de l'Ordre jusqu'à sa mort. En 1916, Détré lui succéda.

En 1919, après un sommeil de quelques années dû à la guerre, l'Ordre fut rétabli par un groupe de maçons appartenant au Rite Français (G.·.O.·.) ou au Rite Ecossais (G.·.L.·. et Suprême Conseil) et possédant également les hauts grades du Rite. Une charte fut accordée par le Souverain Sanctuaire d'Allemagne au F.·. Bricaud pour la constitution en France du Souv.·. Sanct.·. de Memphis-Misraïm. Le Grand Maître Bricaud était également Patriarche gnostique universel sous le nom de Jean II et Grand Maître de l'Ordre martiniste. Après sa mort survenue à Lyon en 1934, le F.·. Chevillon fut reconnu Grand Maître Général.

●

L'échelle maçonnique, dans le Rite de Memphis-Misraïm, a quatre-vingt-quinze degrés, divisés en quatre-vingt-dix degrés d'instruction et cinq degrés officiels. Il existe en plus un quatre-vingt-seizième degré réservé aux Grands Maîtres Généraux et un quatre-vingt-dix-septième degré, au Souverain Grand Hiérophante du Rite.

Voici quels sont les corps organisés et les degrés du Rite :

LOGES.

1 — Apprenti.
2 — Compagnon.
3 — Maître.

COLLEGES.

4 — Maître discret.
5 — Maître parfait.
6 — Maître sublime.
7 — Sublime Epopte.
8 — Chevalier de l'Iris.
9 — Sublime Minerval.
10 — Chevalier de la Toison d'Or.
11 — Grand Elu Mysophilote.
12 — Chevalier du Triangle.
13 — Chevalier de l'Arche Sacrée.
14 — Chevalier de la Voûte Sacrée.

CHAPITRES.

15 — Chevalier de l'Epée.
16 — Chevalier de Jérusalem.
17 — Chevalier d'Orient.
18 — Chevalier Rose-Croix.

SENATS

19 — Chevalier de l'Aigle Rouge.
20 — Chevalier du Temple.
21 — Sublime Alesophilote.
22 — Chevalier du Liban.
23 — Chevalier de Heredom.
24 — Chevalier du Tabernacle.
25 — Chevalier du Serpent.
26 — Chevalier sage de la vérité.
27 — Chevalier philosophe hermétique.
28 — Chevalier de la clef.
29 — Chevalier de l'Aigle Blanc.

AREOPAGES.

30 — Chevalier Kadosch.
31 — Chevalier de l'Aigle Noir.
32 — Chevalier du Royal secret.
33 — Chevalier Grand Inspecteur.

CONSISTOIRES.

34 — Chevalier de Scandinavie.
35 — Sublime Conemand du Temple.
36 — Sublime Négociate.
37 — Chevalier de Shota (adepte de la vérité).
38 — Sublime élu de la Vérité.
39 — Grand Elu des Eons.
40 — Sage Sivaïste (sage parfait).
41 — Chevalier de l'Arc en Ciel.
42 — Prince de la Lumière.
43 — Sublime sage hermétique.
44 — Prince du Zodiaque.
45 — Sublime sage des mystères.
46 — Sublime pasteur des Huts.
47 — Chevalier des Sept-Etoiles.
48 — Sublime Gardien du Mont Sacré.

49 — Sublime Sage des Pyramides.
50 — Sublime Philosophe de Samothrace.
51 — Sublime Titan de Caucase.
52 — Sage du Labyrinthe.
53 — Chevalier du Phénix.
54 — Sublime Scalde.
55 — Sublime Docteur Orphique.
56 — Pontife de Cadmée.
57 — Sublime Mage.
58 — Prince Brahmine.
59 — Grand Pontife d'Ogygie.
60 — Sublime Gardien des Trois Feux.
61 — Sublime Philosophe Inconnu.
62 — Sublime Sage d'Eleusis.
63 — Sublime Kawi.
64 — Sage de Mithras.
65 — Patriarche Grand Installateur.
66 — Patriarche Grand Consécrateur.
67 — Patriarche Grand Eulogiste.
68 — Patriarche de la Vérité.
69 — Chevalier du Rameau d'or d'Eleusis.
70 — Patriarche des Plarcisphères.
71 — Patriarche des Védas sacrés.

GRANDS CONSEILS.

72 — Sublime Maître de la Sagesse.
73 — Docteur du Feu Sacré.
74 — Sublime Maître du Sloka.
75 — Chevalier de la Chaîne Lybique.
76 — Patriarche d'Isis.
77 — Sublime Chevalier Théosophe.
78 — Grand Pontife de la Thébaïde.
79 — Chevalier du Sadah redoutable.
80 — Sublime Elu du Sanctuaire.
81 — Patriarche de Memphis.
82 — Grand Elu du Temple de Midgard.
83 — Sublime Chevalier de la Vallée d'Addy.
84 — Docteur des Izeds.
85 — Sublime Maître de l'Anneau lumineux.
86 — Pontife de Serapis.
87 — Sublime Prince de la Maçonnerie.
88 — Grand Elu de la Cour Sacrée.
89 — Patriarche de la Cité mystique.
90 — Patriarche Sublime Maître du Grand Œuvre.

GRAND TRIBUNAL.

91 — Sublime Patriarche Grand défenseur de l'Ordre.

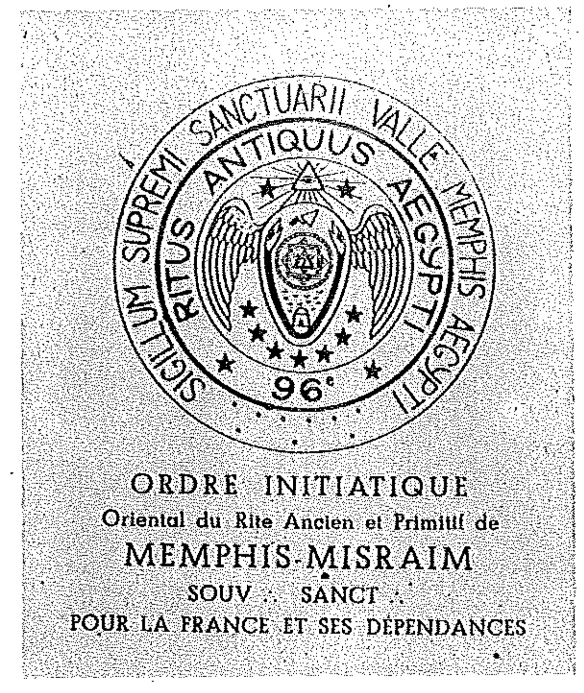

A LA
GLOIRE DU TOUT-PUISSANT
SALUT SUR TOUS LES POINTS DU TRIANGLE
RESPECT A TOUTES LES OBÉDIENCES DE L'UNIVERS
RÉGULIÈREMENT CONSTITUÉES

ORDRE MAÇONNIQUE ORIENTAL DE MISRAIM OU D'ÉGYPTE

SOUVERAIN GRAND CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OBÉDIENCE.
De l'Orient du monde, sous un point fixe de l'Étoile polaire répondant
au 48° 50' 14" de latitude septentrionale; vallée de Paris,
[illegible]

EXTRAIT DES MINUTES.
Le S.·. G.·. C.·. G.·. entend la lecture d'un rapport du T.·. Ill.·.
et T.·. P.·. F.·. Hayère, Supérieur Grand Conservateur honoraire

Une page d'un compte rendu de tenue de l'Ordre de Memphis-Misraïm.



Sceau de l'Ordre de Memphis-Misraïm.

GRAND TEMPLE MYSTIQUE.

92 — Sublime Cathéchrist.
93 — Grand Inspecteur Régulateur Général.
94 — Sublime Patriarche Prince de Memphis.

SOUVERAIN SANCTUAIRE.

95 — Sublime Patriarche Grand Conservateur de l'Ordre.
96 — Souverain Grand Maître Général.
97 — Souverain Pontife Grand Hiérophante du Rite.

Les degrés d'instruction conférés par le Rite sont divisés en trois séries que le G.·.M.·. Chevillon définit ainsi :

— Du 1er au 3e degré la Maçonnerie Symbolique. Elle étudie le symbolisme maçonnique et prépare les étudiants à la recherche philosophique.

— du 4e au 33e degré, la Maçonnerie Philosophique. Elle comporte l'étude de l'histoire en général et plus spécialement de l'histoire de la philosophie et celle des Rites maçonniques. Elle s'attache à la connaissance de tous les mystères de l'antiquité (Egypte-Israël-Avesta-Eleusis-Mithra-Brahma-Nordique, etc.). Elle a pour objet de pousser à la recherche des causes et des origines.

— du 34e au 90e degré, la Maçonnerie Hermétique. Elle s'occupe de la Haute Philosophie, de l'évolution des religions à travers les âges. Elle s'intéresse à toutes les branches de la science occulte. Au point de vue maçonnique elle en fait connaître la partie transcendantale et mystique par l'étude de l'ésotérisme des grands mystères pour aboutir à la gnose universelle. Elle admet donc les études occultes les plus hautes.

Le Rite ancien et primitif de Memphis-Misraïm fut dissous en France par décret du 27 février 1942. A cette date son organisation était la suivante :

1 Souverain Sanctuaire créé en 1919 au Zénith de Lyon ;
1 Grand Conseil en la Vallée de Lyon ;
1 Aréopage « Humanidad n° 1 » en la Vallée de Lyon ;
4 Chapitres soit :
Chapitre « Humanidad n° 1 » créé en 1919 en la Vallée de Lyon ;
Chapitre « Clarté n° 2 » créé en 1936 en la Vallée de Marseille ;
Chapitre « Le Pélican à l'Aube Naissante n° 3 » en la Vallée de Varsovie (1).
Chapitre « Inri n° 4 » créé en 1938 en la Vallée de Paris ;
21 Loges soit :

— Loge « Humanidad n° 1 » à l'Orient de Lyon, précédemment rattachée au Rite National Espagnol de Memphis, loge-mère du Rite pour la France en 1908, réveillée en 1919, temple : 22, rue des Macchabées ;

— Loge « Jérusalem des Vallées Egyptiennes n° 2 » à l'Orient de

(1) Des centres maçonniques travaillaient dans divers pays (sans souverains sanctuaires officiels), notamment en Pologne et dans l'Angola. Ils étaient sous l'autorité du Souverain Sanctuaire de France.

Paris. Temple rue Lepic, inauguré en juin 1939; créée en 1920; en sommeil en 1933; réveillée en 1938;

— Loge « Hermès n° 3 » à l'Orient d'Alger. Créée en 1920, en sommeil en 1938, prolongée ensuite par un triangle;

— Loge « Salvador Corréa n° 4 » Orient de Loanda. Créée en 1921;

— Loge « Concordia n° 5 » à l'Orient d'Angoulême. Créée en 1922, en sommeil en 1938;

— Loge « Paz et Trabalho n° 6 » à l'Orient de Malanga. Créée en 1924;

— Loge « Sphynx n° 7 » à l'Orient de Bordeaux. Créée en 1925, en 1939 est passée sous la juridiction du G.'.O.'. de France sous le titre « Instruire et Construire » Or de Bordeaux travaillant au Rite Français et au Rite de Memphis-Misraïm;

— Loge « n° 8 » créée en 1931 et démolie depuis;

— Loge « La Sincérité n° 9 » à l'Orient d'Alep. Créée en 1931;

— Loge de Managua n° 10. Créée en 1931;

— Loge « Hermès n° 11 » à l'Orient de Rabat. Créée en 1938;

— Loge « Vardar n° 12 » à l'Orient de Skopja (Yougoslavie). Créée en 1936;

— Loge « n° 13 ». Créée en 1936 et démolie depuis;

— Loge « La Rose n° 14 » à l'Orient de Bruxelles. Créée en 1936;

— Loge « Los Hermanos de Luxor n° 15 » à l'Orient de Concordia. Créée en 1937;

— Loge « La Pyramide du Nord à la Vallée de la Vistule n° 16 ». Créée en 1937, mise en sommeil par suite de la dissolution de la Maçonnerie polonaise par décret présidentiel du 24 décembre 1938;

— Loge « Lumen n° 17 » à l'Orient de Santiago. Créée en 1937;

— Loge « L'Age Nouveau n° 18 » à l'Orient de Paris. Créée en 1937;

— Loge « Appolonius de Tyane n° 19 » à l'Orient de Marseille. Créée en 1937;

— Loge « Les Inconnus n° 20 » à l'Orient d'Alexandrie. Créée en 1938;

— Loge « Croce di Malta n° 21 » à l'Orient d'Alexandrie. Créée en 1938.

Il existait également des triangles au Havre, à Romans (Eliphas Levi), à Caen (Philadelphia), à Alger (Hermès), à Tananarive (Fraternitas).

Le Rite de Memphis-Misraïm était peu développé en France et ne comptait qu'un peu plus d'une centaine de membres. Ce rite d'ailleurs, déclarait le G.'.M.'. Bricaud,

...ne pouvait convenir qu'à un nombre très restreint d'individus qui se recrutaient principalement parmi les étudiants de l'Occultisme et de l'Hermétisme, ainsi que parmi les maçons studieux qui ne se contentent pas de savoir faire certains signes ou d'apprendre la prononciation de certains mots dont ils ignorent le sens mais sont désireux de remonter jusqu'à la source réelle de nos institutions et d'étudier la partie occulte et transcendante de la Maçonnerie.

En réalité le G.'.M.'. Bricaud, comme son successeur le T.'. Ill.'. F.'. Chevillon n'attachaient qu'une importance relative au rite de Memphis-Misraïm et avaient tendance à le considérer comme une pépinière dans laquelle ils sélectionnaient les meilleurs éléments en vue de les former et de les incorporer par la suite au Martinisme et à l'Eglise Catholique Gnostique.

L'opinion du G.'.M.'. Bricaud est même sévère pour les amateurs de hauts grades. Le 17 octobre 1933 il écrivait au T.'. Ill.'. F.'. Probst-Biraben :

Peut-être ignorez-vous que le Rite de Memphis-Misraïm a toujours passé auprès des autres obédiences pour un Rite d'aventuriers, de trafiquants de grades maçonniques. Je dois avouer que ce jugement n'est pas faux.

L'opinion du F.'. Probst-Biraben n'est pas moins sévère lorsque, écrivant le 14 octobre 1941 au Cabinet du Maréchal Chef de l'Etat, à la suite de la publication de son nom au « Journal Officiel » comme dignitaire, il déclare :

Bricaud m'avait bombardé du qualificatif de membre de son Souverain Sanctuaire et je n'y fus jamais convoqué. Memphis-Misraïm est un amalgame fait par Parker ou Reuss parce qu'ils n'avaient pas le droit de travailler à Memphis seul ou à Misraïm seul, obédiences disparues ou en voie de disparition.

Artificiel, sans valeur maçonnique — mystiques, rêveurs, amateurs de titres — amusant rien de plus.

Charles-Louis BOUDET.



Patente de la Loge « Le Sphinx » à l'Orient de Bordeaux.

Contributions à l'Étude de la Révolution Française



I.

Considérations Générales

L'Editorial de notre numéro 5 (3e année) intitulé :
« LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA REVOLUTION FRANÇAISE »
est en quelque sorte l'introduction doctrinale d'une rubrique nouvelle que *Les Documents Maçonniques* ouvrent aujourd'hui sous le titre :

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

sous lequel paraîtra une série d'articles ayant pour but de dégager aussi clairement que possible le rôle qu'a joué la F∴ M∴ dans la préparation et dans la réalisation de la Grande Révolution de 1789.

Certes, le sujet est controversé et les pistes ont été brouillées à souhait !... mais un travail patient et objectif arrivera nécessairement à des résultats intéressants : c'est ce travail que nous entreprenons armés de notre bonne volonté et forts de la science des collaborateurs de notre Revue.

Dans la présente étude, nous ne nous adresserons pas aux lecteurs qui connaissent le XVIIIe siècle et la période révolutionnaire mais bien à ceux que leur formation première n'a pas orientés vers ces problèmes ou qui s'en sont écartés au fil de leurs occupations professionnelles. Nous voudrions les guider à travers le dédale que représente la bibliographie des ouvrages concernant cette époque troublée, leur donner une méthode simple et logique pour y voir clair sans perdre de temps et surtout sans s'embarrasser l'esprit de connaissances inutiles.

En abordant un sujet en quelque sorte aussi actuel que l'étude de la Révolution française, il faut le faire objectivement, c'est-à-dire sans idées préconçues, ce qui ne veut pas dire se garder de prendre position et de conclure, mais simplement étudier toutes les thèses en présence, pour donner plus de précision à l'argumentation et partant plus de force à la conclusion ou plus de mordant à une réfutation éventuelle.

D'autre part, cette objectivité est d'autant plus nécessaire que nous traversons actuellement une période également révolutionnaire et que certains d'entre nous tournent la tête vers les hommes de 89, vers les *Grands Ancêtres*, pour essayer de leur demander une solution à la crise actuelle.

Oui, et là est le danger, *l'esprit de* 89 n'est pas mort. Il a été déposé dans la conscience d'une bonne partie de la nation par l'école, par la presse, par le livre, par tous les moyens de propagande et c'est pourquoi, devant la faillite des valeurs morales, devant la destruction des idées fondamentales, certains, pour sauver la civilisation, veulent se raccrocher à la fameuse *Tradition Républicaine* qui leur paraît être la racine spirituelle de la civilisation occidentale menacée... Cette erreur est aussi profonde qu'elle est générale et la simple étude à laquelle nous vous convions, vous montrera que si racine il y a, c'est celle d'une plante hybride et parasite qui s'est greffée sur une civilisation millénaire battue en brèche par des mystiques étrangères. Loin de régénérer cette civilisation, la révolution de 89, source de la tradition républicaine, en a faussé l'évolution normale pour la jeter dans le chaos dont nous sommes malheureusement les témoins intéressés.

Nous sommes donc d'accord avec ceux qui disent qu'il faut revenir à l'étude de la Révolution... mais nous n'y reviendrons pas pour chercher des modèles, mais pour y trouver l'origine de nos malheurs et de ceux du monde entier. La Révolution de 89 en effet a déclenché un bouleversement universel, alors que les révolutions anglo-saxonnes des deux continents sont restées strictement nationales : seule la Révolution bolchevique peut lui être comparée à ce point de vue.

●

La structure même de l'ancien Régime, cette juxtaposition de particularismes, oblige ceux qui veulent en comprendre la fin — c'est-à-dire la Révolution — à se garder de généraliser trop hâtivement.

En effet, au XVIIIe siècle, les Provinces avaient toutes gardé leurs coutumes, et leurs réactions en face des divers événements étaient commandées par leurs caractéristiques et leurs antécédents propres. Il a fallu cent cinquante ans d'une centralisation sans discernement pour que nos esprits modernes n'admettent plus ce fait comme une des conditions *a priori* d'une étude fructueuse non seulement de la période révolutionnaire mais encore de toute l'histoire de France des Origines à la fin de l'Ancien Régime.

Beaucoup d'historiens, forts de leur connaissance des événements parisiens, ont cru qu'en les projetant sur les provinces ils pouvaient tout expliquer ; ils ont, sur beaucoup de points, obtenu d'excellents résultats, mais à y bien réfléchir on est effrayé malgré tout de constater qu'une période aussi proche de nous que la Révolution n'ait pas livré tous ses secrets à cette pléiade d'érudits, et non des moindres, qui l'a très sérieusement étudiée.

La question reste posée :

— La Révolution fut-elle *fatale*, spontanée?

— Est-elle l'aboutissement d'une *Evolution*, ou une évolution hâtée?

— Est-elle le résultat d'une *crise économique, sociale, administrative*?

— Doit-on envisager pour l'expliquer une des plus grandes *crises intellectuelles* qu'ait subi notre occident?

— S'agit-il d'un complot *orléaniste, anglais* ou *maçonnique*?

Chacune de ces question a provoqué une réponse et chaque réponse une école qui y ramène toute l'histoire. Et pourtant malgré des résultats très intéressants, le public n'a pas l'impression qu'une réponse définitive ait été donnée.

Quant à nous, nous ne pouvons pas envisager le problème dans son ensemble car nous avons un but déterminé : dégager la part qu'a prise la F∴ M∴ dans la préparation et l'exécution de la Révolution. Le problème qui paraît simple de prime abord ne l'est pas du tout et ici comme ailleurs il y a plusieurs écoles qui divisent même les FF∴.

La Franc-Maçonnerie a fait la Révolution affirme le F∴ Gaston Martin qui est suivi par la plupart des antimaçons, ce à quoi le F∴ A. Lantoine répond catégoriquement *non*. Il est inutile d'essayer de mettre d'accord ces FF∴ ennemis, essayons bien plutôt d'envisager le problème avec méthode.

La Révolution est un fait dont on a étudié soigneusement les péripéties, on connaît aussi fort bien la période qui l'a précédée, celle pendant laquelle elle s'est préparée. On a dégagé une série de manifestations qu'on considère comme étant à l'origine du bouleversement : causes sociales, économiques, financières, intellectuelles ; on a observé que certaines causes produisaient toujours les mêmes effets partout où elles se présentaient : on a observé des analogies troublantes dans la rédaction des Cahiers de Doléances. Or, comme nous le disions plus haut, la structure de l'Ancien Régime n'avait pas préparé le pays à de telles similitudes dans les réactions... il y a donc manifestement eu autre chose : un organisme qui aurait préparé l'unification, la centralisation, si l'on peut dire, des esprits avant même qu'on ait envisagé l'unification administrative ; Mathiez a donc pu

soutenir : *La Révolution était faite dans les esprits longtemps avant de se traduire dans les faits*, mais il n'est pas allé au bout de son idée, il n'a pas cherché pourquoi ni comment a eu lieu cette révolution intellectuelle.

Pourtant certains auteurs, avec Gustave Bord, Augustin Cochin, Bernard Fay et beaucoup d'autres dont le F∴ Gaston Martin qui s'appuie sur l'autorité du Professeur Philippe Sagnac (1), n'ont pas craint d'affirmer que ce sont la « Franc-Maçonnerie » et les « Sociétés de Pensée », ses satellites, qui portent la responsabilité de la Révolution.

●

Nous proposons donc aux lecteurs qui voudront nous suivre un travail en trois temps.

Pourtant, avant tout, il nous faut insister sur le fait que connaître une question ne signifie pas se surcharger l'esprit de ce que le professeur Payot appelle « l'érudition inutile ». Il faut travailler à bon escient, lire relativement peu et assimiler ce qu'on a lu ; en dernière analyse, en effet, que recherchons-nous sinon les causes, les tenants et les aboutissants? Nous devons donc tendre de toutes nos forces à ce merveilleux travail de synthèse, source des joies les plus pures que puisse ressentir l'homme.

1) Donc construisons d'abord la charpente de notre édifice.

Pour cela prenons un manuel (un simple manuel secondaire peut, à la rigueur, suffire). Dans ce manuel nous chercherons la suite des faits matériels, la chronologie (règnes, ministres, guerres, faits essentiels, etc.).

On se servira avec fruit de *Lavisse* ou mieux encore de deux manuels d'enseignement supérieur récents :

Ph. Sagnac : *La Fin de l'Ancien Régime et la Révolution américaine.*

L. Villat : *La Révolution et l'Empire* (T. I.).

2) Nous en arrivons maintenant aux murs de la maison.

Pour cela il faut étudier dans les mêmes manuels, ou dans des ouvrages spécialisés, l'histoire intellectuelle, artistique, scientifique et philosophique : simplement des faits, des écoles et leurs caractères principaux, des hommes et l'essentiel de leur œuvre et une chronologie (qui viendra se placer en regard de celle du paragraphe 1).

3) Et nous voici en mesure de meubler et de décorer notre maison.

Ici le problème se complique, car il ne s'agit plus de faits concrets mais d'une interprétation de manifestations multiformes qui précèdent, accompagnent et suivent ces faits : étudierons-nous la Révolution comme un phénomène isolé, spontané comme le firent avec beaucoup de talent, ma foi, les historiens romantiques (Michelet, Lamartine, Louis Blanc et Taine) ou bien la distinguerons-nous de ses causes?

En fait, il est difficile, après les travaux de ceux qu'on a coutume de désigner sous l'expression de *l'Ecole du Centenaire*, puis d'Aulard et de ses disciples : Mathiez, Sée, Sagnac, Georges Lefevre, Braesch et d'autres, de ne pas attacher une importance primordiale aux causes, car, à leur lumière, les péripéties révolutionnaires se présentent à nous sous un tout autre jour et la « spontanéité » romantique ne fait pas long feu.

Mais ne nous réjouissons pas trop : en touchant le problème des causes nous en arrivons comme nous l'avons dit plus haut, à un des chapitres les plus controversés de l'histoire, pourtant si controversée, de la Révolution.

Une étude approfondie de l'histoire de France dans la période qui va de la Renaissance à la Révolution nous montre qu'on peut distinguer quatre groupes de causes :

a) *Celles dues à la structure politique, économique et sociale de l'Ancien Régime.*

b) *Les causes intellectuelles.*

c) *Les causes accidentelles.*

d) *Les causes artificielles.*

a) *Causes dues à la structure politique, économique et sociale de l'Ancien Régime.* — La structure même de la France de l'Ancien Régime est difficilement concevable pour un homme du XXe siècle.

En effet, l'unification du pays avait été une œuvre de longue haleine et les provinces avaient presque toutes gardé leurs coutumes propres.

Le pouvoir central, le fameux pouvoir dit absolu, était empêtré dans un dédale de coutumes, de franchises et d'exceptions, si bien que l'opposition ou même l'inertie des parlements pouvaient paralyser toute action gouvernementale et obliger le roi à avoir recours à des mesures de coercition (si l'on peut dire) comme les *Lits de Justice* ou les *Lettres de Cachet.*

A côté de cela les ministres avaient un pouvoir quasi discrétionnaire dont ils n'étaient comptables que devant le roi ; cela marchait bien quand il s'agissait de Colbert ou de Louvois, en face de Louis XIV, mais plus du tout avec un Louis XV obligé de recourir contre eux au fameux « Secret du Roi » ou avec le faible Louis XVI.

Ensuite la structure féodale avait subsisté alors qu'elle ne répondait plus aux conditions sociales et économiques. La société s'était stratifiée et les droits féodaux qui subsistaient ne répondaient plus à rien, la contrepartie, les devoirs, étant devenue caduque.

Bref la structure économique, sociale, administrative, judiciaire et gouvernementale avait besoin d'un rajeunissement que la royauté a toujours cherché à opérer mais contre lequel se dressèrent toujours les parlements et les privilégiés, car ils étaient opposés primordialement à des réformes dont la principale était celle du régime fiscal qui les auraient astreints aux impôts comme le Tiers et leur auraient enlevé leurs privilèges.

Des réformes étaient amorcées et auraient abouti certainement sans les trois autres groupes de causes dont nous avons maintenant à parler.

b) *Les causes intellectuelles.* — G. Lefevre a pu dire que les origines de la crise révolutionnaire remontaient au XVIe siècle dans les mines du Mexique où l'on extrayait l'or qui allait déclencher le malaise monétaire. C'est une boutade, mais il faut bel et bien remonter à la Renaissance et à la rupture de la tradition philosophique du moyen Age pour trouver l'origine de la crise philosophique du XVIIIe. Du scepticisme on passe au doute et après Spinoza et l'école anglaise à la négation pure et simple qui est le caractère essentiel de cette philosophie utopique et destructive qui se donne des allures constructives avec des théories qui ne tiennent compte ni de la réalité humaine ni des lois de la nature dont elle fait pourtant sa seule base.

Cette philosophie nous vient en droite ligne de cette Angleterre enjuivée depuis Cromwell et d'un cartésianisme revu par un juif : Spinoza.

De là cette perversion des esprits qui déplace tous les problèmes et stérilise tous les efforts réels.

c) *Causes accidentelles.* — *A priori* la situation est déjà très difficile si nous ne considérons que les causes ébauchées en a) et en b), mais il nous faut encore indiquer l'élément accidentel qui a fortement joué et qui s'est superposé à tout le reste.

A vrai dire ce paragraphe n'est que le complément des deux autres, car il y a dans chaque catégorie une série de causes accidentelles.

Au point de vue *administratif*, il y a l'antagonisme croissant entre les parlements et le pouvoir central et ce pour des raisons *financières* : augmentation des impôts et impôts nouveaux.

Au point de vue *social et économique*, il y a l'augmentation du coût de la vie et des terriers qui n'est pas suivie par les salaires et les revenus ainsi que les mauvaises années successives et surtout le désastreux hiver 1788-1789.

Au point de vue *intellectuel*, il y a renforcement de la propagande subversive (libellistes) et la naissance d'une sorte d'opinion publique, phénomène qui n'existe pas avant le XVIIIe.

A tout cela ajoutons le complot anglais qui vise à abattre la France qui s'est relevée trop vite du Traité de Paris et dont l'action pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis a vivement blessé Albion : le complot Orléaniste et surtout la faiblesse de Louis XVI.

d) Pour terminer ce bref examen nous en arrivons à la *cause artificielle* qui n'est autre que la *Franc-Maçonnerie.*

Nous n'avons pas rangé la Maçonnerie parmi les causes intellectuelles (accidentelles ou non) ni auprès du complot anglais ou Orléaniste car, si elle s'y rattache par certains côtés, elle est autre chose et plus.

En effet, si la secte est une *Société de Pensée*, elle n'a pourtant rien créé dans ce domaine, elle a simplement vulgarisé les théories philosophiques et sociales du temps en en tirant des thèmes de propagande consistant essentiellement en une idéologie utopique mais facilement assimilable, idéologie de « slogans » qui flatte cette *libido dominandi* (« *l'Esprit de principauté* » comme disait l'abbé de Saint-Cyran), qui n'est autre que ce besoin d'élévation qui ronge tout homme et qui devient automatiquement utopique dès qu'il n'y a plus de mysticisme, de lyrisme à sa base.

Or cette idéologie, la maçonnerie la substitua aux aspirations légi-

(1) Gaston Martin : « La F∴ M∴ Française et la Préparation de la Révolution », préface de Ph. Sagnac, professeur à la Sorbonne (Paris, 1926).

times du pays et du gouvernement vers des réformes qui n'auraient été que l'accélération d'une évolution vers le mieux, qui était une des qualités dominantes de la monarchie capétienne. Il y a donc substitution d'une *théorie*, de concepts *artificiels* aux données essentielles d'une évolution et d'où naquirent fatalement le déséquilibre et la faillite, en un mot l'esprit de 93.

Quant aux complots anglais et orléanistes, ils sont parallèles à l'action de la maçonnerie et même, s'ils paraissent s'y confondre, jamais ils ne s'identifient entièrement à elle.

●

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

a) FUNCK-BRENTANO. *La Renaissance.*
FUNCK-BRENTANO. *L'Ancien Régime.*
b) Bernard FAŸ ... *L'Esprit Révolutionnaire en France et aux Etats-Unis à la fin du XVIIIe siècle.*
D. MORNET .... *Les Causes Intellectuelles de la Révolution Française.*
L. REYNAUD ... *Le Romantisme et ses Causes Anglo-Germaniques.*
c) BRAESCH .... *1789, Année Cruciale.*
C. E. LABROUSSE. *Esquisse du Mouvement des Prix et des Revenus en France au XVIIIe siècle.*
SEE .... *Evolution et Révolution.*
d) Bernard FAY.... *La F.·. M.·. et la Révolution Intellectuelle au XVIIIe Siècle.*
L. REYNAUD ... *La Démocratie en France.*
G. BORD .... *La Franc-Maçonnerie.*
A. COCHIN...... *Les Sociétés de Pensée et la Démocratie.*
G. MARTIN ..... *La F.·. M.·. Française dans la Préparation de la Révolution.*
G. MARTIN ..... *Manuel d'Histoire de la F.·. M.·.*
A. LANTOINE ... *Histoire de la F.·. M.·. (La F.·.M.·. dans l'Etat).*

●

Nous espérons avoir donné dans ce modeste article de quoi dégrossir la question : ceux qui voudront aller plus loin trouveront des bibliographies détaillées dans les ouvrages de Sagnac, Villat, Funck-Brentano, Mornet et Bernard Faÿ.

Pour ce qui est de la question maçonnique, le petit livre de notre directeur *La F.·. M.·. et la Révolution intellectuelle au XVIIIe siècle* en contient une qui épuise cette question sur l'importance de laquelle nous insistons encore spécialement avant de terminer.

Nous sommes d'ailleurs à l'entière disposition de nos lecteurs pour leur donner par écrit ou verbalement tous les renseignements complémentaires dont ils pourraient avoir besoin.

Maurice Th. MULLER.



I. - L'EMANCIPATION DES JUIFS

En 1780, les Juifs vivaient, dans l'Europe entière, séparés des chrétiens. Ainsi l'avait voulu la Papauté qui n'avait pas consacré moins d'une cinquantaine de bulles à la question israélite. Sous son influence, les princes, qui auraient eu tendance à succomber à des intrigues renouvelées, avaient fini par prendre des mesures sévères contre les Juifs et leur imposer des règlements qui les mettaient en marge de la société. L'Angleterre et la Hollande elles-mêmes, qui leur avaient laissé prendre une place de premier plan dans leurs entreprises financières et leurs compagnies coloniales, ne leur accordaient pas de droits politiques.

MOISE MENDELSSOHN, L'APOTRE DE L'EMANCIPATION.

A la vérité, ce repli obligatoire des Juifs sur eux-mêmes, s'il gênait ceux qui pratiquaient le commerce, n'était pas fait pour déplaire aux rabbins qui y voyaient un moyen de défendre les traditions d'Israël contre les inconvénients de la dispersion. Mais il parut humiliant à Moïse Mendelssohn.

Ce philosophe Juif vivait à Berlin en un temps où les hommes de sa race n'y étaient reçus qu'en nombre limité et n'y jouissaient que de droits très réduits.

Rendu célèbre par une polémique avec Lavater, il avait dû à l'amitié de Lessing, à la publicité faite autour de **Phédon** et à sa traduction de **L'Origine de l'inégalité parmi les hommes**, de Rousseau, une situation particulière dans la société de son temps. Il en profita pour lancer, timidement d'abord, l'idée de l'émancipation des Israélites ; assurer que l'assimilation des Juifs et des chrétiens serait le meilleur moyen de résoudre la question juive et de mettre un terme à une querelle plus que séculaire. Avec l'aide de David Friedlaender et d'Isaac-Daniel Itzig, il ouvrit à Berlin la première école libre israélite (1781). A l'inverse des écoles rabbiniques, les maîtres de cet établissement ne se contentèrent pas d'apprendre aux enfants la Bible et le Talmud, ils leur donnèrent un enseignement technique et leur apprirent le français et l'allemand, de façon à les mettre à même de se mêler à leurs contemporains et d'exercer les mêmes métiers qu'eux.

Le succès rencontré par cette création attira autour de Mendelssohn une troupe de disciples qui fondèrent le mouvement de **l'Haskalah** : la Sagesse. Le mot fut compris dans le sens maçonnique de la sagesse qui éclaire et aussi dans celui de libéralisme (1).

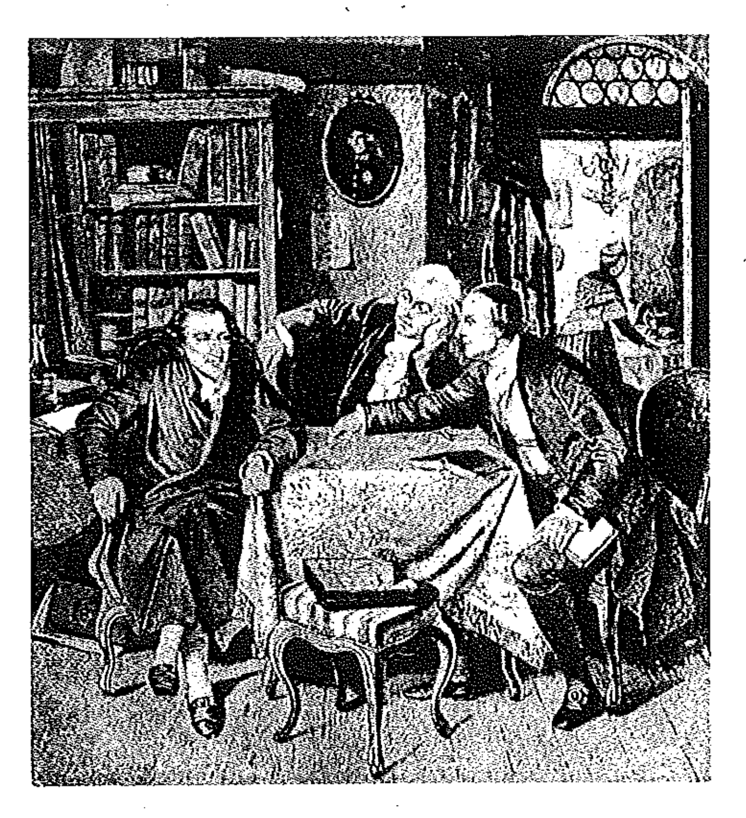
L'**Haskalah** fournit à ses adeptes plusieurs champs d'activité : aux « Biuristes » elle permit de se consacrer, à l'exemple du maître, à la traduction de la Bible et à l'élimination du Yiddisch, au profit de l'allemand ; aux collaborateurs de la revue **Ha-Me'assef** (Le Collectionneur), elle donna le moyen de remettre en vogue l'étude de l'hébreu classique pour l'opposer au yiddisch du ghetto et de guider la **Société pour le bien et l'élévation des sentiments**, noyau du parti des « éclairés » ; aux juives riches, d'ouvrir des salons littéraires et de faire auprès de jeunes aryens désœuvrés de la propagande en faveur de l'idée d'assimilation.

L'éclatante réussite de Mendelssohn causa une grande émotion dans les colonies juives du monde entier. Si l'idée de l'émancipation inquiéta les rabbins orthodoxes, elle séduisit les ambitieux qu'exaspéraient les barrières de la société chrétienne.

Il se trouvait que, profitant du progrès des lumières maçonniques, Cerfbeer, syndic général des Juifs d'Alsace et de Lorraine, gros fournisseur des armées françaises, cherchait à apitoyer Louis XVI sur le sort de ses administrés et que M. de Malesherbes paraissait disposé à améliorer la situation de tous les Juifs du royaume.

Le sort de ces derniers paraîtrait aujourd'hui fort précaire. A l'exception de quelques personnalités qui s'étaient fait des situations enviables dans les affaires, la médecine et à la Bibliothèque royale, ils

(1) « The Jewish Encyclopedia » : article **Haskalah.**



Mendelsohn, Lessing et Lavater
(d'après B'Naï B'rith Magazine)

n'étaient à Paris que cinq cents, occupés à des travaux secondaires. Les plus heureux étaient les Juifs de Bordeaux, qui étaient tolérés comme « nouveaux chrétiens ». Les Juifs d'Alsace n'avaient aucun droit, mais, fort nombreux, ils s'étaient enrichis par l'usure et étaient détestés par les paysans écrasés sous les hypothèques.

Comme Jacob Rodrigues, Péreire avait obtenu que l'édit de Louis XIII, frappant de la peine de mort les Juifs trouvés sans autorisation sur le territoire, tombât dans l'oubli, quelques nouveaux chrétiens s'étaient risqués à quitter Bordeaux et à s'installer à Paris. Cerfbeer voulut que ses protégés jouissent des mêmes droits, mais il fut assez embarrassé pour rédiger une pétition au Conseil d'Etat. Il demanda à Mendelssohn de le faire à sa place. Celui-ci pensa que le mémoire aurait plus d'effet s'il était rédigé par un chrétien. Il s'adressa à Guillaume de Dohm, qui écrivit un gros traité de l'émancipation en deux volumes (1781). Elargissant le débat, Dohm se fit l'avocat, non des seuls Juifs d'Alsace, mais des Israélites de tous les pays.

Ce livre souleva de nombreuses critiques dans le monde chrétien. Mendelssohn s'efforça de les réfuter dans **Jérusalem**, qui parut en 1783.

Jérusalem assura la renommée de Mendelssohn chez les Israélites de l'Europe, mais il restait bien des préjugés à vaincre pour lui assurer le concours des défenseurs de la tradition. Plusieurs de ses disciples commencèrent à s'y employer à l'étranger. Fanny, fille du banquier Daniel Itzig, qui partit pour Vienne où elle avait épousé un banquier juif anobli, Nathan Adam d'Arnstein; Satanov, Juif polonais, qui lança l'idée de l'émancipation chez les Juifs des pays slaves; **Herz Homberg, qui fit la même œuvre en Bohême.**

L'ACTION DES DESPOTES « ECLAIRES ».

En dépit des efforts de l'**Haskalah** et de ceux du Rose-Croix Bischoffswerder (2), Frédéric Guillaume II refusa de modifier d'une façon quelconque le sort de ses sujets juifs. Catherine II, qui se piquait d'appartenir à la catégorie des « despotes éclairés », c'est-à-dire favorables aux idées maçonniques, tenta d'améliorer la situation des Israélites sans heurter l'Eglise orthodoxe. Si les lois existantes furent, sous son influence, appliquées avec moins de rigueur, le statut général des Juifs de Russie ne subit pas de modifications, sauf en Russie blanche où des concessions de détail leur furent accordées.

Cette politique de tolérance relative devait être continuée par Paul Ier et surtout par Alexandre Ier qui, au nom des « lumières », accordèrent aux Juifs l'éligibilité à certaines municipalités de Courlande et de Lituanie.

C'est en vertu des mêmes lumières maçonniques que Joseph II signa l'Edit de tolérance, de 1782, en faveur des Juifs d'Autriche. Fait digne de remarque, le souverain avait la prétention d' « éclairer » les Juifs en cherchant à les assimiler aux chrétiens. Il montrait ainsi combien il ignorait le problème maçonnique. Il devait l'ignorer jusqu'au bout, car il chercha jusqu'à sa mort à appliquer quelques idées maçonniques et interdit la Franc-Maçonnerie, qui avait eu l'impertinence de critiquer ses essais de révolution.

Que l'on ne mette pas en balance, comme l'ont fait certains auteurs plus soucieux de politique que d'histoire, l'Edit de tolérance et la législation de la Révolution française. Il n'y a entre les deux aucune commune mesure; pas plus qu'entre la loi française et les lois russes.

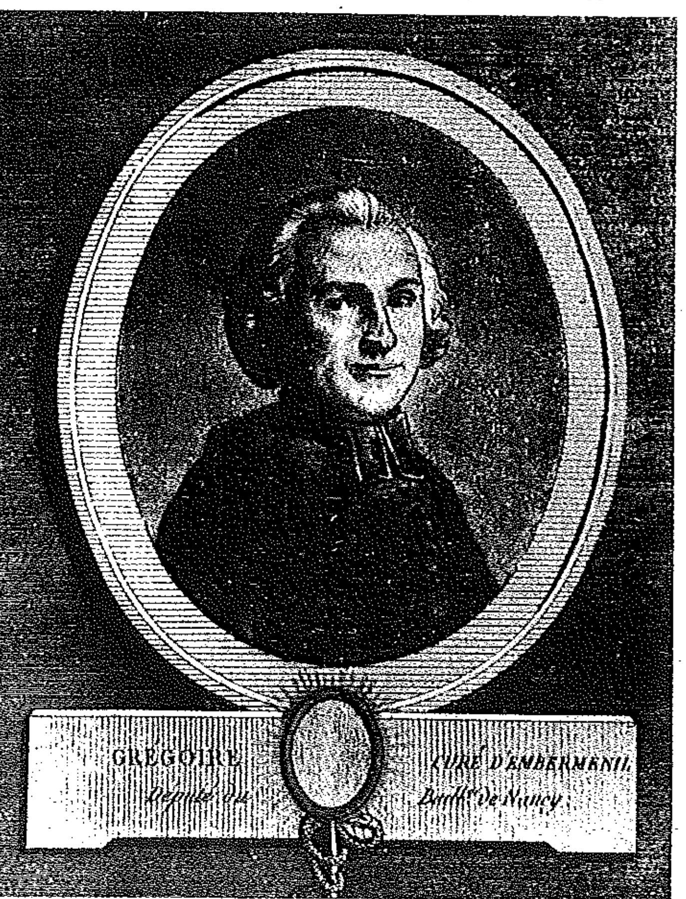
Si le préambule de l'Edit assurait que le souci du prince était de permettre à tous ses sujets, sans distinction de croyance et de nationalité, de participer au bien-être et aux libertés assurées par son gouvernement (formule éminemment maçonnique !), il ne levait pas les restrictions mises au séjour des Juifs dans plusieurs provinces ; il maintenait même l'interdiction de séjour en Basse-Autriche, signifiée par Marie-Thérèse.

La décision de Joseph II souleva plus d'espérance qu'elle n'accordait de satisfactions réelles. De plus, elle fut de courte durée : l'Empereur l'annula sur son lit de mort et les Juifs retombèrent dans leur précédent état, qui ne les satisfaisait point. Léopold II les y maintint. Il faut croire qu'ils n'obtinrent guère de satisfactions sous le règne de François II, car les rédacteurs de **The Jewish Encyclopedia** (article **Austria**) traitent ce prince d' « homme aux vues étroites » et de « type achevé du Philistin ».

Le seul pays où l'influence maçonnique apporta aux Juifs des avantages durables fut la Hongrie. L'édit du 31 mars 1783 leur conféra le droit de s'installer partout, même dans les villes royales. Seules les villes dont les habitants vivaient de l'exploitation des mines leur restèrent interdites. Sous certaines conditions, ils purent fonder des établissements commerciaux, entrer dans les corporations et être dispensés du port de l'emblème. Cette mesure de bienveillance était

---

(2) Albert Sorel : « L'Europe et la Révolution française », T. I, pp. 486-487.



complétée par la fondation d'un régime scolaire destiné à favoriser la politique d'assimilation.

Des écoles modernes furent fondées dans le même esprit en Bohême et en Galicie par Herz Homberg, disciple, nous l'avons écrit, de Mendelssohn.

En dépit de l'agitation faite par les Hongrois, Léopold II conserva aux Juifs les droits de résidence acquis sous Joseph II. Il leur interdit seulement le commerce, dit de colportage, c'est-à-dire celui des marchands ambulants.

Ainsi, les réformes demandées sous le couvert des idées maçonniques de liberté et d'égalité, quelquefois même grâce aux concours actif de Maçons discrets et influents, ne reçurent jamais de satisfaction dans l'ordre politique, sauf en Russie où elles furent limitées aux fonctions municipales dans certaines provinces et soumises à des conditions précises.

LES JUIFS CITOYENS FRANÇAIS EN 1791.

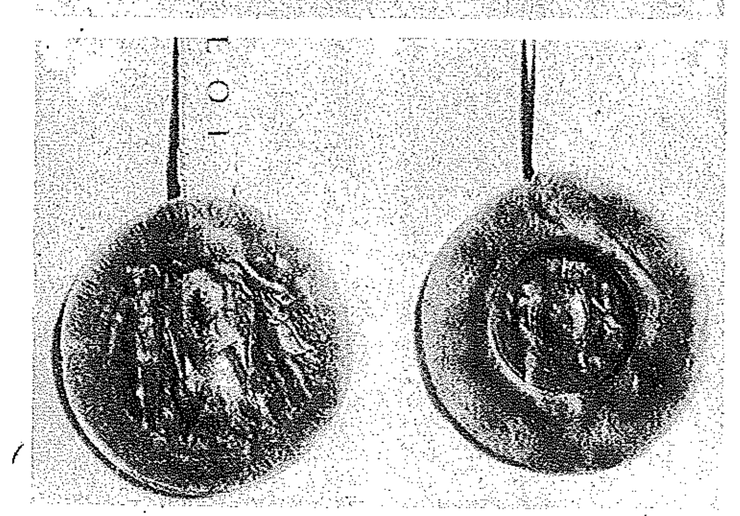
Il en alla tout autrement en France.

Des négociations menées entre Cerfbeer, Furtadô, Gradis et M. de Malesherbes (1784), n'apportèrent tout d'abord aux Juifs que des satisfactions matérielles comparables à celles qui leur avaient été données à l'étranger : l'abolition de la capitation et l'autorisation de s'établir dans toutes les villes du royaume. Mais ils voulaient mieux et mirent tout en œuvre pour y arriver.

Certains d'entre eux durent entrer en contact avec Mirabeau, car ce dernier profita de la mission secrète que lui confia Calonne en 1786 pour rendre visite à Mendelssohn. Il fut invité aux réceptions d'une des plus brillantes élèves du philosophe, Henriette Herz, belle Juive d'origine portugaise, dont le salon était le rendez-vous d'une société brillante et dissolue.

Avec une rapidité qui fit suspecter son désintéressement, le F∴ de Mirabeau se laissa convaincre que la France aurait un grand bénéfice à tirer de l'amélioration du sort des Juifs et publia à Londres une brochure en faveur de la révision de leur statut. Il l'intitula : **Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur en 1753 dans la Grande-Bretagne** (1787).

regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs, & exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi Nous avons ſigné ces préſentes, auxquelles Nous avons fait appoſer le Sceau de l'Etat. A Paris, le treizième jour du mois de Novembre, l'an de grâce mil ſept cent quatre-vingt-onze, & de notre règne le dix-huitième.



Signature de Louis XVI et Sceau de l'Etat

L'année suivante, l'Académie de Metz, qui était une des nombreuses sociétés de pensée soumises à l'influence maçonnique, mettait au concours le moyen de rendre les Juifs plus heureux et plus utiles à la France. Sur les neuf mémoires qu'elle reçut, trois méritèrent d'être primés : l'un était d'un Juif polonais arrivé depuis peu à Paris : Zalkind Hourwitz ; un autre, plus brillant, du F∴ Abbé Grégoire.

Les Loges et les sociétés de pensée leur firent une énorme publicité. Zalkind Hourwitz en profita pour écrire à M. de Malesherbes et se faire donner par lui un poste à la Bibliothèque royale, ce qui ne l'empêcha pas de se joindre aux révolutionnaires qui attaquaient le régime et de contribuer à sa chute.

La popularité faite au F∴ Abbé Grégoire par son **Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs** contribua presque autant que sa **Lettre à MM. les députés du clergé et à tous les curés de la Nation** à son succès électoral. Il fit ainsi une bruyante entrée dans la vie politique et les Juifs en bénéficièrent.

Exploitant les déclarations faites par le F∴ de Mirabeau et par Rabaud Saint-Etienne, le 22 août 1789, lors de la discussion de l'article de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », une délégation juive vint, le 14 octobre, demander les mêmes droits pour ses commettants que pour les chrétiens.

La question fut discutée le 23 décembre 1789. L'abbé Maury, soutenu par Mgr de la Fare, demanda que les Israélites fussent protégés « comme individus », et non « comme Français, puisqu'ils ne peuvent être citoyens ».

Leur défense fut prise par Robespierre (le F∴ Robespierre, si nous en croyons Gaston-Martin : **La Franc-Maçonnerie et la préparation de la Révolution française**, p. 179) et par le F∴ Duport (maçon de haut grade et dont l'action avait été décisive, grâce à la **Société des Trente**, sur les élections de 1789). Après une discussion assez vive, l'Assemblée repoussa la motion du F∴ Duport par 408 voix contre 403.

Le débat fut repris le 28 janvier 1790 ; grâce aux efforts des FF∴ de Talleyrand, Le Chapelier et Duport, il fut décidé que les Juifs portugais, espagnols (résidant presque tous à Bordeaux) et avignonnais, « jouiraient des droits de citoyens actifs, lorsqu'ils réuniraient les conditions requises par les décrets de l'Assemblée. » (3).

Le lendemain, les Juifs d'Alsace demandaient le vote d'un additif en leur faveur. Sous l'influence de Rewbell, révolutionnaire exalté mais qui avait été témoin en Alsace, son pays natal, des méfaits des usuriers, leurs prétentions furent rejetées. Ils ne se découragèrent pas pour autant et firent de l'agitation en s'appuyant sur la Commune de Paris. Le 18 janvier 1791, un incident créé par eux amena M. de Broglie à déclarer que la campagne en faveur de l'émancipation était une « intrigue ourdie depuis longtemps par quatre ou cinq Juifs puissants », et que l'un d'eux (Cerfbeer) répandait « des sommes considérables dans cette capitale pour s'y faire des protections et des appuis. » (4).

Finalement, les Juifs obtinrent gain de cause : le 27 septembre 1791, l'Assemblée législative adopta le texte suivant, rédigé par le F∴ Duport, et qui faisait de tous les Juifs résidant sur le territoire des citoyens français :

L'assemblée nationale considérant que les conditions nécessaires pour être citoyens français sont fixées par la constitution, et que tout homme qui, réunissant lesdites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la constitution impose, a droit à tous les avantages qu'elle assure ;

Révoque tous les ajournements, réserves, exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique, qui sera regardé comme une renonciation à tout privilège et exemption précédemment introduites en leur faveur.

(Réimpression de l'ANCIEN MONITEUR,
T. IX, p. 795.)

La victoire était complète, mais elle avait demandé plus de deux ans et était uniquement due à un petit groupe de Francs-Maçons qui s'appelaient l'abbé Grégoire, Mirabeau, Le Chapelier, Duport, Robespierre et Talleyrand.

---

(3) « Réimpression de l'Ancien Moniteur », T. III, p. 256.
(4) Léon Kahn : « Les Juifs de Paris pendant la Révolution », 1899, p. 105.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que l'Assemblée Nationale aura égard à notre situation, et qu'elle nous fera oublier les maux que nous avons endurés. Nous bénirons à jamais le jour où nous aurons obtenu justice de la part de la Nation, à laquelle nous consacrerons avec reconnaissance nos vies et nos fortunes.

Nous sommes avec le plus profond respect

vos très humbles et très obéissants serviteurs

David Sinthein

Théodore Cerf Berr

Fin de la lettre des " députés " juifs à l'Assemblée Constituante du 4 octobre 1789.

En posant la question, le F∴ abbé Grégoire s'est acquis la reconnaissance durable des Israélites. Le F∴ Juif Pierre Créange l'a manifesté en fondant, au cours du mois de mars 1939, la L∴ **Abbé Grégoire**, rue Puteaux.

Cette création achève de marquer les liens qui ont uni le judaïsme et la Franc-Maçonnerie dans cette affaire.

Lors du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, célébré, on s'en souvient, sur l'initiative du F∴ Jean Zay, l'**Univers Israélite** consacra un numéro spécial à la gloire des événements de 1789.

Traitant de la question de l'affranchissement des Juifs, Robert Anchel déclara qu'elle était conforme à la doctrine de la Déclaration des Droits de l'Homme, doctrine maçonnique, nous n'avons pas besoin de le rappeler :

... Les Français qui avaient rédigé la Déclaration des Droits de l'Homme ne pouvaient sans se désavouer eux-mêmes laisser aucune catégorie d'êtres humains former exception au principe de l'égalité naturelle. La logique française n'aurait pu consentir à admettre que tous les hommes fussent égaux par leur naissance, sauf les Juifs. Le destin de ceux-ci était pour ainsi dire inclus dans les principes révolutionnaires. Les Juifs modernes, comme leurs plus lointains ancêtres, sont fils de la liberté. Et le racisme ne s'y trompe pas.

La Déclaration des Droits de l'Homme est donc à l'origine de l'affranchissement. Les timides tentatives de rénovation auxquelles s'était risqué l'Ancien Régime sur son déclin, seraient évidemment restées sans grand effet et il fallut la Réorganisation générale de la Société pour donner aux Juifs, comme à presque tout l'univers, la liberté et l'égalité.

(**L'Univers israélite**, 25 août-1[er] septembre 1939, p. 862).

C'est l'aveu à l'usage des profanes que les Juifs n'auraient pas été émancipés si la France n'avait subi l'influence des « lumières ». Nous avons vu que les timides améliorations apportées à leur sort dans le reste de l'Europe, entre 1780 et 1790, sont dues à la même cause. Il a fallu la progressive adhésion de l'Europe aux principes de 1789, c'est-à-dire à la démocratie maçonnique, pour que les droits des Juifs fussent étendus au domaine politique. Le grand Rabbin Maurice Liber, directeur de l'Ecole rabbinique, l'a écrit dans l'**Univers israélite** :

Si les principes de 1789 n'ont pas triomphé d'un coup en France, il n'est pas surprenant qu'ils aient fait lentement leur chemin en Europe. Il a fallu l'action politique — en 1830 et en 1848 — et l'action diplomatique — en 1878 et en 1918 — pour que les Etats de l'Europe centrale et orientale les appliquent aux Juifs — au moins en théorie. Car il ne suffit pas d'inscrire les idées de liberté et d'égalité — sans parler de la fraternité — dans les lois, il faut les graver dans les cœurs.

(**L'Univers israélite**, 25 août-1[er] septembre 1939, p. 856).

A L'ECOLE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

L'occupation française fut pour les Juifs la source d'améliorations certaines, mais les armées de Napoléon parties, les principes de 1789 furent oubliés et les israélites furent replacés dans leur état antérieur. A Francfort, les Rothschild eurent beaucoup de peine à éviter le renvoi dans leur ancienne maison de la Ruelle des Juifs. La police autrichienne leur inspirait tant de crainte qu'ils n'osèrent aller à Vienne pendant le congrès et qu'ils envoyèrent à leur place, en ambassadeurs des communautés israélites, Bornes, Jacob Baruch et Gumprecht.

La Révolution de 1848 permit au F∴ Adolphe Crémieux de devenir ministre de la Justice française, à cinq Juifs d'entrer au Parlement de Vienne et à quatre autres israélites de siéger au Parlement de Francfort. Cependant, Karl Marx entretenait l'agitation en publiant à Cologne la **Nouvelle Gazette rhénane.**

L'échec de la Révolution de 1848 en Europe centrale provoqua une répression. Après la prise de Vienne, le prince de Schwarzenberg fit fusiller deux Juifs : Robert Blum, député de la Saxe au Parlement de Francfort, et Hermann Jellinek. Devant le retrait des concessions faites aux heures de difficultés par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, de nombreux Juifs s'exilèrent et cherchèrent un refuge en Amérique.

L'Angleterre, qui n'avait pas eu à souffrir de l'explosion révolutionnaire de 1848, fut la première à donner aux israélites pratiquants les droits de citoyens.

Sir Manasseh Lopez et Disraëli siégeaient depuis fort longtemps à la Chambre des Communes, mais, fidèles de l'Eglise anglicane, ils pouvaient prêter le serment sur la Bible. Lionel de Rothschild, qui prétendait jurer devant Jéhovah, son chapeau sur la tête, ne fut admis au Parlement qu'en 1858, à la suite de violents incidents.

Les Juifs d'Autriche profitèrent des défaites de Magenta et de Solférino pour arracher à l'Empereur de nouvelles concessions. Au lendemain de Sadowa, les Rothschild offrirent de participer à la « reconstruction financière » du pays. Leur concours fut accepté, mais ils firent inscrire dans la constitution libérale qui venait d'être promulguée l'abolition de toutes les invalidités civiles et politiques pour cause de religion.

Cependant, le développement du libéralisme avait amené les Etats de l'Allemagne du Nord à faire des concessions identiques entre 1860 et 1868. Sous l'influence des **B'Naï B'Rith** et de l'Alliance israélite universelle, le Congrès de Berlin (1878) ne reconnut l'indépendance de la Roumanie que contre la naturalisation en masse des Juifs du pays.

Mais, comme l'a écrit le Grand Rabbin Liber, il ne suffit pas d'inscrire les idées de liberté et d'égalité dans les lois, il faut les graver dans les cœurs. Les Juifs usèrent de leurs droits sans discrétion et provoquèrent une vague d'antisémitisme. Le chapelain Stoecker, à Berlin, Victor de Itoczi à Budapest ; à Vienne, Lueger les obligèrent à un repli stratégique.

Les Juifs prirent leur revanche après la Grande Guerre et les traités de 1919 obligèrent les Etats nouvellement créés ou agrandis à inscrire dans leurs constitutions des articles protégeant les « minorités ethniques ».

Ces articles furent la cause des réactions violentes qui se produisirent en Hongrie, en Roumanie et en Pologne entre 1920 et 1939. Ces réactions, notons-le en passant, furent toutes accompagnées ou suivies de mesures antimaçonniques.

Yves du FUSTEC.



PROCLAMATION DU ROI,

Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant les Juifs.

Vu le Décret dont la teneur suit :

Décret de l'Assemblée Nationale, du 16 Avril 1790.

L'Assemblée Nationale met de nouveau les Juifs de l'Alsace & des autres provinces du Royaume, sous la sauve-garde de la Loi ; défend à toutes personnes d'attenter à leur sûreté ; ordonne aux Municipalités & aux Gardes nationales de protéger, de tout leur pouvoir, leurs personnes & leurs propriétés.

Le Roi a sanctionné & sanctionne ledit Décret ; en conséquence, mande & ordonne aux Municipalités & aux Gardes nationales de s'y conformer, & de le faire exécuter & observer.

Fait à Paris, le dix-huit avril mil sept cent quatre-vingt-dix, & de notre règne le seizième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, DE SAINT-PRIEST.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE,

M. DCC. XC.



III.

Les Sociétés de Pensée et la Révolution à Marseille et Montpellier

Il nous a paru intéressant de communiquer à nos lecteurs les conclusions que nous avons tirées de l'étude de divers documents concernant la révolution à Marseille et à Montpellier.

La base de cette documentation consiste en un livre paru à Paris en 1892 :

Jean Lombard : **« Un volontaire de 1792. »** (Essai de Psychologie Révolutionnaire et militaire).

Cette brochure traite de la vie et des actes d'un certain général Mireur, F∴-M∴, né à Escragnolles, près de Grasse, le 5 février 1770, tué en Egypte en 1798 et se base sur la correspondance de ce dernier.

Pourtant, dans un premier chapitre, Jean Lombard fait le point de la situation de la Provence et du Languedoc, à l'origine de la Révolution, en quelque sorte pour décrire le climat sous lequel s'est développée la vocation de Mireur.

Son étude se base sur divers ouvrages spécialisés, en particulier :

Ch. Lourdes : **Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence, depuis 1789 jusqu'au Consulat.** Marseille, 1838.

N. Lauvergne : **Histoire de la Révolution Française dans le département du Var depuis 1789 à 1798.** Toulon, 1839.

Duval-Jouve : **Montpellier pendant la Révolution.**

Il ne nous a pas été possible de vérifier toutes les sources de l'auteur, mais en comparant ce qu'il avance aux résultats d'un travail fait par un de nos collaborateurs aux archives du département des Bouches-du-Rhône, on peut se rendre compte que, débarrassé de son esprit quarante-huitard, son livre ne manque pas de qualités.

Bref, dès le début de 1789 il y eut dans ces régions des mouvements, sporadiques il est vrai, mais qui n'en faisaient pas moins prévoir une explosion révolutionnaire possible : en cela, la Provence et le Languedoc étaient plus « avancés » que beaucoup d'autres provinces françaises et ce pour diverses raisons dont la moindre n'est pas leur situation géographique ; elles ne s'étaient jamais bien calmées du bouleversement albigeois (1), des guerres de Religion et, par Marseille, elles subissaient l'influence des doctrines orientales, perpétuel levain de rébellion pour nous autres Occidentaux.

En Languedoc, l'agitation prérévolutionnaire fut menée depuis 1775 par un pasteur protestant, le F∴ Rabaud Saint-Etienne, dont l'action était facilitée par la complicité de Malesherbes et du F∴ La Fayette.

Lombard signale que la crise économique, qui sévissait au début de 1789, était très grave et que la famine de l'hiver 88-89 n'était pas pour calmer les esprits.

Les premiers troubles eurent lieu à la suite de la convocation des **Etats de Provence** qui se réunirent à Aix en janvier 1789.

Ces Etats n'avaient rien d'une assemblée révolutionnaire : le particularisme s'y affir-

(1) Bernard Lazare voit des origines juives à l'hérésie albigeoise, comme d'ailleurs à toutes les hérésies.

mait fortement et on pensa surtout à le maintenir plus qu'à demander des réformes pour le Royaume : la Noblesse et le Clergé repoussèrent l'identification des trois ordres, ce qui déclencha les troubles en question, et le F.·. Mirabeau prononça un discours incendiaire qui fait déjà prévoir ce qu'il y a de meilleur, ou de pire, dans la phraséologie de ce rhéteur.

Donc, sauf dans le discours de Mirabeau, on ne trouve encore rien du « climat » des revendications futures des révolutionnaires, mais Mirabeau était maçon et ceci est une preuve de plus que la Révolution ne s'est pas faite sur les revendications naturelles, légitimes et reconnues par le pouvoir royal (resté dans la tradition capétienne), mais sur une idéologie abstraite qui leur a été substituée.

A partir de ce moment-là, la Révolution existait à l'état endémique en Provence et à Montpellier, et on ne cessa plus de se remuer depuis les plus petites localités jusqu'aux villes et à leurs corps constitués. L'agitation augmenta après la réunion des Etats Généraux. L'esprit de ces manifestations restait pourtant municipal et fédératif :

« **Les petites localités**, écrit Lombard, **envoyèrent spontanément (2) aux plus grandes du district, lesquelles communiquèrent avec leurs chefs-lieux, des délégations chargées d'inciter aux réformes de l'Assemblée Nationale. TOUTES OBEISSAIENT A DES SOCIETES SECRETES DONT LA FRANC-MAÇONNERIE FUT LE TYPE ET QUI S'ETAIENT PERPETUEES SOUS TOUS LES REGIMES EN VUE D'UN GOUVERNEMENT IDEAL QUE BIEN PEU ENTREVOYAIENT** ».

« **Ces agrégations se fondirent à peu près toutes dans la fameuse société des Amis de la Constitution, vulgo-jacobine, dont l'esprit déborda de Paris, atteignit les autres foyers révolutionnaires. Bientôt, le Midi brûla.**

« **Il est assez curieux de savoir que la première société politique française s'ouvrit à Marseille, aux allées de Meilhan, dans une guinguette d'un nommé Arquier, et cela publiquement, dès les premiers troubles de 1789, alors que partout ailleurs les réunions étaient encore clandestines. La garde nationale : la première que la France possédât, s'assembla là. A cette guinguette, sous le clair soleil provençal, se virent la plupart des hommes dont la part fut considérable quant à la formation du bataillon des volontaires.**

« **Les réunion de la guinguette Arquier devinrent rapidement des séances jacobines. Il y eut là une succursale de la fameuse Société parisienne, encore à ses débuts. Cependant, quoique pénétrés de l'idée d'ensemble de la Révolution, les Marseillais gardèrent le levain particulariste du Midi. Cette nuance explique les diverses agitations qui écartèrent et rapprochèrent Marseille, et la plupart des cités méridionales, des pouvoirs publics : Assemblée Nationale, Constituante, Législative et Convention.** »

Ce texte est particulièrement intéressant et montre que la tactique maçonnique a été partout la même, comme le fait d'ailleurs remarquer Gaston Martin (3) : d'abord les loges agissent directement pour former les cadres et susciter des revendications sur un terrain idéologique, mais dès qu'il s'agit de passer à l'action, elles se déchargent sur des filiales, c'est-à-dire sur des clubs qui n'ont pas la forme maçonnique et où des profanes sont admis — nous dirons même qu'ils y sont en majorité — mais qui sont noyautés par des Maçons qui peuvent ainsi en orienter l'activité dans le sens voulu par les Loges.

La société des « **Amis de la Constitution** » est de celles-ci, l'étude des archives départementales des Bouches-du-Rhône ne laisse aucun doute à ce sujet (4).

La prise de la Bastille donna le signal de « **l'attaque des forteresses** », comme dit Lombard avec une certaine grandiloquence ; disons plutôt qu'elle fut à l'origine de la défection de l'armée royale démoralisée par les L.·. militaires.

A Marseille, l'émeute fut favorisée par le **Royal Marine** où « **Bernadotte, alors simple adjudant, signa diverses pièces au nom de ses camarades** ». La carrière de Bernadotte fut merveilleuse puisqu'il finit roi de Suède (où ses descendants règnent encore), après avoir été général de la Révolution et maréchal d'Empire ; or, Bernadotte fut Maçon, et quoiqu'il nous soit impossible de savoir s'il était déjà initié en 1790, il est très vraisemblable qu'il l'ait été car, en l'occurrence, il agissait comme un Maçon (5) ; de toute façon, le « **Royal Marine** » avait une loge, « **Les Amis Réunis** », et il y a tout lieu de croire que Bernadotte en faisait partie.

Les régiments de la garnison de Marseille en 1789-1790 étaient le « **Royal Marine** » déjà cité, **l'Ernest-Suisse** (ou **Erlach Suisse**), le **Lyonnais**, le **Barrois** et le **Vexin**.

Ernest-Suisse avait une Loge, le **Lyonnais** en avait deux : « **Les Amis Réunis** » et « **Paix et Vérité** ».

L'esprit de ces troupes était très mauvais et une lettre du 5 mai 1790 du ministre de la Guerre demandant leur renvoi en est une preuve.

Montpellier suivit Marseille de près dans cette voie, et « **Les Amis de la Constitution** » se firent remettre les clefs de la forteresse jusqu'alors gardée par un détachement du régiment de Bresse.

La garnison de Montpellier comprenait les régiments de **Bresse, Médoc, Poitou** et **Soissonnais** ; le **Médoc** avait une loge, « **Les Vrais Amis** » (6).

Et Lombard de poursuivre :

« **A partir de ce jour, l'agitation ne discontinua pas à Montpellier. Provoquée par la Société Jacobine, elle pesa sur la partie active de la jeunesse des Ecoles et pénétra le corps enseignant. La Société des Amis de l'Egalité et de la Constitution exerçait sa pression sur la municipalité, composée de bourgeoisie libérale : l'agitation gagnait les étudiants, les professeurs, puis les couches les plus profondes de la population. Elle n'eut pas cependant le caractère âpre de Paris et même de Marseille. Le milieu n'était pas le même, sauf l'éducation classique qui devait faire plus tard des Montpelliérains, de terribles logiciens.** »

Le 27 septembre 1790, la Société des Amis de l'Egalité et de la Constitution avait offert à la municipalité le prêt d'une somme de 1.870 livres, à l'effet d'ouvrir des ateliers de charité. Ce prêt, que la municipalité accepta, devait être remboursé sans intérêts sur les rentrées provenant de l'acquisition et de la vente des biens nationaux. Plus tard, elle proposa d'ériger sur la place de l'Esplanade une colonne commémorative de la Révolution, dont la première pierre fut solennellement posée le 3 janvier 1791, au milieu d'un concours considérable de citoyens, par le maire « CEINT D'UN TABLIER DE PEAU BLANCHE, BORDE ET RATTACHE DE RUBANS AUX TROIS COULEURS, SUR LEQUEL ETAIENT PEINTS, DANS UNE COURONNE CIVIQUE, CES TROIS MOTS SACRES : LA NATION, LA LOI ET LE ROI (7). »

Dès 1791, l'Université de Montpellier prêta serment comme pour parfaire l'œuvre révolutionnaire si bien commencée.

Ces quelques précisions nous montrent, une fois de plus, comment la Maçonnerie a exploité partout les conditions tant générales que locales pour :

Dans ses loges, superposer un esprit de revendications abstraites aux revendications légitimes, et,

Dans ses filiales, exploiter cet esprit à des fins révolutionnaires en vue, comme l'écrit Lombard, « **d'un gouvernement idéal que bien peu entrevoyaient** », bien peu, il est vrai, sauf les philosophes du XVIII[e] siècle dans leurs utopies.

En tout cas, tout cela n'avait rien de commun avec le vrai esprit de réforme que Louis XV avait inauguré et que Louis XVI aurait fait passer dans les réalités sans l'opposition maçonnique, ni avec les tendances fédéralistes qu'on peut observer dans tout le royaume à l'époque prérévolutionnaire.

Maurice Th. MULLER.

(2) L'adverbe « spontanément » est très curieux, en effet, tout ce qui suit montre clairement que le mouvement, qui obéissait à des « Sociétés Secrètes », n'était rien moins que spontanné. Ici, la substitution dont nous parlons plus haut est manifeste et Lombard insiste bien quelques lignes plus bas sur le particularisme qui « écarta et rapprocha Marseille des pouvoirs publics » suivant les fluctuations de ce particularisme qui ne se plia pas d'emblée au « gouvernement idéal que bien peu entrevoyaient ».

(3) La F.·.M.·. Française et la Préparation de la Révolution, Paris, 1926.

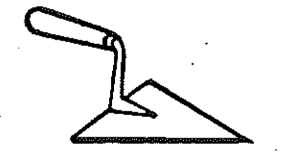
(4) Ces renseignements sont confirmés par « L'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône », série 6, Tome X, p. 736.

(5) Cf. Pennhof et Posner « Internationales Freimaurer Lexikon » et Hans Riegelmann : « Die Europäischen Dynastien in ihrem Verhältnis zur Freimaurerei. »

(6) Les renseignements sur les L.·. militaires nous ont été communiqués par M. le colonel Herbillon.

(7) Ici, il n'y a aucun doute, il s'agit bien d'un acte maçonnique.





A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

POURQUOI DEVENAIT-ON FRANC-MAÇON ?

On s'est parfois demandé pourquoi il y avait dans les Loges tant de personnages politiques, notoires ou obscurs. La réponse à cette question est donnée par M. Scherer dans une excellente analyse (**France Catholique**, 30 janvier) du cas de M. Andrieu qui connut son heure de notoriété comme préfet de police, député, sénateur et, sur le tard — il avait quatre-vingts ans sonnés — candidat en Sorbonne au titre de docteur ès lettres.

On entrait dans la Maçonnerie « pour voir » :

La curiosité chez un jeune avocat, étranger à la discipline catholique, s'ennuyant à voir toute carrière politique fermée par la candidature officielle, et rêvant cependant à cette politique, ainsi qu'il convient à un jeune avocat : voilà le point de départ.

On y restait « pour parler » :

Dans ces réunions, ces « tenues », on pouvait discuter questions politico-philosophiques; on pouvait bâtir un gouvernement imaginaire ou faire sans difficulté le procès du gouvernement autoritaire. Les associations n'existaient pas, les sociétés secrètes ne comprenaient que des « gens de main ». Où se former à cette vie parlementaire que rêvaient ces jeunes libéraux ? Où s'exercer aux futures luttes du Forum ? Il y avait bien quelques cafés du Quartier Latin, Vachette ou Procope, avec leurs discoureurs attitrés : Gambetta, Raoul, Rigault... Les Loges donnaient un auditoire plus régulier, plus sûr : les futurs politiciens se formèrent là.

Une autre cause du succès de la Maçonnerie auprès des jeunes gens, frais émoulus de l'Ecole de Droit, était son organisation.

Qu'on réfléchisse, en outre, aux difficultés matérielles de l'élection le jour où le suffrage redevient libre, à partir de 1871. Comment se faire connaître dans un département ou un arrondissement ? Comment se constituer un comité électoral ? Comment faire les frais de cette consultation ? La Franc-Maçonnerie est là ; la multiplicité de ses Loges et leur organisation en un véritable régime parlementaire lui permettra d'appuyer, de faire l'élection des candidats qu'elle aura choisis dans son sein : pour ceux-ci c'est la porte grand'ouverte sur la carrière politique. Ils paieront ce succès d'une véritable servitude. Ils doivent leur élection à l'Ordre, ils en resteront tributaires. La Maçonnerie sera le sergent recruteur de la majorité républicaine. »

M. R. Scherer conclut :

« Voilà comment les partis opportunistes et radicaux seront, à partir de 1876, presque entièrement formés de Francs-Maçons, depuis le doux Méline en passant par Ferry et Gambetta, jusqu'à Clemenceau, Lokroy, Pelletan et Naquet. Il faudrait les citer tous. »

UN ILLUSTRE F∴

Le rédacteur de **La France Catholique** a raison. Si l'on se penche sur les cadres de la IIIe République, on s'aperçoit qu'ils étaient truffés de Francs-Maçons. Les chevaliers du triangle étaient déjà nombreux dans le gouvernement provisoire qui se constitua au lendemain du désastre de Sedan. On y trouvait, notamment, le F∴ Crémieux (Isaac Adolphe) dont le **Bulletin d'Information antimaçonnique** (26 mars) nous retrace la carrière.

Isaac-Moïse dit Adolphe Crémieux naquit à Nîmes le 30 août 1796. Il fit ses études au lycée Impérial, étudia le droit à Aix et s'inscrivit, en 1817, au barreau de sa ville natale.

L'année suivante, en 1818, il entrait à la L∴ nimoise « Le Bienfait Anonyme ». Par conviction politique ou désir de se pousser ? Les deux, peut-être. Crémieux fut un membre actif des organisations libérales. La part qu'il prit à la Révolution de 1830 lui valut d'être proposé pour la Légion d'honneur. Il avait trente-quatre ans.

Devenu, sous la monarchie de juillet, l'un des chefs écoutés de la Gauche, il fut tout naturellement, en février 1848, un membre en vue du Gouvernement provisoire. C'est en cette qualité qu'il reçut, le 6 mars, une députation du G∴ O∴ conduite par le F∴ Bertrand, ex-président du Tribunal de Commerce de la Seine et qu'il prononça la phrase demeurée fameuse : « La République est dans la Maçonnerie. »

Mais voici les propos mêmes échangés par l'orateur des Loges et le représentant du pouvoir, tels qu'ils sont rapportés par le journal de M. Henry Coston :

« Le Grand Orient de France, au nom de tous les ateliers maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au Gouvernement Provisoire, s'écrie le F∴ délégué Bertrand. Les Francs-Maçons ont porté de tout temps, sur leurs bannières, les mots « Liberté, Egalité, Fraternité ». En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique.

« La République est dans la Maçonnerie, répondit Crémieux. Elle sera ce que fait la Maçonnerie ; elle deviendra le gage éclatant de l'unité des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle.

« Citoyens et Frères de la Franc-Maçonnerie : « Vive la République ! »

Sous l'Empire, le F∴ Crémieux, Maçon toujours actif comme en témoignent ses nominations successives en qualité de membre du Comité Consultatif du G∴ O∴ de France en 1858 — Crémieux était alors 32° de cette obédience — ; de lieutenant Grand Commandeur du Rite Ecossais, le 10 juin 1868, et de Grand Commandeur Grand Maître du même rite, le 8 mars 1869, tâta à plusieurs reprises, de la politique. Sans grand succès. Il fut, notamment, battu à une élection au Corps Législatif à Valence en 1868. Paris le repêcha. Mais il ne devait jouer, de nouveau, un rôle important qu'au lendemain de Sedan, dans le Gouvernement Provisoire où, comme en 1848, il eut la garde des sceaux.

Ce qu'il fit à ce poste ? **Le Bulletin d'Information antimaçonnique** le dit excellemment :

« Le 4 septembre 1870, Crémieux se retrouva tout naturellement à l'Hôtel de Ville, comme le 24 février 1848. Membre du Gouvernement Provisoire qui ouvrait la IIIe République, ministre de la Justice, naturellement, il devint le chef de la Délégation en province. Bien entendu à Bordeaux et, en bon Juif qu'il était, il se prononça pour la continuation d'une guerre perdue.

« Enfin, avec l'avènement de la IIIe République, et soutenu par l'action de l' « Alliance Israélite universelle et par les loges, il obtint le grand succès de sa carrière ; ministre de la Justice, il prépara la naturalisation française collective et obligatoire des trente mille Juifs d'Algérie et fit voter le 24 octobre 1870, par le Gouvernement de la Défense, le fameux décret qui déclarait ces Juifs citoyens français. Ce décret souleva l'indignation des Musulmans qui déclarèrent : « Les Français n'ont donc plus d'hommes, qu'ils prennent les Juifs ? »

Des émeutes, qu'il fallut écraser dans le sang, suivirent le décret Crémieux. Qu'importait. La Maçonnerie s'était assurée la reconnaissance du ghetto. L'alliance entre les deux puissances était scellée. On en a senti le poids tout au long du régime déchu.

L'HOMME DU 6 FEVRIER

Un personnage à qui la judéo-maçonnerie doit aussi quelque gratitude, c'est le F∴ Eugène Frot, ministre de l'Intérieur du cabinet du 6 février, l'homme qui, pour affermir la dictature des Loges sur le pays, n'hésita pas à faire tirer sur le peuple de Paris.

L'affaire échoua. Mais le député de Montargis, qui appartenait à trois Loges de Paris ou de province, n'est pour rien dans cet échec. Il s'en est expliqué devant ses Frères le 14 juin 1934 au cours d'une conférence dont **L'Appel** du 24 février publie les grandes lignes :

Il ne faut faire, dit-il, un reproche qu'à nous-mêmes de ce qui s'est passé le 6 février. Nous n'avions alors qu'un gouvernement qui n'a pas su faire preuve d'autorité au moment voulu parce qu'il n'était pas sûr que ses ordres seraient suivis. Un gouvernement n'a pas le droit de douter de l'exécution des ordres qu'il donne, ni de douter de ceux à qui ils sont donnés.

La nuit du 6 février et la journée du 7 ne furent que des hésitations et un manque de décision de la part du gouvernement. Dans la nuit du 6 au 7, M. Martinaud-Deplat me communiquait à l'Intérieur les décisions arrêtées en Conseil de Cabinet à la Chambre et qui envisageaient la répression totale des troubles. Le président du Conseil me priait de lui faire connaître quels étaient les moyens que je comptais utiliser pour y parvenir.

Je demandais trois choses :

1. Des arrestations illégales et multiples ;

2. La proclamation de l'état de siège ;

3. L'ouverture d'une information pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Les arrestations illégales et multiples auraient été légalisées ensuite par le fait de l'ouverture de l'information pour complot contre la sûreté de l'Etat.

L'état de siège nous rendait les maîtres absolus et je persiste à considérer, après quatre mois de réflexion, que c'était la véritable solution, car il permet d'arrêter qui l'on veut, de saisir ce que l'on veut et d'avoir le contrôle de la presse par la censure. Mais sa proclamation soulevait des difficultés d'ordre législatif et pendant une partie de la nuit, textes en main, nous discutions sur la question de savoir si Paris était encore ou non une place forte depuis la destruction des fortifications. Nous étions divisés en deux camps si je puis m'exprimer ainsi, d'une part, les légalistes, MM. Daladier et Penancier, d'autre part, je ne dirai pas les illégalistes, mais les actionnistes, M. Cot et moi.

Les actionnistes, Pierre Cot et Frot, étaient l'un et l'autre des enfants chéris de la « Veuve ». La Maçonnerie avait fait de Frot, avocat médiocre, successivement un député en vue, un sous-secrétaire d'Etat, puis un ministre. On voit qu'elle n'avait pas mal placé sa confiance.

Plusieurs ateliers ont d'ailleurs tenu, au lendemain du 6 février, à manifester leur admiration au F∴ Frot. Citons, d'après L'Action Française du 21 avril, la loge « Les Droits de l'Homme » qui, dans sa séance du 6 avril 1934 — deux mois jour pour jour après la nuit sanglante — louait le ministre de l'Intérieur de Daladier « d'avoir su mettre son idéal démocratique au-dessus de toutes les considérations et d'avoir eu le courage de préférer son devoir d'honnête homme (!) à la considération d'une minorité aussi servile que veule ».

L'adhérent des ateliers « Aristide Briand » de Paris, « Etienne Dolet » d'Orléans, « Les Fervents du Travail » de Montargis, était sollicité de bien vouloir accepter le titre de membre d'honneur de la R∴ loge. Gageons que le « fusilleur » n'a pas décliné l'invitation.

UN BON SERVITEUR DE LA MAÇONNERIE MONDIALE

Ce n'est pas seulement en France que la Maçonnerie mène aux plus hautes charges de l'Etat. Aux Etats-Unis aussi il fait bon appartenir à la secte si l'on veut gravir les degrés de la Chambre des Représentants, du Sénat ou de la résidence présidentielle.

L'hôte actuel de la Maison Blanche, M. Th.-Franklin Roosevelt est un maçon de haut grade.

Il fut initié aux mystères de la Secte, rappelle Henry Coston dans la Pariser Zeitung du 6 février, au début de sa carrière politique, et il reçut le grade de maître à la « Holland Lodge n° 8 », le 28 novembre 1911, c'est-à-dire peu de temps après son élection au Sénat. En 1929, le 28 février exactement, il obtint le 32° grade du Rite Ecossais, qui fit de lui un « Sublime Prince du Royal Secret », tout comme un quelconque Camille Chautemps.

Devenu le premier magistrat d'un pays de 130 millions d'habitants, on aurait pu croire que le F∴ Roosevelt oublierait « les serments prêtés sur l'autel maçonnique ».

C'était le mal connaître. Non seulement Roosevelt ne s'est pas libéré des liens qui l'unissent à la Franc-Maçonnerie américaine, mais il les a renforcés, au contraire, en s'entourant exclusivement d'initiés tels H.-A Wallace, qui fut son ministre de l'Agriculture avant de devenir le vice-président des U.S.A.; George H. Dern et Harry H. Woodring, auxquels il confia le portefeuille de la Guerre ; James A. Farley, son ministre des Postes depuis 1933 ; le colonel Knox, l'actuel ministre de la Marine, et quelques autres, tous affiliés aux loges américaines.

D'ailleurs, loin de se désintéresser de l'activité de sa loge, l'une des plus fermées de New-York, Roosevelt ne déteste pas d'assister en personne à des « tenues » et de revêtir le petit tablier de peau de cochon en compagnie de ses FF∴.

Son activité maçonnique ne se borne pas à ces jeux : il suit et il exécute, nous dit Henry Coston, « les consignes de la secte avec un empressement qui dénote chez ce « puissant » une soumission aveugle à la secte internationale ».

Des preuves ? En voici un faisceau que le rédacteur de la Pariser Zeitung a glané, notamment, dans un intéressant ouvrage de M. le Major Ehlers, déjà cité par M. Georges Ollivier dans le numéro de mars de la Revue.

...Lorsque les incidents diplomatiques de septembre 1938 se produisirent, les FF∴ qui avaient compris au dernier moment l'infériorité militaire des démocraties, s'inquiétèrent et intervinrent télégraphiquement auprès de Roosevelt, l'adjurant « fraternellement de faire entendre sa voix pour la suspension des mesures de force en Europe ».

Et le télégramme ajoutait :

« Guerre mondiale peut être évitée par intervention haute autorité du président Roosevelt au service du Droit et de la Justice. »

Quarante-huit heures plus tard, la radio diffusait dans le monde l'appel que le président des Etats-Unis adressait au chancelier Hitler. La Grande Loge d'Angleterre ayant, de son côté, fait pression sur Chamberlain, la guerre — que les loges estimaient alors perdue d'avance — fut évitée de justesse. Mais on comptait bien prendre une éclatante revanche la prochaine fois.

Elle ne se fit guère attendre. Le 1er février 1939, les maçons Européens, entraînés par le Grand-Orient de France, adressaient au président des Etats-Unis, chambré par les F∴ du « Brain Trust », un nouveau message. On y lisait notamment.

Les dangers de guerre restent grands et d'odieuses persécutions, que le gouvernement américain a flétries en des termes auxquels s'associe pleinement la Maçonnerie française, semblent rendre plus difficile encore l'avènement d'une paix fondée sur les grands principes de justice et de liberté dont vous vous êtes toujours fait le fervent interprète.

Roosevelt, ainsi alerté, poursuivit son action « pseudo-pacifiste ». Au lendemain de l'affaire Tchèque (15 mars 1939) il adressa à Chamberlain une note comminatoire l'invitant à rompre avec la politique de Munich.

Dès lors, le sort en était jeté. Un peu moins de six mois plus tard, sous un quelconque prétexte, les gouvernements anglais et français, manœuvrés par la F∴M∴ et assurés — pensaient-ils — de l'aide américaine, déclenchaient le monstrueux conflit qui doit, selon les vœux de Roosevelt, rétablir l'hégémonie maçonnique sur une Europe exsangue et en ruines...

PROVOCATEUR COURTOIS

Sous ce titre, Jean Lagarrigue, du Cri du Peuple (4 décembre 1943), campe la silhouette d'un autre F∴ de marque, le F∴ Benès, qui a joué un rôle si trouble dans la période d'entre deux guerres et qui aspire à recommencer.

Massimo Rocca, un des plus avertis parmi les journalistes italiens, qualifie M. Benès d'agent provocateur du Kremlin. Apportons un rectificatif à cette appréciation. Léon Daudet avait découvert les assassins courtois ; M. Benès est un provocateur courtois. Ainsi était-il devenu le « chouchou » de nos salons judéo-politiques. Et comme il payait bien, il passait également pour une lumière internationale. Entre 1914 et 1918, le franc-maçon M. Benès réclamait le démembrement de l'Autriche, moins par patriotisme tchèque que par haine de franc-maçon contre la catholique Autriche. Le rôle de ce provocateur courtois, entre la naissance de ce monstre géographique qu'était la Tchécoslovaquie et la conférence de Munich, a été passé au crible par notre ami Champeaux, dans ce livre qu'il faut avoir toujours sous la main : « La Croisade des Démocraties ». C'est à « l'affaire tchèque », à l'absurde affaire tchèque qu'il faut toujours revenir quand on recherche les motifs de cette guerre et « l'affaire tchèque », c'est M. Benès. Il l'a montée avec un zèle, une patience inlassables, sans négliger aucune des complicités possibles.

L'expérience n'a pas rendu plus sage l'ancien chef du gouvernement de Prague.

Comme il le faisait entre 1914 et 1918, il promène encore à travers les « démocraties », un plan de reconstruction, et ce plan est visiblement inspiré par Moscou. Il s'agit de refabriquer une Tchécoslovaquie plus grande et naturellement plus étrange géographiquement que la première. La Pologne tout particulièrement, en ferait les frais... Cela apprendra aux Polonais à ne pas comprendre la bienveillance de Moscou à leur égard. Cette Tchécoslovaquie serait reliée territorialement à une « Yougoslavie » installée à Trieste... ni plus, ni moins.

Ainsi, précise M. Massimo Rocca, serait réalisé ...ce grand bloc slave de la Baltique à l'Adriatique et au Bosphore dont rêve le Kremlin...

Un tel projet est bien fait, semble-t-il, pour alarmer nos compatriotes. Pourtant, continue le Cri du Peuple :

Le plan de M. Benès paraît « acceptable » à certains Français amis des compromis. Cela fâcherait ces hommes de voir le bolchevisme à Paris, ils l'accepteraient plus ou moins camouflé à Prague ou ailleurs... surtout si ce bolchevisme était « courtois » et représenté par ce bon M. Benès, bien connu dans les couloirs du parlement, dans les salons, dans les salles de rédaction. Le bolchevisme intégral, à l'état pur, le bolchevisme genre Marty est difficile à avaler pour nos petits bourgeois. C'est le rôle de Benès et de quelques autres de le présenter sous un aspect « aimable ». Ainsi berne-t-on les peuples.

UN MAÇON SANS TABLIER

Bien souvent, remarque L'Appel du 4 novembre, nous nous heurtons à certains personnages dont toute l'activité est visiblement maçonnique, mais qui nient éperdument avoir appartenu à la Maçonnerie. Ils nous disent : « Vous ne trouverez pas mon nom dans les annuaires maçonniques, je vous interdis donc de laisser supposer que j'ai pu être maçon. » Nous, pour notre part, nous trouvons qu'il y a bien assez de maçons comme cela, et nous n'éprouvons pas du tout le besoin de bapti-

ser maçons des gens qui ne l'ont pas été. Mais nous savons que nous avons affaire, dans la plupart des cas, à des maçons retors et particulièrement dangereux qui, bien avant la guerre, avaient pris soin, à l'intérieur de la Maçonnerie, de faire disparaître toute trace de leur affiliation.

En fut-il ainsi de Maurice Sarraut, directeur de la **Dépêche de Toulouse**, ancien sénateur de l'Aude, ancien président du Comité exécutif de la rue de Valois, qui fut, il y a quelques semaines, comme un vulgaire « national », victime d'un attentat terroriste ?

D'ostensibles funérailles catholiques ont voulu protester contre cette imputation, note M. Guy Crouzet dans la « Politique Française », de février. Ce qui est certain, c'est que le pouvoir Sarraut fait bon ménage avec celui de la Secte, coïncide avec lui dans ses intérêts et dans ses buts.

L'influence de Maurice Sarraut était immense. Elle s'exerçait partout : dans la formation des ministères, dans les compétitions parlementaires et électorales.

Tapi dans l'ombre de son bureau de la rue Bayard, rappelle le **Réveil des Français** du 18 décembre. **Maurice Sarraut tirait les ficelles des pantins à sa solde et aux ordres de la Franc-Maçonnerie, faisait la pluie et le beau temps dans les comités électoraux et casait, patiemment, avec un clignement d'œil dans son visage chafouin, ses pions sur l'échi- … bandes radicales.**

… qu'en 1927, Maurice Sarraut … s voix communistes pour … ne du parti radical-socia- … ème époque, à un congrès … ta pas à prononcer un dis- … dirigé contre le communis- … galerie : « sus au commu- … dans le silence des isoloirs … ctations de la bistrocratie, la … vers les bulletins de vote des … l…

… **La Dépêche de Toulouse**, qui … une vingtaine de départements … du Centre, était l'organe quasi … a secte.

… s, écrit Le Bloc Catholique de Tou- … cembre 1943), **ont mis particulière- … umière le rôle confié à ce journal. … , d'abord, la magnifique réception … Vilson par un parlement ayant à ce … moralement, à sa tête le haut-maçon … ourgeois, et au premier rang duquel … vait Maurice Sarraut, qui jugeait à un … it prix** la direction de La Dépêche **… ne voulut jamais avoir place dans … ministère. N'oublions jamais que Wilson n'a pas été si triomphalement accueilli à Brest comme chef de la puissante république américaine, mais comme très qualifié délégué de la Franc-Maçonnerie, qu'il n'a pu qu'en cette qualité être appelé à la présidence de la Conférence de Paris, qui revenait incontestablement au chef de l'Etat Français, et que la mission capitale dont il était chargé était de faire des quatorze** articles **rédigés par le Grand-Orient la substance du traité de Versailles.**

En second lieu, il ne faut pas oublier la mission imposée, le 7 février 1934, au franc-maçon Gaston Doumergue, dit « Gastounet », alors à la retraite et choyé jusque dans les milieux « bien pensants » de Toulouse, au point que, bien que protestant, ils lui ont donné, dans une circonstance importante, un fauteuil au premier rang de notre cathédrale et un autre dans le salon de Clémence-Isaure, sans qu'il ait eu même la peine de le demander. Cette mission, il a dû l'accepter au lendemain de la sanglante journée du 6 février, qui a gravement alerté la Franc-Maçonnerie. Maurice Sarraut, sous le « signe de détresse » du Grand-Orient, lui a donné l'ordre de partir pour Paris et d'y former un ministère mi-rose, mi-rouge, chargé d'apaiser la France honnête. Quand il s'en est acquitté, il a été remis dans sa voiture et rendu de nuit aux douceurs de sa retraite de Tournefeuille.

Une fois de plus, les radicaux et les maçons l'emportaient.

Après l'armistice, Maurice Sarraut était demeuré, selon l'expression de Lucien Rebatet dans **Je Suis Partout** (10 décembre 1943) « l'un des grands virtuoses du louvoiement ».

… Sauvant les meubles des loges, mais gardant les contacts avec les anciens F.·. dégoûtés,

…Ces derniers temps, ému par la tournure qu'ont prise les affaires algériennes, il avait présidé des conlabulations radicales-socialistes et parlementaires dont les conclusions peuvent se résumer ainsi : ni ordre ni désordre, ni dissidence ni loyalisme, ni germanophobie ni collaboration. Mais les communistes n'ont que faire de ces habiles manœuvriers. Tout ce qu'ils demandent aux cadres de l'ancien régime, ce sont des esclaves passifs, des automates. Le vieux Sarraut risquait de gêner leur recrutement. Dix-huit balles blindées de neuf millimètres ont abattu en cinq secondes ce symbole du passé démocratique et ses si beaux échafaudages de malices feutrées, de supputations et de maquignonneries.

Ce meurtre comporte un enseignement : **Sarraut mort, écrit le rédacteur de « Je suis partout », pourrait enfin rendre un service à la France. Son cadavre crie : « Je me suis toujours trompé. Il n'y a pas de compromis, avec le bolchevisme. J'ai travaillé à sa victoire. J'ai eu, de ses mains, mon châtiment. Le bolchevisme ne fait pas le détail. »**

LE PARTI MAÇONNIQUE

A propos de l'assassinat de Maurice Sarraut, Paul Riche, dans **L'Appel** (16 décembre 1943), retrace l'histoire du parti radical dont le directeur de **La Dépêche** fut l'inspirateur et le guide.

Le parti radical-socialiste porte toutes les responsabilités successives de la décadence française, de cette guerre stupide, de la défaite, de la dissidence, de notre écrasement actuel.

Son œuvre dans la décomposition du pays ne date pas d'hier.

Dans une brochure publiée en 1934 sur le parti radical, le Juif F.·.M.·. Jammy-Schmidt, rapporteur du budget de la Chambre, retraçait la politique du parti sous le II[e] Empire et la III[e] République. Cette apologie poussait le plus fantastique réquisitoire qu'on puisse prononcer contre la République. Toutes les erreurs y sont magnifiées. Erreurs de Gambetta qui, en 1870, prolongea la lutte inutilement, nous coûtant trois milliards-or d'indemnité supplémentaire et une large portion du territoire en moins. Erreurs de l'alliance des radicaux et des communards. Erreurs des doctrines du parti (libéralisme intégral, laïcité athée, pacifisme dévirilisateur, etc. N'allait-on pas jusqu'à proposer, en 1870, la suppression de l'armée remplacée par une milice élisant elle-même ses chefs !)

Pendant soixante-dix ans, ces erreurs s'amplifièrent démesurément.

Et sur tous les plans : intérieur, extérieur, social, économique. En politique extérieure, M. Paul Riche cite deux faits :

La Chambre de juin 1914 comprenait 202 radicaux-socialistes, plus 52 radicaux indépendants, alliés à 33 républicains socialistes, à 103 socialistes unifiés, c'est-à-dire une majorité des trois quarts à gauche contre un quart aux nationalistes. C'est cette Chambre radicale qui, aux ordres de l'Angleterre et de l'Amérique, conduisit la France à la paix de 1918, paix maçonnique et juive, nous laissant épuisés moralement et physiquement.

En 1939, le chef du parti radical-socialiste, Edouard Daladier, monte à la tribune de la Chambre pour réclamer les pleins pouvoirs pour la guerre ; le Juif F.·.M.·. Jammy-Schmidt, radical-socialiste d'importance, fait voter le crédit. Si le parti radical l'avait voulu, et derrière lui, son président d'honneur, LA GUERRE N'AURAIT PAS EU LIEU. IL EN EST RESPONSABLE COMME DE LA DEFAITE.

Mais le parti radical était un parti de pauvres petits individualistes, pour la plupart francs-maçons, sans envergure, sans connaissances générales du monde. La planète ? c'était pour eux leur fief électoral ; l'avenir ? les prochaines élections. Hors de cette routine parlementaire, de ce bavardage démagogique, ils ne savaient rien.

Cette ignorance nous a coûté cher.

(…) N. D. L. R. Ce n'est pas Maurice Sarraut, … Albert Sarraut qui prononça la phrase fa… use : « Le communisme voilà l'ennemi », dans … discours de Constantine.

Le numéro 7 francs — **Abonnements : six mois 40 francs ; un an 70 francs**

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone Sud :
à VICHY, … rue de Paris, Hôtel Mondial
C. C. POSTAUX « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES »
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone Nord :
à PARIS, 7, rue Saulnier
… POSTAUX « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES »
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers français en Allemagne peuvent recevoir :

« Les Documents Maçonniques »

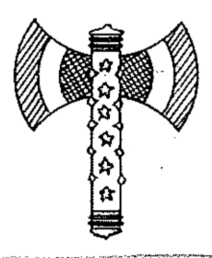
en souscrivant **eux-mêmes** *l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.*

IMPRIMERIE SPÉCIALE DES « DOCUMENTS MAÇONNIQUES » A VICHY

Le gérant : Robert Vallery-Radot

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

Dépôt légal 1944 (3[e] trim.) n° 1.





(Photo Louis Silvestre.)

PHILIPPE HENRIOT EST MORT EN COMBATTANT

Dans son dernier éditorial il stigmatisait à nouveau en ces termes les speakers juifs des radios alliées :

"Vous osez dire que je suis un agent de l'Allemagne. C'est que, pour vous, n'être pas à la solde des envahisseurs, c'est être un agent de l'Allemagne. NE PAS DÉFENDRE LES JUIFS, DEMANDER A ÊTRE LIBÉRÉ DES FRANCS-MAÇONS, c'est être un agent de l'Allemagne. Défendre et servir l'intérêt français dans toutes les conjonctures, c'est être un agent de l'Allemagne. Ne pas vouloir pour la France de la domination bolcheviste, c'est être un agent de l'Allemagne. Ne pas offrir ses hommages au roi George VI, c'est être un agent de l'Allemagne. Se dresser contre les gens du maquis, pillards de fermes, assassins d'enfants, ravisseurs de femmes et assassins à vingt contre un, c'est être un agent de l'Allemagne."

En ce qui concerne " Les Documents Maçonniques ", combien de fois n'avons nous pas été traités d'agents hitlériens parce que nous voulions démasquer la franc-maçonnerie et l'empêcher de nuire.

Laissons crier ceux qui sont "à la solde de l'envahisseur" et rappelons seulement que le Régime Hitlérien n'existait pas quand, au début du XVIIIe siècle, Louis XV interdisait les réunions des Loges et que le Pape Clément XII condamnait la mystique maçonnique.

●

ses maçons des gens qui ne l'ont pas été. Mais nous savons que nous avons affaire, dans la plupart des cas, à des maçons retors et particulièrement dangereux qui, bien avant la guerre, avaient pris soin, à l'intérieur de la Maçonnerie, de faire disparaître toute trace de leur affiliation.

En fut-il ainsi de Maurice Sarraut, directeur de la Dépêche de Toulouse, ancien sénateur de l'Aude, ancien président du Comité exécutif de la rue de Valois, qui fut, il y a quelques semaines, comme un vulgaire « national », victime d'un attentat terroriste?

D'ostensibles funérailles catholiques ont voulu protester contre cette imputation, note M. Guy Crouzet dans la « Politique Française », de février. Ce qui est certain, c'est que le pouvoir Sarraut fait bon ménage avec celui de la Secte, coïncide avec lui dans ses intérêts et dans ses buts.

L'influence de Maurice Sarraut était immense. Elle s'exerçait partout : dans la formation des ministères, dans les compétitions parlementaires et électorales.

Tapi dans l'ombre de son bureau de la rue Bayard, rappelle le Réveil des Français du 18 décembre, Maurice Sarraut tirait les ficelles des pantins à sa solde et aux ordres de la Franc-Maçonnerie, faisait la pluie et le beau temps dans les comités électoraux et casait, patiemment, avec un clignement d'œil dans son visage chafouin, ses pions sur l'échiquier des bandes radicales.

Se souvient-on qu'en 1927, Maurice Sarraut utilisa l'appoint des voix communistes pour assurer le triomphe du parti radical-socialiste et qu'à la même époque, à un congrès du parti, il n'hésita pas à prononcer un discours programme dirigé contre le communisme (1)? Pour la galerie : « sus au communisme ! » mais dans le silence des isoloirs et dans les tractations de la bistrocratie, la main tendue vers les bulletins de vote des frères ennemis !...

Son journal La Dépêche de Toulouse, qui rayonnait sur une vingtaine de départements du Midi et du Centre, était l'organe quasi officiel de la secte.

Deux faits, écrit Le Bloc Catholique de Toulouse (décembre 1943), ont mis particulièrement en lumière le rôle confié à ce journal.

Ç'a été, d'abord, la magnifique réception faite à Wilson par un parlement ayant à ce moment, moralement, à sa tête le haut-maçon Léon Bourgeois, et au premier rang duquel se trouvait Maurice Sarraut, qui jugeait à un si haut prix la direction de La Dépêche qu'il ne voulut jamais avoir place dans un ministère. N'oublions jamais que Wilson n'a pas été si triomphalement accueilli à Brest comme chef de la puissante république américaine, mais comme très qualifié délégué de la Franc-Maçonnerie, qu'il n'a pu qu'en cette qualité être appelé à la présidence de la Conférence de Paris, qui revenait incontestablement au chef de l'Etat Français, et que la mission capitale dont il était chargé était de faire des quatorze articles rédigés par le Grand-Orient la substance du traité de Versailles.

En second lieu, il ne faut pas oublier la mission imposée, le 7 février 1934, au franc-maçon Gaston Doumergue, dit « Gastounet », alors à la retraite et choyé jusque dans les milieux « bien pensants » de Toulouse, au point que, bien que protestant, ils lui ont donné, dans une circonstance importante, un fauteuil au premier rang de notre cathédrale et un autre dans le salon de Clémence-Isaure, sans qu'il ait eu même la peine de le demander. Cette mission, il a dû l'accepter au lendemain de la sanglante journée du 6 février, qui a gravement alerté la Franc-Maçonnerie. Maurice Sarraut, sous le « signe de détresse » du Grand-Orient, lui a donné l'ordre de partir pour Paris et d'y former un ministère mi-rose, mi-rouge, chargé d'apaiser la France honnête. Quand il s'en est acquitté, il a été remis dans sa voiture et rendu de nuit aux douceurs de sa retraite de Tournefeuille.

Une fois de plus, les radicaux et les maçons l'emportaient.

Après l'armistice, Maurice Sarraut était demeuré, selon l'expression de Lucien Rebatet dans Je Suis Partout (10 décembre 1943) « l'un des grands virtuoses du louvoiement ».

... Sauvant les meubles des loges, mais gardant les contacts avec les anciens F∴ dégoûtés,

...Ces derniers temps, ému par la tournure qu'ont prise les affaires algériennes, il avait présidé des confabulations radicales-socialistes et parlementaires dont les conclusions peuvent se résumer ainsi : ni ordre ni désordre, ni dissidence ni loyalisme, ni germanophobie ni collaboration. Mais les communistes n'ont que faire de ces habiles manœuvriers. Tout ce qu'ils demandent aux cadres de l'ancien régime, ce sont des esclaves passifs, des automates. Le vieux Sarraut risquait de gêner leur recrutement. Dix-huit balles blindées de neuf millimètres ont abattu en cinq secondes ce symbole du passé démocratique et ses si beaux échafaudages de malices feutrées, de supputations et de maquignonneries.

Ce meurtre comporte un enseignement : Sarraut mort, écrit le rédacteur de « Je suis partout », pourrait enfin rendre un service à la France. Son cadavre crie : « Je me suis toujours trompé. Il n'y a pas de compromis avec le bolchevisme. J'ai travaillé à sa victoire. J'ai eu, de ses mains, mon châtiment. Le bolchevisme ne fait pas le détail. »

LE PARTI MAÇONNIQUE

A propos de l'assassinat de Maurice Sarraut, Paul Riche, dans L'Appel (16 décembre 1943), retrace l'histoire du parti radical dont le directeur de La Dépêche fut l'inspirateur et le guide.

Le parti radical-socialiste porte toutes les responsabilités successives de la décadence française, de cette guerre stupide, de la défaite, de la dissidence, de notre écrasement actuel.

Son œuvre dans la décomposition du pays ne date pas d'hier.

Dans une brochure publiée en 1934 sur le parti radical, le Juif F∴M∴ Jammy-Schmidt, rapporteur du budget de la Chambre, retraçait la politique du parti sous le IIe Empire et la IIIe République. Cette apologie poussait le plus fantastique réquisitoire qu'on puisse prononcer contre la République. Toutes les erreurs y sont magnifiées. Erreurs de Gambetta qui, en 1870, prolongea la lutte inutilement, nous coûtant trois milliards-or d'indemnité supplémentaire et une large portion du territoire en moins. Erreurs de l'alliance des radicaux et des communards. Erreurs des doctrines du parti (libéralisme intégral, laïcité athée, pacifisme dévirilisateur, etc. N'allait-on pas jusqu'à proposer, en 1870, la suppression de l'armée remplacée par une milice élisant elle-même ses chefs !)

Pendant soixante-dix ans, ces erreurs s'amplifièrent démesurément.

Et sur tous les plans : intérieur, extérieur, social, économique. En politique extérieure, M. Paul Riche cite deux faits :

La Chambre de juin 1914 comprenait 202 radicaux-socialistes, plus 52 radicaux indépendants, alliés à 33 républicains socialistes, à 103 socialistes unifiés, c'est-à-dire une majorité des trois quarts à gauche contre un quart aux nationalistes. C'est cette Chambre radicale qui, aux ordres de l'Angleterre et de l'Amérique, conduisit la France à la paix de 1918, paix maçonnique et juive, nous laissant épuisés moralement et physiquement.

En 1939, le chef du parti radical-socialiste, Edouard Daladier, monte à la tribune de la Chambre pour réclamer les pleins pouvoirs pour la guerre ; le Juif F∴M∴ Jammy-Schmidt, radical-socialiste d'importance, fait voter le crédit. Si le parti radical l'avait voulu, et derrière lui, son président d'honneur, LA GUERRE N'AURAIT PAS EU LIEU. IL EN EST RESPONSABLE COMME DE LA DEFAITE.

Mais le parti radical était un parti de pauvres petits individualistes, pour la plupart francs-maçons, sans envergure, sans connaissances générales du monde. La planète? c'était pour eux leur fief électoral; l'avenir? les prochaines élections. Hors de cette routine parlementaire, de ce bavardage démagogique, ils ne savaient rien.

Cette ignorance nous a coûté cher.

(1) N. D. L. R. Ce n'est pas Maurice Sarraut, c'est Albert Sarraut qui prononça la phrase fameuse : « Le communisme voilà l'ennemi », dans son discours de Constantine.

Le numéro 7 francs

Abonnements : six mois 40 francs ; un an 70 francs

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone Sud :

À VICHY, [illegible] rue de Paris, Hôtel Mondial
C. C. POSTAUX « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES »
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone Nord :

À PARIS, 7 rue Saulnier
C. C. POSTAUX « LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES »
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers français en Allemagne peuvent recevoir :

« Les Documents [illegible] »

en souscrivant eux-mêmes l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DES « DOCUMENTS MAÇONNIQUES » A VICHY

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

Dépôt légal 1944 (3e trim.) n° 1.

Le gérant : Robert Vallery-Radot

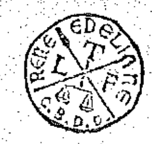
LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

NUMÉRO 9 — REVUE MENSUELLE — JUIN 1944

Autorisation N° S. 195

(3e année)

SOMMAIRE



Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
Robert VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 39, rue de Paris, Hôtel Mondial, VICHY
Tél. : 34-35
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Un an . . . . 70 frs
Six mois . . . . 40 frs

LE NUMÉRO :
7 francs

L'Activité Belliciste de la F∴ M∴

et

LA GUERRE DE 1939

Il est un lieu commun dans les milieux maçonniques d'affirmer que les Loges étaient pacifistes et qu'elles ont toujours travaillé pour un rapprochement franco-allemand. De ces deux prémisses, la conclusion s'impose : la Franc-Maçonnerie n'est nullement responsable de l'entrée en guerre de la France en 1939 et elle n'a pas à en supporter les conséquences. Il s'agit là d'un point d'histoire qui est important car les apparences sont, en effet, en faveur d'une tendance pacifiste au sein de la Franc-Maçonnerie. L'exploitation de cette tendance pourrait servir à excuser la Franc-Maçonnerie et à éviter sa compromission définitive dans les événements qui ont précédé l'entrée en guerre de la France et de l'Angleterre en 1939.

Nous avons étudié précédemment, dans cette revue, les importantes réunions des Maçonneries alliées et neutres qui se tinrent à Paris en 1917. Nous y renvoyons nos lecteurs. Il est bon cependant de relire les textes car ils seront les éléments constructeurs de la future politique maçonnique internationale. C'est le 22 janvier 1917 que le Maçon important que fut Woodrow Wilson, président des Etats-Unis d'Amérique, adressa au Sénat des Etats-Unis le premier message où il assignait, comme but de paix « LA CREATION D'UNE FORCE GARANTISSANT LA PERMANENCE DE LA SOLUTION INTERVENUE, UNE FORCE TELLEMENT SUPERIEURE A CELLE DE TOUTE NATION ENGAGEE DANS UNE ALLIANCE JUSQU'ICI FORMEE OU PROJETEE, QUE PAS UNE NATION, PAS UNE COMBINAISON PROBABLE DE NATIONS, NE PUISSE L'AFFRONTER OU LUI RESISTER. SI LA PAIX A VENIR DOIT ETRE DURABLE, IL FAUT QU'ELLE SOIT ASSUREE PAR LA FORCE SUPERIEURE ET ORGANISEE DE L'HUMANITE »...

Lorsque s'assemble, en juin 1917, le Congrès des Maçonneries alliées, les Etats-Unis d'Amérique sont, depuis le 6 avril 1917, en guerre avec les Empires centraux.

L'intervention des Etats-Unis avait été saluée par la Franc-Maçonnerie française dans le télégramme suivant, adressé au président Wilson :

« Le Grand-Orient de France est heureux de saluer dans l'admirable message du président Wilson, la consécration formelle des idées de justice, de droit et de liberté pour lesquelles il a toujours combattu. Ce document historique éternel, qui met une étoile de plus au pavillon des Etats-Unis d'Amérique, prélude des Etats-Unis d'Europe, attestera au long des âges la victoire de la lumière sur l'ombre, du bien sur le mal, la logique puissante qui mène le monde, même à travers les catastrophes, vers son but inconnu. Rien ne se perd dans l'effort universel vers le mieux et, en serrant votre main fraternelle, il nous semble retrouver un peu de l'étreinte qui unissait fortement, voici plus d'un siècle, celles de La Fayette et de Washington. La Franc-Maçonnerie réunit ainsi ses fils à travers le temps, en les faisant communier davantage, d'étape en étape, sous l'égide de la Raison Souveraine, vers la plus exacte organisation libérale de l'Humanité. »

Il faut souligner que le F∴ président Wilson précisa, dans son message, le but futur du règne maçonnique sur le monde dans des termes qui furent presque littéralement repris par le Congrès des Maçonneries alliées et neutres ; c'est ainsi que le F∴ Lebey, rapporteur dans ce congrès, prononça, dans son discours, les phrases très significatives suivantes :

« Nous sommes conviés à réussir ce qu'a compromis la Sainte Alliance par suite de principes opposés aux nôtres, et dans la réconciliation universelle, mais garantie, des hommes, de faire la preuve de nos principes. Il convient d'apporter à cette œuvre, elle aussi sans précédent comme cette guerre, un grand enthousiasme à côté d'une saine raison, un vaste sentiment de la solidarité des êtres en même temps qu'une défiance plus renseignée, plus avisée, plus pénétrante que par le passé. Nous couronnerons l'œuvre de la Révolution française.

« Les relations des individus libres dans une République libre se complètent naturellement, logiquement, par les relations identiques des peuples entre eux. Les peuples vivent à côté des peuples comme les individus à côté des individus, et les relations des peuples entre eux entraînent celles des individus qui appartiennent à des nationalités différentes. De même que les rapports entre citoyens sont régis par les Droits de l'Homme, les rapports entre nations seront régis par les Droits des Peuples. »

Nous voyons, en germe, la tendance invincible de la Franc-Maçonnerie internationale qui est de vouloir convertir l'humanité tout entière en un ensemble de républiques maçonniques, sorte de Chrétienté laïque animée non plus cette fois-ci par la Papauté mais par l'idéologie maçonnique internationale.

André Lebey continue son rapport par cette phrase typique :

« Le devoir de demain sera de libérer le peuple allemand lui-même. »

Le principe de la Société des Nations avait été imposé par la Charte éditée par ce congrès. Nous en avons donné le texte dans notre dernier article. Nous avons souligné que les mots mêmes de **« Société des Nations »** s'y trouvaient ; André Lebey envisageait **« la libération »** du peuple allemand en exigeant son entrée dans la S.D.N. et la pénétration, chez ce peuple, de l'idéologie républicaine et maçonnique.

Ce que fut le traité de Versailles en 1919, nous pouvons maintenant le juger avec le recul de l'histoire : la disparition de la monarchie en Autriche et en Allemagne, la destruction de l'empire autrichien, la ruine de la dynastie des Habsbourg, l'agrandissement de l'Angleterre et de la France, nations maçonniques, la création d'un nouvel état maçonnique au sein de l'Europe centrale, la Tchéco-Slovaquie, qui sera une possibilité de départ de propagande idéologique en Europe centrale. Ce sont là des faits historiques indéniables et qui obéissaient, dans tous les cas, à une ligne politique déterminée. La S.D.N. était créée avec l'assentiment entier des Grands-Orients internationaux. Le Grand-Orient de France, par exemple, dans son Convent de 1921, concevait une Société des Nations universelle et souveraine, **« qui doit être une véritable Société des peuples, ayant le contrôle, à la fois, de la culture, de la production et des armements »**. La non participation des Etats-Unis à la S.D.N. lui enlevait évidemment son caractère universel mais les temps étaient à l'euphorie et les troubles sanglants qui avaient suivi la défaite allemande, ainsi que la création des républiques maçonniques en Allemagne, ne pouvaient que satisfaire les diverses Maçonneries mondiales ; car, pour bien comprendre la tendance pacifiste qui eut cours au sein de la Maçonnerie française, il faut bien situer la position de l'Allemagne d'alors et la position de la France.

Les organismes financiers internationaux contrôlaient pratiquement toute l'économie allemande ; les troubles sociaux dus à la chute du mark, le chômage, faisaient de ce peuple une nation divisée et dirigée par des groupes qui luttaient les uns contre les autres. Les alliés n'avaient reconnu que le gouvernement dirigé par des socio-démocrates, la plupart maçons. La Maçonnerie allemande était pratiquement aux ordres de la Maçonnerie française et anglaise. On enserrait l'Allemagne entre la tenaille d'une direction politique maçonnique imposée par Paris et Londres d'une part et, d'autre part, par la dictature économique et financière de la haute banque juive anglo-américaine ; l'Allemagne donnait l'apparence d'une République maçonnique obéissant aux ordres des alliés et servant les intérêts de ces derniers.

La Maçonnerie française, si son pacifisme avait été réel en 1922, aurait dû être au courant des textes qui commençaient à sortir des archives russes et, en particulier, de ce fameux Livre Noir faisant connaître les documents concernant la politique franco-russe et montrant que, peut-être, les responsables de la guerre ne pouvaient pas aussi facilement se définir que les images d'Epinal l'indiquaient alors. En Allemagne, l'année 1933 voyait paraître l'importante collection **« Die grosse Politik der europaeischen Kabinette 1871-1914 »**. Cette collection des actes diplomatiques du ministère des Affaires étrangères jetait une vive et abondante lumière sur bien des faits, même de politique intérieure française. Les travaux de Dirr, de Carl Brockhausen, de Demartial, de Romberg, qui publiaient, en caractères rouges, les passages omis ou falsifiés du livre orange russe, l'ouvrage capital de Dobrorolski traduit en Allemagne sous le titre : **« Die Mobilmachung der russischen Armée 1914 »**, fixaient, d'une façon précise, la fameuse question de la mobilisation russe.

Or ces travaux de rectification historique étaient soigneusement cachés du public français. La Maçonnerie aurait dû faire passer dans les faits les longues phrases pacifistes qu'elle adressait à **l'Association Maçonnique Internationale** et les sentiments pacifiques qu'elle exigeait chez les autres auraient pu être, par ses soins, diffusés parmi les Loges. En réalité, pour parler franc, la Maçonnerie française, le Grand-Orient en particulier, qui était devenu l'inspirateur très officiel du gouvernement français, soutenait et appuyait complètement la politique de celui-ci.

La France avait alors devant elle une politique très nette; mais des pressions étrangères constantes pesaient sur son gouvernement de tout leur poids. La France, devant les événements du traité de Versailles, devant les résultats pitoyables de la politique issue de ce traité, aurait dû exiger une nouvelle réunion autour d'un tapis vert afin de mettre au point, humainement et dans les limites du réel, la situation internationale européenne. Mais nous vivions dans les nuées et les Loges favorisaient incontestablement cette équivoque qui posait l'irresponsabilité comme principe de gouvernement et les axiomes démocratiques comme règle de l'univers.

La Maçonnerie, église toute puissante de la démocratie française d'alors, jouait un jeu de duplicité depuis 1918. D'un côté, certains de ses représentants faisaient de grandes démonstrations sentimentales et chantaient la réconciliation franco-allemande, de l'autre, les politiciens maçons obéissaient à la thèse officielle des milieux réactionnaires français; d'une part, dans les Convents, le Grand-Orient de France continuait à soutenir la Société des Nations par des vues et des conclusions toutes platoniques; d'autre part, le même Grand-Orient appuyait la politique financière anglo-américaine qui affamait l'Allemagne et qui annulait, en fait, toutes les généreuses initiatives pacifistes de certains de ses membres. En 1925, la Loge « Jules-Michelet » de Verdun revient sur la nécessité de l'entente franco-allemande mais, bien entendu, « rapprochement franco-allemand » signifie, pour le Grand-Orient, rapprochement de la Maçonnerie française et de la Maçonnerie allemande, les Loges ne pouvant accepter que des formes de gouvernement maçonniques. La même comédie continua en 1926, 1927 et 1928 : la Maçonnerie pleurnichait sa propagande pacifiste internationale, des Maçons allemands étaient reçus, en 1927 au Convent et provoquaient une ovation délirante selon les termes d'un compte rendu d'alors, mais nous avons là un simple paravent qui est destiné, purement et simplement, à tromper le peuple allemand en général et les Maçons allemands en particulier.

Après la question des réparations dont l'Allemagne avait accepté le règlement sur les principes du plan Dawes, allait surgir la fameuse question de la sécurité qui devait mener tout droit l'Europe à la guerre de 1939. Le pacte de Locarno (16 octobre 1925) fut un essai qui fut vite étouffé par la Chambre de la Législature maçonnique de 1924. Que l'on comprenne bien mon point de vue; je ne veux pas rejeter sur la Maçonnerie toute seule la part des responsabilités dans le déclenchement de la guerre de 1939; la droite chauviniste, les milieux militaristes qui n'ont rien oublié et qui n'ont rien appris, une bourgeoisie obtuse et qui se croit le peuple le plus spirituel de la terre, ont leur part de responsabilité, mais je veux démontrer que



EMBASSY OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Paris, le 28 Mars 1939.

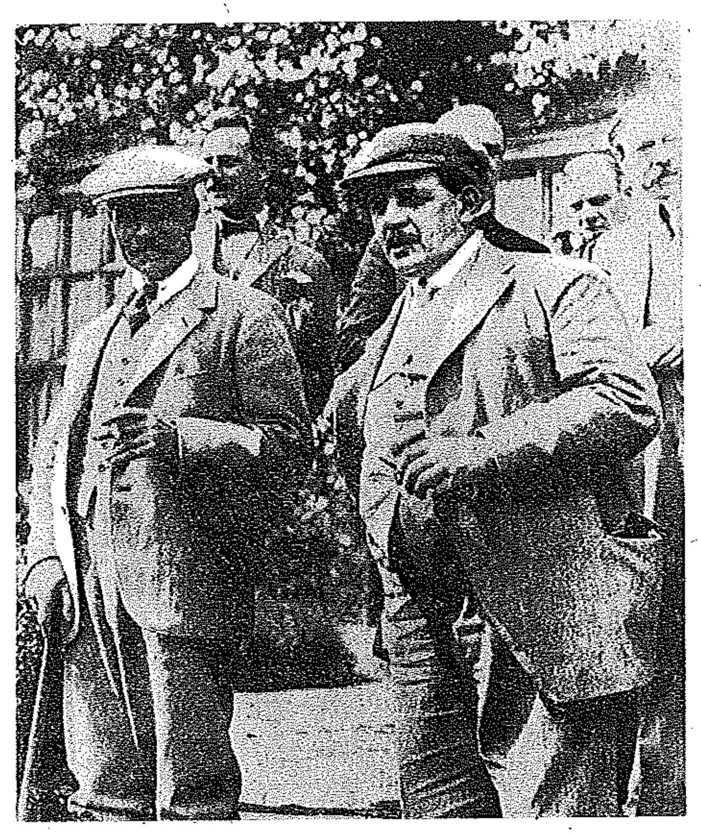
Messieurs les Grands Maîtres:

L'Ambassade est chargée par le Secrétaire d'Etat de vous accuser réception de la communication que vous avez bien voulu adresser au Président Roosevelt le 1er Février 1939.

Veuillez agréer, Messieurs les Grands Maîtres, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Douglas MacArthur, 2nd,
Secrétaire d'Ambassade.

Messieurs les Grands Maîtres
du Grand Orient de France et
de la Grande Loge de France,
16, rue Cadet,
Paris (9ème).



Mac-Donald et Herriot aux Chequers

la légende du pacifisme maçonnique est un faux et qu'elle cache une véritable duplicité.

Après Locarno et le plan Dawes on pouvait croire que les deux questions qui menaçaient d'aigrir les rapports franco-allemands, celle des réparations et celle de la sécurité, allaient enfin disparaître. Le Quai d'Orsay continuait la politique de méfiance et les milieux maçonniques ne cessaient d'agir dans ce sens quand ils en avaient la possibilité; la gauche était aussi coupable que la droite française. En 1930, les élections allemandes du 14 septembre vont provoquer une réaction très curieuse dans les milieux maçonniques internationaux.

Historiquement il ne faut pas s'étonner de la réussite de la poussée des nationaux-socialistes en Allemagne. Certaines dispositions du traité de Versailles, certains actes portaient maintenant leurs fruits. Des questions irritantes n'étaient pas réglées : le corridor polonais, la question des minorités, les colonies allemandes, la zone démilitarisée, la Sarre. Si nous y ajoutons le chômage terrible qui sévissait en Allemagne par suite des bouleversements économiques que subissait ce pays par l'emprise anglo-américaine sur les finances et sur l'industrie du Reich, nous comprendrons les premiers succès de Hitler qui obtint 107 sièges au Reichstag. La Maçonnerie, qui a chanté la paix en soutenant la vieille politique de Poincaré, voit l'arrivée du national-socialisme en Allemagne comme une catastrophe. Lorsque le 30 janvier 1933, le maréchal Hindenburg appelle le chef du national-socialisme au pouvoir, les Loges maçonniques vont changer leurs batteries et dévoiler ce qui fut toujours le fond de leurs pensées, qui était d'exiger qu'aucun gouvernement ne pût diriger l'Allemagne qui ne fût une République maçonnique.

En 1932, la fameuse Conférence du Désarmement avait été longuement attendue par tous les peuples qui avaient mis naïvement leur confiance et toutes leurs espérances dans cette réunion. Le Grand-Orient de France, le 14 février 1932, avait envoyé un appel dans lequel, **« soucieux de l'avenir de l'humanité »**, la Maçonnerie en appelait à la conscience des hommes d'Etat responsables des décisions dont allaient dépendre la tranquillité et le bonheur des peuples. Que fut cette conférence? Un échec lamentable. Contre le danger que constituait l'armée allemande de cent mille hommes, sans artillerie lourde, sans aviation militaire ni tanks, la France opposait le budget réel de la guerre qui, en 1932, approchait de vingt milliards. La psychose de guerre n'avait pas disparu des milieux politiques français; on ne saurait trop le répéter : **en préparant la guerre, on a la guerre.**

En France, les élections de mai avait ramené M. Herriot au pouvoir. Le 16 juin 1924, il retrouvait MacDonald à la Conférence de Lausanne et, avec cet entêtement sénile qui a caractérisé toute la politique

française de 1918 à 1939, le gouvernement français insista sur le caractère intangible du traité de Versailles et déclara qu'il ne saurait être question d'annuler les réparations. Le gouvernement français réussit à faire imposer à l'Allemagne des obligations qu'elle ne pourrait vraisemblablement jamais remplir et, là encore, on avait fait preuve de la plus évidente mauvaise volonté. Le problème du désarmement général, posé dans le préambule de la V[e] partie du traité de Versailles, avant l'article 159 et disant que le désarmement de l'Allemagne devait être l'amorce du désarmement général, devenait un motif d'irritation internationale. Fatiguée d'attendre, l'Allemagne, préoccupée elle aussi de sa sécurité, réclama donc l'égalité des droits en matière militaire, c'est-à-dire la réduction, par les autres puissances, de leurs armements au niveau imposé à l'Allemagne. Toute la presse française, sans exception, et y compris la presse maçonnique, traduisit cette demande par : **l'Allemagne exige son réarmement.**

Lorsque le chancelier Hitler prit le gouvernement du Reich en main, on sait qu'il présenta, sur le plan international, des questions extrêmement nettes. Plusieurs fois Hitler a offert de causer directement avec la France. Il a offert de liquider cette irritante question du désarmement. L'Allemagne, lasse d'attendre, est devenue forte et la France, qui n'a su profiter ni de sa victoire, ni de la situation internationale d'alors, fut obligée de s'incliner devant les faits accomplis et devint le notaire hargneux et impuissant de l'Europe.

La Maçonnerie a pris position : Hitler, c'est l'ennemi n° 1, c'est l'homme qui fait fermer les Loges et qui chasse les Juifs, c'est-à-dire qui retire les leviers de commande aux Maçons allemands, hommes de paille du Grand-Orient de France et de la Grande Loge d'Angleterre, et aux Juifs dont le rôle en Allemagne depuis 1918, que ce soit en littérature, en science, en économie politique, a été d'une nocivité extrême. La déclaration de guerre du Grand-Orient à l'Allemagne nationale-socialiste est lancée le 2 mai 1933 par le manifeste **« pour la Paix »** ; car on continue, dans les Loges, à utiliser ce slogan. On continue à émouvoir la sensibilité des peuples et, maintenant que la Société des Nations maçonniques a montré sa faillite, on va essayer de coaliser tous les peuples européens contre l'Allemagne nationale-socialiste.

Nous voyons la Franc-Maçonnerie, qui a soutenu et aidé tous les gouvernements de gauche dans leur politique réactionnaire de méfiance et de suspicion envers l'Allemagne, demander à la Société des Nations de faire une proposition nette de désarmement total et déclarer, alors qu'elle est coupable, que **« toutes les tentatives de rapprochement échouent ».**

Déjà l'on parle d'impérialisme. Le télégramme envoyé par la Maçonnerie au président Benès, qui dirige l'Assemblée de la Société des Nations, en 1935, est convaincant à ce sujet :

« L'Assemblée générale du Grand-Orient de France adresse à M. Benès, président en exercice de la Société des Nations, l'expression de son attachement à l'esprit de la Société des Nations et de l'espoir qu'elle met en cet organisme international pour le maintien de la paix contre tous les impérialismes. »

Des campagnes de presse inouïes contre le fascisme s'inaugurent dans toutes les démocraties européennes. Les loges, et les Juifs qui les dirigent pour la plupart, commandent le mouvement et c'est de là que partent tous les mots d'ordre de la campagne de presse et de la propagande « antifaciste ». Les affaires d'Espagne, encore présentes à toutes les mémoires, démontrent, nous l'étudierons un jour, la collusion complète du Grand-Orient de France et de la Maçonnerie anglaise dans les tentatives de bolchevisation de ce pays. La campagne de fausses nouvelles redouble de plus belle et ce sera l'intervention de la juiverie américaine qui déclenchera, par l'intermédiaire de la presse anglaise et française, les racontars les plus stupides, les nouvelles les plus tendancieuses, le système de propagande, en somme, qui mettra les peuples européens en état perpétuel de crise larvée et qui mènera presque inévitablement ces mêmes peuples à accepter comme fatale la guerre. Des politiciens français essaient encore de faire marche arrière et de parler **« du respect des traités dans le cadre de la sécurité collective sous l'égide de la Société des Nations ».** Ce sont là des mots qu'on ne comprend plus car la juiverie a décidé d'abattre le chef du national-socialisme, quel qu'en soit le prix, et la Maçonnerie, qui est son instrument politique, marche à fond dans cette voie.

Si les Loges n'ont apporté aucun élément constructif pendant les seize années de tentatives d'organisation de la paix européenne, si les Maçons se sont contentés d'acclamer la paix dans le même temps qu'ils souhaitent en Grande-Bretagne, en Amérique, en France, en Tchécoslovaquie, les mesures internationales de méfiance politique et les projets économiques d'étranglement, on les voit dorénavant, dès 1933, cristalliser leurs efforts pour abattre les nouvelles idéologies européennes qui ont le grand malheur de ne pas avoir une paternité maçonnique, et de ne pas jouer le grand jeu démocratique maçonnique mondial. Les Maçonneries et le Quai d'Orsay conti-

ANNÉE 1938-1939 (E.·. V.·.)

CIRCULAIRE N° 17.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O.·. de Paris, le 5 Mai 1939 (E.·. V.·.)

OBJET :
Action en faveur de la Paix et Adresse câblée au Président ROOSEVELT.

LE CONSEIL DE L'ORDRE

aux Loges du Grand Orient de France

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Dans les heures pleines d'angoisse que traverse le monde, alors que tous les hommes se demandent si le fléau de la guerre ne va pas, demain, répandre ses dévastations, nous tenons une fois de plus à souligner l'action inlassable poursuivie par le Grand Orient de France, pour le maintien de la paix.

Notre Ordre s'honorera, devant l'histoire, d'avoir, le 22 Septembre 1938, à la séance de clôture de son Convent, câblé au Président ROOSEVELT la fraternelle adjuration de faire entendre sa grande voix médiatrice.

La tension internationale était alors à son comble, et la catastrophe semblait inévitable.

Quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées que, de l'autre côté de l'Atlantique, parvenait en Europe le message ardemment espéré. Aussitôt, dans une atmosphère détendue, les négociations étaient reprises, et la paix redevenait possible.

Accalmie provisoire, puisque, quelques mois plus tard, étaient commis de nouveaux attentats par les puissances ennemies de la démocratie.

Cependant, une fois de plus, le Grand Orient de France, en accord avec la Grande Loge, avait parlé.

Notre Circulaire N° 13 reproduit le texte de l'adresse solennellement envoyée au Président ROOSEVELT le 1[er] Février 1939 et dans laquelle est invoquée la haute autorité de l'homme d'État, sollicité de prendre l'initiative d'une conférence internationale pour la paix.

Nous avons eu la joie, dans la nuit du 14 au 15 Avril 1939, de voir réaliser cette seconde intervention, sous la forme d'un message au retentissement mondial destiné aux deux dictateurs dont les entreprises belliqueuses menacent l'univers.

A ce document, d'une portée inestimable, où se trouve précisément formulée la notion de conférence internationale, avec l'assurance d'une participation des États-Unis, l'un des hommes d'État mis en cause vient de donner une réponse.

Celle-ci a fourni au Grand Orient de France l'occasion d'exprimer une fois de plus par câble sa gratitude au grand démocrate américain, bon ouvrier de la paix, dans les termes suivants :

« A SON EXCELLENCE M. FRANKLIN ROOSEVELT,

« *Président de la République des États-Unis d'Amérique.*

« Au lendemain de la vaine réfutation, par l'un de vos interlocuteurs européens, de l'admirable message que vous leur avez adressé le 15 Avril, le Grand Orient de France tient à vous réitérer l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre si noblement humaine à laquelle vous vous consacrez avec tant de courage et de ténacité. »

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
GROUSSIER.

Les Vice-Présidents,
FÉLICIEN COURT, VORONOFF.

Les Secrétaires,
PAUL PERRIN, VILLARD.

Le Garde des Sceaux,
PROVANDIER.

Le Trésorier,
ANDRÉ THIERY.



EMBASSY OF THE
UNITED STATES OF AMERICA

Paris, le 8 Mai 1939.

Grand Orient de France,
16, Rue Cadet,
Paris (9ème).

Messieurs:

J'ai l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 2 Mai, par laquelle vous avez bien voulu me donner connaissance du texte d'un cablogramme adressé par votre Groupement au Président des Etats-Unis. Je suis certain que M. Roosevelt aura été très sensible à votre geste de sympathie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée

William C. Bullitt.

-nuent de déclarer intangibles des traités auxquels ils ne croient plus; tout cela va disparaître devant le fait nouveau : l'affaire éthiopienne, qui va permettre aux démocraties d'étrangler économiquement l'Italie et Mussolini. Ceux qui, hier, bêlaient au pacifisme dans les Loges, sont devenus, en quelques heures, bellicistes fanatiques, au nom des principes, bien entendu. Les meetings du « Vel' d'Hiv », les conférences de Loges qui exigeaient la paix, hier, exigent tout soudainement la guerre, et une guerre sans merci, aujourd'hui. La presse fait l'unanimité des « profanes »; les Loges font le ciment entre politiciens qui se haïssent mais qui s'unissent pour défendre le régime dont ils profitent et qui les nourrit. Quelle affaire si, en touchant Mussolini, on peut également abattre son cousin Hitler !

Rappelons les instructions secrètes données au Grand-Orient d'Italie, publiées récemment dans **L'Italie Nouvelle** (26 avril 1944) et qui, dans le document numéro cinq du 15 août 1936, déclarent que : **« Toutes les Nations démocratiques de la Terre, affiliées au Grand Architecte et à nous, entreront, quand le moment sera venu, coalisées en guerre contre notre ennemi le plus acharné pour l'écraser ».** Les Loges montrent là leur vrai visage.

Lorsque éclata la crise de septembre 1938, l'Assemblée maçonnique du G.·.O.·. est prise entre le désir de suivre les impulsions sentimentales des quelques pacifistes sincères qui sont dans son sein et la ligne politique irréductible d'antifascisme qui est sa règle générale. Le texte voté par le Grand-Orient parle de la guerre qui n'est pas fatale et déclare que la paix **« ne peut être sauvée ni par une politique d'abandons ni par une politique de refus systématique à l'égard des autres nations ».** Il dénonce enfin l'hypocrisie de **« l'humanisation de la guerre ».** Avant de se séparer, la même Assemblée générale vote à l'unanimité l'envoi au président Roosevelt de l'adresse suivante :

« L'Assemblée générale du Grand-Orient de France adjure fraternellement le président Roosevelt de faire entendre sa voix pour suspensions mesures de force en Europe. Guerre mondiale peut être évitée par l'intervention haute autorité du président Roosevelt au service du droit et de la justice. Expression gratitude centaines millions d'hommes. »

Mais, dans le même temps, pour bien obéir à cette politique de balancement que je souligne depuis le début de cette étude, le mercredi 21 septembre, le Convent du Grand-Orient de France décide l'envoi au président Benès du télégramme suivant :

« L'Assemblée générale du Grand-Orient de France adresse au président Benès des vœux ardents pour le salut de la démocratie tchécoslovaque dans l'épreuve difficile qu'elle traverse. »

Le F.·. Roosevelt est ainsi mis en cause par le Grand-Orient; les Maçons français montrent, une fois de plus, leur ignorance extraordinaire des choses internationales. Ils prennent pour arbitre l'homme qui a pratiquement échoué dans toutes ses entreprises, l'homme que la juridiction suprême des Etats-Unis a publiquement désavoué. Mais le F.·. Roosevelt était entouré d'un **gang** bien constitué, juif et maçonnique; la publicité américaine étant la première du monde, il était juste que Roosevelt devînt le pape de la démocratie universelle. Les bons Français se pâment devant un visage si franc et les frères trois points ont la larme à l'œil en tirant les batteries d'allégresse et d'espérance au nom du grand Maçon, futur administrateur de la Maçonnerie universelle de demain. Ces bons gogos oublient le F.·. W.-C. Bullitt qui exige, de Daladier, la guerre, la guerre à tout prix contre Hitler, car les bons soldats de France sont naturellement, et de droit divin, l'armée de choc des démocrates anglo-américains.

Relisons la presse maçonnique, **« La Lumière »**, en particulier. On sait maintenant ce que fut Munich et ce que fut Daladier, « l'homme étonné de France ». Le 30 septembre, les FF.·. proclament « : **la fermeté française a fait reculer la guerre »...** Ils mentent car l'on sait maintenant que ce fut Chamberlain qui voulut la paix malgré les Churchill, Eden et autres bellicistes de Londres et aussi parce que Bonnet, Flandin et les instituteurs ont freiné Daladier. Le concert des antimunichois reprend; Blum revient au mur des lamentations, de Kérillis brandit le drapeau de Déroulède et Buré parle des **« deux chiens enragés allemand et italien »** (3 octobre). Les Loges, par l'intermédiaire de la maçonnique **« Lumière »**, publient, le 7 octobre, un manifeste de protestation contre **« la politique de déshonneur et de catastrophe »**; pensez-donc ! si l'on avait la paix !

Dès le début de 1939, une offensive de la juiverie new-yorkaise précipite le décrochement des forces pacifistes sur lesquelles Chamberlain avait appuyé sa politique de Munich. Cette offensive se répercute d'abord sur la City de Londres dont le revirement, selon la forte expression de Georges Champeaux, est le point de départ de la guerre de 1939. Londres veut dorénavant la guerre; Roosevelt et ses Juifs veulent la guerre; Beck veut la guerre, le Grand-Orient de France, lui, plane dans les nuées; il joue avec les mythes et contemple le soleil maçonnique américain.

Le 1er février 1939, la Maçonnerie française, Grand-Orient et Grande Loge de France réunis, envoyait le télégramme suivant au président Roosevelt :

**A son Excellence M. Franklin Roosevelt,
président des Etats-Unis d'Amérique.**

« Le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France vous expriment une fois encore la profonde gratitude de tous les Maçons français pour vos efforts incessants en faveur de la paix. Ils ne sauraient oublier qu'au mois de septembre 1938 vos nobles interventions ont contribué de façon décisive à écarter les périls qui menaçaient l'Europe et la Civilisation.

« Mais la Grande Loge et le Grand-Orient de France constatent que, malheureusement, la sécurité du monde est loin d'être définitivement assurée.

« Les dangers de guerre restent grands. Et d'odieuses persécutions, que le gouvernement américain a flétries en des termes auxquels s'associe pleinement la Maçonnerie française, semblent rendre plus difficile encore l'avènement d'une paix fondée sur les grands principes de justice et de liberté spirituelle dont vous vous êtes toujours fait le fervent interprète.

« Les deux puissances maçonniques françaises pensent comme vous que l'ordre nouveau auquel aspirent tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté ne peut être établi que par une conférence internationale, où seraient représentés tous les Etats intéressés et au cours de laquelle seraient étudiés en pleine clarté tous les problèmes territoriaux, techniques et économiques qui divisent aujourd'hui les nations.

« Le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France pensent que, à l'heure actuelle, vous avez seul l'autorité nécessaire pour provoquer la réunion de cette conférence. Aussi les deux Fédérations maçonniques françaises vous adressent-elles, au nom de tous les membres, une adjuration pressante et respectueuse pour que vous preniez sans plus tarder l'initiative de convoquer cette assemblée internationale avant qu'éclatent dans le monde de nouveaux conflits dont les répercussions, impossibles à prévoir, risqueraient d'entraîner la ruine de notre civilisation. »

Ce télégramme est un magnifique monument de la bêtise maçonnique; nous sommes dans les nuées : les **« nobles interventions »** de Roosevelt de septembre 1938? Sont-ce les pressions extraordinaires de ses ambassadeurs en Europe centrale, en Angleterre, en France, dans les Balkans? Mais le fanatisme antifasciste des barbus du G.·.O.·. est toujours virulent et l'on est accoutumé à ce que les problèmes politiques internationaux soient réduits à leur plus simple expression, rue Cadet. Les dangers de guerre restent grands aux yeux de la Maçonnerie française qui considère, avant toutes choses, les « persécutions » antijuives et antimaçonniques en Allemagne. Le bout de l'oreille maçonnique ressort dans l'affirmation du texte ci-dessus concernant la nécessité d'un « ordre nouveau » : lisons bien : l'ordre nouveau maçonnique, que dérange si malencontreusement M. Hitler. Quant à la conférence internationale présidée par le F.·. Roosevelt, les FF.·. du Grand-Orient ignorent, bien entendu, les problèmes intérieurs inextricables dans lesquels se débattent Roosevelt et son **« Brain Trust »**; à Washington, on pense que la guerre décongestionnera les usines américaines et liquidera les millions de chômeurs américains; rue Cadet, on prie ce bon M. Roosevelt d'arrêter ce qui

est déjà considéré comme la seule chance de salut de l'économie américaine. On a, en vérité, le sens des réalités chez les Princes du Royal Secret !

Le 15 avril suivant, après que le prétendu dialogue entre Roosevelt et Hitler s'est vu terminé, c'est, dans tous les cas, une prise de position très nette que souligne le câblogramme suivant, envoyé par le Grand-Orient de France :

« A son Excellence M. Franklin Roosevelt,
Président de la République des Etats-Unis d'Amérique.

« Au lendemain de la vaine réfutation, par l'un de vos interlocuteurs européens, de l'admirable message que vous leur avez adressé le 15 avril, le Grand-Orient de France tient à vous réitérer l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre si noblement humaine à laquelle vous vous consacrez avec tant de courage et de ténacité. »

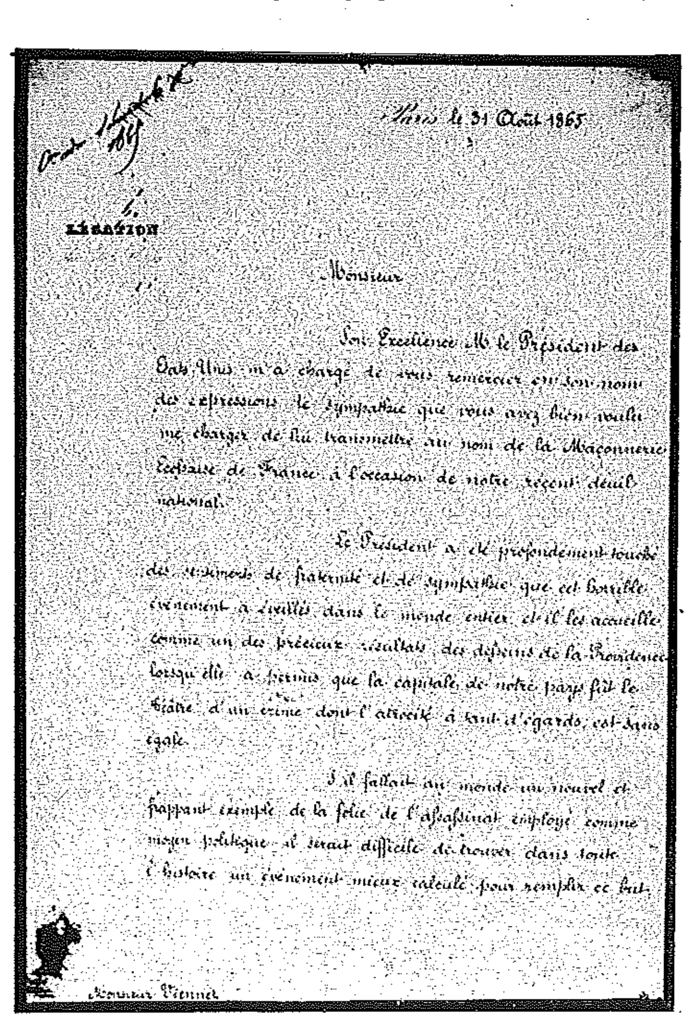
Ces mots — car ce ne sont que des mots — dissimulent mal l'hypocrisie maçonnique de la « Croisade des Démocraties » contre la nouvelle Allemagne qu'il faut abattre par tous les moyens. Les mots de « **vaine réfutation** » du télégramme signent l'état d'esprit des auteurs, et la brochure éditée par le Grand-Orient en 1939 intitulée « **Le Grand-Orient de France et la Paix** » conclut (p. 35) que « **pendant que les Francs-Maçons de France élaboraient en vue du Convent prochain les conclusions de l'étude sur le problème de la paix qui leur avait été envoyée, l'hitlérisme précipitait les événements** ». Avant même que cette folle guerre ne fût terminée, les Loges avaient déjà préparé le faux pour l'histoire, comme pour 1914, et avaient créé l'image d'Epinal de la propagande. Mais la victoire et la paix qu'envisageait la Franc-Maçonnerie étaient, en réalité, la revanche de la Maçonnerie mondiale. Par une extrême imprudence, avant la conclusion du conflit, le Grand-Orient donnait déjà les ordres prochains pour les futurs travaux de la paix. La brochure, citée plus haut, contient les étranges phrases suivantes (p. 41) :

« Issue de l'esprit de 1789, la société des peuples s'insurgera contre les conformismes usés. Etape du progrès humain, elle trouvera ses sources dans la révolte permanente de l'Homme contre l'injustice politique qui le jugule, l'injustice sociale qui l'asservit, la contrainte du dogme qui l'abêtit; les prétentions du fanatisme qui le démoralisent. Révolte dont l'humanisme de la Renaissance et la philosophie de la grande Révolution française sont les phases saillantes, les mieux connues et les plus proches, et dont l'esprit maçonnique exprime l'âme même, car son dynamisme tend vers le progrès, non par des vœux, mais en construisant. Les institutions sociales, constitutions politiques comme religions, témoignent de progrès passés. Elles sont des progrès et non le progrès. Après avoir brillé, elles ont prétendu, par présomption, être le but et non des étapes. Elles ont effacé jusqu'au souvenir des bienfaits qu'elles apportèrent par les ravages de leurs prétentions à durer. Elles ont risqué d'abattre l'homme en imaginant la fatalité inéluctable pour cacher leur caducité. A l'opposé, la Franc-Maçonnerie s'est identifiée avec le progrès parce qu'au lieu de soumettre l'idée au fait et le fait aux hommes, fussent-ils les siens, elle a sans cesse revisé ce qu'elle avait pensé, et consenti non sans audace les renouvellements chaque fois que l'idée précédente barrait la continuité rationnelle de la marche en avant.

« LA NOUVELLE SOCIETE DES PEUPLES NE POURRAIT PORTER QU'UNE ETIQUETTE : FILLE DE L'ESPRIT MAÇONNIQUE. »

Voilà le but final de la grande Croisade maçonnique, enfin avoué et avoué noir sur blanc, voilà le secret enfin révélé : la Maçonnerie dirigera les Nations, inspirant la nouvelle société des peuples de la terre. Ce sont là des motifs puissants et occultes qui ont dirigé, consciemment ou non, la politique de la Maçonnerie de 1917 à 1939, et qui l'ont amenée à favoriser de tout son pouvoir, qui était grand, la grande Croisade idéologique des Démocraties de 1939; le pacifisme maçonnique déguisait, nous le savons maintenant, un terrible fanatisme, aussi dangereux et aussi aveugle que celui des antiques guerres de religion; il condamnait à la guerre la plus atroce, les Nations qui avaient l'audace de ne pas accepter l'Ordre maçonnique, établi **ne varietur** par les loges et baptisé, pour le menu peuple des profanes non éclairés, « l'idéal démocratique ».

J. MARQUES-RIVIERE.



Paris le 31 Août 1865

LÉGATION

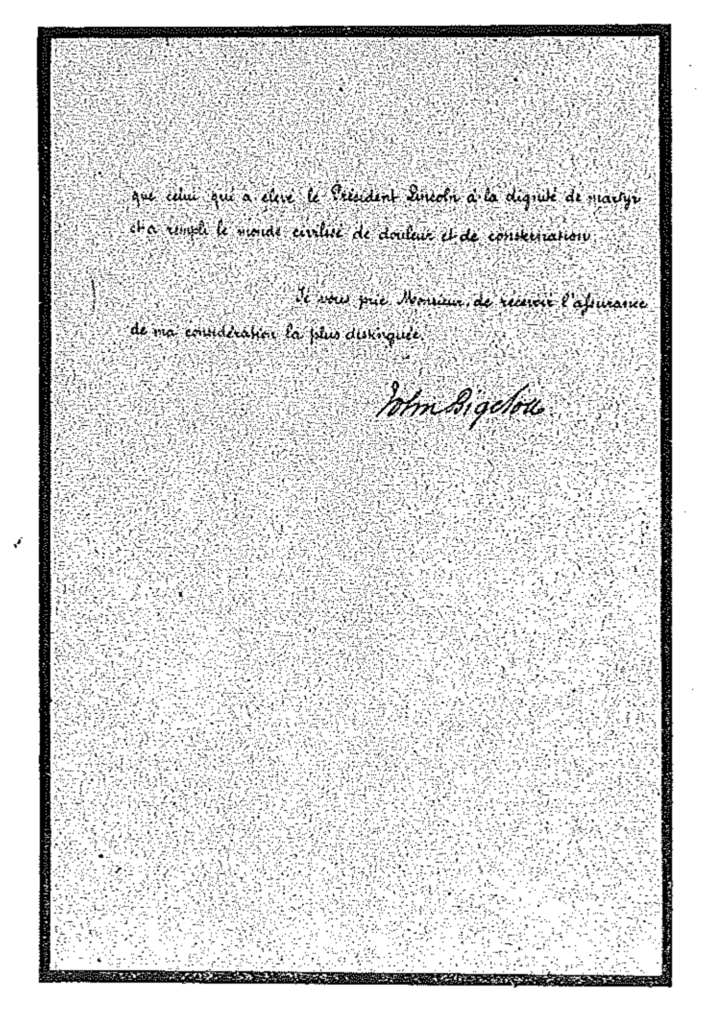
Monsieur

Son Excellence M. le Président des Etats-Unis m'a chargé de vous remercier en son nom des expressions de sympathie que vous avez bien voulu me charger de lui transmettre au nom de la Maçonnerie Écossaise de France à l'occasion de notre récent deuil national.

Le Président a été profondément touché des sentiments de fraternité et de sympathie que cet horrible événement a éveillés dans le monde entier et il les accueille comme un des précieux résultats des desseins de la Providence lorsqu'elle a permis que la capitale de notre pays fût le théâtre d'un crime dont l'atrocité, à tous égards, est sans égale.

S'il fallait au monde un nouvel et frappant exemple de la folie de l'assassinat employé comme moyen politique il serait difficile de trouver dans toute l'histoire un événement mieux calculé pour remplir ce but

Monsieur Viennet



que celui qui a élevé le Président Lincoln à la dignité de martyr et a rempli le monde civilisé de douleur et de consternation.

Je vous prie Monsieur, de recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

John Bigelow

Les relations entre le gouvernement des U. S. A. et la Maçonnerie française ne datent pas d'hier : ce document du 31 août 1865 en fait foi.

DRUMONT ET LA MAÇ.·.

Le puissant et clairvoyant Edouard Drumont, au cours de son œuvre de critique sociale du monde contemporain, s'il a dû avant tout évidemment se préoccuper du Juif et du péril juif, n'en a pas oublié pour cela le Maçon et le danger maçonnique : au contraire, l'un devait comme fatalement le conduire à l'autre. Et c'est ce qui s'est produit.

Il importe avant d'aborder la question de Drumont et de la Maçonnerie, de noter avec lui que ce ne sont pas des préoccupations de croyant qui ont pu lui dicter son attitude ici. Ancien élève des lycées de l'Etat (Condorcet, puis Charlemagne), élevé dans l'indifférence, ce ne fut guère qu'autour de la quarantaine, vers 1880, sous l'influence d'Henri Lasserre, l'auteur du livre fameux sur Lourdes, et un peu plus tard du Père Du Lac, qu'il se convertit au catholicisme, pour devenir ce solide chrétien à la Corneille qui fut l'honneur (méconnu) de la paroisse de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou. Quand, dans la **France Juive**, il aborda la question maçonnique, il nous fait à cet égard une déclaration de tolérance très précise, qui est en même temps la confession personnelle la plus délicate :

« La libre pensée elle-même n'est point en cause ici. Que d'heures charmantes nous avons passées avec de brillants esprits fermés à ces croyances qui sont l'enchantement et la joie de notre vie ! Combien de temps avons-nous été nous-même, en admirant le rôle social du Christianisme, à ne pas admettre le côté divin de ses dogmes, à vivre en dehors de l'Eglise ? Il a plu à Dieu, dans sa miséricorde infinie, d'appeler par son nom le pauvre écrivain, d'exercer sur lui cette pression irrésistible et douce à laquelle on ne résiste pas, de lui frapper amicalement sur l'épaule oserai-je dire sans crainte d'être irrespectueux, car ce Christ, qui est le maître du ciel et de la terre, est en réalité le plus sûr et le plus fidèle des amis. C'est à nous à remercier et à bénir, mais sans attaquer ceux qui, tout en ne partageant pas nos opinions, n'attentent pas à nos droits de citoyens, d'hommes et de Français. » (La France Juive, II, p. 317-318.)

Mais s'il en est venu à s'attaquer à la Maçonnerie, c'est justement parce qu'il lui reproche d'être intolérante et de se montrer une puissance de persécution. S'il met le Maçon dans le même sac que le Juif, il trouve le premier plus hideux encore, comme étant plus hypocrite et veule. Car le Juif, lui, il est dans son rôle, il agit selon sa race ; Drumont ne lui en veut pas au fond, et il a trouvé en lui l'adversaire à sa taille.

Mais le Maçon !... Ce Français comme vous et moi, qui forfait à sa race et à son pays ! Aussi Drumont ne lui passera rien, et n'aura pour lui que la haine la plus sacrée, le dégoût le plus amer.

O-O-O

De cette Maçonnerie, Drumont en a parlé à plusieurs occasions çà et là, et nous avons pris soin de relever tous ces textes. Mais c'est surtout en deux endroits qu'il s'est étendu spécialement à ce sujet, et c'est là que nous pouvons trouver plus en détail son opinion et son attitude relativement aux questions maçonniques. C'est d'abord, dans la **France Juive** (1886), en tête du sixième livre consacré à la **« Persécution juive »**, le chapitre Ier (Tome II, éd. de 1941, p. 315-357) intitulé **« Les Francs-Maçons »**. Mais ce n'est encore là qu'une brève esquisse ; il le précise lui-même :

« Ces quelques vues sur la Maçonnerie n'ont d'autre prétention que d'être un croquis, un essai comme on s'exprimait autrefois. Nous n'avons pas, est-il nécessaire de le répéter, prétendu étudier à fond cette institution complexe et variable dans ses formes que nous avons rencontrée déjà à plusieurs reprises sur notre route ; car, semblable à ces canaux souterrains qui serpentent sous la ville visible, elle chemine sans cesse sous la grande histoire. »

(La France Juive, II, p. 356.)

Drumont devait donc revenir à fond sur le problème maçonnique, et lui consacrer, en 1898, une brochure excellente, la plus pertinente et la plus brillante, nourrie des documents les plus importants et les plus probants en même temps que les plus variés, pleine de vues profondes, admirablement composée et écrite du meilleur style du Maître. Ce livret essentiel, malheureusement devenu rarissime, constituera pour nous la seconde source principale de notre étude (1). Drumont l'a lui-même caractérisée ainsi :

« Le seul mérite (de cette brochure) est d'être un résumé de la question maçonnique. Tous les faits mentionnés, tous les discours cités sont absolument exacts, et c'est un devoir pour moi que de remercier mon ami et excellent collaborateur de Boisandré qui a eu l'obligeance de recueillir dans les publications maçonniques beaucoup de détails inconnus du grand public sur le fonctionnement de cette association singulière où l'on conspire sans cesse contre la liberté des autres. »

(La Tyrannie Maçonnique, p. 11.)

Partant de ces textes, nous appuyant sur eux, veillant à laisser le plus possible parler Drumont lui-même, nous nous attacherons, avant tout, dans cette étude, au côté juif de la F.·. M.·. vu par le maître de la **France Juive**, qui, sur ce coin-là, devait avoir l'œil, et le bon ! Nous laisserons donc plutôt les aspects plus techniques, plus spécialement maçonniques, lesquels sont au reste mieux connus et plus familiers au public. La pénétration juive ici, pour plus secrète qu'elle soit, n'en est pas moins réelle et intéressante à étudier.

O-O-O

L'importance de la F.·. M.·. pour l'explication de l'histoire contemporaine n'a pas échappé à Drumont et le caractère tintamarresque et cynique de la Maçonnerie lui a inspiré ces lignes vengeresses :

« J'avoue ne pas pouvoir m'expliquer la conception intellectuelle et morale à laquelle peut répondre la Maçonnerie actuelle. Dès que l'esprit s'arrête à cette organisation maçonnique, on est comme frappé de stupeur. Toutes les contradictions, toutes les hypocrisies semblent réunies pour faire de cette œuvre l'institution la plus bizarre, la plus incohérente, la plus difficile à définir qu'il soit possible d'imaginer. Voilà des hommes qui prétendent combattre toutes les manifestations religieuses qu'ils traitent de mômeries. Et ces hommes émancipés ont recours à un cérémonial enfantin qui rappelle les peuples sauvages ; ils ont tout un attirail d'ustensiles, d'attributs, de cordons qui ressemblent étrangement aux grigris et aux amulettes des Botocudos et des Cafres adorateurs des Manitous... Voilà des hommes qui se prétendent des chercheurs de lumière, « l'initiation à la lumière, le F.·. a reçu la lumière, la lumière du 3e appartement ». Et ces hommes s'enveloppent de l'obscurité la plus profonde et du mystère le plus impénétrable. Ils font « tuiler » afin de s'assurer que la Loge est à couvert. Ils ont des mots de passe et des mots de ralliement qui doivent rester inconnus de la foule. Et ce sont ces cachottiers et ces ténébreux qui accusent les autres d'obscurantisme ! Voilà des hommes qui posent pour les champions de la liberté et de la tolérance et qui préparent infatigablement dans leurs Loges des mesures de persécution, qui déclarent eux-mêmes, en s'en vantant, que toutes les lois d'oppression ou de spoliation ont été mises sous le maillet avant d'être imposées au gouvernement. Il y a là quelque chose qui confond mon entendement... »

(La Tyrannie Maçonnique, p. 6-8.)

(1) Cette brochure intitulée : .·. **Nos maîtres, la Tyrannie maçonnique »** (1899, in-16, 152 p.) fut éditée par la Librairie Antisémite, à La Libre Parole (14, bd Montmartre, à Paris : à l'adresse actuelle, mais avec immeuble reconstruit, de la brasserie « La Maxéville »). Son prix modeste (0 fr. 75 !) en faisait un précieux instrument de propagande.

Drumont procède en 11 chapitres : 1) **La F.·. M.·. est d'origine juive** (p. 13-26) ; 2) **La F.·. M.·. est une institution cléricale** (p. 27-41) 3) **La F.·. M.·. et la République** (p. 43-56) ; 4) **La F.·. M.·. et le peuple** (p. 57-74) ; 5) **La F.·. M.·. et l'Affaire Dreyfus** (p. 75-82) ; 6) **La F.·. M.·. est une Institution Internationale** (p. 83-90) ; 7) **La F.·. M.·. et le Patriotisme** (p. 91-101) ; 8) **La F.·. M.·. et l'armée** (p. 102-116) ; 9) **La F.·. M.·. et la Magistrature** (p. 117-124) ; 10) **La F.·. M.·. et le Secret** (p. 125-138) ; 11) **La F.·. M.·. au point de vue légal** (p. 139-152).

Le chapitre sur le « Secret .·. » est particulièrement étincelant, et celui sur le « Caractère illégal de la F.·. M.·. par rapport au droit d'association de la IIIe République » est de la force la plus péremptoire et la plus irréfutable : c'est la F.·. M.·. acculée en ses derniers retranchements, et enfoncée.

Ces Francs-Maçons, constate Drumont, ont sans cesse à la bouche le mot de liberté, et cependant il n'y a pas pires tyranneaux :

« **Libres penseurs, c'est-à-dire ennemis de la liberté chez les autres** », leur lance-t-il en un raccourci d'ironie digne de Pascal. (**La Vision de Drumont**, p. 354, pensée n° 9.)

Et plus loin (**Ibid.** p. 367, n° 30) :

« **C'est toujours ainsi que les choses se terminent avec les Francs-Maçons, princes, fonctionnaires ou simples particuliers ; ils commencent par parler d'émanciper l'Humanité et finissent par priver les gens des libertés les plus nécessaires.** »

Tout marque ces gens-là, jusqu'au jargon spécial qui leur sert d'éloquence, et que Drumont a puissamment caractérisé :

« **Léon Bourgeois, c'est le Maçon par excellence, non point peut-être parce qu'il a le secret des arrière-loges, mais parce qu'il représente à merveille le je ne sais quoi d'incolore, de vide, de creux et de spécieux cependant qui est le fort de la phraséologie maçonnique. Avez-vous lu des discours d'orateurs de Loge ? Il y a là des improvisateurs de ténias plus extraordinaires que Spuller. Ces discours se ressemblent tous : les mots y sont à leur place ; les idées semblent s'enchaîner dans un certain ordre, et, quand vous essayez de tirer quelque chose de ces colonnes de phrases qui se succèdent, vous êtes stupéfaits de ne trouver ni un mot qui vous frappe, ni une idée qui vous arrête, ni un trait d'esprit, ni une belle vision, ni même un blasphème original. Tout cela roule dans un flot de verbosités inutiles, dans un courant de banalités ternes et grises. Cette littérature donne l'impression de ces viandes que l'on mange dans certains restaurants à la mode où l'on réussit à m'entraîner tous les six mois : viandes mollasses, exsangues, bien présentées parfois et bien servies, mais qui ont l'air d'avoir déjà été mangées une fois. M. Bourgeois a porté ce genre à sa perfection ; il en a fait l'instrument de sa fortune politique, et tous les F∴ de la Chambre se retrouvent là-dedans avec amour et se complaisent à la vue de leur propre néant. Cette éloquence spéciale est faite à l'image de ces âmes fermées à toute passion généreuse, étrangère à tout ce qui n'est pas la convoitise d'une ambition immédiate, pressée et subalterne, la préoccupation d'un moi à pousser hâtivement aux jouissances et aux honneurs.** »

(**La Vision de Drumont**, p. 296-297.)

Les gens des Loges ont ainsi tué le spirituel, enlevé son âme à la France :

« **Les Juifs et les Francs-Maçons qui nous gouvernent ne se sont pas contentés d'organiser la plus odieuse exploitation financière que jamais la terre ait contemplée ; ils ont, avec une habileté infernale, cherché à détruire dans les âmes ces sentiments de foi, ces généreuses pensées, cet idéal qui seuls rendent une nation invincible. Ils nous ont expropriés à la fois du ciel et de la terre.** »

(**La Vision de Drumont**, p. 322.)

Comment cela a-t-il été possible ? Par notre lâcheté, par celle notamment des « Bien Pensants » et d'élites tombées en faillite.

« **C'est la lâcheté intellectuelle et morale, c'est cet abaissement de caractère qui a mis tout ce qu'il y avait d'honnête en France à la merci d'une petite bande de Francs-Maçons et de Juifs.** »

(**Ibid**, p. 381, pensée n° 33.)

Aussi sans coup férir, cette petite bande de tyranneaux, qui sont imbattables sur les tréteaux de la politique et du succès, qui ont su tout canaliser selon leurs idées et leurs passions d'égoïsme, jusqu'aux revendications de la classe ouvrière, sont enfin arrivés à accaparer totalement le pays et les places. (**Toutes les places, et tout de suite !**) A ce spectacle, c'est la colère qui monte, et toute une suite de pensées qui jaillit comme une gerbe de fusées brûlantes de la plume du grand Français, leur implacable ennemi :

« **La Maçonnerie a peu à peu accaparé, confisqué la République qui est devenue sa chose, sa vache à lait, sa métairie. Et c'est ce qui explique que les Juifs, maîtres de la Maçonnerie, soient par là même maîtres de la France.** »

(**La Vision de Drumont**, p. 374, pensée n° 78.)

« **Le député Maçon a deux mandats : celui qu'il tient de ses électeurs, qui ne compte pas, qui est le mandat pour rire, le mandat qu'on peut violer impunément, tant que l'on veut, et celui qu'il tient de ses Frères, qui est le mandat impératif et sacré.** »

(**Ibid**, p. 375, n° 79.)

« **En dehors de la trilogie maçonnique, juive et protestante, personne, en ce pays, n'a plus le droit de lever un doigt. La nation française, si renommée jadis par la clarté de son intelligence et pour son impatience de tout joug, se laisse mener comme un troupeau par une association secrète, internationale, illégale, qui ne comprend pas vingt-cinq mille membres et dont le personnel dirigeant — celui que nous connaissons, tout au moins — est d'une médiocrité universellement reconnue.** »

(**Ibid**, n° 80.)

La société se traîne désormais sous ce jour cru :

« **La grande masse, par le fait de l'organisation sociale d'aujourd'hui, est trop violemment courbée vers la terre, pour avoir même la liberté de donner une minute en une année aux idées élevées qui étaient familières aux plus humbles artisans d'autrefois. La vérité est que la société sortie en 89 des Loges maçonniques et des complots de la Kabbale juive est née à l'état de péché mortel : elle n'a pas été baptisée, elle est en dehors de l'Eglise et elle n'est bonne qu'à jeter à l'égout...** »

(**Ibid**, p. 360, pensée n° 18.)

Mais qui a été le grand manœuvrier de toute cette transformation morale, le satanique artisan de cet écroulement de tout un monde ?... C'est celui-là seul à qui il devait profiter, c'est le Juif :

« **Leur manière d'agir (aux Juifs) varie peu. Ils n'aiment guère à attaquer ouvertement ; ils créent, ou plutôt ils corrompent quand elle est créée, car là encore ils ne sont pas inventeurs, une association puissante qui leur sert comme de machine de guerre pour battre en brèche l'organisation sociale qui les gêne. Ordre des Templiers, Franc-Maçonnerie, Internationale, Nihilisme, tout leur est bon. Dès qu'ils sont entrés, ils procèdent là comme dans une société financière, où les efforts de tous sont uniquement employés à servir la cause ou les intérêts d'Israël, sans que les trois quarts du temps les gens aient la notion de ce qu'ils font.** »

(**La Vision de Drumont**, p. 377, pensée n° 7.)

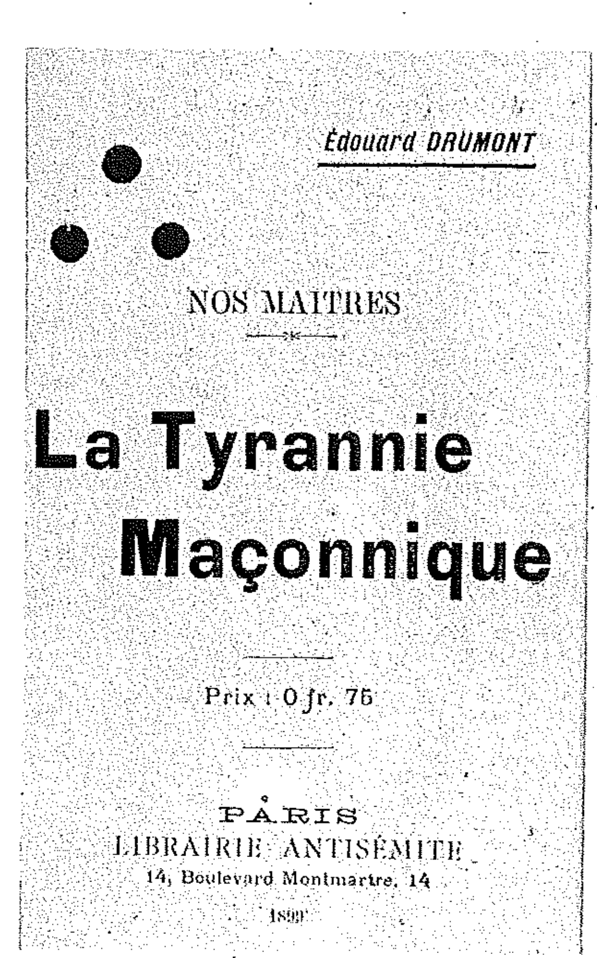
Mais gare ! Tout cela finira mal pour le Juif et le Franc-Maçon :

« **Il faut voir la fin et savoir comment les Juifs et les Francs-Maçons expieront ce qu'il nous font endurer... Qui ne connaît les paroles attribuées à Crémieux mourant : « Nous en avons trop fait ! Nous payerons cela bien cher ! »**

(**Ibid**, p. 381, n° 36.)

En effet, — et l'on a pu s'en apercevoir déjà au cours de notre étude, — la Maçonnerie pour Drumont est avant tout une **CHOSE JUIVE.**

C'est bien là qu'est le point essentiel et suprême de sa **vision** de la Maçonnerie. Ce que tout le monde sait aujourd'hui, que c'est le Juif qui a exploité la Maçonnerie (notamment comme machine de


Édouard DRUMONT

NOS MAITRES

La Tyrannie Maçonnique

Prix : 0 fr. 75

PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITE
14, Boulevard Montmartre, 14
1899

guerre et de conquête), que c'est le Juif qui a toujous été ou est devenu en dernier ressort le vrai meneur et le grand profiteur du jeu maçonnique, Drumont a été un des premiers à le discerner et à le proclamer.

Dès 1886, dans la **France Juive**, il écrivait :

« **L'origine juive de la Maçonnerie est manifeste, et les Juifs ne peuvent même être accusés de beaucoup de dissimulation dans cette circonstance. Jamais but plus clair en effet, ne fut indiqué sous une plus transparente allégorie. Il a fallu toute l'ingénuité des Aryens pour ne pas comprendre qu'en les conviant à s'unir pour renverser l'ancienne société et reconstruire le Temple de Salomon, on les conviait à assurer le triomphe d'Israël.** »

(La France Juive, t. II, p. 320.)

Il le redira encore plus nettement, en 1899, dans sa brochure sur **La Tyrannie maçonnique** :

« **La Franc-Maçonnerie est une institution d'origine juive. J'ajoute qu'elle est restée juive et qu'elle est aujourd'hui plus enjuivée que jamais ; tout l'indique, tout le démontre : son symbolisme, moins insignifiant peut-être et moins ridicule qu'on ne suppose, son fonctionnement, ses tendances. A quiconque ne se pénètre pas de cette idée que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les Juifs pour conquérir le monde et réaliser leur vieux rêve d'universelle domination, la Franc-Maçonnerie demeurera une énigme incompréhensible.** »

(La Tyrannie Maçonnique, p. 13-14.)

Pour bien en marquer le caractère sémitique, Drumont très informé donne tous les détails techniques, il s'étend longuement sur toutes les cérémonies et comédies si étrangement juives des rituels maç∴. (Cf. **La France Juive**, t. II, p. 320-328, et **La Tyrannie Maçonnique**, p. 14-23.) Nous n'avons pas à insister ici sur ces détails curieux mais bien connus.

L'examen détaillé et merveilleusement réfléchi de tous ces rituels lui inspire finalement cette formule saisissante :

« **Sympathie et tendresse pour Jérusalem et ses représentants ; haine pour le Christ et les chrétiens : toute la Maçonnerie est là.** »

(La France Juive, II, p. 328.)

Mais il y a surtout une page lumineuse et capitale de la **Tyrannie Maçonnique**, où est montré, de main de maître, que la Maçonnerie ne s'explique pas, ne peut pas s'expliquer sans le Juif :

« **...En célébrant la Pâque juive, écrit triomphant le puissant écrivain, au sein de leurs Loges ou de leurs Chapitres, les Maçons reconnaissent et proclament eux-mêmes leur filiation juive. Ils s'avouent les fils spirituels d'Israël, les continuateurs de sa tradition religieuse et politique. Dès lors, ce qui était obscur devient clair ; le symbolisme indéchiffrable et qui paraissait ridicule ou puéril s'illumine tout à coup ; la Maçonnerie cesse d'être une énigme. On comprend sa haine du Christianisme qui est, avant tout, une haine religieuse, une haine cléricale ; on comprend la perversion chez elle du sens patriotique, les basses rancunes dont elle poursuit l'armée, son sectarisme politique, ses appétits de domination. On s'explique le rôle prépondérant joué par les Juifs, tant à l'origine, lors de la fondation des principaux rites maçonniques, que plus tard, dans les grands événements politiques de ce siècle, et jusqu'à aujourd'hui dans le Panama, par exemple, et dans l'affaire Dreyfus. Tous ces faits demeureraient obscurs et incompréhensibles si la Franc-Maçonnerie était l'association libérale, impartiale, indépendante qu'elle se pique d'être. Ils deviennent d'une simplicité enfantine dès que l'on sait que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une annexe de l'Alliance israëlite universelle, dès que l'on constate que les Loges ne sont que des synagogues laïques. C'est la vérité pure, aujourd'hui plus que jamais. Il y eut peut-être des époques où l'élément judaïque fut plus ou moins refoulé des Loges par certaines aspirations généreuses. De nos jours, il y exerce une influence prépondérante : il y est maître absolu... Tout le secret de la politique maçonnique n'est que le succédané de la politique juive. Le rêve de la Franc-Maçonnerie n'est pas autre chose dans le fond que le vieux rêve d'Israël des flancs duquel elle est sortie : c'est toujours l'éternel rêve de la conquête du monde, de l'universelle domination, et la politique maçonnique, comme la politique juive, n'a pas d'autre but que la réalisation de ce plan gigantesque...** »

(La Tyrannie Maçonnique, pp. 23-24, 69, 86-87).

Drumont insiste encore sur le caractère secret et malfaisant de la F∴ M∴, si bien conforme justement au génie juif :

« **De l'institution fondée par eux, les Juifs ont su tirer un parti considérable. Totalement impuissants à constituer, comme les Aryens, une hiérarchie basée sur les nobles aspirations de l'être humain, sur les vertus patriotiques et familiales, sur le sentiment de l'honneur et du dévouement, les Sémites excellent dans la politique dissolvante : qu'il s'agisse de sociétés financières ou de sociétés secrètes, ils savent donner une apparence d'ordre et de sérieux aux appétits, aux mauvais instincts coalisés... C'est dans les Loges qu'ont été délibérées et décidées toutes les mesures révolutionnaires qui ont renversé, dans ce pays, tout ce qui tenait encore debout.** »

(La France Juive, II, pp. 329, 334.)

Mais si le Juif est si attaché à la Maçonnerie, et s'il a apporté tant de passion et d'ingéniosité à faire vraiment d'elle sa chose, c'est surtout qu'il y trouve pour lui une utilité merveilleuse. Drumont le note avec pertinence :

« **Gouvernée par des maîtres invisibles et que nul ne soupçonne, la Franc-Maçonnerie fut une sorte de judaïsme ouvert, une espèce d'appartement de garçon, de bureau, d'agence, où les Juifs fraternisèrent avec des gens qu'ils n'auraient pas voulu recevoir chez eux. Abrité derrière cette machine de guerre qui le cachait, le juif put accomplir le mal, sans être responsable, en attestant Abraham qu'il était partisan de la tolérance.** »

(La France Juive, II, p. 330.)

Dans le **goy** Maçon, le Juif trouvait un être bien fait à son image, et qui s'offrait en quelque sorte à lui pour qu'il en tirât parti ; car le Juif et le Maçon ont par dessus tout un grand trait commun : la servilité.

« **Le Franc-Maçon**, écrit Drumont à ce propos, **a le culte et l'amour de la force comme le Juif ; il est toujours avec ce qui réussit.** »

La France Juive, II, p. 337.)

Mais par ces ménagements aussi bien que par ces lâchetés, le Maçon a régné, et par lui, le Juif ! A cet égard, la Maçonnerie a été pour la Juiverie un puissant moyen. Car elle lui a permis de trouver les hommes de main qu'il lui fallait, et d'établir ainsi partout la conquête juive, autrement dit le Règne d'Israël :

« **La grande force de la Maçonnerie**, écrit Drumont à ce sujet, **réside dans le concours que lui apportent les gens médiocres d'intelligence et faciles de conscience qu'elle réussit depuis quelques années à caser dans tous les postes importants. Sévère pour l'homme condamné, la Maçonnerie aime l'homme véreux, l'agent d'affaires, le financier louche, le déclassé qui a besoin d'elle et qui, par conséquent, est pour elle un instrument docile...** »

(La France Juive, II, p. 339-340.)

Et Drumont se plaît à insister sur le fameux soutien maçonnique et sur l'universelle et profonde pénétration F∴ M∴, — pénétration qui s'étend (note-t-il malicieusement) jusque parmi le personnel pénitentiaire, ce qui permet aux Maçons escrocs, chéquards ou fripouilles, par hasard condamnés, de retrouver de bons frères∴ jusque derrière la porte de leur geôle !

Résumant enfin cette immense et douloureuse mystification de la conquête maçonnique pour le compte d'Israël, Drumont écrit dans la **Tyrannie Maçonnique**, cette page saisissante :

« **En cette maison** (la Loge∴) **qu'ils ont eu l'art de présenter comme le Temple de la Philosophie, les Juifs ont attiré, en même temps qu'une foule naïve de braves gens faciles à éblouir avec de grands mots, tout ce que la France pouvait contenir de politiciens avides, d'aigrefins sans scrupules, d'ambitieux prêts à tout.**

Ils ont dit à ces hommes de paille :

— Servez-nous fidèlement, soyez nos esclaves dévoués et discrets, travaillez sans relâche pour Israël, sans jamais l'avouer, et nous vous comblerons d'honneurs et de richesses. »

Grâce à cette tactique, infiniment habile d'ailleurs, il faut le reconnaître, la Maçonnerie n'est plus aujourd'hui qu'un grand club des Jacobins approprié au goût et aux mœurs de notre époque, une vaste machine politique et électorale qui fabrique indifféremment pour le compte d'Israël, des magistrats et des préfets, des généraux et des évêques, des députés et des sénateurs, des présidents de République et jusqu'à des lois.

Vingt à vingt-cinq mille individus qui ne peuvent à aucun titre avoir la prétention de former une élite intellectuelle ou morale, et qui obéissent eux-mêmes à un mot d'ordre mystérieux donné par des chefs occultes, commandent à trente-huit millions de Français, qui ne s'en doutent pas.

En réalité, les vingt-cinq mille Maçons — pour les neuf dixièmes, tout au moins — ne sont pas plus initiés que les trente-huit millions de profanes. Le seul véritable initié, c'est le Juif qui, abrité derrière le paravent maçonnique, poursuit tranquillement ses desseins, accomplit toutes sortes de méfaits et jure sur la mémoire d'Abraham qu'il a l'âme fraternelle et qu'il ne rêve que justice et tolérance pour tous les hommes... »

(La Tyrannie Maçonnique, pp. 25-26.)

ooo

Mais ce qui renforce l'intérêt de la **Vision de la Maçonnerie** par Drumont, c'en est la forte allure de style et de pensée. Avec lui, nous avons affaire à un écrivain de race, au riche tempérament classique et à la puissante veine humaniste. Il a été, — et il est encore ! — méconnu et comme inavoué, cela pour le plus grand dam de la France et pour la joie d'Israël.

Mais au fait, son heure est peut-être déjà venue et commencée : et la postérité impartiale le vengera. Drumont, grand écrivain, restera : **Stat et manebit...**

Joseph ROUAULT,
Prix Edouard-Drumont 1944.

GRANDE LOGE DE FRANCE

SAINT-JEAN DES ARTS

De la Régularité, N° 162

La Libération du Traître Marty

NOUS avons publié dans les **Documents Maçonniques** de janvier 1942 des lettres et des ordres du jour qui ont permis à nos lecteurs de suivre dans ses grandes lignes l'action entreprise par la Franc-Maçonnerie pour arracher au Bloc national la libération de Marty.

L'examen des archives maç.'., auquel nous avons procédé depuis, nous a permis de constituer sur cette triste affaire un nouveau et volumineux dossier.

A l'heure où des généraux français que l'on eût cru plus délicats ne dédaignent pas de traiter avec ce personnage qui prépare sans se cacher la bolchevisation de l'Afrique du Nord en attendant de pouvoir procéder à celle de la France, il convient d'ouvrir ce dossier.

On verra ainsi, sans aucune possibilité de doute, combien Marty était indigne de la moindre faveur. On pourra affirmer que s'il a échappé au poteau d'exécution et a finalement bénéficié de la grâce amnistiante, c'est à la F.'. M.'. qu'il le doit.

Marty, nous l'avons prouvé, avait été initié à la L.'. N° 162 **Saint-Jean des Arts et de la Régularité**, de Perpignan. En prenant sa défense, la F.'. M.'. française défendait l'un des siens. Avec lui, elle défendait la révolution marxiste pour laquelle elle n'avait et n'a encore que des complaisances, car depuis 1776, elle n'a « pas d'ennemis à gauche ».

UNE « VIOLATION DU DROIT DES GENS ».

Partant de ce principe, elle a considéré comme une « violation du droit des gens » et un « outrage au génie historique de la France » l'intervention française contre la révolution bolchevique; elle a estimé que l'insurrection contre cette initiative était « le plus sacré des devoirs ».

Ces mots, que nous n'inventons pas, ont été imprimés dans un tract maç.'. publié pour la défense de Marty et des mutins de la Mer Noire. Le voici :

Circulaire N° 1

L'AFFAIRE DES MARINS DE LA MER NOIRE

LES FAITS. — A vrai dire, les faits ont moins d'intérêt que les motifs qui les ont inspirés; ils sont, au surplus, connus :

L'intervention française se produisait en Russie au moment où l'armistice était signé; les marins de la flotte, comme d'ailleurs le soldats de l'armée, privés, depuis longtemps, de permissions, souffraient de subir un régime d'exception et réclamaient leur démobilisation. Lorsqu'ils comprirent les raisons pour lesquelles on les maintenait sur le territoire ou dans les eaux russes, ils sentirent que, s'ils étaient eux-même victimes d'une injustice, ils devenaient les instruments d'une illégalité.

De là le premier refus de marcher (mars 1919), opposé par deux compagnies débarquées à Odessa, l'arrestation de neuf soldats, leur condamnation (trois jours après les faits!!) à cinq ans de travaux publics pour refus d'obéissance en présence de... rebelles armés!!

Quelques jours après, deux navires français couvraient de honte leur pavillon en bombardant Kherson, ville ouverte. C'est alors que MARTY, officier mécanicien du Protet, conçut le projet de faire cesser l'intervention (12 avril). Il est arrêté (16 avril). Le mouvement gagne les autres vaisseaux, le « France » (17 avril au 11 mai), où le délégué marin Vuillemin maintient l'ordre, le « Waldeck-Rousseau », le « Provence », le « Voltaire », le « Guichen ». Le contre-amiral Gouybet avait, dans les eaux russes, promis qu'il n'y aurait pas de sanctions; la commission d'enquête de Bizerte avait décidé de féliciter les délégués des marins; on sait comment furent respectés ces engagements.

Ce qui est commun à tous ces actes, c'est leur raison profonde : le refus de participer à l'intervention en Russie, parce que cette intervention constituait une violation du droit des gens, une violation des traités internationaux, une violation de la constitution républicaine, un outrage au génie historique de la France.

Pour avoir été senties confusément, ces raisons n'en ont pas moins été déterminantes. Elles tressent aux « coupables » une couronne civique et constituent à l'égard des gouvernants une charge juridiquement fondée, matériellement certaine, moralement grave, politiquement lourde, humainement accablante.

VIOLATION DU DROIT DES GENS. — Il est universellement accepté en droit international public que « l'intervention dans les affaires intérieures et extérieures, morale ou armée, doit être réputée absolument illicite et considérée comme une violation du droit international » (Pasquale Fiore 544 — Bluntschli 474).

. . . .

VIOLATION DES TRAITES INTERNATIONAUX. — Les gouvernements français ont tout fait pour ravaler la France au niveau moral de l'Allemagne de Bethmann-Holweg, le chancelier au « chiffon de papier ». La France a renié deux fois sa signature, apposée au bas de :

A) Traité pour le non-emploi de la force pour le recouvrement des dettes.

. . . .

B) Traité sur l'ouverture des hostilités.

. . . .

Ces deux traités ont été outrageusement violés en Russie. La France y a fait la guerre sans avertissement préalable, et elle y a fait la guerre pour recouvrer les créances de ses nationaux sans en offrir l'arbitrage.

VIOLATION DE LA CONSTITUTION REPUBLICAINE. — L'article 9 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est ainsi conçu : « Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des Chambres. » Il a été violé et hypocritement violé, car la guerre n'a pas été « déclarée », mais elle a été « faite ».

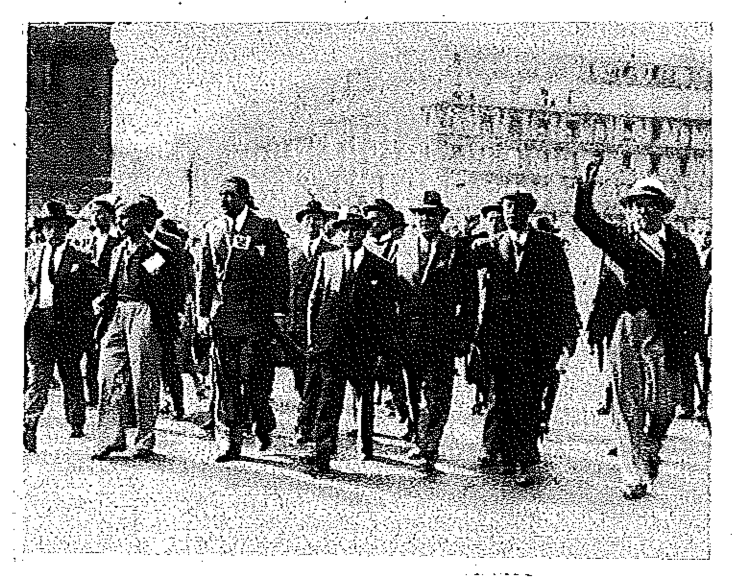
OUTRAGE AU GENIE HISTORIQUE DE LA FRANCE. — La pensée française ne peut se manifester par la violation des traités. La pensée des philosophes, des encyclopédistes, celle de la Révolution, celle d'Hérault de Séchelles (à qui l'on doit la constitution de l'an II et notamment le passage qui fait, dans certains cas, de l'insurrection, un droit et un devoir) a inspiré les actes des Révoltés de la Mer Noire, comme elle a inspiré le geste d'Armand Carrel, en 1822, ou du commandant Labordère, en 1877. « Le fonctionnaire ou l'agent qui reçoit l'ordre de commettre un délit peut et doit refuser son concours. » (Tribunal correctionnel de Reims, 19 novembre 1889, confirmé par le Tribunal des Conflits, 15 février 1890).

Ceux dont les ordres contraires au droit des gens violaient la constitution et les traités internationaux n'ont pas agi conformément à la tradition de liberté, d'égalité, de fraternité. C'est cette tradition qu'ont condamnée les Conseils de guerre en la personne de Marty, de Badina et des marins de la Mer Noire. C'est cette tradition essentiellement républicaine que nous voulons sauvegarder en prenant leur défense.

LA TENTATIVE DE LIVRAISON DU « PROTET ».

Officier, Marty n'avait pas à discuter la légitimité de la guerre. Il n'avait qu'à exécuter les ordres qui lui étaient donnés. Mais fils d'un communard condamné à mort par contumace, F.'.M.'. lui-même, Marty devait épouser la cause des Rouges.

Il chercha à saboter les turbines de son navire et n'y renonça que parce que ce procédé lui parut peu efficace. Profitant d'un cours technique qu'il faisait aux matelots du « Protet », il sema en eux



Marty défilant le poing levé dans une manifestation du " Front Populaire ". Au centre on reconnaît Daladier.

l'esprit de révolte et créa de l'agitation sur les autres navires de l'escadre. Il fit aussi de la propagande parmi les ouvriers de l'arsenal de Galatz dans un café tenu par un personnage, probablement juif, appelé Diamandy. Il s'affilia à la section d'un parti marxiste local et reconnut, lors de son procès, avoir reçu de ce parti une carte que lui aurait remise une femme de Galatz, sorte de mère des compagnons chez qui il serait allé plusieurs fois.

C'est dans ce milieu trouble qu'il conçut l'idée de livrer le « Protet » aux Soviets.

Il aurait été du devoir du commandant de ce navire de faire surveiller les allées et venues de ses hommes à terre. On ne s'étonnera pas de la cécité de cet officier quand on saura que c'était le F∴ capitaine de vaisseau Léon Welfélé, 31°, que la guerre de 1939 devait trouver Président du conseil philosophique **La Réunion** (G∴ O∴), de Toulon.

Lorsque le matelot Durand, pris de remords, vint lui avouer le complot, le F∴ Welfélé fit bien arrêter son F∴ Marty (il ne pouvait faire autrement), mais il se garda de transmettre aux juges le moindre élément du dossier constitué sur Marty et comme ceux-ci ignoraient tout de sa conduite antérieure, ils prirent pour un acte isolé et sans grande importance une tentative qui était la suite logique d'une carrière d'antimilitariste. Ils votèrent les circonstances atténuantes par trois voix contre deux et condamnèrent à vingt ans de travaux forcés un traître qui aurait mérité le peloton d'exécution.

Seulement, après la condamnation, quelques langues se délièrent et lorsque la Franc-Maçonnerie décida d'intervenir en faveur de Marty, plusieurs FF∴ craignirent de se compromettre pour une mauvaise cause. Il en résulta un certain flottement au Grand-Orient : informé par le F∴ capitaine de vaisseau Welfelé, le F∴ Lafferre, ancien président du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴, ministre de la Justice, finit par détacher son Obédience de l'action commune entreprise avec la Grande Loge de France, la Fédération Nationale des Combattants républicains et la Ligue des Droits de l'Homme.

Cet abandon, nous le verrons, fut exploité par Michel Marty et les communistes lors de la libération d'André.

LA G∴ L∴ DEMANDE LA GRACE DU TRAITRE

Dès que ce dernier eût été transféré à la prison de Toulon, la Grande Loge de France fit campagne en sa faveur; le Juif Bernard Wellhoff, son Grand-Maître, écrivit à M. Paul Deschanel, nouvellement élu président de la République et qui n'avait pas encore pris possession de l'Elysée, pour lui demander la grâce du coupable. Il terminait en ces termes :

. . . .

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le mécanicien principal André MARTY, pour lequel de nombreuses pétitions circulent en ce moment. André MARTY a toujours fait tout son devoir. Je viens vous prier d'user de votre droit de grâce en sa faveur dès que vous aurez pris possession de vos fonctions de Chef de l'Etat.

Je vous remercie à l'avance, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Grand-Maître.

M. Paul Deschanel ne refusa pas d'instruire la requête de la Grande Loge, car le Grand Secrétaire écrivit au F∴ Léonard Bessonaud, Vénérable de la L∴ **Saint-Jean des Arts et de la Régularité**, de Perpignan, pour lui transmettre la lettre suivante du ministère de la Guerre :

Le ministère de la Guerre informe le Grand-Maître de la Grande Loge de France, que M. Paul DESCHANEL a transmis au ministère de la Guerre, pour l'instruction d'usage, le recours en grâce qu'il lui a adressé.

Mais la cause était très mauvaise : à la fin de l'année 1920, la G∴ L∴ de France n'était encore arrivée à aucun résultat.

Le 14 décembre, le Grand-Maître écrivit aux FF∴ Gaston Vidal et Accambray, députés, pour leur communiquer un appel de la L∴ de Perpignan et leur demander de faire avec leurs FF∴ parlementaires une démarche collective auprès des pouvoirs publics.

Le Grand Secrétaire-Adjoint renouvelait cette demande par lettre au F∴ Gaston Vidal le 31 janvier 1921 :

Le F∴ VIDAL, devenu sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique dans un cabinet BRIAND, répondit au F∴ Louis DOIGNON, le 1er février 1921 :

T∴ C∴ F∴ Doignon,

J'interviens immédiatement auprès de mon collègue de la Justice pour notre F∴ MARTY.

Sentiments frat∴

En dépit de cette intervention et du vote d'une motion de sympathie par **deux cent quatre-vingts parlementaires**, le F∴ MARTY était toujours en prison et le temps approchait où, malgré les démarches faites en sa faveur, il allait falloir qu'il purge sa peine de travaux forcés.

Le Grand-Maître de la Grande Loge, fit alors un nouvel appel aux « sentiments maçonniques » du F∴ Gaston VIDAL :

14 mai 1921

Monsieur le Ministre et T∴ C∴ F∴,

Vous n'ignorez pas que le Convent de l'an dernier a voté, à l'unanimité et sans discussions, un ordre du jour de sympathie à notre F∴ MARTY. C'est vous-même, T∴ C∴ F∴ VIDAL, qui l'avez présenté, comme président du Convent, en déclarant :

« Nous connaissons tous Marty. Il s'est trouvé 280 députés qui ont demandé son amnistie. Une L∴ maç∴ peut bien suivre 280 députés. »

Depuis, notre F∴ MARTY a été l'objet de mille tracasseries. Bien souvent, des démarches ont été faites par nous ou par nos FF∴ parlementaires en vue d'adoucir son sort. Nos démarches n'ont abouti à rien. Il semblerait même que le gouvernement s'acharne contre notre malheureux F∴ puisqu'il nous revient, aujourd'hui, que, non content de le maintenir dans une prison continentale, on veut l'envoyer au bagne. Loin d'amnistier cet innocent, on songe à rendre son sort plus pénible.

Je ne veux pas attendre la prochaine ten∴ de la Grande Loge — car je suis sûr d'être en ce moment son interprète — pour vous demander de bien vouloir user de toute l'autorité que vous détenez, non seulement par vos fonctions, mais par le dévouement que vous apportez à la chose publique, pour qu'aucune suite ne soit donnée à ce projet. Une pareille mesure serait un défi à l'opinion publique. Celle-ci s'est prononcée en maintes circonstances pour la libération de ceux qu'on appelle les « mutins de la Mer Noire » et de notre F∴ MARTY en particulier. De nombreux ordres du jour ont été portés à la connaissance du gouvernement...

Je suis persuadé que l'appel que je vous fais ne restera pas vain. Je vous remercie à l'avance, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et T∴ C∴ F∴, l'assurance de mes sentiments les plus frat∴.

Le Grand-Maître.

En même temps, le F∴ Bernard Welhoff intervenait auprès du F∴ Alphonse Rio, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, afin qu'il joigne ses efforts à ceux du F∴ Gaston Vidal.

LE F∴ RIO NE VOULAIT PAS FAIRE GRACIER UN TRAITRE.

Rio répondit par une lettre sans date, mais qui fut enregistrée à la Grande Loge le 21 mai 1921, sous le n° 6.278.

Tenu par la discipline maçonnique, Rio n'osa pas refuser d'agir contre l'envoi de MARTY au bagne, mais il ne voulut pas faire plus. Connaissant « mieux que quiconque » son dossier, il ne pouvait admettre qu'un officier fasse éclater une mutinerie à bord d'un navire afin de livrer celui-ci à l'étranger :

Sous-secrétariat d'Etat des Ports, de la Marine marchande et des Pêches.

21-5-21

6.278

T.·. C.·. G.·. M.·.

J'ai bien reçu votre pl.·. du 16 mai concernant le F.·. Marty.

J'interviendrai bien volontiers auprès du Président du Conseil pour qu'il ne soit pas envoyé au bagne et qu'il soit maintenu, au contraire, dans une prison continentale.

Pour le reste, je ne peux pas, et je ne veux pas discuter avec vous. Je connais probablement mieux que quiconque le cas de MARTY pour avoir eu son dossier entre les mains. Je suis marin et je serais enclin plus que tout autre à l'indulgence. Mais je n'en trouve pas un atome dans mon cœur dont pourrait bénéficier Marty. J'ai des idées très larges, très avancées même et j'admets toutes les opinions pourvu qu'elles soient sincères, mais je n'admettrai jamais qu'un officier, embarqué sur un navire, fasse éclater à bord une mutinerie non pas dans le but de protester contre une soi-disant violation de la constitution, mais pour livrer son navire à des étrangers.

Veuillez agréer, Mon T.·. C.·. G.·. M.·., l'assurance de mes sentiments frat.·. et les plus dévoués.

Rio.

Il était difficile d'être plus catégorique, plus cinglant même. Le Très Illustre F.·. Bernard Wellhoff avait, sans doute, des arguments bien décisifs contre le F.·. Rio, car ce dernier fit une volte-face étonnante dix jours plus tard : le 1er juin 1921, il écrivit à Wellhoff sur le ton le plus naturel qu'il espérait décider M. MILLERAND à signer la grâce de Marty :

Le Sous-Secrétaire d'Etat. Sous-Secrétariat d'Etat des Ports de la Marine marchande et des Pêches.

1er juin 1921.

T.·. Ill.·. G.·. M.·. et cher Ami,

J'ai vu hier le Garde des Sceaux. Il m'a donné l'assurance formelle que notre F.·. MARTY n'irait pas au bagne. Il a donné des instructions formelles pour les divers transports qui vont s'exécuter jusqu'à la fin de l'année et il espère qu'à ce moment il aura pu obtenir la signature du Président de la République pour le décret de commutation de peine. Ce décret est à la signature depuis quelque temps. Un petit coup de pouce décidera le Président de la République. J'espère pouvoir le donner d'ici peu.

Avec tout le plaisir que j'ai de vous annoncer cette bonne nouvelle, je vous prie d'agréer, T.·. Ill.·. G.·. M.·. et cher Ami, l'assurance de mes sentiments frat.·. dévoués.

Rio.

Cette fois encore, le Président de la République fut intraitable.

Quelques semaines passèrent. Le Convent de la G.·. L.·. vota une motion en faveur de MARTY et la communiqua à la presse.

Furieux d'avoir vu son nom mêlé à cette publication, le F.·. Rio écrivit une lettre de protestation à Wellhoff :

Sous-Secrétariat d'Etat des Ports, de la Marine marchande et des Pêches.

24-9-21
7.560

T.·. C.·. G.·. M.·. et Ami,

Je lis, dans le « Matin » de ce jour, le compte rendu de la réunion d'hier à la Grande Loge de France.

Je vous ai assez souvent dit, dans mon Cabinet, comme en public, quels étaient mes sentiments maçonniques. Je ne me plains pas d'avoir reçu publiquement et par la Presse, les félicitations de la Grande Loge de France.

Je n'ai jamais caché ma qualité de Maçon et chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai dit combien j'étais heureux et fier d'appartenir à la Maçonnerie.

D'un autre côté, vous savez quelles sont les opinions que j'ai au sujet de MARTY. Nous nous sommes entretenus tout dernièrement de sa situation. Aussi j'ai été véritablement peiné ce matin en voyant associées aux félicitations que m'adressait la Grande Loge de France, les salutations fraternelles qu'elle adressait au mécanicien MARTY.

Je ne crois pas que ce soit servir les intérêts de nos F.·. F.·. que d'associer dans la Presse les noms des deux Sous-Secrétaires d'Etat en fonctions et celui d'un officier condamné pour un crime que tous les marins sans exception réprouvent.

Il est trop tard pour publier des démentis qui ne pourraient qu'aggraver la situation. Je regrette profondément que l'on ne m'ait pas consulté sur une pareille communication qui, je le répète une fois de plus, m'afflige profondément.

LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT

SOUS SECRETARIAT D'ETAT DES PORTS DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PECHES

T.·.C.·.G.·.M.·.

J'ai bien reçu votre pl.·. du 16 mai concernant le F.·. Marty.

J'interviendrai bien volontiers auprès du Président du Conseil pour qu'il ne soit pas envoyé au bagne et qu'il soit maintenu, au contraire, dans une prison continentale.

Pour le reste, je ne peux pas, et je ne veux pas discuter avec vous. Je connais probablement mieux que quiconque le cas de Marty pour avoir eu son dossier entre les mains. Je suis marin et je serais enclin plus que tout autre à l'indulgence. Mais je n'en trouve pas un atome dans mon cœur dont pourrait bénéficier Marty. J'ai des idées très larges, très avancées même et j'admets toutes les opinions pourvu qu'elles soient sincères. Mais je n'admettrai

Monsieur WELLHOFF

jamais qu'un officier, embarqué sur un navire, fasse éclater à bord une mutinerie non pas dans le but de protester contre une soi-disant violation de la constitution mais pour livrer son navire à des étrangers.

Veuillez agréer, Mon T.·.C.·.G.·.M.·. l'assurance de mes sentiments frat.·. et les plus dévoués.

Je vous serais très obligé de vouloir bien communiquer ma lettre au Convent.

Veuillez agréer, T.·. C.·. G.·. M.·. et Ami, l'assurance de mes sentiments frat.·. et dévoués.

Rio.

Assez penaud, le F.·. Wellhoff répondit, le 26 septembre 1921, par une lettre d'excuses.

L'ordre du jour du convent de la G.·.L.·. fut le point de départ d'une campagne véhémente qui dura jusqu'à l'été 1922.

TENTATIVE DE PLEBISCITE EN FAVEUR DE MARTY.

Un Comité pour la défense du F.·. MARTY avait été fondé. Grossi par l'adhésion collective de Loges, il prit le nom de **Comité maç.·. de défense sociale** et organisa, en l'honneur de Marty, de nombreuses réunions où prit la parole un véhément avocat juif, bien connu à la C. G. T. U., le F.·. Antonio Coën.

Voici quelques passages de la circulaire par laquelle le Comité fit part de sa naissance aux Loges :

PARIS, le 30 janvier 1922.

T.·. C.·. V.·. M.·.,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ainsi qu'à celle de tous les FF.·. de votre R.·. At.·., qu'un certain nombre de L.·. ont estimé nécessaire, en raison des circonstances actuelles, la création d'un

COMITE MAÇ.·. DE DEFENSE SOCIALE

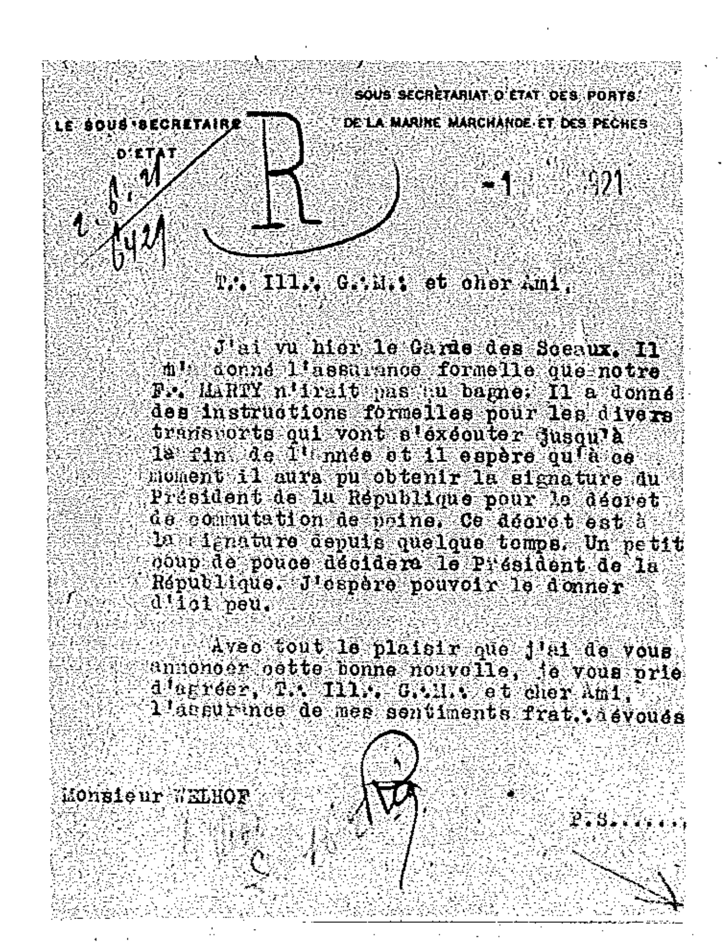
SON BUT :

1° Défendre notre F.·. MARTY R.·. L.·. Saint-Jean-des-Arts, Or.·. de Perpignan, et ceux qui agirent comme lui ; BADINA, les Marins de la Mer Noire ; défendre tous ceux qui ont encouru, encourent ou pourraient encourir des poursuites intéressant l'ordre social.

2° Obtenir pour eux l'amnistie.

SES MOYENS :

1° Agir maç.·. par la propagande verbale et écrite (conférences - brochures).



SOUS SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES PORTS DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PECHES

LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT

-1 ... 1921

T.·. Ill.·. G.·.M.·. et cher Ami,

J'ai vu hier le Garde des Sceaux. Il m'a donné l'assurance formelle que notre F.·. MARTY n'irait pas au bagne. Il a donné des instructions formelles pour les divers transports qui vont s'exécuter jusqu'à la fin de l'année et il espère qu'à ce moment il aura pu obtenir la signature du Président de la République pour le décret de commutation de peine. Ce décret est à la signature depuis quelque temps. Un petit coup de pouce décidera le Président de la République. J'espère pouvoir le donner d'ici peu.

Avec tout le plaisir que j'ai de vous annoncer cette bonne nouvelle, je vous prie d'agréer, T.·. Ill.·. G.·.M.·. et cher Ami, l'assurance de mes sentiments frat.·. dévoués

Monsieur WELHOF

P.S......

Constitution d'un centre d'information (conférenciers) pour les divers At.·. des deux Obéd.·.

2° Atteindre notre but par toute autre voie ouverte par la Constitution maç.·....

Tandis que le **Comité maç.·. de défense sociale** consacrait des Tenues de Loges à la défense de Marty, le Conseil de l'Ordre du G.·.O.·., qui n'avait pas encore fait volte-face, s'associait à une manifestation de la L.·. **L'Amitié fraternelle**, de Bourg, et éditait un tract en l'honneur de l'élection, d'ailleurs nulle, du condamné au Conseil Municipal de Paris :

La R.·. L.·. « L'AMITIE FRATERNELLE »,

Profondément émue par le geste du Peuple de Paris envoyant au Conseil Municipal notre F.·. MARTY condamné à 20 ans de détention pour avoir obéi à sa conscience de citoyen, la R.·. L.·. LES AMIS DES HOMMES rappelle que cette condamnation a été prononcée en infraction à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont un des articles fondamentaux proclame que « lorsque la constitution est violée l'insurrection est le plus sacré des devoirs ».

Envoyer des citoyens français se battre contre une république prolétarienne, à qui la guerre n'était pas déclarée, était une atteinte à la constitution et aux lois républicaines.

Notre F.·. MARTY, martyr des idées de Liberté et de Fraternité humaine, a droit à toute notre sollicitude.

Le peuple de Paris a compris la beauté noble et désintéressée de son geste ; il est le digne fils des F.·. M.·. de 89.

La R.·. L.·. LES AMIS DES HOMMES, la R.·. L.·. L'AMITIE FRATERNELLE demandent au G.·.O.·. d'intervenir avec force pour amener sa mise en liberté immédiate en même temps qu'il agira en faveur d'une amnistie pleine et entière pour les marins de la Mer Noire, ses camarades de cachot.

Quelques mois plus tard, c'était au conseil général des Pyrénées-Orientales et au conseil de l'arrondissement de Perpignan que MARTY était symboliquement élu.

La L.·. **SAINT-JEAN DES ARTS ET DE LA REGULARITE** demandait une nouvelle intervention en sa faveur. Le Grand Secrétaire écrivit aux FF.·. Rio, Vidal et Valude.

Voici le début de sa lettre au F.·. Rio :

T.·. C.·. F.·. RIO,

20 mai 1922.

Notre L.·. SAINT-JEAN DES ARTS ET DE LA REGULARITE, de Perpignan, nous a mis au courant des manifestations organisées par tous les partis de gauche, sans distinction — dont l'élection du F.·. MARTY au Conseil Général et au Conseil d'Arrondissement de Perpignan a été le prétexte. Notre loge nous demande d'agir à nouveau......

Nous vous prions d'agréer, T.·. C.·. F.·. RIO, l'expression de nos sentiments frat.·..

Le Grand Secrétaire :
Louis DOIGNON.

Trois jours plus tard, le F.·. Valude répondit que l'obstination du gouvernement rendait le succès de la démarche improbable :

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, le 23 mai 1922.

Mon cher Grand Secrétaire,

J'ai reçu votre lettre du 20 mai. Vous savez que très souvent nous avons eu l'occasion à la Chambre, parmi les parlementaires républicains sincères de discuter cette question de l'amnistie des marins de la Mer Noire. Nous avons toujours considéré qu'il serait habile, de la part du Gouvernement, de pardonner à ces hommes ; faute de quoi des difficultés sans nombre ne manqueraient point de surgir.

. . . .

Mais le Gouvernement buté s'obstine par crainte des gens de l'extrême droite dans son attitude intransigeante. Nous sommes prêts et j'en parlerai à mes collègues à faire une fois de plus une dernière tentative, mais très récemment encore nous avons pressenti le Président du Conseil, pour la même affaire et les résultats de nos démarches furent négatifs.

. . . .

Croyez, mon cher Grand Secrétaire, à mes sentiments dévoués.

P. Valude.

Le lendemain, Rio répondait que le ministère ayant repris le projet d'amnistie proposé aux Chambres par le précédent cabinet le sort de MARTY et des mutins de la Mer Noire dépendait du Parlement. Plus décidé à agir sans doute, Vidal déclarait, le 26, qu'au prochain Conseil de cabinet, il attaquerait la question Marty vigoureusement avec Rio qu'il se proposait de voir.

Un nouvel échange de lettres eut lieu dans le même esprit aux environs du 17 juillet 1922, mais M. Millerand et M. Poincaré ne se

Convoquez mon frère Jean Marty à l'heure et au lieu qu'il vous plaira pour entendre ses explications. Son adresse : Jean Marty - Ker André - 20, rue du Louvre, Viroflay (S.-et-O.).

Je compte sur votre fraternité loyale de franc-maçon et autant sur votre honnêteté d'homme (puisqu'il y a des faux frères Rio et Wellellé dans la Maçonnerie) pour solutionner cette affaire où il y va de la prolongation des souffrances du meilleur des frères, du plus probe des hommes conformément à l'esprit de Justice et de Fraternité et de haute raison qui, je n'en doute pas, doit animer un Grand Maître de la Loge de France.

Recevez, Monsieur, mes salutations cordiales.

Michel MARTY.

Hôtel Central,
Place Arago,
PERPIGNAN.

P.-S. — Merci beaucoup du fond du cœur pour l'action inlassable de la Franc-Maçonnerie en faveur de mon frère.

Maurice Monier ne voulut pas que, par des attaques publiques maladroites, Michel Marty révélât la fissure qui s'était creusée entre les FF.·. MM.·. Il lui demanda de faire confiance à l'action discrète, « intelligente » de la Grande Loge :

18 Janvier 1923.

Monsieur,

Le journal l'ERE NOUVELLE nous a transmis votre lettre datée du 4 janvier.

Nous tenons d'abord à vous remercier de l'hommage que vous voulez bien rendre à la Grande Loge de France pour l'action qu'elle a menée en faveur de la libération de votre frère, qui, par d'autres liens est aussi le nôtre. C'est le strict devoir des francs-maçons de défendre un des leurs injustement attaqué et condamné...

Mais nous devons vous le dire très franchement, la libération de Marty ne dépend pas de révélations plus ou moins imprévues ou d'attaques plus particulièrement dirigées contre une personnalité. C'est en mettant en lumière le sens véritable du geste de Marty, c'est en menant une action à la fois intelligente et vigoureuse que nous réussirons à rendre notre frère à sa famille et à ses amis.

Croyez, Monsieur, à nos sentiments bien cordialement dévoués.

Le Grand Maître.

A Monsieur Michel Marty.

Cependant, le F.·. Costes, 18ᵉ, Vénérable de la L.·. de Perpignan, continuait à faire plébisciter Marty par les électeurs. Le 3 avril 1923, il rendait compte à la G.·. L.·. de l'élection, toujours symbolique, de Marty au conseil général des Pyrénées-Orientales et lui attribuait le caractère d'un plébiscite en faveur de l'amnistie.

LE COMITE LUMIERE.

Fort de ce prétendu plébiscite, le F.·. Fonteny, président de la Fédération Nationale des Combattants Républicains, demanda une nouvelle audience à M. Millerand. Devant le refus de ce dernier, il proposa au G.·. O.·. et à la G.·. L.·. d'organiser des manifestations rue Cadet, rue Puteaux et de lancer une nouvelle pétition :

FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS REPUBLICAINS

Paris, le 18 mai 1923.

Monsieur le Président,

Comme suite à notre précédente communication au sujet de l'amnistie et de la grâce de MARTY, nous avons l'honneur de vous informer que le Président de la République a accueilli notre demande d'audience par une fin de non-recevoir et qu'il nous est apparu nécessaire de nous concerter afin d'envisager la possibilité d'une action.

Nous avons pensé qu'il serait peut-être bon d'organiser le même jour au siège des différentes obédiences une réunion présidée respectivement par un délégué du Conseil de l'Ordre, du Conseil Fédéral et du Suprême Conseil, avec des orateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, des diverses obédiences, de la F.N.C.R. et de la C.G.T. (rue Lafayette). Cette manifestation pourrait être suivie d'un pétitionnement général dans les Loges, les sections de la Ligue des Droits de l'Homme, de la F. N. C. R. et des syndicats.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire étudier ce plan général afin qu'à la réunion préparatoire, les décisions utiles puissent être prises.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président : A. Fonteny.

D

SOUS SECRETARIAT D'ETAT
DES PORTS
DE LA MARINE MARCHANDE
ET DES PECHES

SECRETARIAT PARTICULIER

24, RUE DU BOCCADOR

PARIS, LE 24 Mai

16784 (2)

T.·.C.·.F.·.

En réponse à votre lettre du 20 Mai, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement précédent a déposé un projet d'amnistie concernant le cas des marins de la Mer Noire: MARTY et BADINA compris.

Le Gouvernement actuel a fait sien le projet du Cabinet précédent et il a l'intention de soutenir ce point de vue lors de la discussion devant le Parlement. L'affaire échappe donc au Gouvernement qui n'a plus qu'à attendre la bonne volonté des Chambres.

Croyez, T.·.C.·.F.·., à mes sentiments frat.·. dévoués.

Monsieur DOICHON,

Ce fut encore un avocat juif, le F.·. Oscar Bloch, qui fonda le comité maçonnique nécessaire pour le lancement de la pétition. Il l'appela **Comité Lumière.**

La pétition du F.·. Oscar Bloch ne recueillit que cinq cents signatures à Perpignan. C'était peu après les élections triomphales dont le Vénérable de la L.·. de Perpignan avait fait état.

D'autre part, le F.·. Lafferre continuait à démasquer Marty dans la presse.

Le F.·. Costes s'en inquiétait :

L.·. SAINT-JEAN DES ARTS ET DE LA REGULARITE

Rue Petite-la-Réal, 13

Or.·. de Perpignan, le 2 Juillet 1923.

T.·. Ill.·. Gr.·. M.·.,

La presse semble indiquer qu'une mesure de grâce en faveur de notre F.·. Marty pourrait être prise le 14 Juillet prochain.

On engloberait dans la même mesure les royalistes condamnés récemment et tous les marins de la Mer Noire. M. Bloch, avocat à la Cour d'Appel de Paris, président du Comité Lumière, m'a fait tenir un certain nombre de pétitions demandant la grâce de notre F.·. que je me suis empressé de faire signer. Nous avons recueilli près de 500 signatures dans le court laps de temps que nous avions devant nous.

Je reçois à l'instant une lettre de Michel Marty, frère d'André, protestant contre l'allégation de notre F.·. Lafferre dans le « Petit Méridional » de Montpellier, relative au rôle de notre F.·. Marty, de F.·. Laffere écrit qu'André « a eu l'intention de livrer à l'ennemi un navire ». Le Conseil de Guerre qui a condamné Marty n'a pas retenu ce chef d'accusation, sans doute parce qu'il n'était pas fondé. Il est certain que si la preuve avait pu être faite de cette faute, les juges réactionnaires n'auraient pas manqué de la retenir comme un crime et condamner à la peine capitale. Il est regrettable qu'un de nos

FF.·. ayant occupé la plus haute situation dans la Maçonnerie, laisse échapper de sa plume des termes qui certainement dépassent sa pensée.

Tout le monde aujourd'hui sait que Marty est maçon. Et c'est avec une joie non dissimulée que nos adversaires soulignent de telles affirmations ; venant de l'un des nôtres elles ont un poids énorme. Si l'on ajoute à cela que les communistes qui ont accaparé André Marty se disent et se croient les seuls défenseurs de notre malheureux F.·., on voit tout de suite combien est préjudiciable pour la Maçonnerie en général et pour la L.·. 162 en particulier, une pareille affirmation. Le silence vaudrait mieux, à mon humble avis.

Je désirerais, si cela est possible, être informé immédiatement de la mesure de grâce prise à l'endroit du F.·. Marty, si elle intervient. Si je pouvais l'annoncer moi-même à sa mère avant tout autre, je détruirais le mauvais effet produit par l'article de notre F.·. Lafferre.

Je vous prie d'agréer, T.·. Ill.·. Gr.·. M.·., l'expression de mes sentiments frat.·. et de mon entier dévouement.

COSTES, 18°.

Cependant, l'agitation continuait. A Hyères, avait été fondé un comité d'amnistie qui demandait aux partis de gauche de patronner l'élection de Marty au conseil général du Var.

Le Comité d'amnistie chercha, en outre, à organiser « une journée Marty ». La G.·. L.·. trouva l'idée excellente ; au contraire, le G.·. O.·. refusa de s'y associer.

LIBERATION ET INGRATITUDE DE MARTY.

Malgré tout, l'agitation portait ses fruits et le F.·. Gaston Vidal put annoncer au F.·. Maurice Monier que MM. Millerand et Poincaré étaient sur le point de fléchir.

Dans sa lettre, il fit allusion à l'article du F.·. Lafferre et eut l'audace de déclarer que ce « maç.·. notoire » était « insuffisamment renseigné ». Qui l'aurait été mieux, cependant, que le commandant du Protet ?

Le F.·. Gaston Vidal était bon prophète : Marty fut, en effet, libéré le 14 juillet 1923.

POUR LIBÉRER MARTY

C'est en vain que, dans de nombreuses et retentissantes consultations, le suffrage universel a proclamé sa volonté de rendre Marty à la liberté, cette volonté jusqu'à présent est demeurée en échec.

Afin que le dernier mot, dans le régime Républicain, reste acquis à la souveraineté populaire, il convient de remettre en pratique un droit incontestable, le droit de pétition que les Constitutions les plus réactionnaires accordaient même aux non-électeurs et qui, à différentes reprises, jadis, a forcé les portes des Prisons les plus obstinément fermées.

Nous convions tous ceux qui réclament une large mesure d'amnistie, effaçant toutes les traces des conflits qui, ces dernières années, ont ravagé et torturé tant de consciences.

A tous et à toutes, en-dehors et au-dessus de toute classification politique, nous adressons cet appel.

Une femme, une mère éplorée attend depuis quatre ans le retour de son enfant, qu'il lui soit rendu !

LE COMITÉ LUMIÈRE

Répondre avant le 15 Juin au Président du Comité
M. Oscar BLOCH, Avocat à la Cour, 6, Rue Danton, Paris (6e)

Arrivé à Perpignan, il se laissa aussitôt accaparer par les communistes qui exploitèrent l'attitude du F.·. Welfélé pour essayer de le chambrer. Les FF.·. MM.·. cherchèrent à créer une atmosphère « saine » autour de lui, mais le Vénérable Costes se demandait s'ils pourraient retenir Marty sur la voie où les communistes voulaient l'entraîner :

L.·. SAINT-JEAN DES ARTS ET DE LA REGULARITE

Rue Petite-la-Réal, 18

Or.·. de Perpignan, le 21 Juillet 1923.

T.·. Ill.·. G.·. M.·.,

Vous avez appris par les journaux les manifestations qui ont eu lieu à Perpignan depuis l'arrivée de notre F.·. André Marty. Les journaux communistes qui exagèrent beaucoup leur rôle dans l'obtention de la grâce de notre F.·. ont exagéré à plaisir les choses dans le sens qui leur est le plus favorable. Absent de Perpignan lundi, mardi et mercredi, je suis rentré mercredi soir pour faire une visite à André, lui apporter les salutations frat.·. et les vœux de notre L.·. et de la Maçonnerie toute entière. Je lui ai donné l'accolade en notre nom à tous. Il était au milieu des siens. Nous nous sommes donné rendez-vous pour jeudi matin, à 10 heures. Accompagné des FF.·. Bessonnaud, Denamiel et Mas, je me suis rendu à la maison Marty. Le député LAFFONT était là depuis le matin, et nous avons dû nous retirer sans avoir pu causer librement avec lui. Nous avons pris rendez-vous pour vendredi à la même heure. J'y suis allé avec les FF.·. Bessonnaud et Bounat. André nous a conduits dans sa chambre et nous a fait le récit de ses années de prison.

Dès le premier jour il m'a prié de vous remercier T.·. Ill.·. G.·. M.·., de remercier le T.·. Ill.·. F.·. Welhoff et la maçonnerie tout entière de ce que nous avons fait pour lui. A chaque visite, il m'a renouvelé sa demande. Je suis heureux de vous la transmettre.

André nous a dit avoir trouvé, dans sa longue détention, le concours frat.·. de maçons dévoués à qui il adresse ses remerciements émus. Nîmes, Thouars, Clairvaux lui ont permis d'apprécier nos FF.·., leur dévouement pour un F.·.. Mais il a trouvé aussi hélas ! des maçons qui n'ont de maçon que le tablier qu'ils revêtent le jour de tenue, et qui paraissent plus durs pour leurs FF.·. que les pires prof.·.. Vous avez certainement reconnu certain F.·. Welfélé dont se plaint amèrement André Marty. Il doit nous fournir la preuve d'agissements anti-fraternels. Si les faits que nous a révélés André Marty sont exacts, nous serons peut-être amenés à demander la mise en accusation de ce F.·.. Pour l'instant je me contente de vous transmettre ces renseignements et de constater l'écœurement du F.·. Marty à la vue de pareils agissements. Je vous causerai de tout cela plus longuement la veille du Conv.·.. Je serai à Paris le 18 septembre au plus tard et je viendrai vous voir ce jour-là ou le lendemain.

André Marty est très déprimé. Intellectuellement et moralement, il est affaissé. Je ne dirai pas comme le policier, vidé, mais il est sans ressort. Quatre ans de détention ont anéanti sa force physique, brisé sa force morale, affaibli sa force intellectuelle. Il lui faudrait du calme et du repos. Malheureusement les communistes l'entourent et l'accaparent. Son frère Jean, poussé par l'ambition de jouer un rôle, son frère Michel, dégénéré alcoolique dont André dit lui-même que c'est un imbécile, usent de toute leur influence pour faire d'André l'homme des Communistes. Nous avons joué un bien vilain tour à ces Messieurs, en délivrant Marty. Ne pouvant plus se servir d'André martyr, ils vont s'efforcer de se servir d'André libéré. Ils ne le quittent pas d'une semelle. Et je crains que cédant à leur influence parce qu'incapable de réagir, il n'obéisse aveuglément aux ordres de Moscou. Nous nous efforcerons de rendre l'atmosphère saine autour de lui, mais pourrons-nous contrebalancer les influences néfastes qui se font sentir autour de lui. Demain, sans tenir compte de la fatigue de ce malheureux, ils se proposent de faire une manifestation. La Loge « Saint-Jean des Arts » n'y participera pas ; je viens de le dire au Préfet des Pyrénées-Orientales tout à l'heure. Artisans de sa délivrance, heureux de le voir en liberté, nous nous considèrerions comme criminels si nous nous associons à une manifestation politique, conduite par les politiciens qui ont retardé de plus d'un an sa libération.

Je vous prie d'agréer, T.·. Ill.·. G.·. M.·., l'expression de mes sentiments frat.·. et de mon entier dévouement.

COSTES, 18°.

Nous avons montré en janvier 1942 qu'en dépit des démarches pressantes de Bernard Wellhoff, Bessonaud et Costes, Marty quitta la maçonnerie et devint, comme l'avait prévu Costes, « l'homme de Moscou ».

En 1936, il devait montrer, à Albacète, aux miliciens des Brigades internationales comment il entendait ce rôle.

On a trop tendance, aujourd'hui, à oublier ces crimes qui sont la suite logique de la trahison de la Mer Noire.

Georges OLLIVIER.

Les Bourbons et la F∴ M∴

LES LOGES

à l'Orient de Versailles et de la Cour

LA vogue maçonnique qui secoue la France au XVIII[e] siècle n'épargne pas la Cour.

C'est en 1743, pour la première fois semble-t-il, qu'un atelier maçonnique fait son apparition à l'Orient de Versailles sous le nom de **Saint-Jean de la Concorde.**

Puis, en 1745, est créée **La Loge de la Chambre du Roi** et dans les années qui suivent : celles de **Saint-Jean de la Réunion, Saint-Jean de Mars et Bellone, Saint-Joseph du Parfait Accord.** On possède seulement quelques renseignements sur la Loge de la Chambre du Roi.

Constituée le 20 octobre 1745 par la Grande Loge Anglaise de France, elle comprend les personnes attachées à la Maison du Roi : gardes du corps, pages, officiers, capucins, aumôniers, valets de chambre, etc.

On ignore ses travaux et ce qu'elle est devenue.

En 1774, le G∴-O∴ recueille les Loges de France et favorise la création de nouveaux ateliers.

Le 1[er] août 1775, le F∴ PONCET, officier du G∴-O∴, présente une requête signée du F∴ MINETTE DE SAINT-MARTIN, exempt des gardes de M. le comte d'ARTOIS, tendant à obtenir l'autorisation de constituer une Loge militaire sous le signe distinctif de **Royale Militaire des Trois Frères Unis.**

Le F∴ LAMARQUE l'Américain, chargé d'établir pour le G∴-O∴ le rapport d'usage, déclare que le tableau joint à la requête donne toute satisfaction mais que le mot **Royale** inséré dans le titre ne peut être accepté « sans déplaire au gouvernement ».

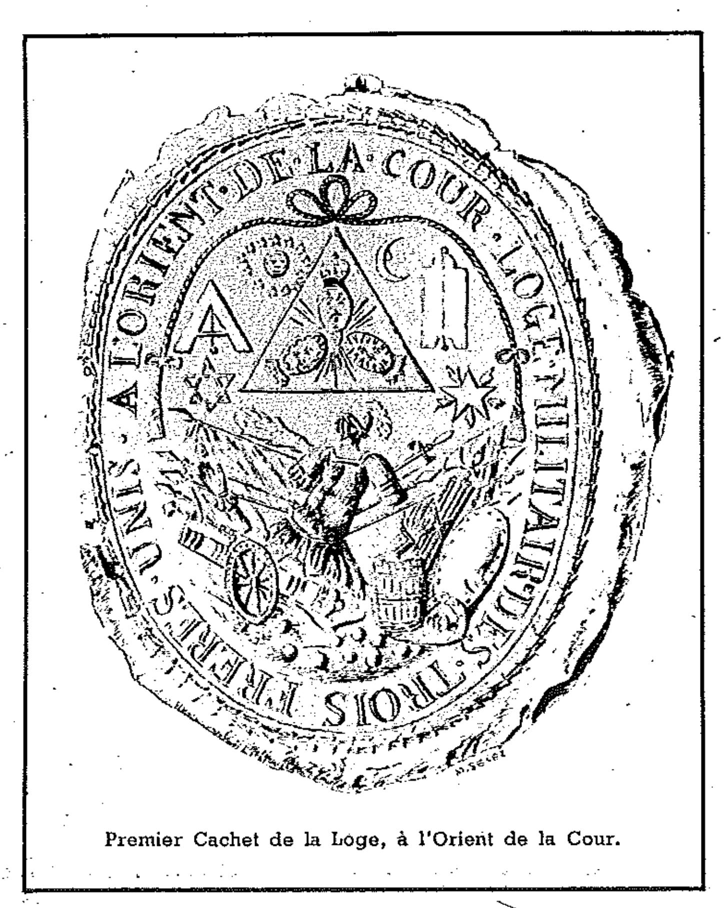
Le 31 août, les membres de la Loge protestent et font valoir, dans une planche adressée au G∴-O∴ :

1° que la Loge n'est composée que de F∴ attachés au service immédiat du prince « sous la domination duquel on avait le bonheur de vivre » ;

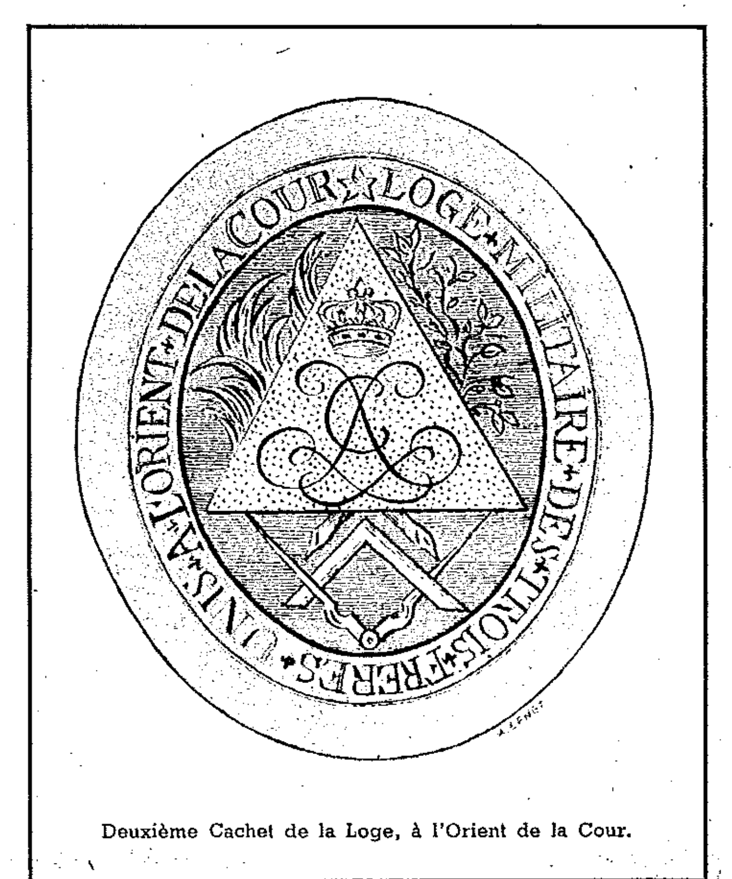
2° Qu'il s'agit de jeter les fondements d'un temple auguste et nouveau dans l'enceinte du palais du monarque ;

3° et, le style devenant lyrique, on peut lire cette dernière justification :

Eh bien ! quel titre peut mieux convenir que celui que nous vou-



Premier Cachet de la Loge, à l'Orient de la Cour.



Deuxième Cachet de la Loge, à l'Orient de la Cour.

lons donner à la société des vertus sublimes que nous formons ! Nous voyons un roi que toutes les vertus morales réclament, un roi qui par le plus beau mouvement de son cœur est toujours dans la plus tendre sollicitude sur le bien qu'il fait ou veut faire à son peuple, etc. et le panégyrique continue avec les qualificatifs donnés à Louis XVI de « souverain auguste, de vraie image des dieux ».

La planche précisait que ce titre « en illustrant le nouveau temple, pourrait attirer des prosélytes malheureusement encore dans l'égarement de l'erreur, de sorte que les Loges qui travaillaient clandestinement et sans aveu à la cour, n'hésiteraient pas à s'unir à ce nouvel atelier pour partager sa gloire ».

Le F∴ LAMARQUE se déclare convaincu. Le 8 septembre, il rédige un nouveau rapport dans lequel il revient sur son premier jugement, et note que les membres de la Loge faisant partie, soit de la maison royale, soit de celle des princes, il estime que le titre de Royale peut lui être accordé. Mais alors celle-ci refuse de profiter de la permission, et garde simplement le titre des « TROIS FRERES UNIS ».

Cette Loge renferme des éléments très divers. On trouve sur ses colonnes des gardes du corps du roi, des gardes du corps des différents princes, des commis de la guerre, des huissiers de la Chambre du roi, des apothicaires, des gardiens, des capucins, des chefs du gobelet, etc., mais aucune personnalité marquante.

NOUS N'AVONS RELEVE SUR LES TABLEAUX DE CETTE LOGE LES NOMS D'AUCUN MEMBRE DE LA FAMILLE ROYALE, ET DANS LA CORRESPONDANCE NOUS N'AVONS PAS TROUVE TRACE DE L'AFFILIATION POSSIBLE DU ROI OU DE SES FRERES.

Le calme ne régna pas longtemps dans la Loge.

La première scission date de 1779.

Les gardes du corps formant la Compagnie Ecossaise font remarquer que leurs drapeaux étant à Beauvais — siège ordinaire de leur Compagnie — il convenait qu'une Loge soit constituée à cet Orient. Ils proposent qu'elle s'appelle : l' « Héroïsme », et précisent que lorsque la Compagnie serait de service à la cour, elle pourrait « maçonner » avec celle des « TROIS FRERES UNIS ».

Après force pourparlers, on tombe d'accord et l' « HEROISME » voit le jour le 2 juin 1779 dans les locaux des « TROIS FRERES UNIS ».

Elle compte alors quarante-neuf membres et trois affiliés, tous gardes du corps du roi, sauf un chanoine.

Mais une dissidence plus grave ne tarde pas à naître.

Les militaires et les civils se disputent. Il semble d'ailleurs — à parcourir les documents de cette loge — que les militaires étaient particulièrement intraitables, car si l'un d'eux obtient le poste de Vénérable ou autre fonction, il ne s'élève aucune protestation, mais si c'est un « domicilié » qui est nommé, les militaires déchaînent une véritable tempête. Ce pourquoi les frères « domiciliés » demandent à former une nouvelle Loge.

Les constitutions leur sont accordées le 17 février 1780, et cet atelier prend le nom de **Patriotisme.**

L'installation a lieu le 7 mai 1780 par les FF∴ LUCAT SAINT-AUBIN, député du G∴-O∴, CHEVALIER et PAUTONNIER. Elle est l'occasion pour le F∴ Orateur, dans une jérémiade attendrie, de se lamenter sur la mésentente qui avait obscurci le ciel lumineux du firmament maçonnique.

Le premier tableau que nous avons consulté est daté du 1ᵉʳ mars 1780. Il comprend 69 membres, dont 31 frères « émigrés », selon leur propre expression, de la Loge des Trois Frères Unis.

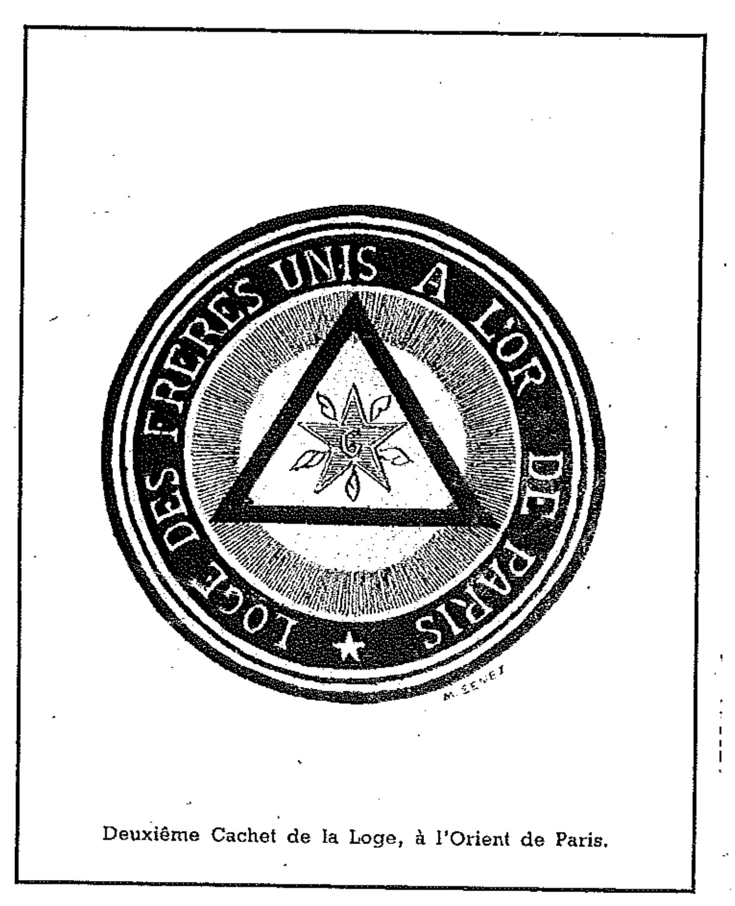
En 1782, elle compte 104 membres, dont l'abbé Besombes, aumônier du roi.

Elle paraît avoir été plus heureuse, quant à son effectif, que les « Trois Frères Unis », car en 1783 elle compte 143 membres, mais à partir de 1787, on ne possède plus de renseignements sur elle. On relève la présence du gouverneur des pages de la Chambre du roi, de gentilshommes servants de la reine, de commis de la guerre, d'écuyers, d'huissiers, de musiciens, de peintres, de valets de chambre du roi. Mais pas plus dans cette Loge que dans celle dont elle se séparait, on ne trouve trace de membres de la famille royale.

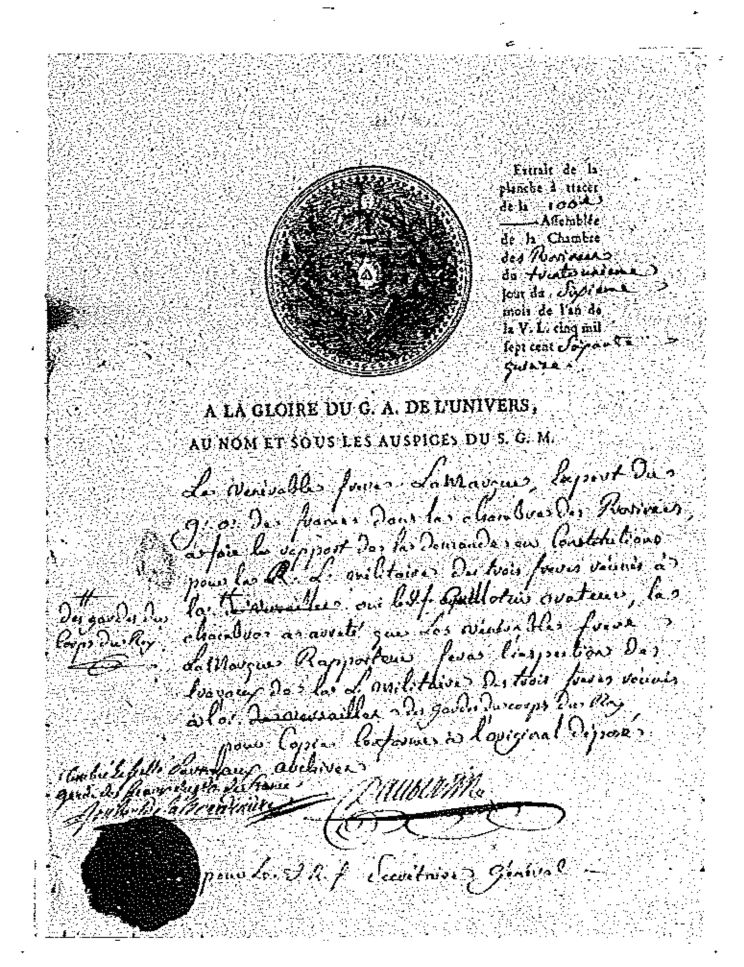
En 1782, le « Patriotisme » est appelé à donner son avis sur la fondation d'une nouvelle Loge qui a adressé une demande de constitutions sous le titre distinctif de « La Concorde ». Comme les fondateurs de ce nouvel atelier sont en partie des membres du « Patriotisme », les FF∴ LEROUX, VILLAIN, HEURTAULT, de GAUDEMONT, une nouvelle polémique s'engage. Il existe, à ce sujet, une correspondance assez virulente de part et d'autre, émanant tant du « Patriotisme » que de la Loge en instance. Les « Trois Frères Unis » consultés appuient tout naturellement d'un avis favorable la requête de « La Concorde », quand ce ne serait que pour faire pièce au « Patriotisme ».

En fait, le « Patriotisme » a tort, et le 17 janvier 1782, « La Concorde » reçoit ses constitutions. Elle comprend 14 membres fondateurs. Cette Loge doit suspendre ses travaux en exécution d'une

Premier Cachet de la Loge, à l'Orient de Paris.



Deuxième Cachet de la Loge, à l'Orient de Paris.



Extrait de la planche à tracer de la 100e Assemblée de la Chambre des Provinces du ... jour du ... mois de l'an de la V. L. cinq mil sept cent soixante ...

A LA GLOIRE DU G. A. DE L'UNIVERS,

AU NOM ET SOUS LES AUSPICES DU S. G. M.

Rapport du F.·. Lamarque.

ordonnance royale du 25 novembre 1783, interdisant aux Loges de se réunir. Elle reprend son activité le 12 septembre 1785. En 1786, on recense 40 membres actifs et 5 correspondants. Sur cette Loge est souchée en 1786 le souverain Chapitre « La Concorde » de la vallée de Versailles, qui rassemble surtout des commis de la marine, et quelques officiers de cavalerie. A partir de 1788, nous n'avons plus aucun renseignement sur cette Loge.

D'autre part, nous avons retrouvé, à la date du 1er mars 1783, une demande de constitutions d'une nouvelle Loge, « La Sympathie », qui serait érigée d'après l'épure du tableau de l'ancienne Loge « Saint-Jean de la Concorde », élevée à l'Orient de Versailles, en vertu des constitutions de la Grande Loge de France, le 17e jour du 7e mois de l'année 5768. Son représentant est le F.·. HUE DE BREVAL, huissier audiencier et commissaire de police de l'hôtel de ville. Nous n'avons pu trouver la réponse qui fut faite. Il semble bien qu'il y eut alors des confusions et des altercations, à en juger par une lettre d'un ton impatienté du représentant lui-même, qui débute ainsi :

Mille pardons, T. C. F., mais vous ne paraissez pas au courant sur l'objet de la demande de constitutions pour le nom de « La Sympathie » à l'Orient de Versailles, et vous voulez toujours l'assimiler à une Loge de « La Concorde » à d'anciennes demandes, à d'anciens pouvoirs. Ce n'est pas du tout cela.

Les explications qui suivent sont de peu d'intérêt, et nous ne savons pas si la Loge « La Sympathie » a jamais été créée. Mais le sentiment que ce nom invoque n'existait guère entre toutes les Loges qui se groupaient dans la ville de nos rois. Et sans doute sont-ce leurs bisbilles intestines et les désordres qui s'ensuivirent, qui leur vaut l'application de l'ordonnance d'interdiction du 25 novembre 1783. Nous n'en connaissons pas le texte, mais d'après une pièce du dossier de la Loge « La Concorde », cette mesure a été amenée par des raisons de police, ce qui confirme notre impression.

Lorsqu'en août 1785 l'ordonnance est rapportée, les Loges « Les Trois Frères Unis » et le « Patriotisme » sont seules autorisées à reprendre leurs assemblées. « La Concorde » proteste et obtient gain de cause. Dans sa lettre de remerciement elle déclare que ses membres n'avaient jamais perdu de vue leurs devoirs et insisté sur ce que

les vues de sagesse qui avaient porté la police à défendre toute association particulière n'avaient pas pour objet « La Concorde ».

L'année 1788 paraît marquer la fin de ces ateliers, mais nous n'avons pas de renseignements sur la façon dont ils ont terminé leur existence. Leur composition laisse penser que l'émigration et les crises révolutionnaires ont dû amener la dispersion ou la disparition de leurs membres.

Une de ces Loges renaîtra cependant de ses cendres. En 1795, les éléments restant de la Loge « LES TROIS FRERES UNIS » sortent de leur sommeil. Ils adressent au Grand-Orient une requête pour que leur atelier soit reconnu comme Loge reconstituée mais avec le nouveau titre de « FRERES UNIS » car, écrivent-ils, les circonstances expliquent suffisamment que celui de « TROIS FRERES UNIS » ne serait pas de saison. Le Grand-Orient fait droit à cette demande, mais ce n'est qu'à partir de 1803 qu'on voit apparaître ce nouvel organisme, dont le nom figure définitivement sur les Annuaires maçonniques de 1807 à 1940.

En 1824, la Loge éprouve le besoin de changer de nom, et prend celui de « FRERES UNIS INSEPARABLES », puis quelque temps après, elle s'intitule « FRERES UNIS INTIMES », pour devenir de nouveau « FRERES UNIS INSEPARABLES », trouvant sans doute cette dénomination plus expressive. Mais les années passent et les Inséparables suivront l'exemple de leurs ancêtres des « TROIS FRERES UNIS » et de « PATRIOTISME ».

En 1875, un grand schisme divise la Maçonnerie. La Maçonnerie écossaise et la Maçonnerie française, le Grand-Orient et la Grande Loge s'affrontent, et certains membres du Grand-Orient se demandent même s'ils ne doivent pas passer du côté de la Grande Loge. A ce moment, la Loge des « FRERES UNIS INSEPARABLES » comprend 54 membres. Seize de ceux-ci, se rappelant que la Loge avait toujours fonctionné sous le rite écossais, décident de quitter le Grand-Orient et de former une Loge spéciale qui s'appellera « LES VRAIS FRERES UNIS ».

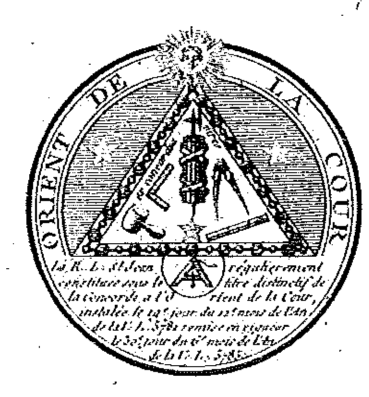
Mais « LES FRERES UNIS » portent plainte contre ces dissidents et les accusent d'avoir abusé de la date de la fondation de leur propre atelier, soit : 1775, puis d'avoir pris un titre qui peut prêter à confusion, et enfin d'avoir emporté des emblèmes et un drapeau. Le Grand-Orient réunit le Conseil de l'Ordre, et, n'ayant pu mettre les partis d'accord, suspend provisoirement les séances.

La Loge des « VRAIS FRERES UNIS » se sépare alors du Grand-Orient, et entre dans l'Obédience de la Grande Loge de France pour revenir au Grand-Orient vingt ans plus tard. Avant cette séparation, pour tenter de justifier ses prétentions, cette Loge reprend le sceau des « TROIS FRERES UNIS », en mettant dans l'exergue « LES VRAIS FRERES UNIS INSEPARABLES » et la double date de la fondation, 1775 pour la Loge des « TROIS FRERES UNIS », et 1875 pour la Loge des « VRAIS FRERES UNIS ». Puis craignant sans doute les conséquences de ce subterfuge, on martèle une partie de l'exergue et on remplace les initiales des trois BOURBONS par une fleur.

En tout cas, il est évident que la Loge des « FRERES UNIS INSEPARABLES » (celle des « VRAIS FRERES UNIS » n'était qu'un rameau détaché) n'est que la continuation de la Loge initiale de 1775, celle des « TROIS FRERES UNIS ». Cette opinion fut soutenue en 1869 par le F.·. POULLE, membre du Grand-Orient, et en l'année 1897 par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient.

Il ressort de ce court résumé qu'à l'Orient de la cour, tout en protestant de leur esprit de fraternité, les Loges ont passé leur temps à se disputer, et il est curieux de remarquer que les installations qui se faisaient sans difficulté dans le royaume provoquaient ici force incidents car les coteries ne désarmaient pas.

E. HERBILLON.



L.·. La Concorde.

Un F.·. a trahi !

On se souvient de la fameuse affaire des Fiches qui, au début de ce siècle, mit en fâcheuse posture la Franc-Maçonnerie. Un ex-secrétaire du Grand Orient, le F.·. Bidegain, écœuré de la besogne de basse police opérée par les loges à la demande du F.·. Vadécard, secrétaire général du Grand Orient (Il faisait ficher les officiers français qui « allaient à la messe » ou ne professaient pas des opinions « républicaines ») s'ouvrit de ce scandale à l'abbé de Bessonie, directeur d'une revue antimaçonnique. La copie des fiches maçonniques fut remise au député nationaliste Guyot de Villeneuve qui gifla le général André, ministre de la guerre, organisateur avec le Grand Orient de cette odieuse entreprise. Il y eut un scandale considérable à la Chambre. La presse ne put demeurer muette et l'indignation monta contre la Franc-Maçonnerie. Il fallut toute l'habileté des Francs-Maçons pour échapper à la colère suscitée par ce scandale. Mais déjà la République connaissait tellement de scandales que l'un faisait oublier l'autre et bientôt l'affaire des Fiches sombra dans l'oubli : les Français ont la mémoire courte.

L'AFFAIRE SEMELET.

C'est une affaire à peu près semblable dont nous avons trouvé trace dans les archives du G.·. O.·. et dont nous voudrions parler aujourd'hui : l'affaire Sémelet. Elle eut moins d'envergure, resta ignorée du public, mais jette un jour singulier sur l'importance que la Maçonnerie attachait à l'observation du secret de ses entreprises.

Le F.·. Sémelet était 1[er] surveillant de la L.·. **La Fraternité** de Charleville et un des dirigeants du quotidien maçonnisant **Le Petit Ardennais.**

Le 25 Octobre 1916, le conseil de l'Ordre du Grand Orient, réuni sous la présidence du F.·. Corneau, son président, prononçait la suspension du F.·. Sémelet de ses droits maçonniques et le mettait en accusation devant sa loge.

Qu'avait donc fait le F.·. Sémelet ?

C'est le F.·. Vadécard qui porte l'accusation. Depuis de longs mois, les FF.·. de la rue Cadet étaient furieux. Ils voyaient régulièrement paraître dans la revue antimaçonnique de l'abbé Tourmentin : **La Franc-Maçonnerie démasquée,** des documents maçonniques qui évidemment n'auraient pas dû se trouver entre les mains du bon abbé.

Il y avait donc une fuite rue Cadet ?

Mais d'où pouvait-elle bien provenir ?

Après de longues recherches, les soupçons tombèrent sur le F.·. Sémelet : « Mais, raconte le F.·. Vadécard, il nous fallait autre chose. Il nous fallait une preuve matérielle établie par nous-mêmes et sans le secours d'aucune aide extérieure, pour nous donner toute liberté devant la justice maç.·. lorsque nous aurions à demander l'exclusion du coupable de la Franc-Maçonnerie. Pour atteindre ce but, nous avons profité de la circulaire n° I du 17 Mai 1916, qui était en cours d'impression.

LA CIRCULAIRE TRUQUEE

Le secrétaire général porta lui-même à l'Imprimerie Nouvelle le bon à tirer de cette circulaire ; puis il dit au prote : « Dès que le tirage sera terminé, vous m'en tirerez deux exemplaires avec les modifications que je vais vous indiquer, et vous me les enverrez, sous enveloppe fermée, à moi personnellement. »

Deux modifications avaient été apportées à ces deux exemplaires. A la page 2, le mot « crainte » avait été remplacé par le mot « peur », à la page 3, le mot « Ateliers » par le mot « Loges ».

En possession de ces deux exemplaires, le secrétaire général en enferma un sous-clef et donna le second au Président, qui le remit lui-même au F.·. Sémelet, soupçonné d'être l'un des informateurs de l'abbé Tourmentin.

« De longs mois s'écoulèrent, raconte Vadécard, et Tourmentin ne publiait toujours pas cette circulaire truquée, publication qui devait nous donner la preuve matérielle recherchée.

« Enfin nous eûmes satisfaction par le numéro de **La Franc-Maçonnerie démasquée** du 25 septembre 1916, qui nous parvint le 9 octobre. Mais cette satisfaction est un peu due au hasard et beaucoup à Tourmentin, qui ne manque pas d'esprit et ne perd jamais l'occasion d'en faire étalage.

« La circulaire dont il s'agit n'a pas été reproduite intégralement et, si l'une des phrases truquées a été citée, ce n'est pas qu'elle offre un intérêt quelconque pour le lecteur de cette revue antimaçonnique, mais tout simplement parce que le mot « Loges » qui a été substitué au mot « Ateliers », fait ressortir une faute de français, commise involontairement, que Tourmentin souligne avec grand plaisir.

« La phrase exacte est celle-ci :

« C'est à l'étude attentive de cette préparation que le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France convie ses loges et le seul fait qu'il les y appelle, leur indique à la fois la grandeur de la tâche qui s'impose à eux... »

« Et Tourmentin qui prétend que cette circulaire a été entièrement élaborée par le F.·. Lebey, ajoute :

« Le F.·. Lebey a, sans doute, voulu dire « à elles » pour parler français...

« On peut donc affirmer que, sans cette faute de français la phrase en question n'aurait pas été reproduite et que, par conséquent, nous ne pourrions pas encore aujourd'hui fournir à la justice maçonnique la preuve matérielle que Sémelet est un traître. »

OU L'ON REPARLE DE BIDEGAIN

Le F.·. Vadécard ajoute que cette découverte explique bien des indiscrétions. Sémelet a été un ami de Bidegain ; autrefois ils habitaient tous deux le même immeuble à Paris : 14, rue d'Orchamp. Il a été en même temps que Bidegain, employé au secrétariat général du G.·. O.·. où il est resté treize mois (en 1896-1897). « Vers 1903-1904 il est entré au service du F.·. Corneau, comme directeur de l'Imprimerie et administrateur du **Petit Ardennais,** recommandé par Bidegain et après renseignements favorables donnés par le F.·. Vadécard. Il était, au moment de la déclaration de guerre, aux appointements de 7.500 francs. Ce n'était donc pas un besogneux, c'est un misérable.

« Le F.·. Vadécard donne lecture du Décret, qu'il a préparé, d'accord avec le Président, décret suspendant Sémelet de ses droits maçonniques en le mettant en accusation devant la L.·. **La Fraternité,** or... de Charleville, dont il est membre actif et 1[er] surveillant.

« Le F.·. Corneau, président, donne quelques renseignements complémentaires sur ce triste personnage, qui était son homme de confiance à tous les points de vue, puisqu'il ouvrait aussi bien sa correspondance commerciale que sa correspondance maçonnique. Comme 1[er] Sur.·. de la Loge de Charleville, — le F.·. Corneau en étant Vén.·. — il préparait toujours les dossiers pour les tenues de comité et pour les tenues sol.·.

« Sémelet était au courant de toutes les choses maç.·. et Tourmentin ne pouvait évidemment pas trouver un meilleur agent. »

Après cette déclaration qui souligne le sérieux de la documentation antimaçonnique de l'abbé Tourmentin et montre avec évidence que la campagne contre la Franc-Maçonnerie s'appuyait sur des documents authentiques au grand désespoir des Loges, le F.·. Sémelet est suspendu de ses droits maç.·. et mis en accusation devant la L.·. **La Fraternité** de Charleville.

SEMELET AVOUE ET ACCUSE

Ceci se passait le 25 Octobre 1916.

Le 29, le F.·. Sémelet, dans une lettre que nous avons sous les yeux, reconnaît le bien fondé de l'accusation portée contre lui. Il s'en explique en racontant comment ruiné par la guerre — il a dû quitter Charleville envahi — il s'est adressé en vain à la Maçonnerie. On lui a prêté 500 francs, dont il a vite vu la fin et, finalement est entré aux appointements de 150 francs par mois à **l'Association pour la défense des intérêts ardennais** « composée, dit-il, en majeure partie de réactionnaires ce qui m'a été très pénible, croyez-moi ».

Et il poursuit :

« Je suis allé bien souvent au G.·. O.·. où je constatais la plus grande indifférence, et l'égoïsme le plus écœurant.

« Les dirigeants, car c'est de ceux-là seuls que j'ai à me plaindre, ne se sont jamais occupés de savoir si j'avais besoin d'argent, ou seulement ce qui aurait été plus digne, de me trouver un emploi en rapport avec mes connaissances et la situation que j'occupais avant la guerre.

« C'est donc dans un mouvement de découragement, **en constatant l'indifférence et la sécheresse de cœur de gens qui ont toujours à la bouche le grand mot de « Solidarité » que j'ai résolu de me venger,** et je suis convaincu que les F.·. M.·. réfugiés comme moi, s'ils n'ont pas accompli mon geste, ont éprouvé le même découragement... C'est à partir de ce moment-là seulement que j'ai donné quelques documents, sans grande valeur du reste, aux ennemis de la F.·. M.·., mais je n'ai jamais touché quoi que ce soit en échange. »

Sur cet aveu du F.·. Sémelet l'affaire entre en sommeil jusqu'au 23 janvier 1921 sans qu'on puisse s'expliquer ce long silence de près

de cinq années. Toujours est-il que le 23 janvier 1921 le comité de conciliation de la L∴ **La Fraternité** de Charleville renvoi l'affaire devant le Jury fraternel.

Celui-ci se réunit le 29 avril. Sémelet est absent. La sentence prononcée est l'exclusion définitive du G∴-O∴ et le traitre est « voué à l'exécration de tous les Maçons » (sic).

L'affaire Sémelet montre en pleine lumière la farce de la Maçonnerie secourable. Sémelet a perdu sa place au **Petit Ardennais** du fait de la guerre, il ne peut plus rendre service à la Maçonnerie à Charleville. On l'évince lors de ses visites rue Cadet et on lui fait comprendre que la Maçonnerie n'est une société de secours mutuels que sur le papier. La rancœur s'empare de ce maçon qui en sait long, il n'ose pas trahir des secrets trop importants mais il renseigne, pour se venger, l'abbé Tourmentin sur l'action des Loges. Les Maçons ont des doutes. Le F∴ Vadécard nous a raconté le truquage de la circulaire destiné à confondre Sémelet mais il y a une chose que Vadécard n'a pas dite. **C'est que la Maçonnerie avait un agent auprès de l'abbé Tourmentin.** Le fait n'est mentionné dans les procès-verbaux des jurys maçonniques, mais il ressort de la copie d'un rapport adressé par Sémelet à l'abbé Tourmentin figure au dossier de l'affaire Sémelet au G∴-O∴. Il s'agit du rendu d'une conférence du F∴ juif Moch à la L∴ **Le Libre** ... le 28 mars 1916. Ce compte-rendu, rédigé de la main de Sém... porte l'adresse de l'abbé Tourmentin, 24, rue Las Cases, Pari... Tourmentin le reçut effectivement puisqu'il le publia dans sa r... **La Franc-Maçonnerie démasquée** du 25 avril 1916.

La Maçonnerie avait donc ses agents jusque dans les organisa... antimaçonniques et ceci nous explique la désagrégation de... des groupes antimaçonniques dans l'avant-guerre. La puissance ...çonnique grâce au secret était considérable et c'est pourquoi qu'un F∴ rompait cette consigne du silence, les FF∴ le « vou... à l'exécration de tous les Maçons ».

Il serait curieux de savoir comment finit le F∴ Sémelet.

Jacques PLONCARD.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

DERNIER MOT SUR 1789.

Nous pensions en avoir fini avec le rôle de la Maçonnerie dans la Révolution de 1789, si abondamment commenté, en sens divers, par la presse, il y a quelques semaines, quand nous arrive un article de M. Jean MAUBOURGUET dans « **Combats** » (8 avril), que nous ne saurions passer sous silence. C'est l'un des plus intéressants parmi ceux que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs.

« Il est facile de déclarer, que la Franc-Maçonnerie, écrit le rédacteur de « Combats », n'a jamais eu d'action politique ; ce qui l'est moins, c'est de démontrer que tant de gens se sont trompés ou ont menti qui ont voulu soutenir la thèse opposée. Il faudrait réfuter LA FRANC-MAÇONNERIE et la REVOLUTION, de Maurice Talmeyr, LES SOCIETES DE PENSEE ET LA DEMOCRATIE, d'Auguste Cochin, LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA REVOLUTION INTELLECTUELLE AU XVIII[e] SIECLE, de Bernard Fay, LA CONSPIRATION REVOLUTIONNAIRE DE 1789, par Gustave Bord. Il faudrait récuser le témoignage de l'un des plus hauts dignitaires des Loges, le professeur Gaston Martin ; deux de ses livres ont pour titre : LA MAÇONNERIE ET LA PREPARATION DE LA REVOLUTION DE 1789 et LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA REVOLUTION. On y lit, entre autres choses que « la Franc-Maçonnerie n'avait pas seulement prêché les doctrines, mais aussi préparé les chefs », et que « le renversement de la monarchie absolue a été une action préparée jusque dans ses plus menus détails ».

Ce n'est pas tout.

« Il serait nécessaire aussi de repousser les déclarations faites par les frères, soit dans leurs convents, soit à la tribune des assemblées parlementaires. N'est-ce pas le Grand Conseil du Grand-Orient qui déclarait, en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution : « La Maçonnerie, qui prépara la Révolution de 1789, a pour devoir de continuer son œuvre » ? Et il conviendrait encore d'expliquer pourquoi tous les chefs du mouvement, de 1789 à 1793, étaient précisément affiliés aux Loges, de Condorcet à La Fayette, de Mirabeau à Santerre, de Danton à Marat, en passant par Talleyrand, Siéyès, Grégoire, les plus marquants des Girondins, et tant d'autres ; pourquoi, surtout, le plus méprisable de tous, le duc d'Orléans, Philippe-Egalite, était précisément le Grand Maître de l'Ordre en France. Et que le franc-maçon Lacombre, l'effroyable président de la commission militaire de Bordeaux du temps de la Terreur, ait envoyé à l'échafaud trente prêtres et vingt-quatre religieuses, alors que pas un seul des grands négociants juifs de la ville ne fut un moment inquiété, serait-ce donc là le fait du hasard ? »

Assurément pas. Et voilà nettement établies les responsabilités M∴ dans les premières étapes révolutionnaires. Si, dans la suite, certains de ses membres ont quelque peu freiné le mouvement, cela tient à des causes que M. Maubourguet expose excellemment.

« Parmi les franc-maçons, en 1789 comme en 1939, il y avait beaucoup de naïfs. Ceux-là furent vite effrayés en voyant où on les avait menés et jusqu'où on voulait les conduire. Le plus célèbre, le duc de Montmorency-Luxembourg, préférant sa caste à sa secte, part l'un des premiers pour l'émigration ; une foule de nobles maçons le suit. A mesure que la Révolution prend de l'âge et de la violence, d'autres abandonnent le convoi. Ainsi jusqu'à l'exécution du roi. Alors commence la lutte entre les frères désormais ennemis : Girondins contre Montagnards, Enragés contre Indulgents, une lutte sans merci. En mai 1793, le Grand Maître, Philippe-Egalité, est destitué; six mois plus tard, il monte à l'échafaud (6 novembre). Bientôt — et cela durera jusqu'en 1796 — personne n'osera plus avouer sa qualité maçonnique.

C'est que les Enragés, les prédicateurs de la Révolution sociale, se méfient de l'esprit bourgeois qui règne dans les Loges. Par ailleurs, Robespierre est un homme sérieux ; parvenu, grâce à eux, à la dictature, il ne veut plus de ces gens qui complotent dans l'ombre. Enfin, et on ne l'a pas toujours assez remarqué, d'inspiration anglaise, ouvertement anglophile, la Maçonnerie ne peut que s'effondrer du jour où la nation se trouve engagée dans une lutte à mort contre la Grande-Bretagne (première coalition, 1793). »

Le rédacteur de **COMBATS** cite, à l'appui de sa thèse, un extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de Bordeaux (Archives municipales D 110). On le lira avec intérêt et, sans doute, trouvera-t-on à certains considérants un relent d'actualité.

«Le 23 messidor an II (11 Juillet 1794), considérant qu' « il n'est pas un homme qui, fixant sa réflexion sur ces associations, ne sente qu'elles peuvent devenir un repaire pour l'aristocratie et le conspirateur ; que c'est là que, couverts du manteau de l'amitié, des malveillants, après avoir épuisé sans fruit toutes les ressources de leur perfidie, iront, hors de toute surveillance, tendre des pièges à la crédulité et forger les armes contre la liberté ; qu'il ne peut exister qu'... seule loge, celle du peuple ; que toute ...semblée secrète éveille le soupçon et l'in...titude », Garnier de Saintes, représentant ...mission dans le département du Bec-d'...bès, arrête que les « assemblées co... sous le nom de Loges de Maçonnerie ou ...tres sociétés non avouées par le gouve...ment et par l'opinion du peuple » sont ...meurent interdites.

LE DANGER MAÇONNIQUE

Au nombre de ceux qui estiment que Maçonnerie a pris une « part importante ... la préparation de la Révolution de 1789 faut ranger M. Ludovic ZORETTI, universi...re d'extrême-gauche, qui ajoute, néanmo... que « si la maçonnerie n'avait pas existé, révolution aurait tout de même eu lieu ».

L'article de la **REVOLUTION NATIONA...** (12 février), où nous glanons cette opini... se recommande à notre attention à d'aut... titres :

D'abord par un aperçu sur le rôle hist...que de la secte :

« Rassurée à Thermidor, elle se jette litté...lement à la tête de Napoléon. Celui-ci tr...fa le comité directeur de ses hommes, Mas...na, Murat, Kellermann, Augereau, son fr... Louis et quelques autres. Elle se tourne, ap... Waterloo, vers Louis XVIII. Cependant, ... cours de cette première moitié du XIX[e] s...cle et dans toute l'Europe, le libéralisme ...vient la doctrine la plus stable des div... Orients, tandis qu'en France spécialement ... mouvement se rallie à la lutte contre la co...grégation. La Maçonnerie peut revendiqu... comme son œuvre propre la Révolution ... 1830. Elle est encore pour la République ... 48, puis pour l'Empire, même avant qu'il s... libéral. Et on sait du reste qu'elle fut ass...ciée corps et âme à la III[e] République. »

Ensuite, par des développements qui ... manquent pas d'originalité sur son acti... dans les événements économiques et poli...ques contemporains.

« Par ses habitudes les plus traditionnelle... la Maçonnerie correspond aux positio... moyennes de la bourgeoisie émancipée p... la Révolution, enrichie par le capitalism... naissant et prospérant sous Guizot. Dès le d...but, elle fut, et elle demeure, avec persév...rance, conservatrice. C'est même une des fo...ces conservatrices essentielles du monde q... finit. Une preuve entre mille est fournie p... son attitude, facile à discerner malgré s... prudence habituelle. En 1937, alors qu'e...